

Res M n A2D24 1A

SERMON

SVR LES PAROLES DV

Chapitre XXVI. de Sainct Matthieu,
verset xxvj. *Cecy est mon corps.*

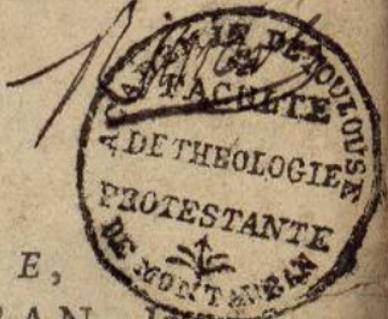
AVEC 12024

La REPONSE au Livre que le Sieur Richard
Mercier Iesuite a publié sur l'Eucharistie, où
il examine particulièrement ledit Sermon.

E N S E M B L E

*Vne Conference avec le mesme, sur le
mesme sujet.*

Par DAVID EVSTACHE Ministre du Sainct
Evangile à MONTPELIER.



A O R A N G E,
Chez EDOVARD RABAN, Imprim-
meur & Libraire de son Altesse de la
Ville & Vniversité

M. DC. XL



SERMO

SVR LIS PAROL

Chapitre XVII

De la mort

De la vie

Il est bon de mourir, et de mourir bien.
Mortelle est la vie, et la vie est mortelle.
Il est bon de mourir, et de mourir bien.

DE LA MORT

De la mort, et de la vie.

92 DAVID EVERTON

De la mort, et de la vie.



DE LA MORT
DE LA VIE

De la mort, et de la vie.

De la mort, et de la vie.

De la mort, et de la vie.



A MONSIEVR,
MONSIEVR
DE RAMBOUILLET
SIEVR DV PLESSIS.



ONSIEVR,

*Ce qui a esté, c'est ce qui sera; & Ecclés. 1.
ce qui a esté fait, c'est ce qui se fera, 9^e
& n'y a rien de nouveau sous le
Soleil. La Verité qui a eu des*

E P I S T R E

adversaires au temps des Prophe-
tes & des Apostres, en a encores
aujourd'huy, & en aura jusques à
la fin du monde. Ce siecle verifie
clairement ce que Simeon dit de
Luc 2.34. Iesus Christ, *Qu'il est mis pour vn*
signe auquel on contredira. La guerre
que Rome luy fait, en est vne preu-
ve bien evidente. Elle se vante
d'estre son Epouse, & il y a long
temps qu'elle a merité d'estre dé-
pouillée de ce titre. Elle dit qu'elle
luy consacre les plus divins hom-
mages de la Religiō, & elle le cru-
cifie derechef: Qu'elle exalte sa
puissance & sa gloire, & elle l'en-
ferme dans ses Ciboires, où il est
plus infirme & plus abject, que
lors qu'il conversoit en terre:
Qu'elle revere ses loix, & elle les
souille par l'impureté de ses in-
ventions. Elle a fait vn extrait du
plus

DEDICATOIRE.

plus subtil poison de l'erreur, dont elle a composé vne Religion qui infecte les plus sublimes mysteres de son Evangile. Mais l'Eglise, MONSIEUR, reçoit des avantages de la contradiction de ses Adversaires, de mesme que le monde retire des utilitez du venin des viperes. L'Apostre dit, *Qu'il faut* I. Cor. II.
qu'il y ait des heresies, afin que ceux 19.
qui sont de mise soient manifestez. La foy de ceux qui ont l'ame sincere envers Dieu, est par ce moyen plus ferme, & plus illustre. Là où ces vents contraires portent les autres dans le naufrage, ils conduisent ceux-cy dans le port de salut. Le regret qu'ils ont de voir qu'on entreprend d'esteindre le flambeau de l'Evangile, excite dans leurs cœurs vn saint zele, les fait resoudre à de genereuses

E P I S T R E

resistances, & les dispose à preferer la bassesse de la nasselle de Christ avec toutes ses tempestes, à la pompe du Vatican, avec toute la piaffe de ses prosperitez.

C'est contre cette vigueur des fideles, MONSIEUR, que Rome employe tout ce qu'elle a d'esprit & de forces, pour tâcher de corrompre leur integrité. Qui pourroit représenter toutes ses fraudes pour farder le mensonge, ses embrouïllemens pour envelopper la verité, ses calomnies contre nostre creance, ses déguisemens pour la sienne, ses promesses & ses charmes pour essayer de nous ravir le salut & le Ciel? Voyant que ces artifices sont sans effet, elle s'arme de violence, recourant aux menaces, aux rigueurs, & aux injustices: Mais les fideles repoussent avec

COUR

DEDICATOIRE.

courage tous ces vains efforts. Rome ne les peut vaincre, ni par ses paroles trempées dans le miel, ni par ses tonnerres & ses foudres, qui ne servent qu'à les réveiller de leur assoupissement. Pour quoy que ce soit, ils ne sçauroient rien faire contre l'honneur de ce Christ qu'ils adorent, & de cet Evangile qu'ils embrassent si ardamment. Pour la grace que leur Sauveur leur a cōmuniquée, ils ne veulent avoir autre soin que celui de sa gloire: ils méprisent toute cette sanglante pompe de supplices que le monde peut inventer: ils souffrent cōme ceux qui triomphent, & leurs cendres sont la semence de l'Eglise, qui s'accroit par la mort de ses Martyrs, avec plus de merveille, que si la quantité s'augmentoit par le retranchement de ses parties.

E P I S T R E

La plus grande contradiction, MONSIEUR, & le plus opiniâtre combat de nos Adversaires, se remarque sur le sujet de l'Eucharistie. Ce point est autant clair dans l'Evangile, que le Soleil l'est dans le Ciel: Mais des nuages épais se sont formez en la contrée de Rome, par les noires vapeurs du Tybre, qui en obscurcissent l'éclat, & en empeschent la veüe à ceux de sa Cōmunion. Et de fait, si l'on considere ce Sacrement selon que Rome le represente, l'on y trouve tout le contraire de ce que le Fils de Dieu en a dit. Or pour persuader à ses devots, que c'est le mesme Sacrement du Sauveur, elle n'oublie aucune sorte d'invention & de ruse; elle altere les passages de l'Ecriture; elle fait parade des anciens Peres, bien que les
prem

DEDICATOIRE.

premiers siècles apres les Apôtres ayent ignoré sa creance : elle abuse de la puissance de Dieu, & la fait combattre avec sa volonté. Elle exalte les miracles de l'hostie, & les publie hautement dans ses chaires, & dans ses livres, encore qu'on en découvre la vanité par le seul recit qu'elle en fait. Qui sçauroit exprimer toutes ses subtilitez, les couleurs de ses sophismes, & les tours de sa chicanerie pour éluder la force de la Verité? Mais apres avoir épuisé tout ce que ses meilleures plumes ont d'artifice & d'adresse, ce regret luy demeure d'avoir tenté l'impossible. Et de fait, elle n'est pas moins temeraire en son dessein, que ce luy qui s'obligeroit à prouver que le fer est or, ou le verre diamant; parce qu'elle cherche dans la re-

E P I S T R E

velation de la foy, ce qui est du tout repugnant à la foy.

1. Cor. 11.
26. 27. 28
Matth. 26
29.

Il faut bien, MONSIEUR, qu'elle fasse valoir tout ce qu'elle a d'artifices & d'illusions, pour faire accroire, quand l'Écriture appelle, *pain & fruit de vigne*, ce qu'on mange & qu'on boit en l'Eucharistie, que cela n'est pas du pain ni du vin. Elle a bien besoin de routes ces inventions de l'école de ce siecle, de ses distinctions épineuses, de ses evasions déguisées, de ses couleurs trompeuses, de ses declamations enflées, de ses expressions pompeuses, & de tout cet éclat de paroles estudiées, dont elle revest & pare le mensonge, pour soutenir, *Qu'en l'Eucharistie les accidens sont sans sujet; qu'ils peuvent nourrir le corps, & que d'eux peut estre engendré vne subst*

DEDICATOIRE.

substance, comme quand les vers s'engendrent en l'hostie cōsacrée.

Que la quantité de l'hostie est le sujet des autres accidens. Que le corps de Christ est tout entier sous chaque point de l'hostie. Qu'il y est aussi grand qu'il estoit en la Croix: & qu'il est sous chaque goutte du calice.

Que ce corps bien qu'il soit semblable au nostre en toutes choses,

hormis peché, comme dit S. Paul, est Hebr. 2.
18. & 4.
15.

en l'Eucharistie invisible, impalpable, sans occuper lieu. Qu'il est tout

à la fois present en mille & mille endroits de la terre. Or on ne peut

rien dire de tel d'aucun corps des fideles. Que ce corps est en mesme

temps dans le Ciel, & sur l'Autel,

sans estre dans l'espace qui est entre-deux; d'où s'ensuit qu'il est éloigné de soy-mesme, plus haut que

soy-mesme, & separé de soy-

E P I S T R E

mesme. *Que ce corps a dans l'hostie vne loꝑueur & largeur sans estenduë; qui est forger vne chimere; vne loꝑueur sans qu'il y ait rien de long, & vne largeur sans qu'il y ait rien de large. Que ce corps est rompu sous les especes, & qu'il y demeure tout entier. Que son sang y est répandu sans sortir des veines, & choses semblables, dont la seule pensée doit faire fremir tous ceux qui ont tant soit peu esté éclairés de la lumiere de l'Evangile, voyans qu'on aneantit du tout la verité de la nature humaine de ce grand Redempteur.*

Il est arrivé, MONSIEUR, par vn juste jugement de Dieu, que ces quatre paroles de l'Evangile, *Cecy est mon corps*, donnent aux Docteurs de Rome, à cause de leur aveuglement, ou de leur vanité, plus de troubles & d'inq

Matth.
26. 26.

DEDICATOIRE.

d'inquietudes que l'Euripe n'a de flots. Car outre que chaque mort leur est vn écueil contre lequel ils se brisent, jusques à se déchirer les vns les autres, estans differens en sentimens comme en visages; j'estime que de ceux qui sont les plus habiles, il y en a tres-peu qui ne soient interieurement agitez, qui ne rougissent en particulier, lors qu'ils pensent serieusement à tant d'artifices & de souplesses dont ils colorent vne doctrine si injurieuse au Fils de Dieu; & à qui la conscience ne fasse mille reproches de ce qu'ils detiennent la verité en injustice. Mais comme le Corbeau hors de l'Arche s'arresta apres quelque proye, ainsi ils sont retenus par des considerations qui les attachent au monde. Il ne faut s'estonner de ce qu'il y en a qui

E P I S T R E

connoissent la verité sans en faire profession : ils veulent l'Evangile sans Croix ; & parce que la Croix en est inseparable , ils rejettent l'Evangile à cause de la Croix : Mais vn jour ils souffriront vne Croix sans Evangile ; ils sentiront la vengeance eternelle de Dieu , sans esperance de consolation.

Icy, M O N S I E U R , nous avons vn grand avantage. Ce divin Sacrement , de mesme que les autres mysteres de la Foy , a esté conservé parmi nous selon la pureté de son institution. Nous n'y admettons pas cet éclat de ceremonies que Rome a forgées , qui ne sont que des images de sa vanité , & qui s'évanouissent au seul souffle de l'Evangile : semblables à ces couronnes, qui par fois semblent estre autour du Soleil , qui n'estant

DEDICATOIRE.

n'estant que des vapeurs qu'un air grossier compose, se dissipent par le vent. Comme cet Astre du jour n'emprunte pas son lustre des fumées de la terre, estant suffisamment couronné de ses propres rayons; aussi ce sacré Mystere ne tire pas son excellence des pensées & des fictions terrestres des hommes. Il reluit assez de ses propres lumieres, ayant en soy toute la perfection d'un celeste & d'un auguste Sacrement. Cette importante matiere est le sujet de ce Livre. Et bien qu'elle ait esté souvent examinée par des meilleures plumes que la mienne; neantmoins j'entreprends d'en parler, parce que Dieu ne rejette point les moindres efforts de ses serviteurs. Il demande pour la construction de son Tabernacle, la

E P I S T R E

peau des moutons, de mesme que l'or des plus riches. Joint qu'un Adversaire ayant attaqué le Sermon suivant, où je traite de ce poinct, nécessité m'est imposée de luy répondre, & de garantir la Verité des efforts du mensonge.

Je vous supplie, MONSIEUR, de souffrir que je mette vostre nom à la teste de ce Livre, & de permettre que je vous l'offre, puis que vous en chérissiez si religieusement le sujet. Les inclinations toutes particulieres que Dieu vous a inspirées pour le soutien de sa cause, ont un si parfait rapport avec elle, que je pense que ce fidele recit que je vous presente des victoires de la Verité, & des déroutés du mensonge, ne vous sera point desagréable. Je vous prie donc de le recevoir, à cause de la

dignité

DEDICATOIRE.

dignité de sa matiere, qui fera que vous supporterez la foiblesse de mon stile. I'espere que vous luy dōnerez quelque place chez vous, puis que vous estes tout accoûtumé à vous munir de provisions saintes, & de thresors spirituels, pour parer aux coups de l'erreur & du vice, & pour conserver vne integrité incorruptible dans vn siecle corrompu. Vous estes issu d'vn noble & illustre Pere, dont la pieté est vn flambeau qui allume l'amour des choses divines dans sa belle & nombreuse famille, où il y habite comme dans vn Temple, presentant tous les jours au Seigneur vn cœur plein de foy, qui ne se laisse point éblouir aux illusions & aux charmes du monde, vne bouche dediée à ses louanges, des mains toutes officieuses à ses po-

E P I S T R E

vres , & vne vie qui se passe toute
entiere dans les exercices du Ciel.
Vous estes , MONSIEUR, l'vne
des plus precieuses pierres de sa
Maison , qui estant touchée par la
force de cet exemple, fait voler de
toutes parts les estincelles d'vne
devotion sincere envers Dieu,
qu'on void accompagnée d'vne
excellence d'esprit, d'vne perfe-
ction de jugement, d'vne pureté
de mœurs, d'vne douceur & mo-
destie tres-accomplie ; & sur tout
d'vne charité abondante & éloi-
gnée de vanité. Le souvenir de
cette naissance vous réveille con-
tinuellement, & vous anime à ne
rien faire d'indigne de cette extra-
ction. Il vous fait marcher sur les
traces d'un Pere si vertueux, &
vous fait voir dans le miroir de ses
actions, que la Religion doit estre

DEDICATOIRE.

le premier de nos ornemens, & l'vnique passion de nostre ame. Dieu se sert de cet exemple domestique pour vous enrichir du plus grand de ses thresors, & vous propose aujourd'huy au milieu de nous, comme vn object où son amour & ses faveurs paroissent magnifiquement; sa providence vous ayant conduit parmi nous, afin que nous eussions part aux fruits de vostre vie, qui n'est pas moins Chrestienne que vostre foy, n'estant pas juste que le lieu de vostre naissance les possedât tout seul. Tant de vertus qui reluisent en vous dans le plus haut éclat de vostre âge, ne peuvent qu'estre generalement souhaitées. Il est vray qu'elles sont dignes d'vn meilleur siecle, mais elles seront victorieuses du tombeau: Et il

E P I S T R E

suffira de vous alleguer, pour con-
vaincre par vn rare exemple, ceux
qui vivront dans l'infamie des vi-
ces. I'offenserois vostre modestie
si je passois plus outre : je n'ajou-
teray donc que la sincerité de mes
vœus, que j'adresseray continuel-
lement à Dieu pour l'accroisse-
ment des richesses de son Esprit
sur vous, & pour la parfaite pro-
sperité de vostre personne, en qua-
lité,

MONSIEVR, de

Vostre tres-humble & tres-
obeissant serviteur,

EVSTACHE.

De Montpellier ce
1. Octobre 1649.

P R E F A C E.



E refute dans ce livre
celuy que le sieur Mer-
cier Iesuite a publié
contre moy, où il pre-
tend de répondre à ce
Sermon que j'ay don-
né au public sur ces

paroles, *Cecy est mon corps.* Il pense de
relever l'honneur d'un nouveau Predica-
teur, contre lequel je fis ce Sermon, mais il
flétrit entierement le sien. Celuy que l'im-
puissance a rendu inutile, vient au secours
d'un autre. En quoy sa vanité est juste-
ment punie, car s'efforçant de bâtir sur les
ruines d'une personne qui a cédé à la veri-
té par son silence, il travaille avec moins de
sucez; & par vne cheute honteuse, se trou-
ve au dessous de celuy qu'il veut soutenir.

L'Evangile dit bien qu'un paralytique fut Mat 2. 3.
porté par quatre, mais ces quatre estoient
sains & vigoureux, au lieu que le Iesuite
presume de faire office de charité, & il est

P R E F A C E.

plus foible que celuy qu'il essaye d'appuyer. Il est vray qu'il épand beaucoup de venin, le seul titre de son livre en est vne preuve toute manifeste, l'ayant couché en forme de satyre, en ces termes : Examen des falsifications de passages, tronctions, citations de mauvaise foy, ignorances, & autres absurditez contenuës dans vn Sermon composé par le sieur Eustache. Mais par ce superbe titre, qui paroît à la teste de son livre, comme vn Cyclope au frontispice d'un bâtiment, il decouvre la fièvre qui travaille son esprit. Il semble neantmoins qu'il est en estat de guerison, puis qu'il vomit tant de bile. Mais quoy qu'il en arrive, il n'aura pas tenu en moy qu'il n'ait du soulagement, parce que je luy ay servi de medecine pour le purger.

Cependant je fais voir dans ce livre que ses calomnies sont comme la bave des flots qui donne sur le pied des rochers sans toucher à leur hauteur, & qu'il est coupable des choses dont il m'accuse. Dans le tableau de ma justification que j'y represente, tout homme non preoccupé trouvera la condamnation de l'Adversaire. Il a creu d'attirer le Lecteur par ce titre, où il

P R E F A C E.

m'impose ce qu'il y a de plus noir au monde, pour rendre ma plume criminelle. Pour cet effet il le fit afficher en divers endroits de cette Ville, estimant que faisant flèche de toutes ces impostures, & que les exposant à la veüe des passans, il pourroit donner au but où il tendoit. Mais il luy en a pris comme à cet oiseau sauvage, nocturne & solitaire, dont parle Jeremie, contre lequel, quand il vient au jour, les autres oiseaux s'assemblent pour le bequeter. Car les plus judicieux se sont piquez de ce titre avec indignation, & par ce moyen ont méprisé son livre. Ils se sont estonez de voir qu'un homme qui se dit de la Compagnie de Jesus, où l'on se vante de faire profession d'humilité, écrive avec cet orgueil. Il ne faut que joindre à son titre, ce passage où Jesus Christ dit, Apprenez de moy que je suis debonnaire, pour montrer qu'il s'accorde avec l'Evangile, comme l'amer avec le doux. L'entrée de son livre qui commence par impostures & par calomnies, est bien differente de celle des Epistres des Apostres, qui commencent par des souhaits de grace & de paix. Cette douce Rethorique n'est pas de son goût, il en veut une toute

Jerem. 2.

9.

Math. 11.

29.

Rom. 1. 1.

1. Pier. 1.

2.

P R E F A C E.

1. Rois 19.
II. 12.

fougueuse, pour gagner les admirations des foibles. Il n'a pas assez de foy pour croire que Dieu est dans le son coy & subtil, il le cherche dans le vent impetueux, fendant les montagnes, & brisant les rochers, dans le tremblement & dans le feu.

Neantmoins apres ce fiel, il veut persuader au Lecteur qu'il a la simplicité de la colombe. Quand il n'y auroit que modestie au corps de son livre, le venin qui est au titre le convaincroit du contraire. Mais on ne remarque en toute la suite de son discours, aucun terme qui approche tant soit peu de la civilité; les injures ne tarissent non plus en sa plume que l'eau dans les grosses rivieres. Ce qui pis est, le meilleur luy defaut, qui est la clarté de l'ordre, & la force du raisonnement. Sa methode est si confuse, & ses preuves si foibles, qu'il faut bien que la charité des siens soit grande pour en supporter les manquemens. On trouvera qu'il n'a pas fallu se travailler beaucoup à les relever; car il bronche si ouvertement, & déguise sa creance avec si peu de dextérité, que pour le refuter, il ne faut que le faire parler. Il ne fait qu'effleurer mon Sermon. Il n'entend pas nostre doctrine,

P R E F A C E.

ou il la dissimule, nous imposant des choses que nous condamnons. Il rapporte mes paroles tronquées, & en cache la force, & l'evidence. Là où il est empesché de répondre, il tourne le dos & saute des pages entieres, avec une disposition qui n'est pas commune aux personnes de son âge. Il rord les passages de l'Escriture, & falsifie les témoignages des Peres au sens & aux mots. Ce qu'il dit avec quelque couleur, n'est pas du sien: il puise hardiment dans la source des autres, de mesme que cet arbre qui tire le suc des plantes voisines. La grosseur de son ouvrage ne sert qu'à multiplier ses fautes: bref il n'a rien oublié de ce qui peut décrier une plume, son livre ayant autant de taches que la peau la plus mouchetée d'une panthere. Aussi il a esté si mal receu, qu'il est à craindre qu'on ne le destine à quelque autre usage qu'à celuy de la lecture. Je l'épargne en plusieurs endroits, estimant qu'il suffit que je m'arreste sur le principal, sans user de tout le droit que j'ay contre un Adversaire, qui en ses vieux ans a fait une si malheureuse production, qu'elle a effacé toute la bonne opinion qu'on pouvoit avoir de luy. Il a fait au contraire de

P R E F A C E.

la terre qui nous garde ce qu'elle a de meilleur pour l'arriere saison. On verra icy un vaisseau qui fait naufrage apres avoir rendu des longs services à ceux de son parti. Je le suivray jusques à ce qu'il ait coulé à fonds. Cependant je publie de nouveau le Sermon susdit, afin que le Lecteur equitable ait plus de moyen de reconnoître les omissions du Jesuite, qui laisse plusieurs choses essentielles sans y répondre. C'est aussi afin que le parcourant tout du long, & y remarquant les supremes avantages de la verité, qui triomphe si clairement de l'erreur, il infere de-là que le titre diffamatoire du livre de l'Adversaire est manifestement faux & calomnieux.



T A B L E D E S
Chapitres de ce
Livre.

Sermon sur les paroles du Chapitre 26.
de S. Matthieu, verset 26. Cecy
est mon Corps. page 1

C H A P. I.

De quelques digressions de l'Adversaire.

103

C H A P. II.

Où l'Adversaire est convaincu de calomnie, & où est répondu aux passages qu'il nous oppose de S. Hilaire, & de S. Athanase, sur le sujet de l'Eucharistie.

109

C H A P. III.

Réponse aux passages de S. Ambroise.

123

C H A P. IV.

Réponse aux passages de S. Cyrille de Jerusalem.

136

C H A P. V.

Réponse aux passages de S. Augustin.

147

T A B L E.

C H A P. VI.

Réponse aux passages de S. Chrysostome, &
de Gregoire I. 159

C H A P. VII.

Réponse aux passages de Gaudence, de Cy-
prien, de Gregoire de Nyffe, & de
Macaire. 166

C H A P. VIII.

Comment le Iesuite prouve sa Doctrine
touchant l'Eucharistie, par le raison-
nement humain. Nouveauté de la
Transsubstantiation. 176

C H A P. IX.

Des repliques de l'Adversaire, contre l'ex-
plication de ces paroles, Ceci est
mon corps, contenuë au Sermon
precedent. Ce qu'il dit sur le pronom,
Cecy. 183

C H A P. X.

De la fraction en l'Eucharistie. 194

C H A P. XI.

Du verbe, est. Réponse à quelques obje-
ctions du Iesuite. Contradiction du
mesme. 200

C H A P. XII.

Contradiction du Iesuite, sur le mot de
Figures. De la Commemoration de

T A B L E.

Iesus Christ. 209

C H A P. XIII.

Examen des passages de S. Luc 22. Cette Coupe est le Nouveau Testament en mon Sang. Je ne boiray plus du fruit de la Vigne, &c. 219

C H A P. XIV.

De ce passage de S. Paul, 1. Cor. 10. Le pain que nous rompons, n'est-il pas la Communion du corps de Christ? De quelques autres observations. 241

C H A P. XV.

De ces passages de S. Jean 6. En verité, je vous di, que si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point vie en vous-mêmes. Ma chair est vraiment viande, &c. C'est l'Esprit qui vivifie, la chair ne profite de rien, &c. De l'Ascension de Iesus Christ au Ciel. Avec la réponse à quelques menues repliques de l'Adversaire. 250

C H A P. XVI.

Argument contre la Transsubstantiation, pris de ce qu'une épingle peut percer l'Hostie consacrée. De ce que la quantité ne peut exister sans matiere, ou

Fin de la Table.

T A B L E.

*sans substance. De ce que l'Hostie peut
estre empoisonnée. Et de ce qu'elle peut
nourrir nostre corps. Avec la réponse
aux repliques de l'Adversaire.* 271

C H A P. XVII.

*Où sont examinées les réponses que le Ie-
suite fait aux passages que j'ay pris des
Peres sur l'Eucharistie.* 295

C H A P. XVIII.

*Où sont examinées les réponses du Iesuite
aux autres passages que j'ay cité des
Peres sur l'Eucharistie.* 318

C H A P. XIX.

*Où sont examinées les réponses que le Ie-
suite fait au passage que j'ay tiré des
Conciles sur l'Eucharistie, & ses ac-
cusations convaincues de calomnie.*

339

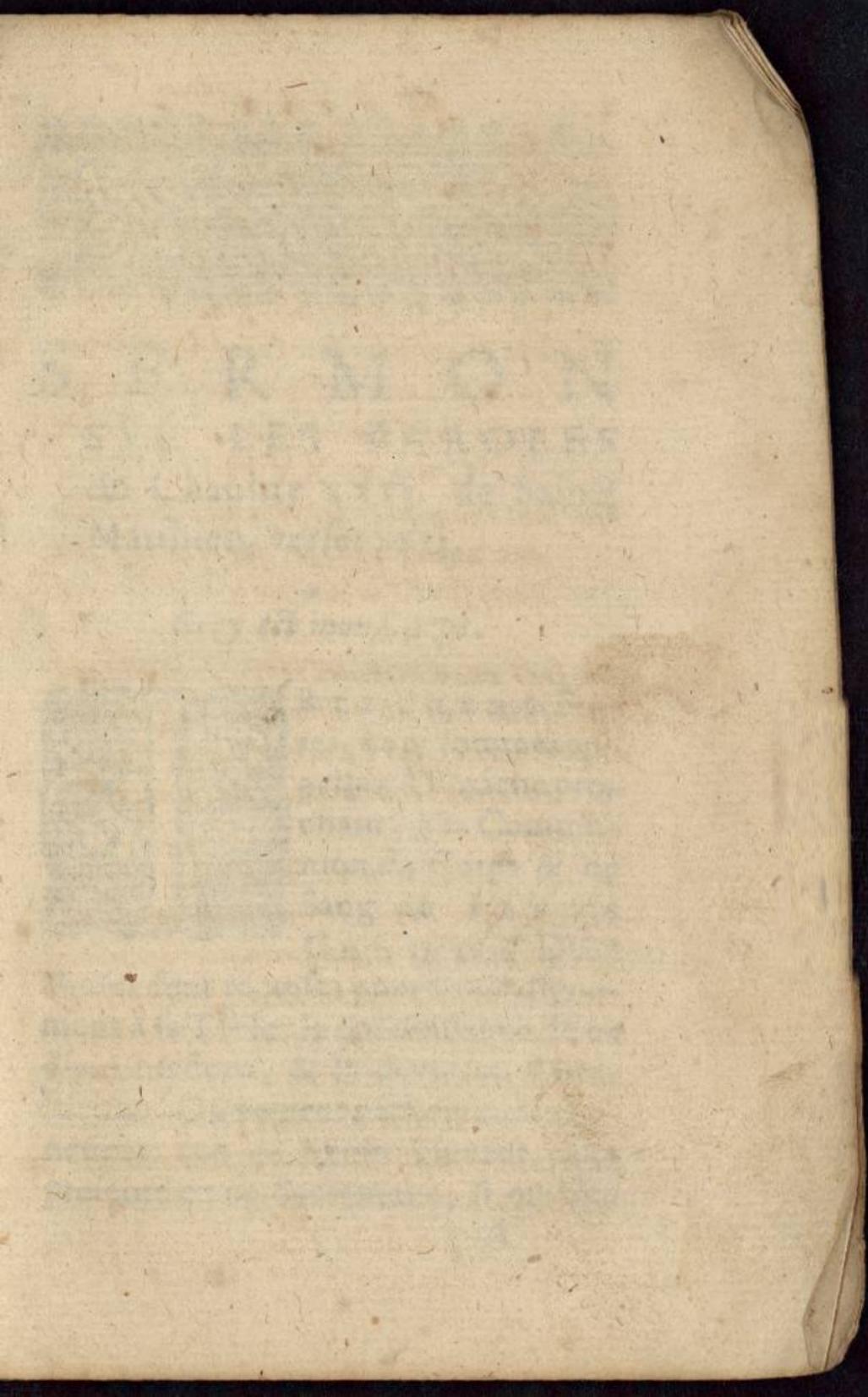
C H A P. XX.

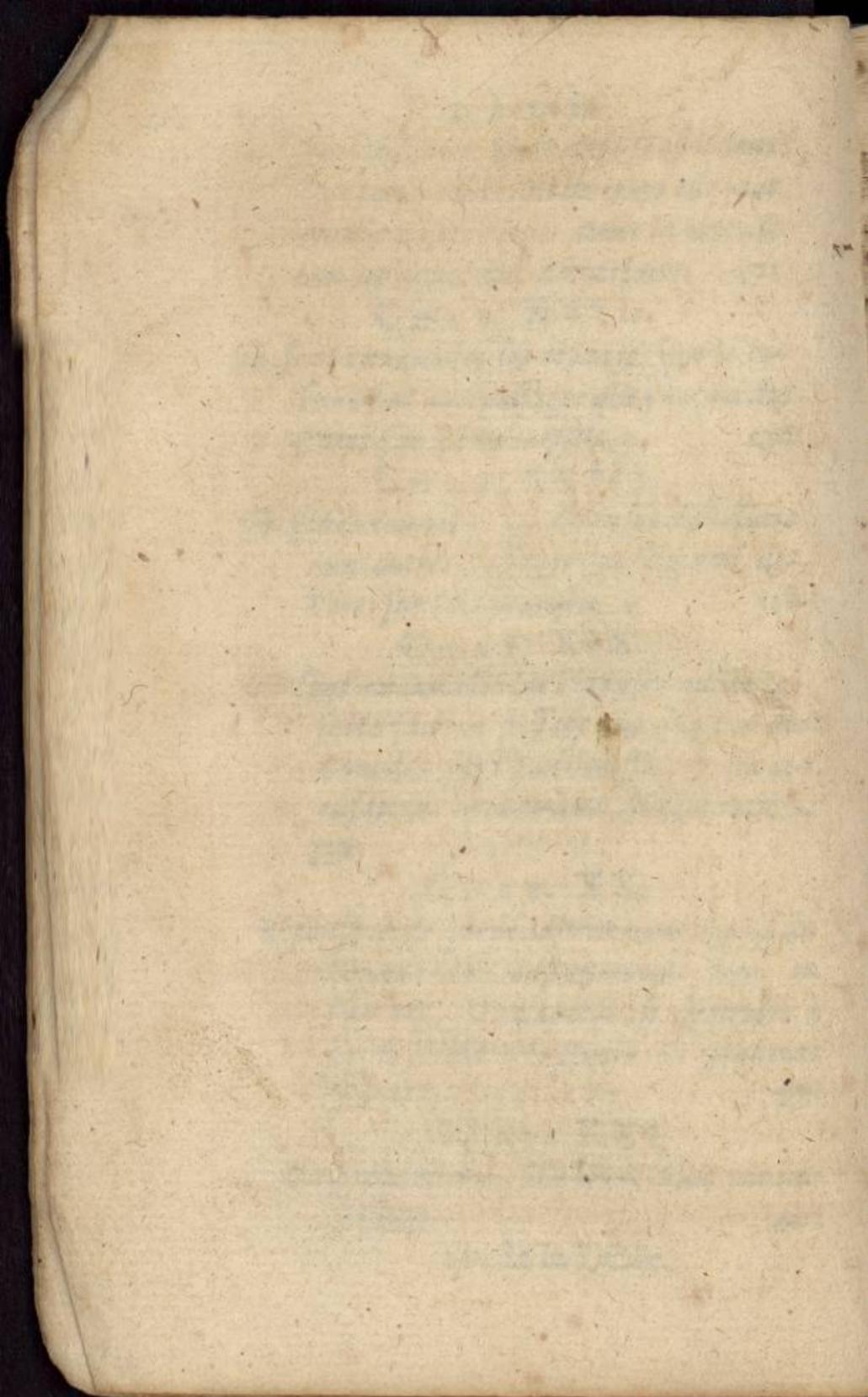
*Réponse à ce que le Iesuite nous oppose du
Concile de Constantinople tenu en
l'an 756. Ce Concile est contraire à
la doctrine de Rome en plusieurs
poincts.* 376

C H A P. XXI.

*Le Iesuite errant. Son livre finit par im-
postures.* 402

Fin de la Table.







S E R M O N

SVR LES PAROLES

du Chapitre xxvj. de Sainct

Matthieu, verset xxvj.

Cecy est mon Corps.



RES-CHERS Freres, nous sommes appellez, Dimanche prochain, à la Communion du Corps & du Sang de I E S V S CHRIST. Deux

choses sont requises pour venir dignement à sa Table; la connoissance de ce divin mystere, & la devotion Chrestienne. On ne peut participer aux benefices que ce benin Sauveur nous presente en ce Sacrement, si on n'en

A

*Levit. 21.
18.*

connoit point la nature , & si l'ame est sans les dispositions convenables, pour en sentir les fruits salutaires qui nous y sont offerts. Il estoit jadis defendu à l'aveugle & au boiteux de s'approcher du Tabernacle. Celuy qui a l'entendement aveuglé, & dont l'ame cloche, & est inhabile aux fonctions de la pieté, est indigne de se presenter à la Table de Iesus Christ. Il est vray que naturellement nous sommes plus aveugles que Bartimée , & plus boiteux que Mephibosceth : mais il a plu à Dieu de nous donner son Fils bien-aimé, qui nous a rendu les yeux & les pieds, pour le cōnoître , & pour cheminer en sainteté & en justice devant sa face. En faisant cette merveille il ne nous a pas du tout gueris, non par faute de pouvoir , mais pource que nos convoitises charnelles y apportent tous les jours de l'empeschement. Ce qui nous doit obliger à leur denoncer vne guerre continuelle, jusques à ce que nous obtenions vne pleine victoire, & que par la delivrance du peché, & de la mort , nous soyons menez à la perfection que le Ciel nous reser

réserve. C'est là où nous aurons vne cō-
noissance sans tenebres, & vne devotiō
sans froideur. En attendant cet incom-
parable bon-heur, nous-nous devons
servir des moyens qui peuvent avancer
en nous cette cōnoissance & cette de-
votion. Nous parlerons maintenant de
celle-là, sur le sujet de nostre cōmunion
à Iesus Christ, puis que les paroles de
nostre texte nous y obligent, & que
l'occasion nous en est présentée par le
Sermon qu'on a fait ces jours passez, où
l'on a essayé de prouver par les mesmes
paroles la Transsubstantiation, & la
manducation charnelle du corps de
Iesus Christ.

Ce nous est vne grande consolation,
qu'en vne si celebre Assemblée, & en
la presence du Predicateur, de plusieurs
autres Ecclesiastiques, & de tant de
personnes de condition, de l'une & de
l'autre Religion, nous avons la liber-
té de defendre nostre doctrine sur vn
point qui est si important. *Roy Agrippa, Act. 26. 2.*
je m'estime bien-heureux que je dois répon-
dre aujourd'huy devant toy, disoit S. Paul.
Nous disons le mesme, de ce que nous

avons a soutenir devant vous la cause de Dieu. L'evidence de la verité, que nous ferons voir à l'œil, avec l'assistance du S. Esprit, & la respectueuse modestie & douceur, dont nous assaisonnerons nostre discours, sera la reconnoissance de ce que vous nous honorez de vos presences. Vn Ancien disoit, que le

Tertull. de baptismo. S. Esprit apparut en forme de colombe, pour montrer qu'il n'habite qu'en ceux qui n'ont point de fiel, non plus que la colombe, mais qui sont remplis de douceur. C'est par les lumieres de ce divin Esprit, que nous éclaircirons cette matiere, avec vne ame vuide de toute passion, qui ne se propose pour but que la gloire de Dieu, & vostre propre salut.

Pour l'intelligence de ces paroles, *Cecy est mon Corps*, il faut examiner trois choses: 1. Que signifie le pronom, *CECY*. 2. Que signifie le verbe, *EST*. 3. Quel est le sens de toute cette proposition, *Cecy est mon Corps*. Nous répondrons selon les occasions aux objections qu'on a apportées sur ce sujet.

Quant au pronom, *CECY*, il signifie ce que Iesus Christ tenoit en ses mains:

or il tenoit en ses mains du pain; il signifie donc du pain: & de fait ce pronom ne se peut rapporter qu'à ce qui le precede: or c'est le pain qui le precede. Et cōme ils mangeoient, Iesus prit le pain, & apres qu'il eut rendu graces, il le rompit, & le bailla à ses disciples, & dit, Prenez, mangez, Cecy est mon corps. Et partant ce pronom ne se peut rapporter qu'au pain. De-là vient qu'on a ajoûté au Canon Romain, cette conjonction causale, *Car cecy est mon Corps*. Ce qui fait voir que le pronom, *cecy*, ne se doit rapporter qu'à ce qui le precede, qui est le pain.

Matth.
26. 26.

Par ce moyen la Transsubstantiation est détruite, pource que le pain ne peut estre le corps de Christ qu'en figure, veu que la lumiere naturelle contraint nos adversaires d'avoüer, *Que de deux choses qui sont differentes de genre, & de nature, l'une ne peut estre l'autre que par figure, comme quand il est dit, les sept vaches sont sept années, la semence, c'est la parole de Dieu. Christ est le sep. Il faut donc dire le mesme de cette proposition, Ce pain est mon corps; pource que*

Bellar. l. 1.
de Eucha.
c. 11. Gen.
41. 16.
Luc 8. 11.
Iean 15.

le pain & le corps sont deux substances différentes de genre, & de nature. La raison de cela est, que le pain & le corps sont deux individus; le pain de l'Eucharistie n'est pas quelque pain que ce soit, mais cettuy-cy qui est consacré, non celuy que Iesus Christ prit, & bail-la aux Apostres, mais celuy que le Prestre prend tous les jours. Le corps aussi n'est pas quelque corps que ce soit, mais ce corps de Iesus Christ qui est mort pour nous; & on ne dira pas que le Prestre prenne les especes, ou les genres. Or deux individus ne peuvent estre dits l'un de l'autre, que par figure; car il n'y a point d'individus quand ils seroiēt d'une mesme espeece, qui puissent estre dits l'un de l'autre, sans figure. Ainsi Alexandre, Pierre, & Iean, estans des individus qui different en nombre, l'un ne peut estre dit de l'autre que par figure. Moins les individus qui sont de diverse espeece, comme *Pierre, ce laurier, cette montagne*, dont l'un ne peut estre dit proprement de l'autre. Nous disons le mesme si les individus sont sous divers genres, ainsi cet homme, est sous le
genre

genre de la substance , & cette blancheur, est sous le genre de l'accident; & on ne peut pas dire que l'un soit proprement l'autre , pource que nulle substance n'est pas proprement vn accident. La disparité qui est entre les individus d'une mesme espece , se tire de ce qu'ils different en nombre. Celle qui est entre les individus qui sont de diverse espece , se tire de leur definition, & de leur forme diverse par laquelle ils sont ce qu'ils sont , & les individus qui sont sous divers genres , tirent leur disparité de la difference de leurs genres. Or le pain , & le corps en l'Eucharistie, ne sont pas des individus d'un mesme genre, pource que le pain n'est pas sous le genre de l'animal , comme le corps. Moins sont-ils d'une mesme espece, & partant il ne se peut faire que l'un soit dit de l'autre autrement que par figure, puis que quand ils seroient d'un mesme genre, ou espece, l'un ne pourroit estre proprement l'autre , pource qu'il ne se peut faire que deux individus soient vne seule & mesme chose.

Cette raison prise de la lumiere na-

turelle est si evidente qu'elle force nos adversaires à nier que le pain soit appelé le corps de Christ, pource qu'ils sçavent bien que l'un ne pourroit estre dit de l'autre, que par figure. On veut donc que le pronom, *Cecy*, ne signifie pas le pain. C'est ce qu'on a opposé ces jours passez, on a dit que ce pronom ne peut pas signifier le pain, pource qu'il est different de genre d'avec le pain, l'un estant du genre neutre, & l'autre du masculin.

Mais cette raison ne peut estre receuë, autrement quand il est dit selon la version de Louvain, *Cela maintenāt est os de mes os*, il faudra dire, que parce que le pronom, *cela*, est du genre neutre, il ne rapporte pas à la femme, qui est du genre foëminin, dont il est parlé auparavant. Notez aussi que selon les 70. Interpretes, le pronom est du genre neutre. D'où s'ensuit que le pronom, *cela*, est le mesme que cette chose, & se prend comme substantif, en cette sorte, *cela est os de mes os*, c'est à dire, *cette femme est os de mes os*. Ainsi en cette proposition, *Cecy est mon corps*, le pronom, *cecy*, doit estre pris comme substantif, *cecy*, c'est à dire

Gen. 2. 23.
 ἡ ὄσφυς μου
 ὅσφυς ἐκ
 τῶν ὀστέων
 μου.

ce pain. Comme lors qu'il est dit de la production des poux en Egypte, *c'est icy le doigt de Dieu*, où selon les 70. Interpretes, il y a, *cecy est le doigt de Dieu; cecy*, c'est à dire cette production miraculeuse. Où vous voyez qu'un genre est different de l'autre. On dira d'une enseigne de diamans, *cecy est un present de mon amy*; & cette façon de parler qui est par tout approuvée, est la mesme que celle dont nous debatons.

Exod. 8.

19. *δακ-**τυλ**δεξ**τετο.*

On a dit, que le pronom, *cecy*, ne demonstre ni le pain, ni le corps de Christ precisément, mais en general vne substance contenüe sous les accidens. Nous disons qu'il faut que cette substance en general, soit quelque substance en particulier, puis que la generalité de la substance ne subsiste, sinon és individus, comme si on dit, *cette odeur*, encore qu'on use du terme d'odeur en general, neantmoins on parle d'une odeur particuliere, ou de celle de l'ambre, ou du musc, ou de la rose. Pourtant si ce mot, *cecy*, est rapporté à vne substance en general, c'est pource qu'il signifie vne substance en particulier, ou le pain, ou le corps de

Christ, non le corps de Christ ; pource que la transsubstantiation, selon Rome, ne se fait que par la prolation entiere des paroles de la consecration ; d'où s'ensuit que le pain n'estoit point encore transsubstantié, quand Iesus Christ disoit, *cecy*, donc le mot, *cecy*, signifie le pain. Aussi on ne montre pas au doigt vne generalité, mais seulement les choses particulieres designées par leurs circonstances.

Nous condamnons aussi ce que quelques Docteurs de Rome disent, *Que par le pronom, cecy, on peut entendre les especes, ou les accidens du pain.* Nous disons en vn mot, que ces accidens ne peuvent estre sans la substance du pain, puis que les paroles de Iesus Christ, par la force desquelles on dit que cette substance cesse d'estre, n'estoient pas encore prononcées. Et d'ailleurs ces accidens estans differens de genre, & de nature, d'avec le corps de Iesus Christ, ils ne peuvent estre le corps de Iesus Christ que par figure.

Nous n'admettons pas non plus, ce que plusieurs disent, *que le pronom, cecy,*

ne demõtre rien de present, mais ce qui sera à l'instant. Il faut donc dire, que si ce mot, *cecy*, ne signifie rien de present, le sens de ces paroles, *cecy est mon corps*, sera, *rien est mon corps*; les plus passionnez jugeront combien cela seroit absurde. Si on dit, que ce mot, *cecy*, signifie ce qui sera apres que les paroles de la consecration auront esté proferezées, comme quand on tire vne ligne, on dit, *cecy est vne ligne*; que de mesme Iesus Christ a dit, *cecy est mon corps*, pource qu'à l'instant cela devoit estre son corps. Nous refutõs cette opiniõ par Bellarmin qui dit, que quand le pronom, *cecy*, demontre vne chose future, c'est lors qu'il n'y a rien de present, &c. & ajoute, que le Seigneur prit du pain, & qu'il semble avoir demonstré le pain, qui estoit present. Et de fait, puis que Iesus Christ tenoit du pain en ses mains, & qu'il disoit, *cecy est mon corps*, il est tout manifeste que le pain estoit vne chose presente, & qu'il demontroit ce pain, & non ce qui devoit estre; ne plus ne moins que si quelqu'un disoit d'un livre, *Je vous donne cecy pour vne assurance de mon affection*, on entendroit par le mot, *cecy*, le livre

Bellar. de
Euchar. l.
1. c. 11.

4

mesme. Ainsi ce pronõ, *cecy*, ne marque pas vne substance vague, indeterminée, & future; pource qu'une substance vague se considere selon la maniere de l'universel: or l'universel ne reçoit point de certaine action, telle qu'est la fraction, pource qu'une telle action n'est receüe qu'en l'individu singulier. Puis donc que ce mot, *cecy*, est dit d'une chose qui souffre la fraction, veu que l'Apostre dit, *le pain que nous rompons*; il s'en suit que quand Iesus Christ disoit, *cecy*, il demontroït, le pain; comme appert de cet argument. Ce qui est rompu en l'Eucharistie, c'est ce qui est appellé le corps de Christ en l'institution; or le pain est rompu en l'Eucharistie, comme dit S. Paul, donc le pain est appellé le corps de Christ en l'institution. Ajoûtez que le mesme Apostre expose ce pronõ, *cecy*, par ce pain, *toutefois & quantes que vous mangerez de ce pain, &c. Que chacun mange de ce pain, &c.* C'est ainsi que Tertullien reconnoissant que c'est le propre office du pronõ demonstratif de signifier vne chose presente, prouve par là contre les heretiques, la resurrection de

de la chair, se fondant sur ce pronom dont use l'Apostre, lors qu'il dit, *Il faut que ce corruptible reveste l'incorruption, &c.* Il n'a pû prononcer cecy, dit ce Docteur, *sinon d'une chose presente, sinon d'une chose comparoissante, c'est un mot de demonstration corporelle.*

1. Cor. 15.

53.

Tertull. de

resurrect.

cap. 6. 51.

Cette exposition du pronom, *cecy*, par ce pain, fait voir que le verbe, *est*, se doit prendre pour, *signifie*, pource que le pain estant different de genre & de nature d'avec le corps de Christ, ne peut estre proprement le corps de Christ. C'est donc sans raison qu'on a dit qu'icy, le verbe, *estre*, se prend pour *un estre de transsubstantiation*, au lieu qu'il ne se prend que pour *un estre de signification*. Il est vray que ce verbe *estre*, se prend en deux façons. 1. Absolument, & comme un attribut de l'enonciation, comme en cette proposition, *Louys XIV. est*, auquel sens il designe tousjours l'existence de la chose. 2. Il se prend pour le milieu qui est entre le sujet & l'attribut, & qui les lie ensemble, comme quand je dis, *Louys XIV. est juste*. En cette seconde signification, le verbe, *est*, se préd encore

en deux manieres. 1. Proprement, lors qu'il designe vne reelle conjunction des termes, comme en cette proposition, *tu*

Matth. 16. es le Christ le Fils du Dieu vivant. 2. Figurativement, lors qu'il designe l'existence de la chose, non reelle, mais par quelque analogie; comme quand il est dit, *les sept chandeliers que tu as vus, sont les sept Eglises.* Auquel sens il faut icy prendre le verbe, *est*, c'est à dire, pour signifier.

*Apoc. 1.
20.*

On a dit, qu'es poinçts importans de la foy, & du salut, comme est celuy de l'Eucharistie, Iesus Christ n'a point parlé par figure, pource que les figures par leur obscurité, ouvrent le chemin à l'erreur. Que Iesus Christ a parlé sans figure en l'institution de l'Eucharistie, d'autant qu'il s'agissoit d'un testament, où les clauses doivent estre claires. Nous trouvons beaucoup de manquemens en ce raisonnement. 1. Si les poinçts de la foy sont considerez absolument, Iesus Christ n'en a proposé aucun qui ne soit important, entant qu'ils concernent ou le salut, ou la damnation des pecheurs. Or il est constant qu'es discours de cette nature, il a souvent
parlé

parlé par figure. En voicy quelques exemples, *vous tous serez cette nuit scandalisez en moy.* Lucas Brugensis dit, que c'est vne metaphore prise des pierres contre lesquelles on heurte, & qui sont des empeschemens à ceux qui cheminent; & les scandales sont des pierres d'achoppement à plusieurs. *Mon pere, s'il est possible que cette coupe passe arriere de moy.* Maldonat dit, que c'est vne metaphore tirée de la coûtume ancienne qu'on avoit de presenter à ceux qui estoient condamnez à la mort, vne coupe pleine de poison. Quand Iesus Christ dit, *Pere, je remets mon Esprit entre tes mains,* il parle par figure, veu que Dieu n'a point proprement des mains. Il y a vne infinité d'autres exemples de pareille nature. 2. Si on considere les points importans de la foy cõparativement, on y remarque de divers degrez, tellement que les vns nous paroissent plus excellens que les autres. Mais on ne trouvera pas qu'il ait seulement parlé par figure és poincts moins importans; au contraire on verra qu'il a aussi usé de locutions figurées sur le sujet des

Matt. 26.

31.

Lucas
Brugensis
in cap. 5.
Matthai.

Matt. 26.

39.

Maldonat
in cap. 20.
Matthai.

Luc 23.

46.

Jean. 15. 1.
5.

Luc. 22.
20.

1. Cor. 10.
16.

Antipofe
τὸν ἀρτόν
ὃν κλάωμεν
ὅτι κοινωνία.
via.

autres. Entre lesquelles nous mettons ce beau mystere dont il traite en ces passages, *Je suis le vray sep, & mon pere est le vigneron. Vous estes les sarmens.* Propositions qui ne peuvent estre entendues sans figure. Nous pourrions alleguer vn grand nombre de semblables exemples. 3. Quant à l'Eucharistie, il est tout manifeste, qu'en ces paroles, *cette coupe est le nouveau Testament en mon sang*, il y a vne figure; car la coupe n'est pas proprement vn testament, comme nous dirons cy-apres. De mesme en ce passage, *la coupe de benediction, laquelle nous benissons, n'est-elle pas la communion du sang de Christ?* il y a vne figure toute evidente, le contenant pour le contenu, la coupe pour la liqueur qui est dedans, veu que ce n'est pas la coupe, mais le breuvage qu'elle contient qui est le Sacrement de nostre cõmunion spirituelle au sang de Christ. Cõme aussi en ces autres paroles de l'Apostre, *le pain que nous rompons*; où les entendus en la langue Grecque remarquent vne nouvelle espee de figure. 4. Nous serions trop longs si nous voulions ramasser toutes les

les prodigieuses figures dont nos adversaires ont defiguré sur ce sujet le texte de l'Evangile. Peuvent-ils dire sans figure que le pronom, *cecy*, signifie, *sous ces especes*? que le verbe, *est*, se prenne pour, *sera*, ou *deviendra*? Que ces paroles, *cecy est mon corps, qui est rompu pour vous*, ils doivent estre entendüs non d'une fraction du corps, mais d'une fraction des accidens? Que Iesus Christ appelle *fruit de vigne*, ce qu'il a beu, pource qu'il a esté vin avant la conversion, ou pource qu'il en a l'apparence? En conscience exposer ainsi l'Ecriture, est-ce point forger des figures inusitées, & contraires à la nature de cette sainte action? 5. Dire que les figures ouvrent le chemin à l'erreur, est vray de ces figures impropres & estranges, dont nous venons de parler, mais non de celles qui sont legitimes, & ordinaires en l'Ecriture. 6. D'ailleurs ce n'est pas celuy qui propose les figures vütées en l'Ecriture, qui ouvre de soy le chemin à l'erreur; mais cela se fait par le vice de celuy à qui on les propose, pource qu'il ne s'en sert pas pour connoître la verité.

Jean. 3. 3. Ces paroles de Iesus Christ, *si non que*
 4. *quelqu'un soit né derechef, il ne peut voir*
le Royaume de Dieu, furent à Nicodeme
vne occasion d'erreur, veu qu'il disoit,
Cōment peut l'homme naître, quand il est
ancien? Peut-il derechef entrer au ventre
de sa mere, & naître? Mais cette occa-
 9. 10. *sion d'erreur procedoit du defaut de*
Nicodeme, comme appert de la repre-
hension que Iesus Christ luy fit, tu es
Docteur en Israël, & ne connois point ces
choses? 7. Si les figures, comme on a dit,
sont obscures, elles le sont, tout de mesme
 2. Cor. 4. *que l'Apostre dit en general de l'Evan-*
 3. 4. *gile, qu'il est couvert à ceux qui perissent,*
ausquels le Dieu de ce siecle a aveuglé les
entendemens. Il ne faut pas estimer qu'un
discours soit plus obscur pource qu'il
est figuré, que s'il estoit sans figure, pour-
veu qu'on se serve des figures vſitées &
ordinaires. Les Orateurs en leurs ha-
rangues, & les Poëtes en leurs trage-
dies & comedies, parlent bien à vne
troupe de peuple qui est pour la plus
part ignorante, & vſent à tout propos
de figures pour se faire mieux enten-
dre aux plus grossiers, pource qu'ils
 empl

employent les figures les plus communes & familières. Pourtant ils les appellent ordinairement, *Lumieres d'Oraison*. Si les Philosophes ne s'en servent pas, comme eux, c'est pource qu'ils parlent aux Sçavans, envers lesquels ils n'ont pas besoin de ces enlumineures, & éclaircissements. 8. C'est donc hors de propos qu'on a dit, que *Iesus Christ a parlé sans figure, d'autant qu'il s'agissoit d'un testament, où les clauses doivent estre claires*. Car quand il a usé de figure, ç'a esté pour rendre l'intelligence de son discours plus facile, & pour faire avec plus d'efficace, & pour faire vne plus forte impression dans les esprits. Vn testament donc ne laisse d'estre clair, encore qu'il y ait de façons de parler figurées. Cela n'est pas de l'essence d'un testament, de n'avoir point de paroles figurées, mais d'estre la dernière volonté du testateur, soit qu'elle soit exprimée par les termes figurez, ou non. Joint que s'agissant d'un Sacrement, Iesus Christ ne pouvoit parler plus clairement, que de parler sacramentellement, & selon le stile usité en tous les Sacremens.

*Quintil.
l. 9. c. 1.*

9. Ajoûtez qu'il s'est expliqué autant qu'il estoit necessaire, pour faire entendre cette locution figurée qui est en ces paroles, *cecy est mon corps*, quand il a dit apres, *faites cecy en commemoration de moy*; montrant que c'estoit vn Sacrement qu'il laissoit aux Apostres, & à toute l'Eglise, pour le celebrer en commemoration de luy durant son absence.

Montrons plus particulierement que ce verbe, *est*, se prend pour *signifie*, en cette proposition, *cecy est mon corps*. Nous le prouvons. 1. Par l'Ecriture. 2. Par la coûtume de l'Eglise Iudaïque. 3. Par l'usage commun. 4. Par la raison. L'Ecriture nous fournit beaucoup d'exemples de semblables phrases, où le verbe *est*, est mis pour *signifie*, comme

Gen. 17. quand elle dit, *que la circoncision est l'al-*
 10. 1. *liance de Dieu*, pource qu'elle en estoit le
 Exod. 12. *signe & le seau. Que l'Agneau est le passa-*
 11. *ge*, c'est à dire le *signifie*. *Que la pierre*
 I. Cor. 10. *estoit Christ*, où l'Apostre parle de la
 4. *pierre dont Dieu fit découler des eaux*
en abondance dans le desert; & cette
pierre n'estoit Christ qu'en significatió,

ou qu'entât qu'elle representoit Christ.

Elle dit, *que les sept vaches sont sept années*, c'est à dire les signifient. Et afin qu'on ne chicane point sur ce que le verbe, *sont*, n'est pas dans le texte Hebraïeu, qui neantmoins y doit estre sous-entendu, qu'on voit le verset suivant, où il y a, *les sept espics vuides seront sept ans de famine*.

Cette verité est si claire en l'Ecriture, que par tout où il s'agit de signe, le mot, *estre*, se prend pour, *signifier*. Notez que la langue Hebraïque pour le mot, *signifier*, n'a point d'autre mot, que le mot *estre*. Pourquoi donc ne veut-on prendre ce mot, *estre*, en cette proposition, *cecy est mon corps*, au mesme sens qu'il doit estre pris és autres passages, où il est parlé de la nature des signes?

Quand S. Paul nous exhorte de nous tenir en l'analogie de la foy, en proposant quelque doctrine, il montre par là que les parties de Religion s'accordent les vnes avec les autres. Pourquoi détache-t-on ce passage, *cecy est mon corps*, d'avec les autres où il est parlé de signes, & donne-t-on au mot, *est*, vn sens

Gen. 41.

20.

Rom. 12.

6.

tout contraire à celuy que la nature des
 signes oblige de donner au mesme mot
 des autres passages? Pourquoy veut-on
 que ce mot en ce passage, se prenne
 pour *vn estre de conversion*, plustot qu'és
 autres? Ou pourquoy ne souffre-t-on
 qu'il se prenne pour *vn estre de significa-*
tion, comme és autres passages, puis que
 la nature du signe le requiert en celuy-
 cy, aussi bien qu'en ceux-là?

Quant à la coûtume de l'Eglise Ju-
 daïque, elle prouve clairement le mes-
 me. Les Rabins, & ceux qui décrivent
 les ceremonies des Iuifs qui s'obser-
 voient du temps de Iesus Christ, disent
 qu'en la celebration de la Pasque, le
 pere de famille devant que donner le
 pain, le benissoit, & disoit, *cecy est le pain*
de misere que vos peres ont mangé en Egy-
pte. Il n'y avoit aucun Iuif pour stupide
 qu'il fut, que pensant que ce pain qu'il
 mangeoit, fut le mesme que celuy que
 les peres de cette nation avoient man-
 gé en Egypte. Or Iesus Christ institua
 le Sacrement de l'Eucharistie en la pla-
 ce de la Pasque, & le celebra imme-
 diatement apres la Pasque. Comme
 done

donc le mot, *est*, en ces paroles, *cecy est le pain de misere*, se prenoit pour, *signifie*; & que ce pain estoit la commemoration du pain que les peres de ce peuple avoient mangé en Egypte : Ainsi sans point de doute les mesmes personnes qui assisterent à l'action de la Pasque, & incontinent apres, à celle de l'Eucharistie, entendoient fort bien que le mesme mot, *est*, en ces paroles, *cecy est mon corps*, se devoit prendre pour, *signifie*, & que le pain estoit appellé corps de Iesus Christ, pource qu'il en estoit la commemoration. Qui ne voit que Iesus Christ se seroit du tout éloigné de la façon de parler des Juifs, s'il n'eut donné le nom de la chose signifiée au signe; & que ceux qui aujourd'huy croient la Transsubstantiation, conçoivent vne chose, dont de ce temps-là il n'y avoit ni ombre, ni apparence ?

Touchant l'usage commun, il est certain qu'il n'y a point de phrase si usitée en toutes langues, que celle-cy, d'honorer le signe du nom de ce qu'il signifie : en la nostre il nous est ordinaire de dire, *cecy est la France, l'Angleterre,*

l'Espagne, encore qu'on ne montre que la carte de ces Royaumes. *Cecy est Origene, Tertullien, Eusebe*, en parlant de leurs livres. *Cecy est le Roy, cecy est son ordre*, combien qu'on n'en voit que le pourtrait ou le ruban.

Bellar. de
Euchar. l.
10.

Quant à la raison; elle nous apprend la mesme chose, pource qu'elle pose pour maxime infallible, que la nature & que l'essence du signe, entant que signe, consiste en signification. Ce qui est avoué par Bellarmin qui dit, *que l'essence d'un signe, c'est la signification*. Or puis que le Sacrement de l'Eucharistie est vn signe, comme tous le confessent, & que la nature d'un signe, est de signifier, il est evident qu'en cette proposition, *cecy est mon corps*, le mot, *est*, ne se peut prendre que pour vn estre de signification, & non de conversion. Ne plus ne moins qu'en celle-cy, le baptême *est le lavement de regeneration*, pource que le baptême signifie vn tel lavement.

Tit. 3. 5.

Le fondement de cecy est, que tout signe a double estre, vn estre absolu & naturel, qui est la substance de la chose,

&

& vn estre relatif & significatif, qui fait que cette substance devient signe, & qu'elle se rapporte à vne autre chose. Ainsi en l'arbre de vie, nous considérons l'estre naturel, selon lequel il estoit arbre, comme tous les autres du jardin d'Eden; & aussi vn estre significatif, qui fait qu'il est appellé arbre de vie, entant qu'il estoit Sacrement d'immortalité, & qu'il la signifioit; & par cela il estoit distingué d'avec les autres arbres. De mesme l'eau du Baptême a son estre naturel qui est la substance, qui fait qu'elle est eau, comme toute autre, mais elle a vn estre relatif & significatif, qui fait qu'elle est Sacrement, c'est à dire signe du sang de Iesus Christ, & par cet estre elle est distinguée d'avec toute autre eau. *La pierre*, dont l'Apostre dit, 1. Cor. 1
qu'elle estoit Christ, avoit vn estre naturel, & commun avec toutes les pierres, 4.
 outre lequel elle avoit vn estre de signification, entant qu'elle representoit Iesus Christ, ce qui la distinguoit d'avec les autres pierres. Pareillement le pain en l'Eucharistie a son estre absolu & naturel, qui est la substance par laquelle

il est pain, comme tout autre, & son estre relatif, & significatif, qui le distingue d'avec tout autre pain, estant le signe du corps de Iesus Christ. Or comme l'estre naturel du pain pose necessairement l'existence du pain, aussi son estre relatif pose necessairement sa signification. L'épée par la tradition de laquelle le Prince confere à quelqu'un vne grande dignité, ne peut avoir vn estre commun avec les autres épées; qu'elle n'existe, & ne peut estre signe de cette dignité, qu'elle ne la signifie. Comme donc ce seroit détruire son estre naturel, que de luy dénier l'existence, aussi ce seroit détruire son estre relatif, que de luy oster sa signification. Ces deux estres demeurent fort bien ensemble; & tant s'en faut que l'estre de signification aneantisse l'estre naturel, & la substance de la chose, que mesme si la chose n'avoit son estre naturel, elle ne pourroit estre signe, pource qu'elle ne seroit rien du tout. Il s'ensuit donc, que le propre du signe estant de signifier, & que Iesus Christ ayant institué en l'Eucharistie vn signe de son

corps,

corps, en disant, *cecy est mon corps*; qu'il est du tout constant que le verbe, *est*, se prend pour, *signifie*; autrement on détruiroit la nature, & l'essence du signe.

Il est aisé de tirer de l'exposition du pronom, *cecy*, par, *ce pain*, & de l'exposition du verbe, *est*, par, *signifie*, l'intelligence de toute cette proposition, *cecy est mon corps*, en cette sorte, *ce pain que je tiens en mes mains, est le signe de mon corps*. Où vous remarquerez, que ces mots *mon corps*, s'entendent du propre corps de Iesus Christ, c'est à dire de cette solide substance de la nature humaine que le Fils de Dieu a vnie personnellement à soy, qui a esté crucifiée, & ensevelie, qui est ressuscitée, & qui est montée au Ciel. Ce qui se verifie de ce que Iesus Christ ne dit pas, *cecy est un corps*; mais, *cecy est mon corps*, montrant que c'est son propre corps. Côme aussi S. Paul le declare evidemment, appelant le pain, *la communion du corps de Christ*. Et de fait, le corps de Christ est, ou mystique, ou propre. Le mystique, c'est l'Eglise, duquel corps Iesus Christ ne parle point; non seulement

parce que quand l'Eglise est appellée, le corps de Christ, elle n'est jamais distinguée d'avec son sang; mais aussi parce que l'Eglise n'a jamais esté donnée, ou rompuë pour nous, comme il est dit de ce corps, qu'il a esté *donné, & rompu*

Luc 22.

19.

1. Cor. II. *pour nous.*

24.

Après l'exposition particuliere des mots, nous étendrons plus avant cette matiere, pource que cette exposition renverse la Transsubstantiation, & la manducation charnelle du corps de Iesus Christ en l'Eucharistie. Qui est la matiere qu'il nous faut brièvement examiner.

La Transsubstantiation ne peut subsister qu'en prenant le verbe, *est*, de cette proposition, *cecy est mon corps*, pour vn estre de conversion. Nous avons fait voir que cette exposition repugne à la nature du signe, & qu'elle est pleine d'absurditez. Mais elle n'est pas moins contraire à ces paroles, *qui est rompu pour vous*; pource qu'elles excluent la presence locale du corps de Christ en l'Eucharistie, & par consequent la Transsubstantiation; car le corps de
Christ

Christ est en l'Eucharistie en mesme façon qu'il y est rompu. Or il n'y est rompu qu'en figure: & de fait, Iesus Christ dit au temps present, *qui est rompu*; & alors cette fraction ne pouvoit pas estre réelle, veu que la fraction réelle de son corps, c'est sa mort; donc le corps de Christ n'est en l'Eucharistie qu'en figure, c'est à dire au regard du pain qui en est le Sacrement. Iesus Christ rompit le pain, & le bailla à ses Disciples, & dit, Prenez, mangez, cecy est mon corps, *qui est rompu pour vous*. Le sens de ces paroles est, *ce pain rompu signifie mon corps rompu*. Que si le verbe, *est*, se prend pour, *signifie*, au regard du mot, *rompu*, pourquoy ne se prendroit-il pas en la mesme façon, au regard du mot, *mon corps*, puis qu'il est relatif autant à l'un qu'à l'autre? La substance du pain se rapporte à la substance du corps de Christ, & la fraction du pain se rapporte à la fraction du corps de Christ: Or le rapport du pain & de sa fraction estant égal au corps de Christ & à sa fraction, ou il faut que le corps de Christ soit réellement rompu en l'E-

Matt. 26.

26.

I. Cor. 11.

24.

charistie, s'il y est reellement, & d'une presence locale, ou s'il n'y est pas reellement rompu, il est certain qu'il n'y est pas reellement.

Cette exposition est aussi contraire à ces paroles, faites cecy en commemoration de moy. Iesus Christ parle de commemoration & non de Transsubstantiation: Or cette commemoration emporte l'absence de son corps, pource que la commemoration se fait des choses absentes, comme dit S. Augustin; *Personne ne se remet en memoire, sinon ce qui ne luy est pas present.* Ajoûtez que cette cōmemoration presuppose l'absence du corps de Iesus Christ, pource qu'elle est fondée sur son depart, puis qu'il dit, *Je delaisse le monde, je ne suis plus au monde;* & qu'elle est limitée par son retour, comme dit l'Apostre, *Vous annoncerez la mort du Seigneur, jusques à ce qu'il vienne;* c'est à dire, jusques au dernier jour, auquel il viendra en la terre quant à la substance de son corps. Ce qui fait voir que lors que nous aurons ce corps present, il ne sera plus necessaire d'annoncer cette mort.

On

On a dit, que cette commemoration n'exclud pas vne presence invisible & insensible du corps de Christ. Mais par cette raison on met le corps de Christ au rang des substances spirituelles; & soutefois Christ montre que son corps n'est pas comme les esprits: *Vn esprit* LUC 24.
n'a ni chair, ni os, comme vous voyez que 39.
j'ay. Il est vray que la memoire n'exclud pas la presence spirituelle; & que toutes les fois qu'elle ramentoit à l'esprit ses objects, elle les luy rend presents: & depuis qu'une fois vn object spirituel luy est commun, il ne luy est jamais rendu present, que lors qu'elle s'en souvient. Alors la commemoration n'est pas opposée à la presence, mais à l'oubliance. En cette sorte l'Ecriture nous commande de faire memoire de Dieu, combien que son essence soit tousjours, & par tout presente, pource qu'il nous arrive souvent de l'oublier, & de ne penser pas à ses œuvres. Mais la memoire exclud la presence corporelle, soit visible, soit invisible; pource qu'il est autant absurde de dire, que *que nous prenons Iesus Christ*

sous l'espece du pain, en commemoration de luy, jusques à ce qu'il vienne. Que si quel- qu'un rendant à son creancier dans vne bourse l'argent qu'il avoit receu de luy, luy disoit, Cecy est l'argent que je vous dois, prenez-le en memoire de cette somme- là, jusques à ce que je la vous paye.

LUC 22.
20.

Cette exposition ne se peut non plus accorder avec ce passage, *cette coupe est le Nouveau Testament en mon sang, qui est répandu pour vous.* Nous-nous en ser- vons pour montrer que le verbe, *est*, és paroles que nous vous exposons, se doit prendre pour *signifie*, car en mesme fa- çon que Iesus Christ dit, *que la coupe est le Nouveau Testament*, il dit, *que le pain est son corps.* Or ce que Iesus Christ dit *que la coupe est le Nouveau Testament*, n'est pas qu'elle soit transsubstantiée en testament, mais c'est qu'elle est le signe, & le seau de l'alliâce que Dieu a traitée avec nous par le sang de Iesus Christ. Donc ce que Iesus Christ dit du pain, *cecy est mon corps*, n'est pas que le pain soit transsubstantié en son corps, mais c'est qu'il est le signe & le seau de son corps, qui est mort pour nos pechez.

Quand

Quand ce qui est dans la coupe, seroit proprement le sang de Christ, ce sang ne pourroit pas estre proprement le Testament de Christ, pource que le sang est vne chose naturelle, & le testament est vne morale, & civile. Il faudra dire que Iesus Christ qu'on met dans le calice, est vn testament, & ainsi que le testateur, & le testament sont vne mesme chose. Il s'ensuivra aussi de-là que le vin est transsubstantié en vn testament. Si ce qui est dans la coupe n'est pas le signe du sang, mais le sang mesme, la proposition de Iesus Christ sera telle, *Ce sang est le Nouveau Testament en mon sang, & par consequent ce sang est en mon sang*; ce qui est du tout ridicule. Si le sang de Iesus Christ n'a point esté répandu devant sa mort, comment veut-on qu'il ait esté répandu en la coupe, puis mesme qu'on tient qu'il demeureroit tout entier dans les veines? Si on dit qu'il se répandoit sous les accidens, est-ce pas dire qu'ils estoient bien épais, puis qu'ils cachoient vne effusion de sang. Cependant quand cette creance seroit autant recevable, comme elle est

à rejeter, tousjours la proposition de Iesus Christ seroit figurée, pource que le sang de Iesus Christ n'est pas proprement alliance, mais en est la cause meritoire, & ainsi ce seroit vne figure par laquelle la cause prend le nom de son effet.

Matth. 26.
28. 29.
Marc 14.
15.

Comment peut-on concevoir vne telle exposition, apres ces paroles de Iesus Christ, *Je ne boiray plus de ce fruit de vigne, jusques à ce jour-là que je le boiray nouveau au Royaume de Dieu?* Car Iesus Christ designe ce qui estoit dans la coupe par sa substance, disant, que c'est du *fruit de vigne*, apres l'avoir appelé son sang, & l'avoir donné à boire à ses Disciples. Ainsi c'estoit en substance du vin, puis que c'estoit du *fruit de vigne*, & ce n'estoit son sang qu'en signification. Nous disons aussi que Iesus Christ leur bailla en substance *du pain*, & que ce pain n'estoit son corps, qu'en tant qu'il le signifioit. On a dit que S. Luc rapporte ces paroles du *fruit de vigne*, comme dites de la coupe de la Pasque. Mais il est evident qu'elles ont esté dites autant de la coupe de l'Euchar

Luc 22.
18.

charistie, que de celle de la Pasque, puis que S. Matthieu, & S. Marc parlent seulement de la coupe de l'Eucharistie, & non de celle de la Pasque, & l'appellent, *fruct de vigne*? Pourquoy veut-on corriger S. Matthieu, & S. Marc par S. Luc? Et pourquoy n'ajoutera-t-on également foy aux trois Evangelistes, en disant que Iesus Christ appelle, *fruct de vigne*, chacune de ces deux coupes? C'est par là qu'on doit accorder les Evangelistes, & dire que Iesus Christ a parlé deux fois de *fruct de vigne*, & que donnant la coupe de l'Eucharistie, il a repeté les mesmes termes. Car on ne peut accuser aucun des Evangelistes d'avoir parlé contre la verité, ni d'avoir perverti l'ordre des paroles du Fils de Dieu, en vne action si importante, & où S. Matthieu estoit present. Veut-on se départir de la creance du Pape Innocent III. qui reconnoit que *Christ a appelé fruct de vigne, le vin qu'il avoit consacré au Calice*?

L. 4. de
mysterio
Missæ c.
27.

Cette exposition ne peut non plus convenir avec ces paroles de l'Apostre, 1. Cor. 10.
le pain que nous rompons, n'est-il pas la

16.

communion du corps de Christ ? Pource qu'elles expliquent ces paroles de l'institution, *cecy est mon corps* ; & montrent que le pronom, *cecy*, signifie le pain que Iesus Christ rompit , & que ce pain est le corps de Christ par figure, veu qu'en effet, du pain n'est pas proprement le corps de Christ, mais entant qu'il en est la communion, & le Sacrement par lequel nous y participons. Ce qui détruit la transsubstantiation, car l'Apostre entend par *le pain*, du vray pain , & non le corps de Christ , pource qu'il dit qu'on romp ce pain , or le corps de Christ ne se peut rompre; il ne se romp point sous les especes , puis que nos adversaires veulent qu'ils demeurent entier sous les especes. Pource aussi qu'il dit, *que ce pain est la communion du corps de Christ*; Or le corps de Christ n'est pas la communion du corps de Christ , à cause qu'une chose n'est pas la communion de soy-mesme, ainsi c'est le pain qui est la communion Sacramentelle , & le moyen par lequel nous avons vrayement communion au corps de Christ. On a dit , *que cette communion au corps de*
Christ

Christ se fait corporellement. Mais l'Apostre prouve nostre communion au corps de Christ, par celle que les fideles ont ensemble; d'autant, dit-il, *que nous qui* v. 17.
sommes plusieurs, sommes vn seul pain,
& vn seul corps. Or cette communion qui est entre les fideles, est seulement spirituelle, il en est donc de mesme de nostre communion au corps de Christ. Notez que le verbe, *estre*, en ces passages, n'emporte aucune transsubstantiation. Comme donc les fideles ne sont pas transsubstantiez en pain, mais sont signifiez par vn seul pain, entant que cōme plusieurs grains de blé joints ensemble, sont vn seul pain; ainsi les fideles qui sont plusieurs, sont vn seul corps; de mesme le pain n'est pas transsubstantié en communion, ou au corps de Christ, mais le corps de Christ est signifié par le pain; la cōmunion ne peut pas donc estre corporelle. Aussi c'est le stile de l'Apostre de prendre le verbe *estre*, pour vn estre de signification, & non de conversion; comme quand il dit en ce mesme Chapitre, *que ceux qui* v. 18.
mangent les sacrifices sont participans de

v. 20. *l'Autel, c'est à dire de celuy à qui l'Autel est consacré. Je ne veux point que vous soyez participans des Diables; Quoy? Les symboles, & les ceremonies de l'Idole estoient-elles transsubstantiées en idoles, & en diables? nullement: mais c'est que le nom de la chose signifiée, est donné au signe & au symbole, & partant celuy qui est participant du signe, & du symbole, est participant de la chose signifiée.*

Comment encore peut subsister cette exposition, avec ce que l'Apostre dit
 1. Cor. II. plusieurs fois, *que nous mangeons du pain?*
 16. 27. Or nous ne mangeons qu'après la con-
 28. 29. secration; il s'ensuit donc que c'est du pain, après la consecration. S'il appelloit aussi souvent le Sacrement, *corps de Christ*, qu'il l'appelle *pain*, il n'y a point de doute que Rome en feroit parade, & en triompheroit comme d'une cause gagnée.

On a dit que l'Apostre appelle pain, l'Eucharistie, *pource qu'elle est faite de pain, comme Eve est appelée os d'Adam, & les verges changées en serpens sont nommées encore verges; ou pource qu'elle a esté pain,*

pain, comme quand il est dit, que les aveugles voyent. Mais l'Eucharistie ne peut avoir esté faite de pain, puis que selon nos adversaires, aucune partie de la substance du pain n'entre en la composition de l'Eucharistie. Que si par l'Eucharistie ils entendent les especes, ils disent bien qu'elles ont esté accidens du pain, mais non le pain mesme. S'ils entendent le corps de Christ, qu'ils mettent sous ces especes, il ne fut jamais pain. Si le tout Sacramental composé, selon eux, de cette espece du pain, & de ce corps, il est clair que ce tout n'a jamais esté pain, n'ayant commencé d'estre qu'apres que le pain a desisté d'estre quant à sa substance. Les exemples qu'on a alleguez sont hors de propos. Eve est appelée os d'Adam, pource que l'os, ou la coste d'Adam est la matiere dont elle a esté faite, & qui est demeurée en elle, quoy que sous vne nouvelle forme. Mais icy la matiere du pain, selon nos adversaires, ne demeure point, & l'hostie n'en est point composée. La verge de Moysse apres avoir esté changée en serpent, est encore nommée verge, pource

qu'elle avoit esté verge, & qu'elle devoit retourner en verge. Mais l'Eucharistie, ou le corps de Christ, n'a jamais esté pain, & ne doit point retourner en pain. L'Ecriture appelle tellement ce serpent verge, qu'elle dit ouvertement que cette verge avoit esté convertie en serpent, si bien qu'outre l'essence, elle en avoit la figure, la vie, & les mouvements, de sorte que Moïse en fut effrayé. Mais icy le pain est appelé simplement pain, sans qu'il soit dit qu'il ait esté converti au corps de Iesus Christ, & sans qu'il ait la figure, & la vie, & les mouvements: quant à cet exemple que *les aveugles voyent*, S. Matthieu se sert d'un mot qui signifie, *recouvrer la veüe*; que si ailleurs le mot, *voir*, est employé, nous disons que les aveugles sont dits voir, pource qu'en effet ce sont les mesmes hommes qui estoient aveugles, & qui maintenant voyent; mais en l'Eucharistie, ce n'est pas vne mesme substance, selon la doctrine de Rome, qui ait esté pain au commencement, & qui soit puis apres, corps de Christ, veu qu'elle croit que la substance du pain

ayant

Exod. 4.3.

de ce corps
glorieux,
Matth. 11.

5.
ἀναελέ-
πεσι, 6. re-
couvret la
veüe. Si
ailleurs il
est dit
ελέπεσι,
là il faut
prendre le
simple
pour le cō-
posé, com-
me la na-
ture de la

ayant entierement cessé d'estre , a fait *chose le*
 place à celle du corps de Christ. *montre.*

La refutation *de la manducation char-*
nelle du corps de Christ , depend de celle
 de la Transsubstantiation ; car puis que
 le sens de ces paroles , *cecy est mon corps* ,
 est que le pain n'est pas transsubstantié
 au corps de Christ, mais qu'il signifie le
 corps de Christ , & puis que l'Apostre
 dit souvent , *que nous mangeons du pain* ; il
 s'ensuit que nous recevons avec la bou-
 che du corps, le pain, & avec la bouche
 de l'ame, qui est la foy, le corps de Iesus
 Christ. Mais pource qu'on a tâché de
 prouver cette manducation charnelle,
 il importe d'en dire quelque chose. Ce
 que nous ferons brièvement , puis que
 nous avons desja assez longuement
 exercé vostre patience.

On a dit, *que si en l'Eucharistie on man-*
geoit le pain, avec la bouche du corps, & non
le corps de Christ, il n'y auroit point de dif-
ference du pain de la Cene, d'avec le pain
commun. Au contraire nous disons, que
 si le pain est changé au corps de Christ,
 & qu'il cesse d'estre pain , on ne peut
 pas montrer la difference d'un pain qui

n'est plus, d'avec le pain commun qui est en l'estre des choses. Car on distingue deux choses qui sont; ainsi on distingue deux diamans qui sont exposez à la veüe, en ce que l'un a plus d'éclat, & est de plus grands prix que l'autre; mais si on ne presente que l'un des diamans, on ne peut pas faire cette difference. Si on dit que les accidens du pain sont en la Cene, nous repliquons que les accidens du pain sans le pain ne sont pas pain. Quant à nous, nous distinguons fort bien, le pain de l'Eucharistie d'avec le pain commun, pource que celui-là est vn pain Sacramental, & est le signe & le seau du corps de Christ, & non celui-cy. Ainsi la manne qui estoit gardée en vne cruche d'or, pour estre vn memorial du pain que Dieu avoit fait manger aux Israëlites au desert, estoit distingué par cet usage particulier, d'avec la manne commune. La pierre d'où Dieu fit sortir des eaux, & qui estoit figure de Iesus Christ, estoit par cette representation distinguée d'avec les pierres communes. Et l'eau du Baptême, employée pour estre le signe du sang de
Iesus

Iesus Christ, est par ce saint usage distingué d'avec l'eau commune. En cette sorte le pain de l'Eucharistie destiné pour estre le Sacrement du corps de Iesus Christ, est par là distingué d'avec le pain commun. Or comme il ne falloit point de changement de substance en la manne, & en la pierre, afin qu'elles fussent distinguées d'avec la manne, & les pierres cōmunes; & cōme aujourd'huy il ne faut pas que la substance de l'eau au Baptême cesse d'estre, afin qu'elle soit discernée d'avec l'eau commune, l'usage particulier de toutes ces choses suffisant pour faire cette difference; ainsi afin que le pain de la Cene soit distingué d'avec le pain commun, il n'est pas besoin qu'il change de substance; son usage par lequel il devient le signe, & le seau du corps de Christ, suffit pour establir cette difference.

On a encore dit, que si en l'Eucharistie le pain demeueroit pain quant à sa substance, il s'ensuivra que les Sacremens du Vieil Testament estoient plus excellens que ceux du Nouveau, pource que la manne que l'Ecriture appelle, le pain des Anges, estoit plus

exquise, & plus delicate que le pain duquel on se sert en la Cene. Nous disons que la manne estoit plus excellente que le pain, quant à son estre naturel; mais que le pain de l'Eucharistie est plus excellent que la manne, quant à son estre significatif, pource qu'il represente beaucoup mieux que la manne, la nourriture spirituelle, que nos ames tirent du corps de Christ, & en cet égard tous les autres Sacremens anciens sont inferieurs à celui de l'Eucharistie. Et de fait ceux-là representoient Iesus Christ à venir, celuy-cy le represente comme venu. Ceux-là propoisoient Iesus Christ, & ses graces sous des voiles, & des figures beaucoup plus obscures, que ne fait celuy-cy. Les fideles qui participoiét aux sacrifices anciens, n'avoiet pas vne mesure de grace si ample, que celle que nous avons en l'Eucharistie, à proportion de la connoissance qui est aujourd'huy plus claire. C'est ainsi que S. Chrysostome trouve plus d'excellence en l'Eucharistie qu'en l'Agneau de Pasque, disant que *comme les peintres tracent premieremēt sur leurs tableaux certains traits,*

*Chrysoſt.
homil. de
prodi. iud.*

& certaines ombres, & puis y ajoutent la verité des couleurs; ainsi Christ en cette table traça premierement la Pasque typique, & puis opposa la veritable. Et en effet Iesus Christ fit voir premierement aux Apostres le Sacrement de la Pasque, qui estoit comme vn trait, & vne ombre qui representoit obscurément la nourriture spirituelle, & puis leur exposa clairement qu'elle estoit cette vraye viande spirituelle, & ce vray breuvage spirituel représenté par l'Agneau de Pasque, & par les autres figures anciennes, à sçavoir, *son corps rompu pour nous, & son sang répandu pour la remission de nos pechez; dont il leur donnoit le pain, & le vin pour signes, & pour gages assurez.* Or comme le premier crayon du pourtrait du Roy, en l'image accomplie sont tousjours les images du Roy, l'une neantmoins plus obscure, & l'autre plus claire; de mesme la Pasque, & l'Eucharistie, sont Sacremens representans vn mesme Iesus, encore que la Pasque ne soit que comme vn crayon fort obscur, & l'Eucharistie comme vne image qui a la verité des couleurs, c'est

à dire l'exposition claire des mysteres de nostre salut en Iesus Christ.

Mais dira-t-on, que parce que les Sacremens du Nouveau Testament sont plus excellens que de l'ancien, ou que si Dieu communique plus abondamment son Esprit par les Sacremens de l'Eglise Chrestienne que par les Sacremens de l'Eglise Iudaïque, cet avantage détruit la substance naturelle du pain de l'Eucharistie: nullement. Comme l'eau du Baptême demeure tousjours eau quant à sa substance, encore que Dieu l'accompagne de plus grande efficace de son Esprit à laver nos ames, qu'il n'accompagnoit l'acte de la circoncision; ainsi combien que Dieu accompagne d'une plus grande vertu de son Esprit, la manducation du pain en l'Eucharistie pour nous vnir à Iesus Christ, qu'il ne faisoit la manducation de l'Agneau de Pasque sous la Loy: Si est-ce que le pain ne demeure pas moins pain, au regard de sa substance en l'Eucharistie, que l'Agneau demeureroit Agneau quant à sa substance en la Pasque de l'Ancien Testament. La
differ

difference qui est entre nos Sacremens, & les Sacremens des Israëlités, ne change point la nature du signe, ni és vns, ni és autres, & n'empesche point que l'acte essentiel du signe soit de signifier.

On a allegué pour preuve de la manducation charnelle du corps de Christ, ces paroles, *En verité, en verité je vous di, que si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point vie en vous-mesme.* On a dit, que Iesus Christ n'eut pas employé le serment, s'il n'eut entendu par ce mot de manger une manducation corporelle. Mais nous trouvons que Iesus Christ a souvent usé de mesme façon de parler, en des locutions figurées, comme quand il dit, *en verité je vous di, que si vous n'estes changez, & ne devenez comme les petits enfans, vous n'entrerez point au Royaume des Cieux, &c.* En verité je vous di, que quoy que vous aurez lié sur la terre, sera lié au Ciel, &c. En verité en verité je te di, sinon que quelqu'un soit né derechef, il ne peut voir le Royaume de Dieu. En verité, en verité je vous di, que je suis la porte des brebis. S'il faut prendre le mot, de manger, à la lettre, à cause de

Iean 6.

53.

Matth. 18.

3.

v. 18.

Iean 3. 7.

cette forme de serment , il faudra aussi prendre à la lettre tous ces passages, puis que le mesme serment y est exprimé: Or qui oseroit dire, *que nous sommes proprement changez en petits enfans, que les Apostres lioient, & délioient proprement sur la terre, que nostre sanctification se fait proprement par vne naissance corporelle, que Iesus Christ est proprement la porte des brebis.* Ce serment donc n'est que pour affirmer la verité de la similitude, par laquelle sous les termes de *manger, & de boire,* Iesus Christ representoit l'efficace de la communion que nous devons avoir, par son Esprit, & par la foy, à sa chair, & à son sang.

Jean 6. 55.

On a encore alleguë ces paroles, *ma chair est vrayement viande, & mon sang est vrayement breuvage: & on a dit, qu'elles emportent un manger, & un boire corporel, à cause du mot, vrayement.* Mais au contraire ce mot montre, selon le stile de l'Ecriture, qu'il ne les faut pas entendre corporellement; pource qu'elle a accouûtumé d'appeller les choses, *vrayes,* quand elle veut distinguer les choses signifiées d'avec les signes, les spirituelles d'avec

d'avec les corporelles, les éternelles
 d'avec les téporelles. Ainsi Iesus Christ
 est appelé, *la vraye lumiere*, au prix de Iean 1. 9^o
 celle du Soleil qui se couche tous les
 jours, qui ne luit pas tousjours égale-
 ment, sa lumiere estant par fois inter-
 ceptée par vne nuée, ou par vn broüil-
 las, qui souffre quelquesfois eclypse, qui
 n'est qu'une creature qui ne sçauroit
 donner la veüe, & partant ce mot de
vraye lumiere, sent plustot à conclurre
 que Iesus Christ n'est pas vn Soleil visi-
 ble, qu'à inferer le contraire. Ainsi Ie-
 sus Christ dit, qu'il est *le vray sep*, pource Iean 15. 1^o
 qu'il communique à tous ceux qui sont
 entez en luy, vne vertu efficaceuse &
 perpetuelle, afin qu'ils apportent fruit, & v. 16.
que leur fruit soit permanent. Au lieu que
 le sep corporel n'envoye de la seve aux
 sarmens qu'en certaine saison, & pour
 peu de temps, & n'a pas la vertu de les
 conserver en vie, ni de s'y conserver luy
 mesme fort longuement. Seroit-on
 donc si stupide que de dire, que Iesus
 Christ soit vn sep corporel, tel que nous
 le voyons dans nos vignes? C'est en cet-
 te sorte que Iesus Christ dit, *que sa chair*

est vraiment viande, c'est à dire que toute autre viande est perissable & de peu de vertu, que la vie qui en dépend est de mesme nature, qu'elle passe comme vn éclair, sans pouvoir estre long temps entretenuë en mesme estat par cette nourriture. Au lieu que sa chair, est si efficacieuse, qu'à quiconque la reçoit, elle donne vne vie qui est eternelle & incorruptible. C'est en vain qu'on a dit, que la chair de Christ est appelée vraiment viande, & non vne vraie viande; car outre que plusieurs Anciens, cōme S. Chrysostome, & autres, ont leu *vraye viande*, & non *vraiment viande*; le mot de *vraiment*, n'exclud pas plus que le mot de *vray*, le sens metaphorique. Et de fait l'Ecriture se sert aussi bien de l'vn que de l'autre en des locutions figurées; comme quand elle dit, nous sçavons que cettuy-cy est vraiment le Christ, c'est à dire l'Oinct, pource que ce qu'il est appelé Oinct, ne peut estre que par figure, veu qu'il n'a point esté oinct corporellement.

Qui considerera de prés tout ce chapitre 6. de S. Iean, trouvera dequoy
refuter

Chrysost.
in Ioann.
homil. 6.
& 40.

Iean 4.
42.

refuter suffisamment *cette manducation charnelle*. Nous-nous contenterons d'en produire quelques preuves. Nos adversaires tiennent que *Iesus Christ en ce chapitre, ne parle du pain de l'Eucharistie, & de la manducation corporelle,* Bellar. de Euchar. l.^o 1. 6. 5. que depuis le verset 51. en bas; & qu'és versets precedens, il parle d'une manducation spirituelle, sans débatre si Iesus Christ parle de l'Eucharistie, ou non: nous disons qu'il reitere les mesmes mots qu'il avoit employé avant le susdit verset, & lesquelles on avoie devoir estre entendus de la manducation par la foy. Car ce qu'il dit au verset 58. (où Bellarmin dit qu'il est parlé d'une manducation corporelle) *c'est icy le pain descendu du Ciel, non point comme vos Peres ont mangé la manne, & sont morts; qui mangera ce pain-icy vivra eternellement:* c'est la mesme chose qu'il avoit dite auparavant, comme appert des versets 32. 33. 34. 40. 50. où Bellarmin dit qu'il est parlé d'une manducation spirituelle. Pour quelle raison donc veut-on que les paroles du verset 58. & des autres versets, où Iesus Christ dit, *que sa chair*

est vraiment viande, & que qui la mangera aura la vie eternelle, s'entendent plustot d'une manducation corporelle, que celles qui precedent le verset 51. cela aussi fait voir que c'est vne chose bien absurde, d'inventer que la derniere partie de ce chapitre 6. parle de la manducation corporelle, & non de la spirituelle, comme la precedente, veu que Iesus Christ, ne parle que d'un mesme pain spirituel qui est descendu du Ciel, & qui continuë vn mesme propos touchant ce pain.

Mais outre cela est-il possible de vouloir establir autre manducation que
Jean 6. 35. par foy, apres ces paroles, *Je suis le pain de vie; qui vient à moy, n'aura point de faim, & qui croit en moy n'aura jamais soif,* puis que Iesus Christ prend pour choses equivalentes *venir à luy, & le manger?* Que si on entend par *manger*, vne manducation corporelle, il faudra aussi dire que par *venir à Iesus Christ*, on doit entendre vn venir des pieds du corps. Comme donc on vient par foy à Iesus Christ, de mesme c'est par foy qu'on le mange; c'est pourquoy le
 Seig

Seigneur explique là, *venir, & manger,*
par *croire.*

Est-il possible qu'on ne voit point la force, & l'evidence de ces paroles, *c'est* v. 63. *l'esprit qui vivifie, la chair ne profite de rien?* desquelles s'ensuit cet argument de Iesus Christ, ce qui vivifie, & non ce qui ne profite de rien, entre en nous. Or c'est l'Esprit qui vivifie, & la chair ne profite de rien; donc de Iesus Christ, c'est l'Esprit, & non la chair qui entre en nous. On a dit, *que la chair de Iesus Christ ne profite de rien seule, mais qu'elle vivifie estant jointe avec l'Esprit.* Cela est contraire aux paroles de nostre Seigneur; car il ne dit pas, la chair, & l'Esprit vivifient, comme si la chair, & son Esprit devoient ensemble entrer en nous; mais il oppose l'Esprit à la chair: *c'est l'Esprit qui vivifie, la chair ne profite de rien;* attribuant à l'Esprit la vertu de vivifier, & déniaut à la chair. Il est vray que la chair de Christ nous profite en qualité de cause meritoire, entât qu'elle est la victime qui a esté sacrifiée pour nous, & qui nous a acquis le salut & la vie; mais cette cause ayant son action

hors de nous, à sçavoir en l'oblation de la croix, ne profiteroit de rien, entrant en nous, & ne nous vivifieroit point en qualité de cause efficiente, laquelle ayant son action dedans nous, ne peut estre autre que son Esprit qui pour nous vivifier habite en nos cœurs. C'est cet Esprit seul qui nous applique les effects du merite de la chair de Christ, & en cet égard il nous vivifie seul par forme de cause efficiente.

On a encore dit, *Que Iesus Christ disant, que la chair ne profite de rien; parle d'une chair coupée, brisée, & machée.* Mais si Iesus Christ eut entendu de donner à manger sa chair entiere, avec la bouche du corps, il n'auroit pas osté la cause de l'estonnement des Capernaïtes, qui se scandalizoient de ce qu'il

v. 52. *leur avoit dit de manger sa chair, cōment peut cettuy-cy donner sa chair à manger?* Les absurditez qu'ils pretendoient faire naître des paroles de Iesus Christ, ne procedoient pas de cette difficulté, s'il falloit manger sa chair entiere, ou coupée, brisée, & machée; mais en general si on devoit avaler de la chair humaine,

ce qu'ils trouvoient si estrange qu'ils disoient, *cette parole est rude, qui la peut v. 60. oüyr ?* Et partant, pour soudre cette difficulté, il dit de son Esprit, *qu'il vivifie, & que la chair ne profite de rien ;* qui est dire que nous le mangeons par la seule entrée de son Esprit dedans nous, à l'exclusion de la chair. Autrement l'estónement de ceux qui croyoient qu'il leur parlât d'une manducation charnelle, n'auroit pü cesser, pource que c'est vn discours fort dur à l'oreille, de dire d'avalier de la bouche du corps de la chair humaine, ou entiere, ou coupée. Aussi Iesus Christ n'oppose pas à la chair, vne chair entiere, quand il dit, *que la chair ne profite de rien ;* mais il oppose l'Esprit, c'est à dire deux substances de diverse nature : disant donc *que c'est l'Esprit qui vivifie,* il entend que c'est l'Esprit seul qui entre en nous pour nous appliquer le salut & la vie, & non la chair quelle qu'elle soit, entiere, ou coupée.

D'où s'ensuit que si la manducation charnelle, telle que les Capernaïtes s'imaginoient, selon nos adversaires, est

condamnée, la leur l'est aussi, veu que c'est tousjours manducation charnelle, quelque restriction qu'ils y apportent. Et de fait, qu'elle raison y auroit-il de vouloir appeller manducation charnelle, celle par laquelle on pretendoit briser, & mâcher la chair de Christ, & non celle par laquelle on dit qu'on l'avale sans la briser? Qui ne voit que la manducation charnelle est toute manducation qui se fait par vne organe charnel? La bouche du corps estant donc vn organe charnel, il est evident que toute manducation par la bouche, est charnelle, soit qu'elle brise, ou qu'elle avale seulement?

Est-il possible encore qu'on ne se laisse point vaincre à la force de ces paroles, *cecy vous scandalize-t-il? que sera-ce donc si vous voyez le Fils de l'homme monter là où il estoit premierement?* Côme si Iesus Christ disoit, combien plus grand seroit alors vostre scandale; car puis que vous ne vous representez autre manducation que la corporelle, qui requiert vne viande corporellement presente, vous seriez bien plus estonnez de
ce

ce que je vous ay dit, *de manger ma chair*, n'estant pas possible que vous puissiez de la bouche de vostre corps en terre, manger la chair du Fils de l'homme estant au Ciel. D'où il est aisé d'inferer qu'il parle icy d'une manducation de sa chair, bien autre, qui est celle qui se fait par foy, qui est telle que les lieux, ni les temps ne la pouvoient empescher. Non les lieux, pource qu'encore que les fideles soient en terre, neantmoins *leur* *conversion est au Ciel*, où Iesus Christ est, & d'où nous l'attendons au dernier jour. Non le temps, pource que le Seigneur a esté de tout temps la nourriture spirituelle des fideles, qui les a vivifiez depuis le commencement du monde, & qui les vivifiera jusques à la fin. Or s'il eut fallu que cela se fit par vne communion corporelle, comment est-ce que les fideles avant l'incarnation du Fils de Dieu, c'est à dire tandis qu'il estoit au Ciel, & qu'il n'estoit pas encore manifesté en chair en la terre, eussent pû tirer avec la bouche du corps, la nourriture d'une chair qui n'estoit pas en l'estre des choses? Les organes

Philip. 3.

20.

du corps se peuvent-ils estendre à des choses qui ne sont point? Il n'y a que la foy, qui est vne subsistance des choses qu'on espere, & par consequent des choses qui sont à venir, qui puisse venir les fideles à leur Sauueur. Ainsi Iesus Christ parlant de son Ascension au Ciel, où il estoit auparauant, montre clairement comment il a esté la nourriture des fideles devant la Loy, & apres la Loy; & comment il la fera jusques à la fin du monde, non par vne communion corporelle, cela estant du tout impossible, mais par son Esprit, & par la Foy.

On a dit que Iesus Christ a voulu dire, que puis qu'il fera vn si grand miracle, que d'élever sa chair, on ne doit pas trouver estrange qu'il puisse faire entrer sa chair en nos corps. Mais puis que Iesus Christ a dit, que la chair ne profite de rien, qui est la raison pour laquelle il exclud sa chair de l'entrée dedans nous, on ne peut pas de-là conclurre affirmativement qu'elle doive entrer en nous. Si donc il allegue son Ascension au Ciel, c'est pour faire voir qu'il n'y a point d'incongruité, en ce qu'il auoit dit, de manger sa chair,

pour

pource qu'il parloit d'une manducation spirituelle qui subsistoit avec l'éloignemēt de son corps. Quant à cette Ascension, les Juifs ne doutoient point qu'elle ne fut fort possible, cōme estant desja avēuē en Enoch & en Elie, & partant Jesus Christ n'a pas voulu prouver la possibilité de l'entrée de sa chair en nos corps par ce miracle, autrement il auroit prouvé vne chose du tout inouïe par vne chose qui estoit desja arrivée en quelques vns, comme qui prouveroit qu'il n'est pas estrange que le fen soit froid comme la glace, puis que l'eau par fois monte, pour eviter le vuide, c'est à dire qui prouveroit vne chose fausse, par vne qui est extraordinaire. Et de fait on ne trouvera pas qu'il y ait sujet de se scandalizer de l'Ascension de Christ, comme de faire passer la chair d'un homme par nos bouches, & la faire descendre dans nos estomacs, pour nous donner la vie eternelle. C'est ainsi que nous montrons par un puissant argumēt tiré de ce passage, que la chair de Christ n'entre point en nous, de Jesus Christ, ce qui devoit estre osté de la

terre, & emporté au Ciel, n'entre point en nous; or c'est la chair qui devoit estre ostée de la terre, & emportée au Ciel, donc de Iesus Christ, la chair n'entre point en nous. Il faut donc necessairement conclurre que c'est son Esprit qui entre en nous, pource qu'il laisse aux siens son Esprit jusques à la fin du monde, & partant nous disons, que de Iesus Christ à ce qui demeure en la terre jusques à la fin du monde, c'est ce qui entre en nous; or c'est son Esprit qui demeure en la terre jusques à la fin du monde, comme il le dit en S. Iean, *que son Esprit demeurera avec les siens eternellement, & qu'il sera en eux; donc de Iesus Christ, c'est son Esprit qui entre en nous.*

*Ieans 14.
16. 17.*

Nous conjurons les plus passionnez de considerer, que puis que nostre faim est vne faim de l'ame, nostre manger ne se peut faire que par l'ame. Que puis que nous ne le voyons qu'avec les yeux de la foy, nous ne le pouvons manger que par foy: que puis que c'est spirituel-

*Pf. 34. 9. lement que nous goûtōs cōbien le Seigneur
Gal. 3. 27. est bon; & que nous le vestons spirituelle-*

ment

ment, nous le pouvõs manger spirituellement. On a dit, *que par ce moyen nostre manducation ne se fait qu'en imagination, & non en effect.* Mais est-il pas vray que nous ne voyons icy Iesus Christ, que des yeux de l'Esprit? Vous mesmes qui prenez à partie nostre doctrine, le confessez, & direz-vous que nous le voyons en figure, & par imagination seulement. Croyez-vous que quand nous sommes lavez en son sang, ce lavement soit imaginaire? & oseriez-vous dire que ce lavement soit autre que spirituel? c'est ainsi que cette manducation est spirituelle, & réelle tout ensemble: ô que si vous aviez bien senti la vertu de la foy, vous n'en parleriez pas si indignement! ô que vous traitez mal toute la foy Chrestienne, qui selon vostre maxime, ne sera qu'une pure imagination, puis qu'elle est entièrement spirituelle! Mais quoy? ne tombez-vous pas en contradiction? pouvez-vous nier qu'il n'y ait plusieurs fideles qui sont privez du Sacrement, & de la manducation sacramentelle? & direz-vous que ceux-là ne mangét Iesus Christ qu'en imaginatiõ,

& qu'ils ne sôt repeus de sa chair qu'en figure, & non en effet? n'estes-vous pas obligez, de confesser que les actions de l'ame suppléent au defaut de celles du corps? Or s'agissant du corps, le corps fait son devoir; & puis qu'il est icy question de l'ame, elle doit aussi faire le sien. S'il faut guerir le corps, nous prenons des medecines corporeles, & puis qu'il importe de guerir l'ame, il faut qu'elle prenne les remedes salutaires que son Sauveur luy presente.

O combien grand est l'opprobre duquel vous couvrez le Fils de Dieu, en ce que des mortelles creatures pretendent de loger son precieux corps dans leurs estomacs, parmi l'ordure, & l'infection? Est-ce là la chambre nuptiale où il celebre ses nopces avec les ames fideles? On a dit sur cela, *que le corps de Iesus Christ peut estre dans le corps d'une souris, & non seulement dans le corps d'un homme, sans souilleure, comme la Divinité est par tout, sans estre tachée, ni infectée des choses les plus sales.* Mais la Divinité n'est pas vn corps; c'est vne essence spirituelle, immense, infinie, immaterielle,

& partant elle ne peut estre souillée. Au lieu que la chair de Christ est vn vray corps, qui ne peut estre dans le corps d'une souris sans y toucher, & par consequent sans en estre souillé.

Est-ce pas exposer Iesus Christ à opprobre, que d'enfermer son corps dans vne hostie qui est sujete à estre empoisonnée. C'est ainsi que l'Empereur Henri VII. mourut, pour avoir pris vne hostie empoisonnée. Or quand cela arrive, qu'est-ce qui est empoisonné, ou le corps de Christ, ou les accidens du pain, ou le pain? Non le corps de Christ, qui est inalterable & incorruptible. Non les accidens du pain: car est-ce point chose absurde, de dire que des lignes & des superficies soient empoisonnées? Et puis que le poison est vne substance, faudra-t-il dire que des accidens portét vne substance, ou qu'ils en soient le sujet, au lieu que la substance est le sujet des accidens? Et vne substance se peut-elle mêler & incorporer avec des accidens? Nullement. Il faut donc que ce soit la propre substance du pain, & que par consequent

*Collenus
hist. Neap.
pol. l. 5.
Avent.
Annal. l.
7.*

*Aristot. l.
1. de ortu
& inter.
c. 10.*

elle demeure apres la consecration, & partant on mange du pain en l'Eucharistie, & non le corps de Christ avec la bouche corporelle. On a dit, *que le corps de Christ, qui est glorieux ne peut estre empoisonné.* Nous l'accordons, mais cela n'est pas répondre à nostre argument. On a ajouté, *que si on perce l'hostie avec une épingle, il n'y a point de changement de substance en l'épingle.* Cela aussi est hors de propos, & tousjours la force de nostre raisonnement demeure, car ou l'épingle perce le corps de Christ, ou les accidens du pain, ou le pain, non le corps de Christ, qu'on dit estre dans l'hostie sous vn point, & qui est impossible. Non les accidens du pain, pource qu'on ne peut percer des lignes, & des superficies. C'est donc le pain qui est percé en sa substance, ce qui est contraire à la doctrine de nos adversaires. D'ailleurs, si l'épingle demeure en sa substance, qu'est-ce qui portera cette substance? Des accidens, ou des lignes, & des superficies ne la peuvent porter. Ni aussi le pain, puis qu'on dit qu'il n'y est plus, non encore le corps de Christ,

pour

pource qu'on dit que l'épingle ne le perce point ; & ainsi il faudra necessairement qu'elle tombe à terre , lors que le Prestre la tient en ses mains. Autrement il s'ensuivra que la substance du pain la soutient , & partant qu'elle demeure apres la consecration. Cependant c'est vn grand opprobre qu'on fait au corps de Christ de le mettre dans vne hostie , avec du poison , vne épingle , ou telle autre chose vile & contemptible.

L'experience aussi fait voir , que le pain de l'Eucharistie ne change point de substance , & par consequent que la manducation charnelle du corps de Christ est imaginaire ; pource que le pain consacré nourrit le corps , comme tout autre pain ; & s'il estoit pris en grande quantité , il rassasieroit le corps.

Comme ont dit Thomas d'Aquin, Sua-
rez, & autres: on ne peut pas donc dou-
ter que ce ne soit du vray pain , puis
qu'il en a la quantité , les qualitez , les
vertus , & les actions. Et de fait ce n'est
point le corps de Christ qui produit
cet effect au nostre , veu que pour le

Thom.

Sum. par.

*3. qu. 77.
art. 6.*

Suar. t. 3.

in 3. disp.

57. s. 3.

nourrir, il faudroit que par nostre chaleur naturelle, il fut converti en la propre substance de nostre corps; ce qui ne peut pas estre, pource qu'il est incorruptible, & que Rome veut qu'il soit au Sacrement *indivisiblement*, & à la *maniere d'un esprit*. Ce ne sont point aussi les accidens du pain qui nourrissent le corps, pource que les accidens d'eux-mesmes n'ont point d'action; ce ne sont que des simples estres, & non des corps mixtes, tels que doivent estre les alimens, & ainsi ils ne peuvent estre vne viande convenable à nos corps. C'est donc le pain du Sacrement qui peut nourrir le corps, ne plus ne moins qu'un autre pain. On a dit, que Dieu *substituë par creation, ou autrement, vne nouvelle matiere au lieu du corps de Christ qui estoit sous les especes, lors qu'elles viennent à estre corrompües, laquelle reçoive la forme que l'action naturelle de nos corps eut imprimée par la digestion en la matiere du pain, si nous l'eussions mangé, sans qu'il eut esté consacré, comme quand il crée l'ame dans le corps de chaque homme qui est engendré.* Mais tout cela n'est que

que fiction du cerveau humain. L'Écriture nous enseigne que Dieu crée l'ame de l'homme, & c'est pour cela qu'elle l'appelle, *Pere des Esprits*. Et la *Heb. 12. 9.* raison n'y repugne point; au lieu que cette proposition, *que Dieu crée une nouvelle matiere en l'Eucharistie pour nourrir nos corps*, est contrainte à l'Écriture, & à la raison. D'ailleurs, on est d'accord que cette ame qui est créée au corps de l'homme, n'y estoit point auparavant: mais il ne conste pas que cette matiere qu'on pretend estre créée de Dieu, en la consommation des especes sacramentelles, ne fut point auparavant sous ces especes-là. Et ainsi c'est alleguer un exemple tout à fait dissemblable.

Voila la vraye exposition de ces paroles, *Cecy est mon corps*, & la refutation de la *Transsubstantiation*, & de la *manducation charnelle du corps de Christ en l'Eucharistie*. Cessez donc, ô vous qui jusques icy avez succé le lait d'une si mauvaise doctrine, de vous approcher de ces impures mammelles. Si vous continuez d'en boire, il vous en prendra comme à Sifera, qui mourut après *Iug. 4. 19.*

avoir beu du lait qui luy fut présenté par Iahel. Cessez de recevoir vne doctrine qui détruit la verité de la nature humaine de Iesus Christ, pource qu'elle vous oblige à croire, que le corps de ce glorieux Sauveur est invisible sous les especes sacramentelles, & qu'il est en vne infinité de lieux à la fois. C'est ce qu'on a dit en dernier lieu, & que nous refute-
rons brièvement. Iesus Christ montre que son corps glorifié est visible, disant apres sa resurrection: *Voyez mes mains & mes pieds, car ce suis-je moy-mesme: taster-moy, & voyez; car un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'ay.* Pourquoi donc vous dit-on, que son corps existe en l'hostie indivisiblement sous un point invisible & impalpable? Ou le corps de Christ est invisible de soy, ou par accident; non de soy, n'y ayant que Dieu, & que les Esprits qui soient invisibles en cette façon. S'il est invisible par accident, c'est entant qu'estant visible de soy, il peut estre dérobbé à la veüe par quelque cause externe qui survient qui nous empesche de le voir: c'est ainsi qu'estant visible au Ciel, il est

Luc 24.
36. 37. 39.

est invisible à ceux qui sont en terre. En cette maniere vn Thresor caché dans la terre est invisible, les épies que Rahab cacha estoient invisibles. Le Soleil qui luit en vn hemisphere, est invisible à ceux qui sont en l'autre. Les oiseaux à mesure qu'ils volent bien loin de ceux qui les voyoient, leur sont en fin invisibles. Or quant à ce qu'on a dit, *que le corps de Christ est invisible sous les especes sacramentelles*, il n'en est pas de mesme, pource que nous avons montré que son corps n'y est pas, & que le pain de l'Eucharistie ne change point de nature.

Ajoûtez, que si on veut que le corps de Christ soit invisible de soy, on détruit sa nature, pource qu'on le met à l'égal des Esprits. Ioint que nulle chose qui de soy est invisible, n'est colorée: or le corps de Christ est coloré, donc il n'est pas invisible de soy, la couleur est le propre object de la veüë, comme le son est le propre object de l'oüye, & partant il est necessaire que tout ce qui est coloré, soit veu de soy: si donc le corps de Christ est coloré, comme on

ne le peut pas nier, qu'en disant que le corps de Christ n'est pas vn corps humain, d'autant que la couleur est la propre affection du corps, il s'ensuit que le corps de Christ est veu de soy.

Quant à ce qu'on a dit, que le corps de Christ est en vne infinité de lieux à la fois, nous ne proposerons que ce seul argument pour refuter cette assertion, pour ce que le temps ne nous permet pas de nous y estendre. Si vn corps est present d'vn lieu en plusieurs, donc il commence d'estre là où il n'estoit pas auparavant, ou par generation, comme quand l'homme qui n'estoit point, est formé, & est dans les flancs d'vne mere, ou par vn mouvement local, comme quand le Soleil levant monte sur l'Horizon. Or vn corps qui est present d'vn lieu en plusieurs, ne commence pas d'estre là où il n'estoit pas auparavant, en aucune de ces manieres; non par generation, veu que ce qui est engendré n'estoit point auparavant; mais si vn corps est present d'vn lieu en plusieurs, necessairement il estoit en ce lieu avant qu'il fut en plusieurs; non
aussi

aussi par mouvement local, pource que tout ce qui se meut localement, delaisse le lieu où il estoit pour aller en vn autre. Or icy on veut que le corps ne quitte point le lieu. Il s'ensuit donc qu'vn corps ne peut estre d'vn lieu en plusieurs.

On a dit, Que le corps de Christ commence d'estre en l'autel, non par generation, ni par mouvement local, mais par transsubstantiation, en mesme façon que l'ame lors que le corps croit commence d'estre là où elle n'estoit point, non par generation, ni par mouvement local; ou que Dieu, qui lors que quelque chose naît au monde, commence d'estre en elle, & toutefois il n'est point engendré, & ne se meut point localement. Mais remarquez que nous disputons de tous corps, & non de celuy de Iesus Christ seulement; car Rome veut que les autres corps puissent estre en plusieurs lieux, & mesme les esprits. Et quoy dira-t-on aussi que cela se fasse par transsubstantiation? Que si on le nie, en disant qu'il n'y a que le corps de Christ qui soit présent d'vn lieu en plusieurs par transsubstantiation, il faut

qu'on confesse que les autres corps, ensemble les esprits, ne peuvent estre en plusieurs lieux à la fois. L'exemple de l'ame est hors de propos, pource que l'ame n'est pas au corps, comme la chose logée est en lieu, mais comme la forme est en la matiere. Nous disons le mesme de Dieu, duquel on ne peut pas dire qu'il soit en aucun lieu.

Ne sert de dire, que le corps de Christ est present d'un lieu en plusieurs, par vne transsubstantiation productive; & que s'il n'est pas engendré, pource qu'il estoit auparavant, neantmoins il est comme de nouveau produit par la vertu de la consecration, qui change le pain au corps de Christ. Ce qui est absurde; car outre qu'en nostre argument il est parlé de generation, & que ce n'est pas mesme chose qu'estre engendré, & estre comme produit; comment est-ce que Iesus Christ sera ainsi produit par la consecration, puis qu'il a esté desja engendré de la sainte Vierge? C'est vne maxime tres-certaine, que tout ce qui se

Simplic.

physic. c. 3.

Tertull.

fait n'estoit point devant qu'il fut fait.

Les cieux & la terre n'estoient point devant

devant qu'ils fussent creez. La verge de Moïse n'a point esté changée en vn serpent préexistant; ni la femme de Lot, en vne statuë de sel qui fut auparavant; ni l'eau des nopces de Cana, en vn vin qui fut devant cette conversion. Puis donc que le corps de Christ est depuis plus de seize cens ans, comment veut-on qu'il soit aujourd'huy de nouveau produit par vn changement du pain en ce mesme corps qui existe depuis si long temps?

contr.
Hermog.
c. 32. &
33.

C'est en vain qu'on recourt à la transsubstantiation aductive: car c'est l'opinion de quelques Docteurs de Rome, qui choquent la precedente, disans, *que le corps de Christ n'est pas produit en l'hostie, mais qu'il y est amené.* Car amener vne chose, c'est la tirer du lieu où elle estoit, & la mettre en vn autre où elle n'estoit point, en la faisant passer par vn mouvement successif par les espaces qui sont entre-deux. Mais dira-t-on que le corps de Christ soit tiré du Ciel où il est, & qu'il traverse par mouvement local toutes les spheres celestes, & toutes les regions de l'air, pour

se venir loger sous les especes sacramentelles. Ioint que s'il y estoit amené, il faudroit que ce fut avec toutes les proprietéz d'un vray corps, & avec toute sa gloire; au lieu qu'on veut qu'il y soit sans ces proprietéz, & sans cette gloire. Qu'il n'y tienne point de lieu, qu'il n'y occupe point d'espace, qu'il n'y ait point d'étendue, que toutes les parties soient sous un seul point, & que les pieds & la teste en l'hostie ne different point de situation. Ils en viennent jusques-là que de croire que si quelqu'un avoit trempé vne épingle dans le calice consacré, le corps de Christ seroit tout entier en la goutte qui demeureroit au bout de l'épingle. Et en cet estat quelle gloire peut-il avoir, puis que s'il tombe, il n'a pas la force de se relever? Que si encore il falloit qu'il fut ainsi amené du Ciel, quand il cesse d'estre dans l'estomac du Prestre, apres la consommation des especes, où est-ce qu'il est ramené? Est-il de nouveau emporté dans le Ciel? où que devient-il? C'est là où les plus subtils sont bien en peine, ne pouvans se développer de
 cette

cette difficulté, ni de tant d'autres qui naissent d'une doctrine si épineuse.

Pour dernier refuge, on s'est retranché dans le fort de la toute-puissance de Dieu; & on a dit, que Dieu peut faire que le corps de Jesus Christ soit en infinis lieux à la fois. Mais il s'agit de sa vo-

lonté, & de sa Parole, qui nous dit, que *Hebr. 2.*
Jesus Christ est semblable à nous en toutes 17.
choses, hormis peché. Or on ne dira pas

d'aucun corps des fideles, qu'il soit capable d'estre en mesme temps en vne infinité de lieux. Sa Parole nous dit, que Jesus Christ est monté au ciel, qu'il y est assis à la dextre de Dieu, où il sera jusques au dernier jour. Qu'il ne faut point ajoûter de foy à ceux qui disent,

que le Christ est icy, ou qu'il est là, qu'il est *Matt. 24.*
és cabinets, ou és ciboires. Sa parole nous 23. 26.

commande d'aller au Ciel où il est, & non de le faire venir en la terre où nous sommes. Elle nous dit que tandis que nous sommes icy bas *nous sommes absens* *2. Cor. 5.*
du Seigneur. Or la doctrine qui enseigne 6.

que par la puissance de Dieu le corps de Christ est en infinis lieux à la fois, est contraire à tout cela, & partant

alleguer la puissance de Dieu sur ce sujet, c'est l'employer pour renverser sa Parole. Joint qu'on ravale la puissance de Dieu, sous ombre de l'exalter; car on veut qu'il fasse ce qui est contradictoire, contre cet axiome infailible, *il est impossible que deux choses contradictoires soient ensemble vraie*, comme quand on dit, *homme, non homme*. Or si Dieu peut faire que le corps de Christ soit en plusieurs lieux en mesme temps, c'est dire qu'il peut faire *qu'une chose qui est une, ne soit pas une, qu'une presence ne soit pas presence, & qu'un corps ne soit pas corps*, qui sont choses du tout contradictoires; ne plus ne moins que si on disoit, qu'il peut faire que le ciel demeurant ciel, fut la terre, ou que la terre demeurant terre, fut le ciel, ou que le temps present, fut le passé, ou que le passé, fut le present, ou qu'Aaron n'eut pas esté souverain Sacrificateur, ou que Salomon n'eut pas esté Roy. Et de fait, on appelle, *un, ce qui n'est point divisé de soy-mesme, & qui est divisé de tout autre*. Or si le corps de Christ est en divers lieux separez, n'estant point en l'entre-deux,

deux, il est divisé de soy-mesme; ce qui est si contraire à l'vnité, qu'il ne peut convenir à aucune chose, soit corps, soit esprit. *Il est impossible que Dieu mente,* puis donc qu'il a approprié vn corps à son fils, & qu'il veut qu'un corps soit vn, dire qu'il peut faire qu'un corps qui est vn, ne soit pas vn, c'est luy attribuer choses contradictoires, qui repugnent à sa nature, qui est telle qu'il ne peut mentir, & à la nature des choses, qui est, qu'il ne se peut faire qu'un corps qui est vn, ne soit pas vn en mesme temps.

Hebr. 6.
18. & 10.
5.

C'est ainsi que la verité de nostre doctrine reluit d'une vive lumiere sur le sujet de l'Eucharistie; & Dieu veuille qu'elle porte ses rayons bien avant dans l'ame de ceux qui ont esté autrement enseignez sur vne matiere si necessaire. Et parce qu'ils deferent beaucoup au témoignage des Peres, nous orrons leur deposition sur ce poinct, de cette grande nuée de témoins qui ont vécu apres les Apostres: nous n'en produirons que quelques-vns, pource qu'il nous faudroit plus de temps que celuy

qui nous reste, pour en faire vn plus ample recit. Si leurs noms estoient supprimez, les plus passionnez jugeroient que c'est Geneve qui parle, veu que leur doctrine se rapporte du tout à la nostre.

Justin.
Martyr.
dialog.
advers.
Tryph.
pag. 82.

Justin Martyr dit, que Iesus Christ a baillé à faire le pain de l'Eucharistie en commemoration de la passion qu'il a soufferte pour ceux dont les ames sont purgées de toute la malice des hommes. Cette commemoration emporte l'absence du corps de Iesus Christ.

Iren. lib 5.

Irenée dit, que quand le calice est mêlé, & que le pain rompu a receu la parole de Dieu, se fait l'Eucharistie du corps, & du sang de Christ. Or qu'est-ce que l'Eucharistie du corps de Christ, sinon le Sacrement, ou le signe sacré du corps de Christ.

Clemens
Alex. pa-
dag. lib. 2.
c. 2.

Clement Alexandrin dit, que Iesus Christ a pris du vin, car aussi il estoit homme, disant, Prenez, beuvez, cecy est mon sang, le sang de la vigne, appellant par allegorie, vne sainte liqueur de liesse, le verbe qui a esté répandu pour plusieurs en remission des pechez, &c. Or que ce qui avoit esté benit, estoit vin, il l'a montré derechef, disant

disant à ses Disciples, je ne boiray plus de ce fruit de vigne, jusques à ce que je le boiray nouveau avec vous au Royaume de mon Pere. Remarquez qu'il reconnoit *une allegorie*, en ces paroles de Iesus Christ, appellant le vin son sang: car si le vin est appelé sang par allegorie, ce n'est pas par Transsubstantiatiō. Notez encore qu'il prouve que Iesus Christ a beu du vin en l'Eucharistie, quand il allegue ses paroles, comme elles sont en S. Matthieu, & en S. Marc, où il appelle ce qu'il a beu, *fruit de vigne*.

Tertullien parle en ces termes, *Dieu l'a ainsi revelé en vostre Evangile, appellant le pain son corps, afin que par là tu entendes qu'il a donné au pain d'estre la figure de son corps.* Se peut-il rien dire de plus exprés?

Tertull. l.
3. advers.
Marcionem, c. 19:

Le mesme nie que Iesus Christ ait entendu qu'on deût *vrayement manger sa chair*; ce sont ses propres mots, où il prend le mot de *vrayement*, pour proprement, & corporellement. Il appelle le discours de Iesus Christ, *allegorie des viandes*. Or l'allegorie est opposée au sens propre & literal. Il décrit la man-

Idem de
resurre-
ctione
carnis.

ducation de la chair de Christ par ces locutions, *Avoir appetit de la Parole, la devorer de l'oïye, ruminer de l'entendement, & digerer par la foy.* Tout cela ne se peut faire que spirituellement.

*Origen. in
cap. 15.
Matth.*

Origene appelle ce qu'on reçoit en l'Eucharistie, *un corps symbolique, ou figuratif.* Ce qui ne se peut accorder avec la Transsubstantiation.

*Cyprian.
Epist. lib. 2
Epist. 3.*

S. Cyprian ayant dit, que les eaux en l'Apocalypse signifient les peuples, parlant de ces eaux sur lesquelles s'assied la Paillardie, ajoûte, *Nous voyons qu'en l'eau est entendu le peuple, & au vin est montré le sang de Christ.* En mesme façon qu'il disoit, que l'eau estoit le peuple, il disoit, que le vin estoit le sang de Christ. Or c'est chose du tout absurde de dire, que l'eau fut transsubstantiée au peuple; donc il n'est pas moins absurde de dire, que ce Docteur ait creu que le vin soit transsubstantié au sang de Christ.

*Athanas.
in illud
Evāgelij,
Quicumq;
dixerit,
&c.*

S. Athanase condamne la manducation charnelle en l'Eucharistie, & dit sur ces paroles que Iesus Christ appelle au chapitre 6. de S. Iean, *Esprit & vie;* que

que c'est comme s'il disoit, ce qui est montré & donné pour le monde, sera donné comme viande, afin qu'elle soit donnée à chacun spirituellement, & soit à tous un preservatif à resurrection de vie eternelle.

Theodoret dit, que Iesus Christ en l'Eucharistie, a honoré les signes qui se voyent du nom de son corps; non pas en changeant la nature, mais en ajoutant la grace à la nature. Pourroit-on plus clairement détruire la transsubstantiation?

S. Augustin n'est pas moins formel sur ce point, Le Seigneur, dit-il, n'a point fait de difficulté de dire, cecy est mon corps, quand il donnoit le signe de son corps.

Le mesme ne prend point à la lettre ces paroles de Iesus Christ, Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point de vie en vous-mesmes. Il semble, dit-il, que cela commande quelque meschanceté, ou forfait. C'est donc vne figure enjoignant qu'il faut communiquer à la passion du Seigneur, & mettre agreablement, & vilement en sa memoire, que sa chair a esté crucifiée pour nous.

Theodori
dialog. 14

August.
adversus
Adimant.
c. 12.

Idem de
doctrina
Christian.
lib. 3, c. 15.

Chrysoft.
homil. 82.
in Matth.

S. Chrysoftome dit, *Que quand Iesus Christ a donné les mysteres, il a donné du vin.* Ce qui exclut le changement du vin au sang de Christ.

Can. 37. Au Code des Canons des Conciles d'Afrique, il est dit, *Qu'au service sacré on n'offre rien que le corps, & le sang du Seigneur, c'est à dire rien que du pain, & du vin mêlé d'eau.* Et ce mesme Canon est repeté au Concile de Trulle, Can. 32. voilà l'exposition qu'un Concile donne à ces mots, *mon corps & mon sang*, c'est à dire du pain & du vin mêlé d'eau.

Can. 1. 2. Le Concile d'Ancyre defend aux Prestres qui ont sacrifié aux Idoles, *de plus presenter le pain, & le calice.*

Can. antepenultieme. Le Concile de Neocesaree inhibe aussi aux Prestres du plat país, *de donner le pain, & le calice, en presence d'un Evesque, ou d'un Prestre de la Ville.* Voilà deux Conciles qui appellent pain, & calice, ce qui est distribué en l'Eucharistie.

Le Concile de Constantinople tenu l'an 756. composé de 338. Evesques, condamnant les images, parle incidemment de ce Sacrement.

Voici,

Voici, dit-il, l'image de ce corps vivifiant : & peu apres, il appelle la substance du pain, une image du corps de Iesus Christ. Ce qui est du tout contraire à la Transsubstantiation.

Nous clorrans cette matiere par les paroles qui se trouvent en la glose du decret Romain, qui sont du tout formelles sur ce poinct: *Le celeste Sacrement qui represente veritablement la chair de Christ, est appellé le corps de Christ, mais improprement, dont aussi il est ainsi dit en sa façon, mais non en la verité de la chose, ains en mystere signifiant; tellement que c'est icy le sens, il est appellé le corps de Christ, c'est à dire, qu'il y est signifié.* Apres cela que deviendra la Transsubstantiation?

Sur le canon hoc est en la 2. distinct. de la Cōsecrat.

Cependant reputons nous heureux, mes freres, de ce qu'il a plû à Dieu de nous donner la vraye connoissance de ce mystere, comme de tous les autres de la Religion. Reste seulement que par vne ardente devotion, nous répondions à l'excellence de cette connoissance, afin que lors que nous viendrons à la table sacrée de Iesus Christ, nous

soyons faits participans des graces qu'il nous y offrira ; car elles ne sont presentées , & exhibées qu'à ceux qui sont touchez du zele de la maison de Dieu.

S'il ne nous donne pas en cette table les mets delicieux que la chair desire, c'est pour nous obliger à élever nos esprits au mystere qu'il nous y revele. Si l'apparence de ce Sacrement n'est pas pompeuse , & magnifique , le mystere est incomparable. Tout ainsi que les Couronnes qu'on donnoit aux vainqueurs és jeux Olympiques , estoient faites d'une matiere vile , mais en leur signification elles estoient si excellentes , qu'elles estoient à preferer aux Couronnes d'or, ou de pierres precieuses ; pource que parmi les Grecs elles estoient le Symbole d'une gloire : de mesme ce Sacrement en sa matiere est peu considerable , mais en sa signification il est à priser au de-là de tous les thresors de la terre, veu qu'il est le Symbole sacré du corps de Iesus Christ , & de nostre communion avec luy, qui est le plus grand honneur qui nous peut jamais arriver. Or plus il est excellent,
plus

plus devons-nous témoigner de devotion & de zele, lors que nous en approchons.

Quant à vous, qui estes dans vne autre communion, nous vous prions de bien examiner ce que nous venons de vous représenter, & vous trouverez qu'il vaut mieux sans comparaison de contempler Iesus Christ au Ciel, assis à la dextre de Dieu, revestü de splendeur & de lumiere, assisté de mille milliers d'Ange, gouvernant le Monde, instruisant, consolant, & sanctifiant son Eglise, que de le voir en terre dans vn morceau de pain, entre les mains d'un homme, en vne condition plus foible, que lors qu'il conversoit visiblement au monde; car alors il faisoit des miracles, au lieu que dans l'hostie, il ne se peut garantir de la moindre injure, ou violence. N'y a-t-il pas plus de consolation de preparer la bouche de l'ame, que celle du corps, pour le recevoir? N'y a-t-il pas plus de satisfaction de le sentir dans nos cœurs, vivant & vivifiant nos consciences, que de le sentir dans l'estomac, sans vie, & sans efficace?

AR. 17.
24.

Sainct Apollre qui disois autres fois, que le Dieu qui a fait le monde, & toutes les choses qui y sont, comme ainsi soit qu'il soit Seigneur du Ciel & de la terre, n'habite point és temples faits de la main, & n'est point servi par mains d'hommes, comme ayant nécessité de quelque chose : Que ne dirois-tu si tu voyois aujourd'huy le Seigneur parmi les Chrestiens enfermé dans vn ciboire, promené par les ruës, & porté comme vne chose destituée de vie, & de mouvement ? Si tu voyois que nous qui ne le cherchons que dans le Ciel, & l'adorons dans son vray temple, que nous qui ne trouvons rien icy bas en terre qui puisse loger le Seigneur de gloire, que l'ame, & que la conscience, & qui disons, qu'elle seroit indigne de cet honneur, si luy-mesme ne l'avoit choisie pour sa demeure ? Si tu voyois que nous sommes méprisez, & haïs, pource que nous ne le servons pas à la façon des Payens ?

Ces choses suffiroient pour fléchir vos cœurs, si vous n'estiez arrestez par les respects du monde, dont les honneurs sont ces pommes d'or, qui vous détourn

détournent de la course, à laquelle Iesus Christ vous appelle. Il vous seroit facheux de quitter l'Egypte, pour venir au desert, & toutefois la manne que Dieu y fait pleuvoir est incomparablement meilleure que les aulx, & que les oignons de l'Egypte.

Nous ne pouvons assez exprimer la douleur de nostre esprit, qui est fort sensiblement navré de voir tant de belles ames courir dans vne si mauvaise voye. Ce qui fait que nous avons de la peine à croire que Dieu vous ait fait naître, pour vous laisser pour tousjours en cet estat; les qualitez qui sont en vous semblent nous faire esperer que son infinie misericorde vous en tirera bien-tost. Ce qui vous a retenus jusques icy, c'est l'éclat & la pompe qui suit vostre Religion, comme l'ombre le corps. Mais comme le Soleil à son lever efface toute la clarté des estoiles, ainsi quand il plaira à Dieu de faire lever sur vous la lumiere de son Evangelie, elle fera évanouïr de devant vos yeux toute cette gloire mondaine, qui vous a charmez jusques à maintenant.

Vous faites cas des miracles, ouvrez les yeux pour voir cette grande merveille que Dieu fait paroître au milieu de nous, faisant subsister la verité de nostre doctrine parmi tant de contradictions. Vous cherissez la paix de la terre, & nous vous proposons celle du Ciel. Les honneurs du monde sont des pieges, où vous prenez plaisir de vous enlasser. Mais ils ne sont que fumée au prix de ceux que Dieu vous reserve, si vous-vous ajoignez à son Eglise. Vous prisez cette pompe de ceremonies qui rehausse quant à l'apparence vostre Religion; mais vous trouverez parmi nous la verité dont vous n'avez que les ombres. Vous avez des chapelles pour vos Saints, & nous des ames pour Dieu: vous avez des images dont vous parez vos temples materiels, & nous les vertus chrestiennes, dont nous ornonos nos Temples spirituels. Vous avez des autels de pierre, sur lesquelles vous offrez vn sacrifice defendu; & nous les autels du cœur, sur lesquels nous presentons à Dieu des Sacrifices commandez.

Vous

Vous avez de l'encens, & nous des prieres: vous avez des reliques de morts que vous adorez; & nous les beaux exemples des Prophetes, & des Apostres, que nous imitons. Vous avez des cierges, & nous les lumieres de l'Evangile. Vous avez des huiles, & nous les graces du S. Esprit. Vous invoquez les creatures, & nous le Createur. Vous avez les Saints pour intercesseurs, & nous Iesus Christ seul. Vous allez en Pelerinage à Rome, & nous faisons le voyage du Ciel. Vos devots baissent la terre, & nous le Fils. Vous jûnez de viande, & nous du peché. Vous celebrez des festes que Dieu condamne, & nous sanctifions le vray jour du repos, que Iesus Christ ordonne. Vous chantez des Litanies à l'honneur des Saints, & tous nos Cantiques ne sont qu'à l'honneur de Dieu. Jugez si toutes ces choses ne sont pas preferables à ce grand éclat de vos ceremonies?

Vous aimez naturellement la lumiere. Nostre Eglise est comme la maison de ce Romain, qui estoit si bien percée, que chacun pouvoit voir ce qui s'y



faisoit. Le service divin s'y fait en vne langue que tout le monde entend, les mysteres de l'Evangile y sont clairement exposez; au lieu que vostre Eglise ressemble à vne prison obscure, où le service se fait en vne langue inconnüe au peuple, où l'Ecriture saincte est cachée sur le Boisseau, où les legendes de vos Saints sont plustot preschées, que les mysteres de la foy, où les clauses de l'Evangile sont teuës, & les reliques des morts mises en veuë, & adorées.

Il ne faut pas donc que l'exterieur de nostre Eglise qui est sans éclat, vous détourne de sa communion. Voyez-vous pas que la nature a enfermé des choses rares dans des petis corps, comme des Perles dans les Nacres? Elle a si bien partagé les anemones, qu'elles representent mieux la beauté du Soleil, que ces épesses forests toutes couvertes d'arbres. C'est ainü que Dieu a enclos ses plus riches thresors, & ses plus sublimes mysteres sous l'exterieur de la Religion que nous professons. Fasse ce bon Dieu que ce que nous vous avons dit ne vous soit pas inutile, & que vous

en

en recueilliez vn fruit salutaire, & tout tel que nous vous le souhaitons.

Quant à ce que vostre Predicateur reproche que nous n'avons ni Ville, ni Armée, ni Canons, nous-nous contentons de luy dire qu'il nous suffit d'avoir la protection de Dieu, & la bienveillance du Roy pour ville de refuge; son Eglise pour armée, & pour Canons ses deux Testamens, qui foudroient entierement l'erreur, & le mensonge. Pour l'imprecation qu'il a faite, *que la foudre du Ciel l'écrasat, s'il n'avoit dit la verité*; nous prions Dieu qu'il ne le prenne point au mot, que plustot il illumine son entendement, & allume en son cœur, vn vray zele à son service. Puissiez-vous avec luy recevoir cette grace du Ciel, afin que vous rencontrans avec nous icy bas en terre aux Fauxbourgs du Paradis de nostre Dieu, nous entrons tous ensemble dans la Sainte Cité, qu'il a preparée à tous ceux qui luy auront esté fideles jusques à la mort. Amen.

101
S. E. R. M. 6. 4.
caracollis au lieu de l'ancien & tout
tel que nous vous le montrons
Quant à ce que votre Prédicat
vous a dit nous n'en avons rien
à dire, au contraire, nous vous con-
seillons de lui dire de nous faire
vous la protection de la vie & la
volonté de Roy pour vous de ce
son esgard pour nous, & pour Canon
les deux Testaments, qui font
entièrement l'un & le même
Pour l'inspection de la vie, que la
votre de Dieu, & la vie de la
votre de Dieu, Dieu qui ne se
peut point se mouvoir sans ille-
mine son entendement, & ainsi en
son cœur se voyant à son service.
Puisse vous en avoir de vous
Grâce de Dieu, afin que vous recon-
naîtrez nous pour nous en terre
L'abbaye de Paris & de la Cour de
vous sentons tous ensemble dans la
Sainte Église, & de la parole à tous
ceux qui ont été de la même Église
Amen



R E' P O N S E
AV LIVRE QVE LE
Sieur Mercier Iesuite a publié
sur l'Eucharistie, où il examine
particulièrement le Sermon
precedent.

CHAPITRE I.

DE QUELQUES DI-
gressions de l'Adversaire.



L'ADVERSARE Page 2.
 commence son Livre
 par quelques digres-
 sions qui sont hors de
 propos. Il dit, que
 nous n'avons ni Taber-
 nacle, ni Prestre, ni Sa-
 crifice, ni Autel. Il imite le langage du

Minutius
Felix in
Octavio.
Cur nullas
aras ha-
bent, tem-
pla nulla,
nulla nota
simula-
chra.
Hebr. 8.2.

Payen Cecilius, qui disoit aux Chre-
stiens, *Pourquoy ils n'avoient point d'Au-
tels, des Temples, d'Images?* Vn Iesuite
se prend à tout, comme ceux qui se
noyent; les armes des Payens luy con-
vient fort bien: cependant qu'il sça-
che, que nous avons pour Tabernacle
celuy que le Seigneur a planté, & non
point l'homme: pour Prestres, les legiti-
mes Pasteurs qui preschent purement
l'Evangile: pour Sacrifice & pour Au-
tel, l'oblation que Iesus Christ a faite
de soy-mesme en la Croix. Nous di-
sons avec l'Apostre, que nous avons un
Autel duquel n'ont puissance de manger
ceux qui servent au Tabernacle: C'est à
dire, comme l'expliquent les Peres,
Iesus Christ estendu en la Croix. Nostre
Autel, comme dit Irenée, est es Cieux,
où nos prieres & nos oblations s'adressent,
& cet Autel est Iesus Christ.

Hebr. 13.
10.
Iren. l. 2.
c. 34. Est
ergo alta-
re in cœlis
illuc enim
preces no-
stra & ob-
lationes
nostre di-
riguntur.

L'adversaire a bonne grace, quand
apres avoir vomé contre moy tout ce
que la passion luy a suggeré de plus ve-
nimeux, il dit, *Qu'il n'apporte point du
siel dans l'examen qu'il fait de mes écrits;
ou s'il appelle les choses de leur nom, c'est*

avec simplicité Chrestienne, dans la candeur de la Colombe. Voila qui est conscientieux, vous diriez qu'il n'y touche point, il fait passer pour simplicité Chrestienne, le fiel tres-amer de sa plume. Tertulle n'a pas eu l'esprit de dire, que c'estoit avec simplicité qu'il appelloit S. Paul pestilentieux, & émouvant sedition. On ne peut icy concevoir cette simplicité que comme vn accident sans sujet, de mesme qu'au pretendu miracle de la Transsubstantiation.

L'adversaire nous calomnie d'avoir falsifié vn passage de S. Paul, qui est tel dans nostre version, *Scachant que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la Loy, mais seulement par la foy de Iesus Christ.* Il trouve la fausseté en ces mots, *mais seulement.* Cependant *εἰ μὴ, εἰ μὴ, ou nisi*, se prend pour la particule exclusive, *seulement*; comme quand il est dit, *Je n'ay baptizé sinon Crispe & Gaius.* Il n'entrera en elle aucune chose souillée, *sinon ceux qui sont écrits au livre de vie.* esquels passages il est aisé à voir que le Grec *εἰ μὴ*, le Latin, *nisi*, & le François *sinon*, porte l'exclusive, & signifie, *mais seule-*

Act 24.5.

Page 4.

Gal. 2.16.

1. Cor. 2.

14.

Apoc. 21.

27.

ment. Voudrions-nous vne meilleure exposition de ce mot *ἐν μὴ*, ou *nisi*, que

Matth. 24
36.

Christ dit, Or quant à ce jour-là, & à l'heure, nul ne le sçait, non pas les Anges du Ciel, mais mon Pere seul? Ce qui explique la particule *nisi*, qui est en Sainct

Marc 13.
32.

Marc sur le mesme sujet, *nemo novit nisi Pater*; c'est à dire selon S. Matthieu, *nisi solus Pater*. J'appelle aussi calomnie, quand il dit, que nous n'avons pas fidelement tourné ce passage de S. Jean,

Jean 6.
51.

ἐγὼ εἰμι ὁ ἄρτος ὁ ζῶν, ayans mis, *Je suis le pain vivifiant*, au lieu de *vivant*. Je dis, 1. Que la plus part de nos editions ont *vivant*, ou de *vie*. En celle de Beze de la derniere impression de l'an 1598. il y a, *Ego sum panis vivus*; és precedentes Françoises, il y a, *Je suis le pain vis*. Les dernieres ajoutent en marge, *vivant*, afin que le lecteur choisisse l'un ou l'autre. 2. C'est avec raison qu'on peut interpreter *ὁ ζῶν*, par *vivifiant*. La suite fait voir que le Fils de Dieu ne s'attribuë que le mesme titre qu'il avoit auparavant exprimé en ces mots, *Je suis le pain de vie*. Les mots qui suivent
requier

requierent que ce pain vivant, ou de vie, soit pris pour vn pain vivifiant, à la façon des Hebreux; parce qu'il est designé tel par son effet, entant qu'il nous preserve de mort, & qu'il nous communique la vie. 3. L'article Grec $\zeta\omega\nu$, *ille vivus, le vivant*, montre bien que ce n'est pas vne Epithete commun, & & qu'il marque l'Auteur de vie. 4. Plusieurs de nos adversaires traduisent de mesme que nous, comme Ianffenius, Emanuel Sa, Ferus, & autres. C'est aussi calomnie que de nous accuser, qu'en citant ce passage, *Il y a vn seul Dieu & vn seul Moyenneur entre Dieu & les hommes, à sçavoir Iesus Christ homme*, nous retranchons ou taisons les paroles qui suivent immédiatement après, *qui s'est donné soy-mesme pour rançon pour tous.* Le pretexte de l'adversaire est, que l'Apôstre par ces paroles mōtre qu'il parle d'vn Moyenneur par maniere de redemption, & qu'il n'exclud pas les Moyenneurs par maniere d'intercession. En quoy il se méprend extrêmement: car si Iesus Christ est seul Moyenneur par maniere de redemption, il

1. Tim. 2.

5.

vers. 6.

s'ensuit qu'il est seul Moyenneur par maniere d'intercession; parce que cette maniere de redemption ne se parfait que par la maniere de l'intercession. Ce ne sont pas deux manieres diverses de la mediation envers Dieu, mais deux parties d'une mesme maniere, comme le payement d'une rançon, & sa representation continuelle, afin qu'elle soit appliquée à ceux qui sont rachetez, appartiennent proprement à une mesme maniere. L'adversaire tourne mal ce passage, quand il dit, *Il y a un Dieu, & un Moyenneur*; car le Grec *εἷς*, & le Latin *unus*, se prend pour un seul, ou pour unique. C'est ainsi que Rome interprete souvent le *εἷς* en la Bible de Louvain, comme en ce passage, *Il n'y a qu'un Seigneur*, *εἷς Κύριος*. Et en cettuy-cy, *Mary d'une seule femme*, *μία γυναικός*. Joint que s'il faut icy tourner, *Il y a un Moyenneur*, mais *non Moyenneur unique*; il sera aussi loisible de dire, *Il y a un Dieu*, mais *non un seul*. Si *un*, n'est pas exclusif d'un autre, c'est rendre bien pour mal, que d'instruire un homme qui a si fort déchargé sa bile contre nous.

CHAPITRE II.

Où l'Adversaire est convaincu de calomnie, & où est répondu aux passages qu'il nous oppose de S. Hilaire, & de S. Athanase, sur le sujet de l'Eucharistie.



L'ADVERSAIRE nous impose deux choses, qui sont tout ouvertement contre nostre creance, quand il dit, Que nous soutenons,

que le Sauveur ne donna à ses Apostres que la figure de son corps & de son sang: Et que ni devant ni apres la consecration, il n'y eut que du pain & du vin ordinaire. Jugez si sa plume n'est pas hardie, pour ne dire pis, puis qu'elle ose souiller le papier de deux calomnies qui sont plus noires que son encre. Y a-t-il jamais eu aucun de nous qui ait parlé de la

Page 7.

forte? Le ciel & la terre témoigneront que nous enseignons publiquement, Que Iesus Christ donna à ses Apostres avec la figure, la verité; & avec le signe, la chose signifiée; & que le pain & le vin apres la consecration, ne furent plus pain & vin ordinaire; qu'ils changerent d'usage, bien que leur substance demeurât, & qu'ils devindrent les Sacremens de son corps & de son sang: De mesme qu'au Baptême, l'eau n'est plus eau commune, mais sacramentelle, qui nous represente nostre lavement spirituel. Apres avoir si mal commencé, il fait la division de son ouvrage sur le sujet de l'Eucharistie, & nous promet de prouver sa creance, *par l'Ecriture, par la doctrine des Peres, par le témoignage de tous les siecles depuis l'institution de ce Sacrement, & par le raisonnement humain.* Et apres avoir achevé ce grand dessein, il dit, Qu'il examinera mes écrits, puis que c'est son but principal. Voila vne haute entreprise; mais la suite fera voir que les effets ne répondent point à ses paroles, & que les petits Merciers font plus

plus de bruit que les gros Marchands.

Les preuves que l'adversaire tire de l'Ecriture se reduisent à trois passages ;

Le premier est, *Cecy est mon corps.* Le second, *Cette coupe est la nouvelle alliance*

en mon sang ; &c. Le troisieme, *Je ne boiray plus du fruiçt de la vigne, jusques à*

ce que le regne de Dieu soit venu. Or parce

que l'adversaire ne touche point encores les raisons que j'ay alleguées en

mon Sermon, où je montre que ces passages détruisent la Transsubstantia-

tion, je differe d'en parler en son lieu,

pour eviter les redites.

Quant aux Peres, l'adversaire alle-

gue S. Hilaire, en ces mots, *La cause de*

nostre vie est celle-cy, que nous avons Iesus

Christ, lequel par sa chair demeure en nous

qui sommes charnels. De-là il infere que

Iesus Christ n'est pas dans nous seule-

ment par foy, puis qu'il y est par sa pro-

pre chair ; & que puis que cette chair

demeure en nous icy bas, elle n'est pas

seulement dans le ciel. Qui est tordre

les paroles de ce Docteur, par lesquel-

les il ne veut pas exprimer que le corps

de Iesus Christ soit vni corporellemēt

Page 8. 11.

Mat. 26.

26.

Luc 22.

20. &

v. 17.

Page 14.

Hilar l 8.

de Trinit.

aux nostres; mais seulement que par la perception de l'Eucharistie nous avons communion à sa chair. De sorte que bien que sa chair n'entre pas en nous quant à sa substance, mais quant à sa vertu; neantmoins de-là s'ensuit vne vnité tant de nos corps que de nos esprits avec luy, qui sommes faits ses membres, & qui recevons la vie qui procede de luy. Il faut distinguer l'object auquel nous sommes vnis, d'avec le lien qui nous vnit à cet object. Iesus Christ mesme quant à sa nature humaine, est l'object auquel nous sommes vnis; mais le lien qui nous vnit à cet object, c'est le S. Esprit & la foy. Je dis donc que nostre vnion à Iesus Christ est spirituelle, quant au lien qui la fait, & substantielle au regard des objects qui sont vnis, & en cette façon elle est corporelle, entant que non seulement nos ames, mais aussi nos corps, sont vnis au corps de Iesus Christ, qui a esté livré à la mort pour nous. S. Hilaire regarde à cela, quand il dit, *Que Iesus Christ par sa chair demeure en nous; mais il ne parle pas d'une vnion charnelle*
du

du corps de nostre Seigneur avec les
nostres, par vn lien, ou par vn organe
corporel. Notez que ce Docteur dit, *Hilarius*
Que nous sommes conjoints avec Iesus in Psal.
Christ naturellement par le Baptême: & 24. Itaq;
que les fideles sont naturellement vnis qui per
entr'eux par la foy, & par la regeneration: rem ean-
dem vnū
dont il conclud, Et partant ceux qui sont sunt, na-
vn par vne mesme chose, sont aussi vn par turā etiā
nature, & non seulement par volonté. vnū sunt,
Comme donc par le Baptême nous ne *non tantū*
sommes pas cōjoints avec Iesus Christ *volunta-*
d'une maniere corporelle, & les fide- *te.*
les ne sont pas vnis entr'eux corporel-
lement par la foy, & par la regenera-
tion; de mesme en l'Eucharistie nous
ne sommes pas conjoints corporelle-
ment avec Iesus Christ.

L'adversaire allegue S. Athanase, qui *Page 15.*
dit, *Qu'il n'appartient qu'aux vrais Pre-* Athanas.
lats de l'Eglise Catholique de donner à Apolog. 2.
boire le sang de Iesus Christ. Il ne mar- *contr. A-*
que pas le lieu d'où il a pris ce passage, *rian.*
mais je supplée à son defaut. Cepen-
dant je m'estonne de ce qu'il se sert
d'une preuve si foible. Ce Docteur
parle-t-il de boire charnellement le

fang de nostre Seigneur ? C'est ce qu'il falloit montrer. Y a-t-il aucun de nous qui ne croye que les fideles boivent en l'Eucharistie le fang de Iesus Christ ? Mais nous disons qu'ils le boivent spirituellement. Son fang se confidere en deux façons, ou quant à sa matiere & à sa substance qu'il a répandue en la croix, ou quant à sa vertu. Nous ne le bevons pas en l'Eucharistie en sa substance ; mais nous sommes faits participans de sa vertu par le S. Esprit. Quel meilleur exposeur des paroles de ce Docteur que luy-mesme ? Il nous four-

Athanas.
in illud, si
quis dixe-
rit ver-
bum, &c.
ὁ ὑπαὐ-
τὰ ᾧ ἀμ-
φότερα
τοῦ αὐτοῦ
ἕστιν κτλ
σάρκα ἔ-
σπνεῦμα
καὶ τὸ
πνεῦμα
πρὸς τὸ

nit vn excellent passage sur ces mots de l'Evangile, *Quiconque aura dit quelque parole contre le Fils de l'homme, &c.* où expliquant ces paroles de Iesus Christ, *Cecy vous scandalize-t-il ? que sera-ce si vous voyez monter le Fils de l'homme, là où il estoit auparavant ? C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne profite de rien ; les paroles que je vous ay dites sont esprit & vie : Il dit, Nostre Seigneur a icy parlé de l'un & de l'autre, à sçavoir de sa chair & de son Esprit, & a discerné son Esprit de sa chair, afin que ne croyans pas*
seulem

seulement ce qui estoit visible, mais aussi ce qu'il avoit d'invisible, ils apprirent que les choses qu'il disoit n'estoient pas charnelles, mais spirituelles. Car à combien de personnes eut suffi son corps à estre mangé, à ce qu'il fut la pâture de tout le monde. Mais pour cela a-t-il fait mention de l'ascension du Fils de l'homme au ciel, afin qu'il les retirât d'une conception charnelle, & au reste qu'ils apprirent que la chair estoit donnée de luy, comme viande d'en haut, celeste, & pâture spirituelle; car, dit-il, les paroles que je vous ay dites sont esprit & vie: qui est comme s'il disoit, Ce qui est montré & donné pour le monde, sera donné comme viande, afin qu'elle soit donnée à chacun spirituellement. Et soit à tous un preservatif à resurreçtion de vie eternelle. Ces paroles sont fort considerables: car puis que S. Athanase ne reconnoit autre moyen par lequel la chair de Iesus Christ nous est donnée en viande du ciel, que le S. Esprit; Il s'ensuit qu'en mesme façon que nous recevons le S. Esprit, nous recevons cette viande: Or nous ne recevons pas le S. Esprit de la bouche du corps, mais de la foy; &

καὶ σάρκα
 διέειπον,
 ἵνα, &c.
 πικεύσαν-
 τες μόν-
 θωσιν ἕτε-
 ρά λέγει ἡ
 ἔσι σαρκί-
 κα, ἀλλὰ
 πνεύμα-
 τικά, &c.
 ἵνα τῆς
 σωματι-
 κῆς ἀνοίας
 αὐτῆς ἀ-
 φελύσῃ,
 &c. ὡς
 πνευματι-
 κῶς, ἐν
 ἑκάστῳ
 ταύτην
 ἀναδιδό-
 ντος, &c.

par consequent nous ne recevons pas de la bouche du corps la chair de Iesus Christ, mais de la foy. D'ailleurs, puis que Iesus Christ oppose icy, selon ce Docteur, la substance spirituelle, à la substance materielle; il montre que ce qui entre en nous n'est point la matiere de la chair, mais le S. Esprit, & que la chair de Iesus Christ nous est viande par cette entrée de l'Esprit en nous. Notez ces termes, *A combien de personnes eut suffi son corps à estre mangé, à ce qu'il fut la pâture de tout le monde?* Sainct Athanase veut dire par là, que nostre Seigneur n'entendant pas qu'il fut necessaire aux Capernaïtes seuls ausquels il adressoit son discours, de manger sa chair, mais generalement à tout le monde qui voudroit avoir la vie; Il fait voir qu'il ne parloit pas d'une manducation par laquelle sa chair deût entrer en nous, puis qu'en cette maniere, quand elle seroit decoupée en cent mille morceaux, elle ne pourroit suffire à tout le monde: Il faut donc que cela se fasse par vn agent spirituel, & par vne operatiõ spirituelle, & non par des

des organes charnels, ni par vne manducation charnelle. Remarquez encore que ce Docteur allegue l'ascension de Iesus Christ au ciel contre la manducation charnelle; & dit, *Que la chair de Christ est viande d'enhaut & celeste.* Il n'entend pas donc que la substance & matiere du corps de Christ vienne icy bas, & entre localement en nos corps. Car vne viande autant éloignée de nous que la terre est distante des cieux, ne se peut manger de la bouche du corps, ni avaler dans nos estomacs. C'est donc le S. Esprit qui entre en nous pour nous rendre la chair de Christ viande, & ainsi elle est donnée à chacun spirituellement. Que le Lecteur confere ces deux passages ensemble, & il trouvera, que comme S. Athanase parle en l'un de manger spirituellement la chair de Christ; aussi il parle en l'autre de boire spirituellement son sang. L'adversaire pour avoir vieilli dans l'école, y a si peu profité, qu'il ose bien dire, *Qu'un chacun peut donner à boire le sang de Christ par soy, & non pas les seuls Prelats de l'Eglise.* Qui

ne sçait qu'il n'y a que les legitimes Pasteurs qui puissent donner le Sacrement de la Communion du sang de Christ, qui est la coupe; dans l'usage de laquelle les fideles boivent par foy ce precieux sang de leur Sauveur? Il ne s'agit pas de la perception de la chair & du sang de Christ qui se peut faire hors de l'Eucharistic, en l'ouïe de la Parole de Dieu, par vne vraye foy. Ou l'adversaire dissimule la verité, ou Dieu ne luy a pas fait la grace de la connoître, quand il dit, *Que nous n'avons jamais pû rencontrer la difference qu'il y a entre manger & boire par foy, ni dire au vray que c'est que manger par foy le corps de Iesus Christ.* Il parle de la foy comme d'un pays où il n'a jamais esté, ou cōme d'un fruit duquel il n'a jamais goûté. Pour tâcher de dissiper les nuages de son esprit, je luy diray, que la difference qu'il faut faire entre manger & boire par foy, est prise de ce que Iesus Christ se donnant à nous, nous est représenté sous la figure de la viande & du breuvage corporel, comme quand

Iean 6.54 il dit, *Celuy qui mange ma chair & qui boit*

boit mon sang a vie eternelle. Oū il parle distinctement de manger & de boire, parce que la similitude qu'il tire de la nourriture corporelle qui se fait par le manger, & par le boire, le requiert ainsi: Tout de mesme qu'encores que l'appetit du manger & du boire spirituel, ne soit pas proprement distingué en faim & en soif, neantmoins Iesus Christ l'exprime sous ces termes d'avoir faim, & d'avoir soif, disant, *Qui* lean 6.35. *vient à moy n'aura point de faim, & qui croit en moy n'aura jamais soif.* Oū Rome confesse qu'il ne s'agit que de la perception de Iesus Christ par la foy. Et ailleurs il est dit, *Bienheureux sont ceux qui ont faim & soif de justice. Venez, mangez de mon pain, & beuvez du vin que je vous ay mixtionné. Je vous ay disposé le Royaume, afin que vous mangiez & beuviez à ma table, &c.* Or cette distinction de manger & de boire par foy, est du tout necessaire en l'Eucharistie: car la foy en recevant Iesus Christ, la grand besoin de faire cette difference, en laquelle elle trouve toute sa consolation, parce que Iesus Christ nous y

Matt. 5.6.

Prov. 9.5.

Luc 22.

30.

Hebr. 9.

22.

22. d. 11. 11.

1. Cor. 11.

26.

est représenté comme mort pour nos pechez : Or en sa mort, son sang a esté separé de son corps ; car sans effusion de sang ne se fait point de remission de pechez. Puis donc que nous avons la vie par le sacrifice de sa mort ; qui gît en cette separatiõ du sang de Iesus Christ d'avec son corps ; c'est avec grande raison que Iesus Christ propose à nostre foy distinctement sa chair & son sang pour viande & pour breuvage ; c'est pour l'asseurer que l'œuvre de nostre Redemption est parfaite ; de mesme que l'œuvre de nostre nourriture corporelle est parfaite, lors qu'il y a viande & breuvage. Aussi Iesus Christ a institué distinctement deux signes separez de son corps & de son sang, qui sont le pain & le vin, parce qu'il nous enjoint d'annoncer sa mort, en laquelle ces deux choses furent separées, & en laquelle consiste toute nostre esperance. Il est fort aisé de satisfaire à ce que le Iesuite ajoute, *Que nous n'avons jamais pu dire au vray que c'est que manger par foy le corps de Iesus Christ.* Il faut montrer quelle est cette manducation par foy,

foy, par sa forme, & par son effet. Sa forme est l'apprehension de la mort de Iesus Christ par foy, par laquelle le Chrestien croit que le corps de Iesus Christ a esté crucifié pour luy, & que par ce moyen il obtient la remission de ses pechez, & la vie eternelle. En cet acte de la foy, le corps de Iesus Christ est considéré non absolument & en foy, mais comme crucifié pour nos pechez, ce que luy-mesme nous declare, disant, *Le pain que je donneray, c'est ma chair, laquelle je donneray pour la vie du monde. Cecy est mon corps qui est rompu pour vous.* Manger donc le corps de Iesus Christ crucifié, n'est autre chose que croire en Iesus Christ; ou que le corps de Iesus Christ a esté crucifié pour nous en remission des pechez, comme appert de ce qu'au 6. chapitre de S. Iean, v. 35. 40. 47. croire en Iesus Christ, est appellé es versets 51. 53. 54. *manger sa chair & boire son sang.* Or la foy est appellée metaphoriquement manducation, ou à cause de l'analogie de l'acte, qui est la perception de Iesus Christ, qui nous est offert en

l'Évangile, & és Sacremens; ou de la fin & du fruit, qui est la delicieuse nourriture de nos ames, qui ont faim & soif de justice, en l'esperance de la vie eternelle. La foy encore est appelée *manducation spirituelle*, au regard de l'organe, qui n'est pas la bouche du corps, mais la foy du cœur: Car cōme dit l'Apostre, *de cœur on croit à justice.*

Rom. 10. Et de fait, si la chair de Iesus Christ est
10. nostre viande, entant qu'elle nous a acquis en la croix la vie eternelle; Il s'ensuit que la foy, qui est l'action par laquelle Iesus Christ nous est appliqué, est l'action par laquelle nous mangeōs sa chair. L'effet de cette manducation est nostre vnion avec Iesus Christ, comme luy-mesme le témoigne, *Qui*

Jeau 6. 55. *mange ma chair, & qui boit mon sang, demeure en moy, & moy en luy.* La promesse qui nous est faite au Baptême parle aussi de cette vnion, parce que

Gal. 3. 27. *nous y vêtions Iesus Christ.* Mais en l'Eucharistie, cette vnion est confirmée & augmentée en nous. Or en cette vnion nostre action est la foy; car comme nostre Sauveur de sa part s'vnit à nous par son

son

son S. Esprit, nous le recevons de nostre part par vne vraye foy. C'est pourquoy il est dit, que *Christ habite en nos cœurs par foy*; que *qui croit a la vie eternelle*; que *nous sommes justifiez & purifiez par foy*. Ainsi la foy estant l'action de nos ames pour nous vnir à Iesus Christ, est necessairement l'action par laquelle nous mangeons sa chair qui a esté crucifiée pour nous.

Ephes. 3.
17.
Iean 6.
47.
Rom. 5. 1.
Act. 15. 9.



CHAPITRE III.

Réponse aux passages de Saint Ambroise.



A D V E R S A I R E
ne trouve pas plus
d'appuy en S. Ambroise, dont il cite ces paroles, *Le corps de Christ que nous recevons n'est pas pain, mais la mesme chair qui est née de la Vierge, qui a esté crucifiée, & qui a esté ensevelie.* Il ajoute que ce Docteur

Page 15.
16. 17.
Ambros. l.
de ijs qui
initiantur
6. 2.

apporte l'exemple de Moÿse, qui tenant une verge en main, la jetta, & elle devint serpent, puis la reprenant par la queue, elle retourna en sa premiere nature de verge : & dit que S. Ambroise conclud, que si la benediction d'un homme a pû changer la nature, que dirons-nous de la propre consecration divine, où les paroles du Sauveur mesme operent ? Il allegue ce que dit le mesme Auteur, Nous faisons le corps qui est né de la Vierge. Il produit ces autres preuves, Ce pain est pain avant les paroles sacramentelles; mais apres que la consecration est survenue, de ce pain est faite la chair de Christ. Afin donc que je te réponde avant la consecration, ce n'estoit pas le corps de Christ, mais apres la consecration, je te di, que c'est le corps de Christ, &c. Apres quoy il dit, Que S. Ambroise ne dit jamais que le pain se fasse figure du corps, ni le vin figure du sang du Sauveur; & qu'on ne trouve rien dans tout ce discours qui ne conclue pour la realité, & qui ne détruise entierement la figure des Calvinistes. Tout cela n'est que vapeur qui s'évanouyt en vn instant. S. Ambroise s'explique bien clairement au mesme

Ambros.
l. 4. de
Sacram.
c. 4. §.

lieu d'où l'adversaire a tiré sa première objection, ce qu'il ne devoit point dissimuler : *Que cherches-tu*, dit-il, *l'ordre de la nature au corps de Christ, veu que le Seigneur Iesus mesme est outre la nature né d'une Vierge ? C'est la vraie chair certes, qui a esté crucifiée, qui a esté ensevelie; c'est donc vraiment le Sacrement de cette chair-là. Le Seigneur Iesus crie luy-mesme, Ceci est mon corps, devant la benediction des paroles celestes, vne autre espece est nommée, apres la consecration est signifié le corps de Christ. Où vous voyez qu'il distingue ce qu'il appelle par vne phrase sacramentelle le corps de Iesus Christ, d'avec Iesus Christ mesme, ou le Sacrement de la vraie chair de Iesus Christ, d'avec cette chair. Notez aussi que par ces paroles, Ceci est mon corps, il n'entend autre chose sinon, Ceci est le Sacrement de mon corps; veu qu'il prouve que l'Eucharistie est le Sacrement de la chair de Christ; parce que nostre Seigneur mesme crie, Ceci est mon corps. Cela posé, je di, qu'il faut distinguer le corps sacramentel de Iesus Christ, d'avec son corps qui est né*

*Ambros. l.
de ijs qui
iniciantur
c. 9.*

Sur le ca-
non hoc
est, en la
2. distinc.
de la Cō-
secrat.

de la Vierge, que ce corps sacramentel n'est pas vn pain commun, estant fait par la benediction le Sacrement du corps de Iesus Christ, & neantmoins que c'est la mesme chair qui est née de la Vierge, mais à sa façon, en Sacrement & en mystere signifiant, & non selon la verité de la chose, comme dit le Decret Romain. l'ajoute que nous recevons la chair de Iesus Christ spirituellement & avec l'organe de la foy, & non avec la bouche du corps. Je nie que S. Ambroise allegue l'exemple de la verge de Moyse changée en serpent, pour en conclurre le changement du pain de l'Eucharistie quant à sa substance, au corps de Iesus Christ: c'est seulement pour en deduire, que si nostre Seigneur a bien pû jadis par ses seruiteurs changer les substances ou les proprietéz naturelles des choses, & les élever à vne condition extraordinaire; combien plus peut-il luy-mesme changer le pain quant à sa condition naturelle, l'employant à vn vsage surnaturel, tellement qu'il soit son corps, non seulement en figure, mais aussi en
effic

efficace & en vertu. Et de fait au mes-
me livre il allegue la puissâce de Dieu
en changeant les eaux de Mara qui
estoyent ameres en eaux douces, pour
faire voir le changement de l'eau du
Baptême. Comme donc tout ce chan-
gement-là qu'il propose, n'est que pour
exprimer la verité de l'exhibition de
la chose signifiée, sans aucun change-
ment de la substance de l'eau du Bap-
tême; ainsi parlant de l'Eucharistie il
allegue la vertu Divine à changer les
choses naturelles, pour designer la ve-
rité de l'exhibition du corps de Iesus
Christ, sans que le pain perde rien de
sa substance; ce qui n'empesche pas
que le changement ne soit merveil-
leux, puis qu'un simple element qui
auparavant estoit si peu considerable,
devient exhibitif du plus riche de tous
les thresors, qui est Iesus Christ avec
routes ses graces. L'adversaire n'alle-
gue de S. Ambroise que le change-
ment de la verge de Moysse en serpent,
& obmet frauduleusement d'autres
exemples que ce Docteur produit,
côme celuy du Jordain remontant contre-

Ambros. l.
de ijs qui
initiantur
c. 3.

mont, & du fer nageant sur l'eau. C'est pour persuader à ceux qui seront si faciles que d'ajouter foy à sa plume, que cet Auteur ne compare l'Eucharistie qu'à des exemples des choses changées quant à leurs substances. Je feray donc servir ces exemples contre le Iesuite, en disant, Que si le Iordain remontant contre-mont, & le fer nageant sur l'eau, n'ont point changé de substance, non plus aussi le pain de l'Eucharistie. Quand donc S. Ambroise dit, *Que dirons-nous de la consecration Divine, où les paroles mesmes du Sauveur operent?* Il parle d'une operation qui exprime vn changement d'usage, & non de substance: Et quand le mesme dit, *Nous faisons le corps qui est né de la*

Ambros. l. de ijs qui initiantur c. 9. l'ere ergo carnis illius Sacramentum est. Bertram. de corpore *Vierge;* il entend par ce corps, le Sacrement du corps, selon ce qu'il dit là mesme, *c'est donc vraiment le Sacrement de cette chair-là;* c'est à dire, vn signe sacré, virtuel & efficace de la chair de Iesus Christ. Et si vn signe de cette chair, ce n'est pas donc la chose mesme. C'est ainsi que Bertram qui a écrit il y plus de sept cens ans, a entédu

ce passage. S. Ambroise ajoute, dit-il, la *et sanguis*
vraye chair certes qui a esté crucifiée, qui a *ne Christi.*
esté ensevelie, c'est donc vrayement le Sa- *Subjungit*
crament de cette chair-là. L'adverfaire *idē autor,*
abuse encor de ces façons de parler *vera utiq.*
qu'il attribüë au mesme Auteur, de ce *caro Chri-*
pain est faite la chair de Christ. Apres la *sti qua*
consecration, je te di, que c'est le corps de *crucifixa*
Christ. Il tire ces paroles des livres des *est, qua*
Sacremens, qui ne sont point de S. Am- *sepulta*
broise. Quiconque prendra la peine *est, verò*
de les lire sans passion, jugera que ce *carnis il-*
sont pieces supposées. S. Ambroise *lius sacra-*
verse par tout vn fleuve clair & pur *mentū est.*
d'eloquence, comme reconnoissent
S. Augustin & Sixte de Sienne; au con- *August. de*
traire l'Auteur de ces livres a vn lan- *doctrina*
gage fort grossier & barbare, non qu'il *Christ. l. 4*
y ait rien en ces livres qui fasse contre *c. 21.*
nous, mais il importe de discerner les *Sixtus Se-*
legitimes écrits des Anciens d'avec les *nenf. Bi-*
supposez, & de dire au sieur Mercier *blioth. l. 4.*
qu'il se décrie en debitant ce qui n'a
point de cours: neantmoins ce qu'il
produit ne nous est du tout point con-
traire. Car l'opinion de S. Ambroise,
quand bien ces livres seroient de luy,

n'est pas que du pain soit faite la chair de Christ, & qu'après la consecration ce soit le corps de Christ par transsubstantiation; mais que par la consecration ou sanctification, le pain est fait le Sacrement du corps de Christ, ce qu'il n'estoit point auparavant, comme appert du lieu mesme que l'adversaire cite, où l'Auteur dit, *Comment celuy qui est pain peut estre le corps de Christ par la consecration? Et la consecration par les paroles, de qui se fait elle? Du Seigneur Iesus. Car en toutes les autres choses qui se disent, on louë Dieu, on prie pour le peuple, pour les Rois, pour les autres; mais lors qu'on vient à la confectiõ du venerable Sacrement, le Prestre n'use plus de ses paroles, mais de celles de Christ; c'est donc la parole de Christ qui fait ce Sacrement. Cet Auteur ne dit pas que le pain est fait le corps de Christ proprement & substantiellement, mais qu'il est fait le Sacrement de ce corps. Quand S. Chrysostome dit, que par le Baptême d'hommes que nous estions, nous sommes faits anges; on ne doit pas conclurre de-là que nous sommes faits proprement & subst*

Ambros.
lib. 4. de
Sacram.
c. 4. Ergo
sermo
Christi hoc
conficit
sacra-
mentum.

Chrysost.
in Acta,
b. mil. 23.

substantiellement anges. De mesme ce pretendu S. Ambroise ne veut pas dire que le pain soit fait la chair de Christ proprement & substantiellement, mais entant qu'il en est fait le Sacrement & le symbole. Et de fait il montre que le pain & le vin demeurent quant à leur substance, bien qu'ils soient changez quant à leur condition naturelle, par l'addition d'une vertu surnaturelle procedante du corps & du sang de Christ, comme il se voit en la suite du passage qu'on nous a opposé: *Que si la parole du Seigneur, dit-il, a eu tant de force que les choses qui n'estoient point ayent commencé d'estre, combien plus pourra-t-elle faire que les choses qui estoient, & soient changées en autre chose?* Et peu apres, *Tuy-mesme tu estois, mais tu estois une vicille creature; depuis que tu as esté consacré, tu as commencé d'estre nouvelle creature.* Par là il fait voir que ce changement du pain & du vin, d'estre Sacremens exhibitifs, est sans que ces signes perdent leur substance, puis qu'il dit, *Que les choses qui estoient sont, & sont changées en autre chose.*

Ambros.
l. 4. de sa-
cram. c. 4.
Si ergo
tanta vis
est in ser-
mone Do-
mini Iesu,
ut incipe-
rent esse
que non
erant, quã-
tò magis
operatori
est ut sint
que erant,
& in aliud
commu-
tentur.

Ce qu'il éclaircit en proposant vn exemple de ce changement, par lequel vne chose en retenant la substance qu'elle avoit, devient autre qu'elle n'estoit, qui est l'exemple de l'homme lors qu'il est fait nouvelle creature, & qui toutefois ne change point de substance, mais seulement de qualité. Pourquoy produit-il cet exemple, si non pour designer que le pain & le vin ne reçoivent qu'une pareille mutation? L'adversaire ne devoit point ainsi tronquer ce passage, il allegue seulement ce qu'il croit pouvoir faire pour luy, & passe sous silence le reste. Notez, que l'exemple de ce changement de l'homme en sa regeneration, sert à refuter ce qu'on dit, que le pain & le vin qui estoient, sont, parce que les accidens demeurent: Car en cet exemple il est parlé d'un estre de substance, que l'homme garde, bien qu'il soit fait nouvelle creature; & la comparaison y est faite de la substance qui demeure au pain & au vin, à celle qui demeure en l'homme qui est regeneré. D'ailleurs, pourquoy l'Auteur nous diroit-il, *que les choses qui estoient*

estoyent sont, si les seuls accidens demeuroient? Les accidens des choses, sont ce les choses mesmes? Ces choses estoient des substances, & non des accidens; afin donc qu'elles soient, la persistance de leur substance, & non simplement de leurs accidens, est necessaire. Dire qu'une substance qui estoit, existe encore, sous ombre que quelques accidens demeurent: c'est come si quelqu'un disoit de la femme de Lot changée en statuë de sel, que cette femme existoit, posé que la blancheur fut demeuré en son corps, sans que rien de sa substance restât: ce qui seroit parler contre le sens commun. L'adversaire témoigne n'avoir pas beaucoup leu S. Ambroise, quand il ose asseurer, que jamais il ne dir, *Que le pain se fasse figure du corps, ni le vin figure du sang du Sauveur.* Il est vray que ce Docteur n'entend pas que le pain & le vin soient figures nuës & simples, mais exhibitives de la chose signifiée envers les fideles. Pour convaincre le Jesuite, il ne faut que le renvoyer aux livres des Sacremés qu'il croit estre de S. Ambroise:

Ambros. *Veux-tu sçavoir, dit cet Auteur, qu'on*
 l. 4. de sa- *consacre par paroles celestes? Enten quelles*
 gram. c. 5. *sont les paroles; le Prestre dit, Fay-nous*
 Fac nobis, *cette oblation alloüable, raisonable, accep-*
 inquit, hęc *table, qui est la figure du corps & du sang*
 oblationē *de nostre Seigneur Iesus Christ. Or il*
 adscriptā, *n'appelle pas l'element figure avant la*
 rationabi- *conssecration, parce que l'element a-*
 lem, quodd *vant la consecration, n'est non plus fi-*
 est figura *gure que le pain ou le vin dont nous*
 corporis & *vsions en nos repas communs, joint*
 sanguinis *qu'il parle là de l'effet de la consecra-*
 Domini *tion; Veux-tu sçavoir qu'on consacre par*
 nostri Iesu *paroles celestes? &c. Le mesme dit en-*
 Christi. *core; Tu prens bien le Sacrement en simi-*
 Idem l. 6. *litude, mais tu obtiens vrayement la grace*
 c. 1. in si- *& la vertu de la nature. Et en vn autre*
 militudi- *endroit; Comme tu as receu la similitude*
 nem qui- *de la mort, ainsi bois-tu la similitude du*
 dem acci- *precieux sang, à ce qu'il n'y ait aucune hor-*
 pis sacra- *reur de sang, & qu'elle opere neantmoins le*
 mēū, &c. *prix de la Redemption. Et ailleurs il dit,*
 Idem l. 4. *L'Eucharistie est vne medecine spirituelle,*
 c. 4. Ita *parce que c'est la memoire de nostre Re-*
 etiam si- *demption: Car parce que nous avons esté*
 militudi- *delivrez par la mort du Seigneur, en me-*
 nem pre- *moire de cela, en mangeant & en beuvant*
 tiosi san- *nous*
 guinis bi-
 bis, &c.
 Idem in 1.



CHAPITRE IV.

Réponse aux passages de S. Cyrille
de Ierusalem.

Page 17.
Cyrill.
Cath.
myst. 4.



E viens à S. Cyrille de Ierusalem, duquel l'adversaire cite ces paroles; Puis que Iesus Christ nous declare luy-mesmes, & dit du pain, Cecy est mon corps, qui osera plus en douter? Et puis qu'il affirme & dit, Cecy est mon sang, qui osera hesiter, & dire, ce n'est pas son sang? Mais pourquoy employe-t-il ces paroles qui ne font rien contre nous, puis que nous disons que le pain & le vin de l'Eucharistie sont le corps & le sang de Iesus Christ, au sens que Iesus Christ l'a dit, & selon que S. Paul l'explique, appellant le pain & la coupe, la communion du corps & du sang de Christ; c'est à dire, le Sacrement qui sign

1. Cor. 10.
16.

signifie & scelle en nous cette communion? Pourquoy n'a-t-il pris garde que ce passage de S. Cyrille fait contre sa creance, qui est, que lors que Iesus Christ a dit, *Cecy*, il ne parloit pas du pain; & que s'il avoit dit, *Ce pain est mon corps*, ou cette proposition doit estre entenduë figurément, en sorte que le pain soit le corps de Christ significativement, qui est nostre doctrine; ou elle est du tout absurde & impossible, cōme dit Bellarmin? Rome donc s'oppose à ce Docteur: car puis qu'il dit, que nostre Seigneur a dit du pain, *Cecy est mon corps*; il montre que le sens de cette proposition, *Cecy est mon corps*, est, *Ce pain est mon corps*; exposition que nos Adversaires condamnent.

Bellar. de
Euchar.
l. 1. c. 1.

Le Iesuïte ajoûte ces paroles du mesme Auteur: *Autrefois en Cana le Seigneur changea l'eau en vin, qui a affinité avec le sãg, & il ne sera pas digne que nous le croyons changeant le vin en sang?* Il est ridicule quand il tourne le Grec de S. Cyrille, *οἶκος οὐμῶν*, qui a affinité avec le sang; au lieu que ces mots signifient, par sa volōté. Jugez de la beveuë du Iesuïte,

Cyrrillus
Catech.
myst. 4.

9 11

qui a pris *οικειον αιματι*, pour *οικειω νευματι*. Il est excusable, parce qu'il a suivi l'erreur du Cardinal du Perron, des œuvres duquel il a copié ce peu qu'il nous baille pour sien, sur le sujet de l'Eucharistie. Cet homme a bien besoin du labeur d'autrui. Cependant je répons, que pour dire que Iesus Christ ait changé le vin en sang, il ne s'ensuit pas qu'il l'ait fait par le changement de la substance du vin en la substance de son sang. Ce changement s'est fait entant que le vin a esté fait le Sacrement de son sang, & qu'il nous represente & exhibe son sang, qui est vn changement de condition, de sanctification, & d'usage. Gregoire de Nyffe dit, *Que la chair de nostre Seigneur (apres la resurrection) a esté transmuée en la Divinité*, non quant à la substance, mais entant qu'elle a esté élevée à vn estat sureminēt. Tertullien dit, *Que nous serons trāsmuez en substance angelique*; c'est à dire, comme il l'explique, *que les Chrestiens decedez de ce siecle, seront transmués en vne qualité & sainteté angelique*. Macaire dit aussi, *Qu'il faut que nos ames soient changées & transmués*

Du Perron du Sacrem. de l'Euchar. l. 2. aut 13.

Gregor. Nyssen. Orat. 5. contr. Eunom.

Tertull. contr. Marc. l. 3. Idem ad uxorē. l. 1. Macar. homil. 44.

transm

*transmuées de cet estat en vn autre estat
& divine nature.* Il ne veut pas dire
que nos ames seront changées quant à
leur substance, en substance divine,
mais seulement quant aux qualitez,
entant comme il est dit là mesmes, que
*de vieux nous devôs estre faits nouveaux,
& de rudes & incredules, bons, benins, &
fideles.* De mesme, quand S. Cyrille
dit, *Que Iesus Christ a changé le vin en
sang,* il n'entend pas qu'il ait changé la
substance du vin en celle de son sang,
mais seulement qu'il a changé le vin
quant à la qualité, l'ayant de vin com-
mun, fait estre le Sacrement effica-
cieux de son sang: C'est vn argument
pris du plus grand au moindre, comme
s'il eut dit, *Que puis que Iesus Christ a
fait ce qui est plus, ayant changé la
substance d'eau en celle du vin; à plus
forte raison peut-il faire que le vin de-
meurant vin, quant à sa substance, soit
neantmoins changé en autre chose;
c'est à dire, en vn signe exhibitif de son
sang.* Ce que Theodoret nous apprend,
parce qu'ayant dit, *Que les signes Eu-* Theodoret
charistiques sont changez par grace, il dialog. 1.2

ἡμεῖς δὲ ἐν
 τῆς πρῆ-
 ρας ἰσίας,
 ἢ τὸ ἡν-
 μαλθ, ἢ
 τὸ εἶδεν.
 Page 17.
 18.
 Cyrill.
 Catech.
 myst. 4.

declare toutesfois, qu'après leur sancti-
 fication, ils ne se départent point de leur
 propre nature, mais demeurent en leur pre-
 miere substance, & figure & forme.

L'adverfaire cite le mesme Auteur,
 en ces mots; *Sous la figure du pain on te
 donne le corps, & sous la figure ou espece du
 vin on te donne le sang, afin que tu reçoiv-
 es le corps & le sang du Sauveur, & que
 tu ayes communion & conjonction de corps
 & de sang avec luy; car c'est ainsi que nous
 sommes faits porte-Christ, le corps & le
 sang d'iceluy estant receu dedans nos mem-
 bres.* Le Iesuite falsifie le texte de S. Cy-
 rille; car il n'y a pas *sous la figure du pain,*
 mais *au type du pain* i'est donné le corps :
 or l'un est fort different de l'autre, veu
 que c'est vne façon de parler ordinaire
 parmi les Anciens, pour dire le pain
 typique; de mesme que Tertullien &
 S. Augustin disent, *le Sacrement du pain,*
 au lieu de dire, le pain sacramentel. Le
 sens donc est, qu'en ce pain typique
 nous est donné, non du pain commun,
 mais le corps sacramentel de Christ;
 & ainsi le corps que nous avōs au type
 du pain, ne s'entend pas du propre
 corps

ἐν τύπῳ
 ἢ ἀρεῖ.

corps de Christ, mais de son corps sacramentel. Le Iesuite altere encores ce passage, en tournant, afin que tu reçoives le corps & le sang du Sauveur, & que tu ayes communion & conjunction de corps & de sang avec luy. Au lieu qu'il y a, afin qu'ayant receu le corps & le sang de Christ, tu sois fait vn corps & vn sang avec luy. Paroles qui ne signifient pas que le propre corps & le propre sang de Christ entrent en nous charnellement; mais bien que les signes de l'Eucharistie sont exhibitifs du corps & du sang de Christ, au regard des fideles: de sorte que leur communiquans la vertu de son corps & de son sang, ils les vnissent ainsi à leur Sauveur, selon que l'Apostre appelle le pain & la coupe, 1. Cor. 10. la cõmunion au corps & au sang de Christ. 16.

S. Chrysostome dit, Que par le Baptême nous sommes faits chair de sa chair, & os de ses os. Et Isidore de Damiette parlant du baptême des enfans dit, Nostre nature a esté faite heritiere du Fils unique, & vn mesme corps avec luy par la perception des sainctes mysteres. Notez qu'il se sert du mesme terme de S. Cyrille,

Chrysof.
homil 20.
ad Ephes.
Isidor. l. 3.
Epist. 195.

ὁμοῦ & *vn mesme corps*; comme donc
 on ne dira pas que le propre corps de
 Christ entre substantiellement en nous
 par le Baptême: Mais ces Peres en
 parlent en cette façon, parce que le
 Baptême estant vn Sacrement exhibi-
 tif de la vertu de Christ, nous vnit à ce
 benin Sauueur: De mesme S. Cyrille
 dit, Que par la communication du
 corps & du sang de Christ, c'est à dire
 du Sacrement de son corps & de son
 sang, nous sommes faits vn corps & vn
 sang avec luy; parce que les signes Eu-
 charistiques exhibans aux fideles la
 vertu du corps & du sang de Christ, les
 vnissent ainsi à son corps & à son sang.
 Quant à ces paroles, *Nous sommes faits*
porte-Christ, son corps & son sang estant
receu dedans nos membres; le but de l'Au-
 teur n'est pas de dire que nous soyons
 faits porteurs de Christ par l'entrée de
 la substance de sa propre chair & de
 son propre sang dans nos membres;
 mais parce que le pain & le vin qui
 sont en Sacrement, son corps & son
 sang leur sont distribuez. De mesme
 que Gregoire de Nazianze appelle les
 Vierg

Vierges, porteurs de Christ, parce qu'ils ont en leurs corps l'image de la pureté; & que S. Cyrille dit, que les eaux du Baptême ont une odeur porte-Christ. Et par consequent ceux qui les reçoivent sont porteurs de Christ; parce que l'eau sacrée versée sur nos corps, est le symbole de cette robe de sainteté qui est Christ, dont nos ames sont vêtues. Et comment est-ce que ce Docteur auroit entendu que la chair & le sang de Christ entrent substantiellement en nos corps par vne manducation charnelle, puis qu'il dit incontinent apres le passage qu'on nous oppose: *Nostre Seigneur discourant jadis avec les Juifs, disoit, Si vous ne mangez ma chair, & ne* Gregor. Nazienz. carn. 2. in laudem virg. Cyrill. prefat. catech.

beuvez mon sang, vous n'aurez point la vie en vous-mesmes: Mais eux n'entendans point spirituellement ce qu'il disoit, se scandalizerent, & s'en allerent arriere, parce qu'ils estimoient qu'il les conviât à manger de la chair? Où il montre qu'il faut entendre ces paroles, si vous ne mangez ma chair, d'une manducation spirituelle. Le Jesuite a fait divorce avec le Grec de S. Cyrille, l'alterant de

Page 18.

nouveau, & tournant ἀντιδιδομένη, par
 ayant receu, au lieu qu'il signifie, estant
 distribué. Il s'écarte aussi quand en la
 citation du dernier passage qu'il pro-
 duit de ce Docteur, il traduit, ὁ φαίνο-
 μενον ἄρα, pain apparent, pour dire,
 pain qui se voit; autrement quand le
 mesme Cyrille dit, que Christ estoit dou-
 ble homme, τὸ φαίνόμενον, & Dieu, τὸ μὴ φαί-
 νόμενον, il aura voulu dire que Iesus Christ
 apparoissoit homme, & qu'il ne l'estoit
 pas; & toutesfois son but est de dire,
 que ce qui se voyoit c'estoit l'humani-
 té. Le Iesuite devoit prendre garde à
 cela, sans nous parler d'un pain appa-
 rent, comme s'il n'y avoit que des ac-
 cidens de pain sans pain. Mais exami-
 nons le passage entier selon qu'il l'alle-
 gue, Sçachez & tenez pour assuré & pour
 indubitable, que le pain apparent n'est pas
 pain, encores que tu le sentes tel au goût,
 mais c'est le corps de Christ; de mesme le
 vin apparent n'est pas vin, quoy que le goût
 die que c'est du vin, mais c'est le vray sang
 du Sauveur. C'est sans raison qu'il dit,
 Qu'il n'y a rien de plus clair, ni de plus
 decisif de cette question. Car quand

Cyrril: ca-
 reb. il-
 lum. 4.

Page 18.

cet Auteur dit, ὁ φαινόμενος αἶνος, & puis l'appelle, γένει αἰδντος, c'est à dire, le pain qu'on voit, & qui est sensible au goût; il confesse en effet qu'il y a du pain visible & sensible, mais il entend qu'en la qualité en laquelle on le prend en l'Eucharistie, ce n'est plus pain simple & commun, mais le Sacrement du corps de Christ; parce que comme il dit en la Catechese suivante, *Ceux qui en goûtent n'ont pas commandement de goûter du pain & du vin, mais l'antitype du corps & du sang de Christ.* Notez que ce mot φαινόμενος, signifie ordinairement des choses reelles & visibles es Catecheses des Illuminez & Mytagogiques qu'on attribüe indifferemment à S. Cyrille, comme *le Soleil visible, les elemens visibles, la croix visible, le Baptême visible, l'onguent visible, &c.* Or en tous ces lieux il se sert du mot φαινόμενος. Comme aussi quand il employe le mot αἰδντος, c'est pour designer vne chose vraye & reelle qui est exposée à nos sens, tout de mesme que lors qu'il dit, *vne brebis sensible, des fleuves sensibles, &c.* Pour abreger, je dis, que φαινόμενος,

Chrysoft.
in 1. ad
Cor. 2.
homil. 7.

se prend icy en mesme façon que S. Chrysofome l'employe; quand parlant du Baptême, il dit, *Je ne juge pas par la veüe, τὰ φαινόμενα, les choses qui se voyēt; où il ne veut pas dire qu'au Baptême il apparoit bien de l'eau, & neantmoins qu'elle n'est pas vraye eau: de mesme le sens des paroles de S. Cyrille n'est pas qu'en l'Eucharistie le pain apparoit bien, mais que ce n'est pas vn vray pain. Quand donc il dit, Que ce pain qui se voit n'est plus pain, & ce vin qui se voit n'est plus vin, encores qu'ils soient tels au goût; il ne nie pas qu'ils ne soient plus pain & vin, quant à la substance, mais seulement quant à la qualité; c'est à dire, qu'ils ne sont pas simple pain & vin, mais symboles du corps & du sang de Christ. Je pourrois faire voir qu'on peut douter si ces Carecheses, Mystagogiques sont de S. Cyrille, parce que les Anciens n'en font aucune mention: mais je me contente d'avoir montré que c'est contre toute apparence que le Iesuite pretend de s'en prevaloir.*

CHAPITRE V.

Réponse aux passages de Saint
Augustin.

Es passages que l'adver-
saire allegue de S. Augu-
stin, luy sont aussi peu fa-
vorables que les prece-
dens. Il dit que ce grand

Docteur expliquant ce qui est dit de
David, qu'il estoit porté en ses mains;
parle ainsi; *Qui est-ce qui peut entendre
que cela puisse arriver à un homme? Qui
est-ce qui est porté en ses propres mains?
Un homme peut estre porté par les mains
d'autruy, mais personne n'est porté en ses
propres mains; nous ne trouvons point que
cela se puisse entendre de David selon la
lettre, mais nous le trouvons bien en Iesus
Christ; car il estoit porté en ses propres
mains, lors que recommandant son propre
corps, il dit, Ceci est mon corps; car pour
lors il portoit son mesme corps en ses propres*

Page 201
August.
serm. 1.
in Psal. 33.

mains. L'adversaire triomphe sur cela, & dit, Fut-il jamais passage plus convainquant? Mais ce discours de vanité n'est qu'une ombre qui passe. S. Augustin a tiré ce qu'il dit de David, *Qu'il estoit porté en ses mains*, du chapitre 21. du premier livre de Samuel, & a creu que ces mots de la version des Septante Interpretes, παραφέρτεο ἐν ταῖς χερσὶν αὐτῶν, signifioient, qu'il estoit transporté cōme de folie, entant qu'il se contrefit en la presence des Philistins, & qu'il fit l'insensé entre leurs mains, ayant esté pris par eux pour le mener à Akis, de sorte qu'il fut contraint de se déguiser ainsi, pour la crainte qu'il avoit de recevoir du déplaisir de ces incirconsis: ce qui fut cause que le Roy le chassa, & qu'il s'en alla. Et de fait le mot Hebrieu que les Septante ont rendu par παραφέρτεο, signifie proprement *contrefaire l'insensé*. Notez aussi que S. Augustin a leu αὐτῶν, pour αὐτῶν; faute qui se trouve encor en nos editions; au lieu qu'il n'y doit point avoir αὐτῶν, pour dire és mains de David mesme, mais αὐτῶν, pour dire és mains des Philistins, conformément

Ps. 56. 1.

Ps. 34. 1.

à l'Hebrieu, & à l'edition Latine de l'Eglise Romaine. Pour venir au sens du passage, je di que par le corps que S. Augustin dit, *Que Iesus Christ portoit en ses mains*, il ne faut pas entendre son propre corps, mais le Sacrement de son corps, qui est appellé du nom mesme de la chose qu'il signifie: comme appert de ce que ce Docteur dit en plusieurs lieux, que quand Iesus Christ appelle le pain son corps, il designe le *signe de son corps*; & que l'usage de l'Eglise est tel, que presque tous appellent le *Sacrament, corps de Christ*. Il montre au Sermon second sur le Pseaume 33. qu'il faut ainsi prendre ses paroles du Sermon premier, que le Iesuite cite, *Que Iesus Christ portoit son corps en ses mains*; car proposant la mesme question, *Comment c'est que Iesus Christ estoit porté en ses mains?* il répond, parce que lors qu'il recommandoit son corps & son sang, il prit en ses mains ce que les fideles sçavent, & il se portoit en quelque façon, quand il disoit *Cecy est mon corps*. Ajoûtez encore qu'il ne se pouvoit mieux expliquer, qu'en disant au mesme Sermon, *Appertement*

August.
contr. A-
dimant.
c. 12.
Idem de
verbis Do-
min, Serm.
53.

Idem in
Psal. 33.
conc. 2.

Idē ibid. maintenant le Seigneur veut parler du
mesme Sacrement, qu'il se portoit en ses
Ibid. Au- mains. Et derechef, que David a figu-
gust. de rément demōtré le Sacrement du Seigneur.
verbis Do- Et ailleurs il dit du pain, que Iesus Christ
min. ferm. le portoit en ses mains, nommant pain, le
33. Sacrement de son corps, mesme apres
la consecration. Quant à ces paroles
de S. Augustin, Nous ne trouvons point
que cela se puisse entendre de David selon
la lettre, mais nous le trouvons bien en Ie-
sus Christ; car il estoit porté en ses propres
mains, lors que recommandant son corps,
il dit, *Cecy est mon corps*. Je di que par
ces mots, selon la lettre, il n'a voulu dire
autre chose, sinon selon la verité histo-
rique; c'est à dire, que ce qui sembloit
dit de David au premier livre de Sa-
muel, estoit dit historiquement de Ie-
sus Christ, qui s'est porté en quelque
façon, en disant, *Cecy est mon corps*. Si
on dit, que si ces paroles, *Cecy est mon
corps*, ne sont point vrayes selon la let-
tre, mais seulement selon la figure &
l'allegorie, le Fils de Dieu n'a pû avoir
accompli en elles selon la lettre, ce qui
est dit de luy, qu'il se portoit en ses mains;

je di que cette consequence est absurde, parce qu'on pourroit conclurre le mesme de ce qu'il est dit, que Iesus Christ *marchera sur le lyon, & sur l'aspic*, Ps. 91. 13^e que puis que le Diable qu'il a foulé aux pieds, n'est lyon que par figure & par allegorie, le Fils de Dieu n'a pas accompli selon la lettre cette prediction; & toutesfois cette conclusion seroit fausse. Je di donc, que le sens qui resulte de toute proposition figurée, est historique & literal; & ainsi vne telle proposition accomplie selon ce sens-là, est accomplie literalement: de sorte que le sens de ce passage du premier livre de Samuel, selon l'exposition de S. Augustin, *il se portoit en ses mains*, estant le mesme que celuy de cette proposition, *Cecy est mon corps*; en la prononciation de laquelle ce Docteur dit, que Iesus Christ tenoit en ses mains *ce que les fideles sçavent*, qui est le Sacrement de son corps, nostre Seigneur l'a accompli selon la lettre & verité historique, en portant le signe de son corps, puis que selon luy, c'est là le sens literal qui resulte de cette

152 Réponse au Iesuite Mercier
proposition , *Cecy est mon corps.*

Page 21.

C'est sans raison que l'adversaire dit, *Que ces paroles, il se portoit en quelque façon, ne choquent point la realité, ni la vraye présence du corps du Sauveur, mais expliquent la maniere de porter ce corps, qui n'estoit pas visiblement, ni sensiblement à l'ordinaire des choses qu'on porte à la main, mais invisiblement, & d'une façon surnaturelle.* Abus: car dira-t-on que quelqu'un porte des diamans en quelque façon, sous ombre qu'ils sont dans vne boëte, & qu'on ne les voit pas? Ce Docteur ne nie pas la verité de l'action, cōme s'il eut dit que Iesus Christ ne se portoit en façon du monde; mais il nie la propriété, comme s'il eut dit, qu'il se portoit en Sacrement, ou qu'il portoit le Sacrement de son corps, & non son propre corps. Et de fait il dit ailleurs, que *le Sacrement du corps de Christ, est en quelque façon son corps; comme le Sacrement de la foy, est en quelque façon la foy.* Ioint que l'exposition que S. Augustin donne au 2. Sermon sus-allegué, refute la distinction du Iesuite, où il fait voir, que par le corps, il

August.
Epist. 23.
ad Bonif.

a entendu le Sacrement du corps. Si donc Iesus Christ a porté le Sacrement de son corps, il s'ensuit qu'il n'a pas porté son propre corps, ni visiblement, ni invisiblement. C'est en vain que l'adversaire dit, *Que par ces paroles, en quelque façon, S. Augustin ne veut pas dire que le Sauveur se portât seulement en figure: car pourquoy diroit-t-il que personne ne peut estre porté en ses propres mains? T a-t-il rien de plus facile que de porter en ses mains sa figure & son image? Mais de porter reellement son corps, c'est l'action miraculeuse qui estoit reservée à la seule toute-puissance de Iesus Christ. Ce discours est du tout foible: car il est vray qu'il n'y a point d'homme qui ne puisse porter en ses mains la figure & l'image de sa personne, & toutesfois Iesus Christ a fait ce qui n'estoit possible qu'à luy; parce que ni David, ni aucun autre hōme, n'a pū porter en ses mains vn Sacrement exhibitif de son corps livré pour nous, comme Iesus Christ a fait. Tout ainsi que son corps seul a esté rompu pour nous, & est le prix de nostre Redemption; aussi il n'y a que*

luy seul qui puisse porter le Sacrement de son corps livré pour nous à la mort.

Page 21.
 August. Auteur, qui dit, *Il a semblé bon au saint*
 Epist. 118. *Esprit, que pour l'honneur d'un si grand*
 ad Januar. *Sacrement, le corps du Seigneur entrât*
dans la bouche du Chrestien avant toute
autre viande, ne souffre point de diffi-
culté. S. Augustin n'a voulu dire autre
chose, sinon que le Sacrement du corps
de Christ doit entrer en nos bouches
avant que les autres viandes de nos re-
pas ordinaires, c'est à dire qu'il y faut
communiquer à jûn. Car par le corps
du Seigneur, il entend le Sacrement de
son corps, comme il a esté dit cy-des-
sus. Icy particulierement il appelle le
corps du Seigneur, le Sacrement de
son corps, pour eviter la repetition du
mot de Sacrement, qu'il eut fallu réi-
terer deux fois tout de suite. Il ajoûte
 Page 22.
 August. *Nous recevons d'un cœur fidele, & avec la*
 l. 2. contr. *bouche, le Mediateur entre Dieu & les*
 advers. *hommes Iesus Christ, lequel nous donne sa*
 leg. & *propre chair à manger & son sang à boire.*
 proph. c. 9. *De-là il conclud, Qu'en l'Eucharistie il*

y a plus que la manducation de la foy signifiée par le cœur, puis que par la bouche corporelle nous mangeons la chair, & bevons le sang du Sauveur. Je pourrois dire que ce passage ne se peut entendre ni de la simple māducation mentale & intellectuelle du corps de Christ, qui se fait par foy, ou par le cœur, ni de la simple manducation du signe; mais qu'il le faut prendre conjointement de toutes les deux: Car puis qu'en l'Eucharistie, les signes du Corps & du Sang du Seigneur ne nous sont pas simplement offerts; mais aussi son corps & son sang, & que les vrais fideles mangent le corps de Christ, non seulement en Sacrement, cōme dit le mesme Docteur; mais quant & quant en la verité de la chose; il est evident que les signes se prenans par la bouche du corps, & le corps & le sang de Christ, par la bouche de l'ame, qui est la foy; C'est avec raison que S. Augustin parle de recevoir Iesus Christ avec le cœur, & avec la bouche, le cœur & la bouche estant les deux organes requis en cette manducation; ce qui establie

August.
de Civit.
Dei. l. 21.
cap. 25.

entièrement nostre doctrine, qui porte que nous recevons de cœur la chose signifiée, & de bouche le signe. Et de fait S. Augustin n'a pas entendu, qu'il faille manger avec la bouche corporelle, le corps de Christ, puis qu'il enseigne si clairement, que le corps de Christ n'est pas la viande de la bouche, ni du ventre, mais du cœur.

August.

tract. 25.

in Ioan.

Pourquoy, dit-il, prepares-tu les dents & le ventre? Croy & tu as mangé. Mais j'ajoute, que le vray sens de ce passage qu'on nous objecte est, Qu'il n'y est pas parlé de recevoir le Mediateur entre Dieu & les hommes, avec vn cœur fidele, & la bouche, entant que le cœur & la bouche sont les organes pour participer à l'Eucharistie; mais entant que le cœur & la bouche sont les organes pour approuver & pour confesser la doctrine de la manducation de la chair de Christ: Et que ce Docteur ne veut dire autre chose sinon que nous recevons le Mediateur d'un cœur fidele, & de la bouche; c'est à dire, que nous embrassons religieusement, en croyant de cœur, & confessant de
bous

bouche, le Mediateur nous donnant sa chair à manger, & son sang à boire; c'est à dire, nous proposant la doctrine de la perception de sa chair & de son sang, que nous y acquiesçons de cœur & de bouche sans infidelité & sans murmure. Or que ce soit le sens de ce passage, appert des propres paroles de l'Auteur, qui ne dit pas, *Nous recevons d'un cœur fidele & de la bouche, la chair & le sang du Mediateur*, comme il auroit esté obligé de dire, s'il eût parlé de les recevoir avec le cœur & avec la bouche, entant qu'ils sont les organes pour participer à l'Eucharistie; Mais il dit, *nous recevons d'un cœur fidele, & de la bouche le Mediateur, nous donnant sa chair à manger, & son sang à boire*. Ce qui fait voir qu'il parle de le recevoir, en acceptant de cœur & de bouche sa doctrine touchant la manducation de sa chair, & le breuvage de son sang. Cependant on trouvera que S. Augustin a entendu, que cette manducation est spirituelle & metaphorique, si on consulte le mesme lieu d'où le Jesuite a tiré son objection. Là ce

August. l.
2. contr.
advers.
leg. &
Proph. c. 9

Docteur dispute contre vn ennemy de la Loy & des Prophetes, & appelle *chose faite figurément*, les deux femmes prises par Abraham, ce que S. Paul rapporte aux deux alliances, & la conjunction conjugale que Dieu a faite d'Adam & d'Eve, qui represente l'union de Christ, & de l'Eglise. Il appelle *chose dite figurément*, ce que nostre Seigneur a dit, de manger sa chair & de boire son sang. Or parce que son aduersaire vouloit prendre à la lettre ce qui estoit dit des deux fêmes d'Abraham, & du mariage d'Adam & d'Eve; S. Augustin l'accôpare aux Capernaïtes qui trouuerent rude la parole de Iesus Christ, touchant la manducation de sa chair, parce qu'ils l'entendoient à la lettre & sans figure. Ce qui montre qu'il s'agit là de figures. Oyez comme ce Docteur s'explique ailleurs sur le sujet de la manducation de la chair de Christ; Il intraduit nostre Seigneur parlant ainsi à ses Disciples, *Entendez spirituellement ce que je vous ay dit. Vous ne mangerez point ce corps que vous voyez, & ne boirez point le sang que répandront*

*August. in
Psal. 98.*

ceux qui me crucifieront: je vous ay recom-
mandé un signe sacré, lequel estant entendu
spirituellement vous vivifiera. Il n'a pas
donc creu que par la bouche corpo-
relle, comme veut l'adversaire, nous
mangeons la chair, & que nous beu-
vons le sang du Sauveur. Remarquez
que le Iesuite ne traduit pas fidele-
ment le passage qu'il nous objecte de
S. Augustin y ajoutant le mot de *propre*,
qui n'est pas dans le texte, tournant,
Que Iesus Christ nous donne sa propre
chair à manger.



CHAPITRE VI.

Réponse aux passages de S. Chryso-
stome, & de Gregoire I.



ADVERSAIRE produit Page 23.
quelques passages de Saint
Chrysostome; côme quand Chrysof.
il dit, *Je vous montreray posé* homil. 24.
en terre, ce qui est de plus pre- in 1. ad
cieux dans le Ciel. C'est sans raison Cor.

qu'il veut inferer de-là, que le Corps de Iesus Christ soit tout ensemble au Ciel & en la terre, en la realité & verité de sa substance. S. Chrysoftome entend par là que le corps du Seigneur qui est à present au Ciel en sa propre substance, est icy bas en terre en Sacrement & en la representation. Et de fait, il dit là mesme, *Vous voyez donc, comme la chose de toutes la plus venerable, vous la voyez sur la terre.* En mesme façon qu'il entend que le corps de Christ est veu en terre, il entend qu'il y est; or il n'entéd pas que le corps de Christ y soit veu en sa propre substance, mais en son Sacremét; il n'entend pas donc qu'il soit en terre en sa propre substance, mais seulement en Sacrement. C'est pourquoy Gelase parlant de la chair de Christ, dit, *Lors qu'elle estoit en la terre, elle n'estoit pas au Ciel; & maintenant qu'elle est au Ciel, certainement elle n'est point en la terre.*

*Idem
ibid.*

*Gelas.
contr. Eus-
tych. l. 4.*

*Chrysoft.
hom. 24.
in 1. ad
Cor.*

Ce qu'il ajoûte du mesme Auteur, a encores moins de couleur, *Que ce qui est dans la Coupe, est cela mesme qui a découlé du costé.* O subtilité inoüye de l'adve

l'adversaire, qui veut conclurre de-là, que ce qui est dans la Coupe, est le sang de Christ substantiellement & proprement ! Il faut donc dire, que nous sommes substantiellement & proprement le corps de Christ, parce que le mesme Docteur dit en suite de ce passage, *Que nous sommes ce mesme corps.* Idem

là. Le sens de ce passage n'est pas de dire, que ce qui est dans la Coupe, soit en substance ce qui a découlé du costé; mais qu'il l'est en Sacrement; tout de mesme qu'il en est vn Sacrement efficaceux & divin: c'est ainsi qu'Isidore de Seville dit, que l'eau du Baptême est cette eau-là mesme qui est sortie du costé de nostre Sauveur; c'est à dire entant qu'elle en est le Sacrement, & qu'elle en a la vertu par l'efficace interieure du S. Esprit. Isidor. Hispal. de offic. Eccl. l. 2. c. 24.

Quant à ce que l'adversaire allegue du mesme Auteur, *Qu'Elie laissa son manteau à son Disciple; mais le Fils de Dieu en montant nous a laissé sa chair. Qu'Elie se dépoüilla pour le laisser; mais Christ nous la laissée, & s'en est allé l'ayant avec soy.* La réponse est aisée; Chrysost. homil. 2. ad popul. Antiochē.

car le sens de ces paroles, n'est pas, que Christ nous ait laissé sa chair en la réalité de sa substance, & que tout ensemble il l'ait enlevée au ciel; mais qu'il nous l'a laissée en mystere signifiant & efficace. Et de fait ce Docteur dit au mesme lieu, *Qu'Elie estoit double, & qu'il estoit en haut & en bas; c'est à dire, au Ciel & en la terre; au Ciel par sa substance, & icy bas en la personne d'Elisée qui le representoit: Et pourquoy ne dirions-nous, que quand il dit, Que Christ nous a laissé sa chair, & qu'il s'en est allé l'ayant avec soy; cela signifie qu'il est monté au Ciel avec sa propre chair, & qu'il nous l'a laissée en Sacrement, entant qu'elle nous est représentée en l'Eucharistie.*

Idem
ibid.

Page 23.
& 24.

Chrysof.
l. 3. de Sa-
cerd. c. 4.

Voicy vn autre effort de l'Adversaire, il allegue ce mesme Auteur en ces mots, *O Miracle, ô Amour de Dieu envers les hommes! Celuy-là mesme qui est assis là haut avec son Pere, est manié à cette heure par les mains de tous.* S. Chrysofome n'entend pas que le corps de Christ, qui en la verité de sa substance est maintenant au Ciel, soit

au

au mesme temps qu'on celebre l'Eucharistie, touché & manié quant à la mesme substance par les mains des hommes; mais en signe, & en representation: Il est donc touché entant que le Sacrement de son corps est touché: tout de mesme, qu'il dit vn peu auparavant, *Quand tu vois le Seigneur occis & gisant, le Prestre travaillant apres le Sacrifice, &c.* Non qu'il crût que Christ est reellement occis en l'Eucharistie; mais il designe par là qu'on y void le Sacrement qui represente sa mort. Ainsi ce passage fait contre Rome: car ce Docteur ne peut pas dire que le corps de Christ soit touché par les mains des hommes en l'Eucharistie, qu'en la façon qu'il y est: or selon qu'il le declare, il n'y est que comme occis, & en cet égard il n'y est pas quant à sa substance, mais entant qu'il y est représenté; & ainsi il ne peut pas dire que le corps de Christ y soit touché, quant à sa substance; mais seulement en Sacrement, & representation: Joint qu'à prendre les paroles de S. Chrysostome à la lettre, Rome ne

Chrysost.
ibid.

les approuveroit pas: estât certain que puis que Christ n'est pas en l'Eucharistie avec sa maniere quantitative & forme visible, mesme selon sa creance, on ne l'y peut pas toucher avec les mains; Il faut donc qu'il y soit touché spirituellement. Il ne faut pas presser cette exclamation, *ô Miracle*, on traduit mieux en disant, *ô Merveille*, bien que le mot Grec *θαύμα*, designe l'un & l'autre. Comme cette exclamation dont ce Docteur se sert ailleurs, *ô merveille*, *l'Agneau de Dieu est occis pour toy*, &c. *Le sang est tiré du costé impollu pour la sanctification*, & *versé en la Coupe*, &c. n'emporte pas que Christ soit reellement occis en l'Eucharistie, ni son sang tiré du costé; mais seulement que sa mort & que l'effusio de son sang y est representé: ainsi cette mesme exclamation en ce passage, ne denote pas que le corps de Christ soit reellement touché en l'Eucharistie, on n'en peut deduire autre chose, sinon qu'il y est touché en Sacrement, entant que le signe sacré qui represente son corps, y est touché. Ce qui sert de réponse à

cet

Chrysoft.
de poenit.
& Eucha.

cet autre passage que le Iesuite allegue de S. Chrysostome , *Qu'on touche la* Page 35.
chair de Christ avec la langue , &c. car il n'entend pas la vraie & la propre Chrysof.
 chair de Christ; mais son corps my- homil.27.
 stique & sacramental selon qu'il dit in c. 11. in
 ailleurs , *le Sacrifice; ou comme tourne* 1. ad Cor.
Trapezonze , Le Sacrement a honoré tes Chrysof.
lèvres. homil. 30.
 in Matth.

L'adversaire cite Gregoire I. Evê- Page 24.
 que de Rome , qui dit , *Que le Sang de* Gregor. I.
Christ est puisé & receu avec la bouche homil. 22.
corporelle. Mais je di , que ce Docteur in Evang.
 parle là de deux manieres de boire le sang de Christ : l'une de la bouche du corps , entant qu'il est beu en Sacrement , comme il dit là mesme , *que nous prenons le corps du Seigneur en Sacrement ; c'est à dire , le Sacrement de son corps : l'autre de la bouche de l'ame , entant que son sang est beu en la verité mesme , qui est la distinction dont se sert S. Augustin , entre prendre* August.
visiblement en Sacrement , & manger & serm. 2. de
boire spirituellement en la verité mesme. verbis
 Il répond donc que Gregoire dit, Dom.
 qu'on prend le sang de Christ avec la

166 *Réponse au Iesuite Mercier*
bouche corporelle, entât qu'on prend
le signe sacré, par lequel Christ a voulu
que son sang nous fût représenté & exi-
bé, & auquel il en a donné mesme le
nom; comme aussi les Peres appellent
ordinairement le signe du nom de la
chose signifiée.



CHAPITRE VII.

*Réponse aux passages de Gaudence,
de Cyprien, de Gregoire de Nyffe,
& de Macaire.*

Page 31.



L'ADVERSAIRE a encores
ramassé quelques passages
des Anciens, sur lesquels il
insiste si peu, qu'il témoi-
gne par là le peu de cas
qu'il en fait: il s'appuye sur ce que dit
Gaudent. *Gaudence, Que celuy qui produit le pain
de la terre, fait derechef, parce qu'il le peut
& l'a promis, du pain son propre corps.*
Mais prouve-t-il pas par ces paroles,
que

que le pain soit fait le corps de Christ, autrement qu'en qualité de Sacremēt; puis que ce qu'il appelle icy, *Corps de Christ*, il l'appelle au mesme Sermon, quant à la substance, *mystere de pain*; & quant à l'institution & vsage, *Sacrement du Corps du Seigneur, gage de sa presence, figure de son corps*? Ce qui explique ce que le Iesuite allegue du mesme Auteur, qui dit du corps de Christ, *Qu'on le porte à la main, & qu'on le prend de bouche & de cœur*; car puis qu'il appelle le pain de l'Eucharistie, & que ce Sacrement est présenté à la main & à la bouche corporelle, c'est en cet égard qu'il dit qu'on porte le corps de Christ à la main, & qu'on le prend de bouche, appellant ce Sacrement le corps de Christ, entant qu'il honore le signe du nom de la chose signifiée; & parce que le signe est exhibitif de la chose signifiée aux fideles, & que nous recevōs de cœur la chose signifiée; ce Docteur ajoute, *Qu'on prend le corps de Christ de cœur*. Qu'y a-t-il en tout cela qui n'exprime clairement nostre creance?

Idem ibid. in eo figuratur corporis Christi.

Page 34.

Gaudent. tract. 2. de Pasch.

Page 31.

Cyprian.

de Cæna

Dom.

Gregor.

Nyss. orat.

mag. ca-

tech. 37.

Bellar. de

amiff.

grat. l. 6.

c. 2.

Iamets

de suppos.

script.

L'Adversaire poursuit, & dit, Que S. Cyprien, ou l'Auteur du Sermon de Cæna Domini, dit, que ce pain par la Toute-puissance du Verbe changé non d'effigie, mais de nature, est fait chair. Il dit aussi, que Gregoire de Nyffe écrit, Que Dieu change la nature du pain, & le fait estre le corps du Seigneur. Quant au premier passage, le Iesuite jugeant bien qu'il n'est pas de S. Cyprien, cite S. Cyprien, ou l'Auteur du sermon de Cæna Domini. Le traité des œuvres Cardinales contenant douze livres, dans lesquels est inferé celuy de la Cene du Seigneur, n'est point de S. Cyprien, comme appert des mots barbares qui s'y lisent, & qui ne se rencontrent jamais dans les vrais écrits de ce S. Martyr; comme *eternaliter, pudirundus, criminalis, injuriatur, sanctitudo, dubietas, irremidialis, consumptibiliter*, & autres. Bellarmin reconnoit que ces livres ne sont point de S. Cyprien; mais d'un Auteur, sans doute, postérieur à Sainct Augustin. En la Bibliotheque d'Oxford ces livres se trouvent manuscrits, sous les noms d'*Arnoldus Abbas Bonivallensis ad Adrian*

Adrianum Papam. Cet Auteur est donc Arnoul Abbé de Boneval contemporain d'Adrian IV. Qui conferera ce qui est dit de l'Eucharistie au Sermon de la Cene, avec ce que cet Arnoul en dit au *Traité 6. sur les paroles de Nostre Seigneur en la Croix*, y pourra remarquer les mesmes pensées, exprimées presque en mesmes termes. J'ajoute, Que quand cet Auteur dit, *Que la nature du pain est changée*, il n'entend pas que le pain perde sa propre substance, ou qu'il soit changé en vne autre substance; mais que c'est vn changemēt de l'usage naturel du pain, qui estoit seulemēt de nourrir le corps; au lieu qu'en l'Eucharistie il est fait le Sacrement de l'aliment de l'ame, entant qu'il signifie & exhibe à l'ame le corps de Christ crucifié pour la remission de nos pechez. Icy donc *l'effigie* est opposée à la nature, qui est prise pour l'usage naturel, & non pour la substance de la chose: tout de mesme que les diamans d'vne couronne, ne sont pas diamans communs; mais ont changé de nature, & sont devenus le

symbole d'une souveraineté Royale ;
ou comme l'eau du Baptême , n'est
point eau commune , mais change
de nature , & devient lavement de
regeneration. Or la substance des dia-
mans & de l'eau demeure tousjours,
& n'y a changement qu'en leur usage
naturel , en celuy qui est extraordi-
naire. C'est en cette façon que la na-
ture du pain est changée , quant à son
usage naturel , & que le pain par la
puissance du Verbe est fait la chair de
Christ, c'est à dire sacramentellement,
n'estant pas vn simple signe ; mais vn
signe representatif & exhibitif du corps
de Christ aux croyans : ce qui marque
vn si grand changement du pain de
l'Eucharistie , qu'il ne peut proceder
que de la Toute-puissance divine, en-
tant que le corps de Christ ne nous
peut estre exhibé que par la vertu
Toute-puissante de l'Esprit de Dieu.
Il appert de ce mesme Sermon , que
l'Auteur fait consister le changement
de la nature du pain en l'additiõ d'une
nouvelle vertu, non en la destructiõ de
la substance, ou vertu naturelle, disant,

Que

Que ce pain cōmun changé en chair & sang, *Cyprian.*
 prenne vie & accroissement au corps, &c. *de Cena*

Il enseigne que ce pain est tellement *Dom.*
 changé, qu'il ne laisse pas de donner
 vie & accroissement à nos corps. Il
 presuppōse donc que la substance &
 la vertu naturelle du pain demeure;
 car c'est de la substance du pain, &
 non des accidés sans sujet, ni du corps
 de Christ, qu'on peut dire, qu'elle
 nourrit nos corps en augmentant de
 quantité leur substance. Quant au
 vray S. Cyprien, il est entierement *Cyprian.*
 éloigné de la creance que le Iesuite *l. 1. Epist.*
 tire par les cheveux de cet Auteur *6.*
 supposé. Voicy comme il parle, *Le*
Seigneur appelle son Corps, le pain pétri
de plusieurs grains, & son Sang, le vin
pressé de plusieurs raisins. Par là il mon-
 tre que le pain & le vin demeurent
 pain & vin, lors que Iesus Christ les
 appelle son Corps & son Sang, parce
 qu'il considere alors le pain comme
 composé de plusieurs grains, & le vin
 comme épraint de plusieurs raisins.

Gregoire de Nyffe ne parle pas au
 passage objecté d'un changement de

substance; mais d'usage & de qualité. Il ne veut dire autre chose, sinon que l'usage naturel du pain, est changé en celuy qui est surnaturel, entant qu'il est fait le Sacrement significatif & exhibitif du corps de Christ: Nous ne pouvons mieux expliquer cet autre que par luy-mesme. *Le pain aussi, dit-il, est au commencement pain commun, mais apres que le mystere l'a consacré, il est dit le corps de Christ, & l'est; de mesme l'huile mystique, de mesme le vin estans choses de peu de prix avant la benediction, apres la consecration qui procede de l'Esprit, operent excellemment.* Il s'ensuit d'icy que ce Docteur n'a point creu que le pain soit le corps de Christ par changement de substance; car puis qu'il s'est proposé de faire voir que des creatures viles en leur matiere, operent excellemment, apres qu'elles sont consacrées; il est evident que s'il eut creu que le pain & le vin apres leur sanctification, fussent proprement le corps & le sang de Christ, il auroit renversé par cet exemple ce qu'il avoit à prouver, parce qu'alors ce ne seroient plus

Gregor.
N^o 755. orat.
in baptis.
Christ.

plus des choses viles en leur matiere; c'est à dire du pain & du vin, mais des choses incomparablement plus relevées selon leur condition naturelle; c'est à dire le corps & le sang de Christ qui *opereroient excellemment*. L'exemple de l'huile conjoint à celuy du vin, sert aussi à éclaircir cette verité; parce que ce ne seroit pas l'huile qui *opereroit excellemment*, si elle estoit changée en quelque autre substance par la sanctification; mais ce seroit cette substance en laquelle l'huile auroit esté changée: de mesme ce ne seroit pas le vin, s'il estoit changé au sang de Christ, quant à la substance, mais ce seroit ce sang qui *opereroit excellemment*. Or ce Docteur dit également du vin, de mesme que de l'huile mystique *qu'il opere excellemment*; ce qui ne seroit pas vray, si c'estoit non du vin en substance, mais le propre sang de Christ. Quand donc cet Auteur dit, *Que le pain est fait le corps du Seigneur*, il ne veut dire autre chose, sinon qu'il est son corps sacramentellement, & non proprement, & que le pain retient tousjours sa substance.

C'est estre bien peu intelligent en la lecture des Peres, que de dire, comme fait l'Adversaire, que les mots de *changement, mutation, conversion, transmutation, transelementation*, dont ils se servent, signifient autant que *transsubstantiation*: Outre ce qui a esté dit cy-dessus, notez que Gregoire de Nyffe prend *transelementer* μετασχηματίζω, qui est le mot dont Rome se glorifie le plus, pour changer l'estat & la qualité d'une chose; comme quand il est dit, *Que Christ a transelementé nostre nature à une vertu divine*: Et quand il appelle nostre regeneration, la *transelementation de nostre nature, du mortel à l'immortel*. Ainsi quand les Peres employent ce mot & les autres sur le sujet de l'Eucharistie, ils entendent vn changement quant à l'usage, & à la condition naturelle du pain & du vin, entant qu'ils deviennent les Sacremens significatifs & exhibitifs du corps & du sang de Christ, & non vn changement de substance, tel qu'est celuy que Rome s' imagine en la *Transsubstantiation*.

Gregor.
Nyff. Epist
ad Eusta-
th. idem
l. i. contr.
Eua.

C'est

C'est bien à faute de preuves que le Page 35.
 Iesuite allegue Macaire, qui dit, *Que* Macar.
le Seigneur s'incorpore luy-mesme, pour Egypt.
servir de viande & de breuvage; Car il Homil. 4.
 est tout evident qu'il parle d'un man-
 ger & d'un breuvage spirituel, comme
 appert de ce qu'il dit des grands hom-
 mes, des justes, des Roys, & des Pro-
 phetes avant l'evenement de Iesus
 Christ, *Qu'il n'estoit point monté en leur* Idem Ho-
cœur, qu'en l'Eglise seroit offert du pain mil. 27.
& du vin, antitype, ou figure, de sa chair
& de son sang; & que ceux qui partici-
peroient à ce pain qui se voit, mangeroient
spirituellement la chair du Seigneur: d'où
 s'ensuit, que puis que ce qui est offert
 à Dieu en l'Eglise, est du pain & du
 vin, lors mesme qu'on l'offre, & qu'on
 le mange; c'est à dire, apres la conse-
 cration, que ce n'est point le propre
 corps & sang de Christ. Ces mots
d'antitype, ou figure de la chair & du sang
de Christ, sont considerables, excluans
 du tout la Trásubstátiation, veu que la
 figure des choses, & les choses figurées
 par elles, sont relativement opposées.
 La suite n'est pas moins remarquable:

Ceux qui participent à ce pain qui se voit, mangent spirituellement la chair du Seigneur: Où ce Docteur montre d'un costé que les fideles mangent en l'Eucharistie avec la bouche corporelle, du vray pain qui se voit, & de l'autre qu'ils mangent la chair de Christ, avec la bouche spirituelle.



CHAPITRE VIII.

Cōment le Iesuite prouve sa Doctrine touchant l'Eucharistie, par le raisonnement humain. Nouveauté de la Transsubstantiation.



VSQVES-icy l'Adversaire s'est mal acquité de sa promesse, il s'estoit obligé de prouver sa creance sur le sujet de l'Eucharistie, par la doctrine des Peres, & par le témoign

moignage de tous les siècles depuis l'institution de ce Sacrement, & il commence par S. Hilaire qui vivoit au quatrième siècle ; laissant les trois premiers siècles depuis Iesus Christ, sans produire vn seul Docteur qui ait esté de son parti : Il fait comme si quelqu'un voulant parcourir les douze signes de Zodiaque , commençoit par le quatrième sans dire vn seul mot des trois premiers. Il fait bien pis ; car s'estant engagé à prouver sa creance touchant l'Eucharistie , *par le raisonnement humain , & par le sens commun* , il n'a pas pris garde que les preuves sont demeurées au bout de sa plume , parce qu'il n'en allegue aucune, excepté qu'il dit, *Que les interests de Dieu, & les nostres mesmes nous obligent à tenir, & enseigner ce que nous en croyons* : se fondant sur ce que la Doctrine de Rome sur ce sujet, donne plus d'éclat à la Toute-puissance de Dieu : Je feray voir le contraire en la refutation de ses menuës repliques sur mon Sermon.

Il ne parle pas contre nous , quand il ajoûte, que *Dieu se rend plus aymable* Page 27.

178 *Réponse au Iesuite Mercier*
de nous avoir baillé son veritable corps,
que de ne nous en avoir laissé que la seule
figure ; car nous disons que les fideles
reçoivent en l'Eucharistie avec la fi-
gure la chose signifiée , & qu'ils parti-
cipent reellement au corps de Iesus
Christ , bien que la communion qu'ils
ont avec luy se fasse par des liens spiri-
tuels , qui sont le S. Esprit & la foy.
Je m'estonne de ce que le Iesuite a
voulu icy faire parade de la raison, puis
qu'au commerce de la Messe , dont
l'ame est la transsubstantiation , la rai-
son est vne monnoye qui n'a point de
cours: Se moque-t-il point du Lecteur,
que de luy promettre de prouver par
la raison , vn poinct que la raison con-
damne ? ou d'entreprendre vne chose
sans l'effectuer ? Il sembloit qu'il nous
deût ravir par son raisonnement ; mais
lors qu'il a voulu écrire contre la rai-
son , il a eu honte de soy-mesme : la
raison a fait tarir l'encre de sa plume.

Innoc. III.
de Offic.
Missæ l. 3.
cap. 21.

Et de fait comment pourroit-on prou-
ver par la raison , qu'en l'Eucharistie,
comme dit Innocent III. *il y a couleur*
& saveur , quantité & qualité ; mais qu'il

n'y

n'y a rien qui ait couleur & saveur, quantité & qualité? Que le corps de Christ qui est dans l'Hostie est vn, avec celuy qui est au Ciel, en la façon que la copie est vn avec l'original, cōme l'explique le Cardinal du Peron; parce que dit-il, *le double & la copie complete de quelque chose, contient tout autant que la chose, voire pour parler populairement, est la chose mesme.* Que ce corps ne soit point continu, ni avec soy-mesme; puis qu'on veut qu'il soit dans l'Hostie à la maniere d'un Esprit, où l'on ne peut point se figurer de continuité, ni avec le corps qui est dans vne autre Hostie, veu qu'il y a plusieurs espaces entre deux, ni avec le corps qui est au Ciel, puis que toutes les regions de l'air, & toutes les spheres celestes les separent, & neantmoins que ce soit vn mesme corps. Que ce corps ait toutes ses parties sous vn mesme poinct, la teste au mesme poinct que les bras, & que les pieds. Que dans l'Hostie consacrée il ne soit ni assis, ni debout, ni couché, & qu'il ne change jamais d'affiette de quelque costé qu'on le tourne. Qu'il y

Du Peron
du Sacr.
de l'Eucharist. l.
2.

soit corporellement, & toutesfois qu'il n'y soit point à la maniere d'un corps. Qu'il soit en un lieu, & qu'il n'occupe point de lieu. Qu'il soit contenu là, & qu'il soit dans un mesme temps en une infinité d'autres lieux. Qu'il soit dans l'Hostie, & que le Prestre rompant l'Hostie, ne rompe point le corps de Iesus Christ. Que Iesus Christ qui a participé à l'Eucharistie, se soit mangé soy-mesme, voire qu'il ait beu son corps, puis qu'on dit que le corps est aussi au Calice. Que le corps du Seigneur celebrant l'Eucharistie, estoit mangeant, se mouvant, respirant, passible & infirme, & qu'au mesme temps il estoit sous les especes qui ne pouvoit manger, ni se mouvoir, ni repirer, qui estoit impassible & sans infirmité. Par quelle raison est-ce que le Iesuite nous pourra persuader ces choses? Il faut bien que la veüe de ce nouveau lynx, porte plus loin que celle de ses maistres, qui font des declamations contre la raison, lors qu'on vient à la transsubstâtiation, & qui veulét qu'on y renonce pour se tenir aux decisions de l'Eglise.

L'Adv

L'Adversaire apres cet effort inutile Page 28.

passé à la transsubstantiation, & confesse que ce mot est nouveau, *Qu'il n'est point dans l'Ecriture, & que l'Eglise ne la receu qu'en plusieurs Conciles posterieurs à celuy de Nicée.* Il n'a pas osé dire en quel Concile l'on a commencé d'employer vn mot si inouï à toute l'Antiquité: Et de fait Innocent III. a esté le premier qui a usé de ce mot, qui a baillé pour article de foy cette doctrine de la transsubstantiation, & qui en a dressé vn Canon qu'il fit proposer au Concile de Latran, en l'an douze cens & quinze apres Iesus Christ. Plusieurs notables Docteurs de Rome se sont ouvertement expliquez sur la nouveauté de cette doctrine: Scotus dit, *Qu'il ne se trouue aucun lieu de l'Ecriture tellement exprés, que sans la determination de l'Eglise, il force evidemment d'admettre la transsubstantiation.* Sur quoy Bellarmin dit, *Que cela n'est pas entièrement improbable.* Le mesme Scotus dit, *Que devant le Concile de Latran, la transsubstantiation n'estoit point doctrine de foy:* Comme rapporte Bellarmin,

Innoc. III.

in Concil.

Later.

Scot. in 4.

Sens. dist.

11. q. 3.

Bellarmin.

de Eu-

char. l. 3.

c. 23.

Idē ibid.

Gabriel.
Biel. lect.
40. in
can.

bien qu'en cela il ne soit pas du sentiment de Scotus. Gabriel Biel dit, De quelle façon le corps de Christ est en l'Eucharistie, si c'est par la conversion de quelque chose en luy, ou si sans conversion le corps de Christ commence d'estre avec le pain, la substance & les accidens du pain demeurans, il n'est point exprimé dans le Canon de la Bible. Le Cardinal Cajetan

Cajetan.
part. 3.
quest. 75.
art. 1.

dit le mesme: L'autre poinct que l'Evangile n'a point expliqué, nous l'avons receu expressement de l'Eglise, à sçavoir la conversion du pain au corps de Christ. Ajoûtez à ceux-là Melchior Canus, qui met entre les choses qui ne sont point déclarées és saintes lettres, La conversion du pain & du vin, au corps & au sang de Iesus Christ. Neantmoins si le Iesuite dit que le mot de transsubstantiation n'est point dans l'Ecriture, il pretend pourtant d'y trouver la chose; il veut donc establir la transsubstantiation par l'Ecriture. Et parce qu'en mon Sermon sur ces paroles, *Cecy est mon Corps*, je l'ay refutée, il tâche d'y répondre: ce qu'il fait par de si foibles raisonnemens, que quand sa cause seroit aussi
bonne

bonne qu'elle est mauvaise, il l'empireroit par le peu de dextérité qu'il apporte à la defendre : il faut donc examiner ce qu'il dit, & faire voir que la verité ne craint point les nouveaux efforts.



CHAPITRE IX.

Des repliques de l'Adversaire, contre l'explication de ces paroles, Ceci est mon corps, contenuë au Sermon precedent. Ce qu'il dit sur le pronom, Ceci.



LE Iesuite commence la refutation de ce Sermon depuis la page 14. Et jusques à la 20. il laisse des pages entieres sans y toucher : & en ce peu qu'il dit, il y a presque autant de fautes que de periodes. I'ay dit en mon

Serm.
page 14.

Math.
26. v. 26.

Page 37.
38.

Sermon, *Que le pronom, Cecy, en ces paroles, Cecy est mon corps, signifie ce que Iesus Christ tenoit en ses mains; qu'il tenoit en ses mains du pain, & partant qu'il signifie du pain. Que ce pronom ne se peut rapporter qu'à ce qui le precede, que c'est le pain qui le precede, & comme ils mangeoient, Iesus prit le pain, &c. & ainsi que ce pronom ne se peut rapporter qu'au pain: que cette conjonction causale qu'on ajoute au Canon Romain, Car cecy est mon corps, fait voir que ce pronom, Cecy, ne se doit rapporter qu'à ce qui le precede, qui est le pain. L'Adversaire dit, Que ce pronom se rapporte à ce qui suit, qui est le corps, parce qu'il se rapporte à ce que le Seigneur pretendoit donner: Or il vouloit donner son corps. Que S. Matthieu ne dit pas simplement qu'il donna du pain; mais qu'il le donna, en ajoutant: Cecy est mon corps; c'est à dire, qu'il donna le pain converti en son corps. Que la causale, car, fait voir que le Seigneur ne donnoit pas un pain ordinaire, mais un pain nouveau, surnaturel & mysterieux. Le Iesuite se perd sans ressource par cette réponse: car si le pronom, Cecy, se rapporte à*

ce qui suit, qui est le corps, & qu'il faille entendre par, *Cecy*, le corps de Christ, on sera bien en peine; car puis que la transsubstantiation ne se fait que par l'entiere prolation de cinq paroles, il est evident que le pain n'estoit point encores transsubstantié, quand nostre Seigneur disoit, *Cecy*; d'où s'enfuit que, *Cecy*, ne signifie pas son corps. La Coupe nous le montre, S. Luc dit, *Luc 22. Semblablement aussi leur bailla-t-il la Coupe apres le souper, disant, Cette coupe est le nouveau Testament, &c.* Où vous voyez que la coupe est repetée, & que ces mots, *cette Coupe*, se rapportent à ce qui precede, qui est la coupe que Iesus Christ bailla: Or il y a mesme raison pour le pain, comme pour la Coupe. Nul ne doutera avec raison, dit Ianssonius, *Que les paroles du Calice n'ayent mesme maniere de signifier avec les paroles par lesquelles le pain est consacré.* Comme donc *cette Coupe*, se rapporte à la coupe precedente, de mesme, *Cecy*, en ces paroles, *Cecy est mon corps*, est relatif au pain duquel il est auparavant parlé. Il est vray que Iesus Christ vouloit donner

Luc 22.

20.

Iansson. c.

8. quart.

liturgic.

Matth.

26. 26.

son corps, mais en Sacrement. S. Matthieu dit, *Iesus prit du pain, & apres avoir rendu graces, il le rompit & le bailla à ses Disciples, en ajoutant, Cecy est mon corps;* mais ces mots, *le bailla*, s'entendent du pain: de mesme que si l'on disoit, Pierre prit vn diamant & le bailla à son amy, cela ne s'entendrait que du diamant. La Bible de Louvain en

Marc 14.

22.

S. Marc dit, *leur en donna*, ce qui ne se peut rapporter qu'au pain: Et ces mots *Cecy est mon corps*, ne peuvent souffrir la glose du Iesuite, que *Iesus Christ donna le pain converty en son corps*; car quand il disoit *Cecy*, la conversion n'estoit pas encores faite selon l'Eglise Romaine, & quand il eut achevé de prononcer toutes les paroles, le pain demeura tousjours pain quant à sa substance, parce que ces paroles n'emportent qu'un estre de signification, & non de conversion, aussi le pain est

1. Cor. 11.

26. 27. 28.

appellé pain, apres ces paroles. S. Paul dit, *Que nous mangeons du pain*; or on ne mange qu'apres la consecration. Le Iesuite veut prouver cette conversion par la causale, *Car*, qui est vne addition

au texte de l'Evangile. Sa Religion sera bien-tost prouvée, si vn mot de trois lettres peut prouver vn doctrine qui fourmille toute de contradictions. Il prend cet écart au lieu de répondre à ce que j'ay dit, que la' conjonction causale qu'on ajoute au Canon Romain, *Car cecy est mon corps*, fait voir que ce pronom, *Cecy*, ne se doit rapporter qu'à ce qui le precede, qui est le pain. La raison est claire; parce que comme en l'autre partie du Sacrement qui est la Coupe, apres ces paroles, *Beuvez-en tous*, celles qui suivent, & qui se lisent en la Bible de l'Eglise Romaine, *Car cecy est mon sang*, se rapportent à ce commandement precedent de boire; de mesme cette conjonction causale, *Car*, en ces paroles, *Cecy est mon corps*, se rapportent au pain, duquel Iesus Christ a dit auparavant, *Prenez, mangez*; ce qui ne reçoit point de difficulté.

J'ay proposé en mon Sermon les diverses expositions que les Docteurs de Rome donnent à ces paroles, *Cecy est mon corps*; ce qui nuit fort à leur cause,

Serm.

pag. 17.

18. 19.

Page 38.

puis que l'Esprit d'vñion ne les possède point. Le Iesuite dit, *Qu'il ne s'oblige point à suivre toutes les explications que divers Auteurs ont apporté sur ce sujet.*

Page 40

Il a plustot besoin de repos, que de faire vn si long chemin. Il dit en censurant plusieurs de ses Maistres, *Que l'exposition qu'il tient la plus veritable est, que le pronom, Cecy, signifie le corps du Sauueur; parce que, dit-il, en Grec, τὸ*

Cecy, se rapporte à σῶμα, Corps; comme és paroles de la Coupe, le Grec τὸ
Cecy, se rapporte à αἷμα, sang. Il veut dire que le pronom, Cecy, est de mesme genre que le corps, & qu'il est different de genre d'avec le pain, & ainsi qu'il signifie le corps & non le pain. Il faudra donc dire, qu'en ce passage, si

Gen. 32.2.

tost que Iacob eut veu les Anges de Dieu, il dit, C'est icy le camp de Dieu; ces dernieres paroles ne signifient pas les Anges de Dieu; parce que le pronom, hac castra Dei sunt, hac, est du genre neutre, & que le mot d'Anges en l'Hebrieu est masculin. J'ay allegué de semblables exemples en mon Sermon, dont l'evidence a tiré cette confession de

l'Adv

l'Adversaire, qu'on les peut accorder. Si en cela il a sujet de ceder à la verité, il ne doit pas avoir moins de franchise à reconnoître qu'il a failli, quand il a dit, que le pronom, *Cecy*, nous represente determinement le corps du Sauveur. Page 40. Je ne sçay s'il a desja receu de ses Superieurs le châtiment que sa plume a meritè pour avoir vsé de ce mot, *determinement*. Selon sa doctrine le corps de Christ n'est pas dans l'Hostie, que quâd la derniere parole de la consecration est prononcée, & neantmoins il veut que le pronom, *Cecy*, le represente *determinement*. Il est vray qu'il ajoûte que par le pronom, *Cecy*, le corps de Christ est signifié, comme present: ce qu'il éclaircit par la similitude d'un Page 41. homme qui prenant vne plume, dira, *Voicy un triangle*, encore qu'il n'ait que commencé de faire vne ligne; Et par ces paroles du Sauveur, *Je délaisse le monde. C'est icy mon commandement que* Jean 16. *vous vous aimez*, disât que Iesus Christ 28. parle au present, parce qu'il devoit Jean 15. partir quelque temps apres: & que 12. quâd il disoit, *C'est icy*, le cõmandement

qu'il vouloit donner, n'estoit pas encore present, mais devoit suivre immediatement apres. Il pretend de conclurre par là, que bien que le corps de Christ ne soit dans l'Hostie qu'apres que ces paroles, *Cecy est mon corps*, sont achevées, toutesfois il y est comme present, parce qu'il y sera bien-tost apres. Selon ce discours le pronom, *Cecy*, ne demontre rien de present, mais demontre ce qui sera à la fin de ces paroles: comment donc, dit-il, qu'il represente *determinement* le corps de Christ? Le Iesuite qui croit l'apparition des ames, devoit apprehender que celle de Bellarmin ne revint au monde, pour luy reprocher la vanité de sa plume, qui a bien osé écrire tout ouvertement contre luy: Car ce Cardinal rejette la réponse de ceux qui parlent comme l'Adversaire, & qui se servent de mesmes & semblables exemples que ceux qu'il employe, & dit,

Que quand le pronom, Cecy, demontre une chose future, c'est lors qu'il n'y a rien de present; c'est à dire, rien qui paroisse, comme és exemples alleguez. Toutesfois

Bellarmin. l.

1. de Eu-

char. c. 11.

si quelqu'un montre au doigt quelque chose, quand il prononce le pronom; c'est chose fort absurde de dire que le pronom, *Cecy*, ne demontre pas une chose presente. Or le Seigneur prit le pain, & le tenant, dit, Prenez, mangez; *Cecy* est mon corps: Il semble donc avoir démontré le pain: à cela ne nuit pas que la proposition ne signifie point qu'à la fin de toute la prononciation: Car bien que cela soit vray de la proposition, qui est une certaine oraison; neantmoins les pronoms demonstratifs indiquent incontinent quelque chose de certain, avant que toutes les autres paroles suivent: & ce seroit chose fort dure, de dire qu'es paroles, *Beuvez-en tous, Iesus Christ* ne demontroit pas ce qui estoit, mais ce qui seroit. Icy le Iesuite est foudroyé par vn Cardinal, vn homme de mediocre literature, par vn homme de grande erudition. Le Iesuite dit, que le pronom, *Cecy*, represente le corps de Christ, de mesme que quád on dit, *voicy un triangle*, bien qu'on n'ait que commencé de le faire. Or en disant, *voicy un triangle*, il n'y a rien de presét; au lieu que selon Bellarmin, lors que

Iesus Christ disoit, *Cecy*, le pain estoit present: cet exemple & les autres qu'il allegue sont donc hors de propos, puis qu'en ces exemples le pronom, *Cecy*, ne montre rien de present. Mais Iesus Christ disant, *Cecy*, monroit quelque chose de present, à sçavoir le pain. Ce qui nous oblige à suspendre la signification du pronom, *Cecy*, quand avant que de faire vn triangle, on dit, *cecy est vn triangle*, est le témoignage de nostre veüë; parce que lors qu'on le prononce, on ne montre rien, parce qu'on voit celuy qui le prononce faire quelque chose, & parce qu'enfin la prononciation achevée, paroît quelque chose qu'on ne voyoit pas auparavant: Icy tout au contraire, Iesus Christ disant, *Cecy*, monroit le pain; on ne le voyoit point se produire soy-mesme: & quand il eut achevé de dire, *Cecy est mon corps*, rien ne parut qui ne fut auparavant qu'il prononçat ces paroles. Ainsi il y a vne grande disparité en cet exemple du triangle, & en ces paroles, *Cecy est mon corps*. Puis donc que ce Cardinal dit, que Iesus Christ

montr

montrait quelque chose de present, à sçavoir le pain : pourquoy est-ce que le Iesuite dit, que Iesus Christ mōtroit ce qui seroit apres avoir achevé toutes les paroles de la consecration? Pourquoy, dit-il, que ce pronom, *Cecy*, signifie *determinement* le corps de Christ, qui n'estoit pas encore, puis qu'on ne peut pas sçavoir qu'il signifie son corps que par les paroles suivantes, *mon corps*? Par ce moyen Iesus Christ disant, *Cecy est mon corps*, n'a dit autre chose, sinon que *son corps est son corps*. Je presse de-rechef & di, Que si Iesus Christ par ce pronom, *Cecy*, démontroit son corps, il s'ensuivra que la Transsubstantiation ne se fut pas moins faite quand il n'eut prononcé que ce pronom, *Cecy*; car ou cette prononciation eut esté fausse, ou il eut fallu que son corps eut esté sous les accidens du pain, bien qu'il n'eut rien prononcé d'avantage.

J'ay allegué Tertullien, qui recon-
noit que c'est le propre office du pro-
nom demonstratif, de signifier vne
chose presente : *Tertullien*, répond
l'Adversaire, *ne dit rien contre nous.*

Serm. pa.

20.

Tertull de

resurrect.

cap. c. 51.

Page 41.

Mais s'il ne dit rien contre ceux qui suivent l'opinion de Bellarmin, qui vient de dire, que quand on montre quelque chose au doigt, le pronom, *Cecy*, designe vne chose presente, il cōdamne le Iesuite, & ses semblables, qui tiennent avec luy le contraire. Cet Auteur parle de ce pronom, comme d'un mot dont la vraye signification est de montrer vne chose presente.



CHAPITRE X.

De la fraction en l'Eucharistie.

Serm. pa.
20.



1. Cor. 10.
16.

AY dit, *Que ce qui est rompu en l'Eucharistie, est appellé le corps de Christ en l'institutio: Or le pain est rompu en l'Eucharistie, cōme dit S. Paul; donc le pain est le corps de Christ en l'institution. L'Adversaire répond, Que ce qui*

qui est rompu immédiatement en soy-mesme, n'est pas le corps du Sauveur: auy bien
 ce qui est rompu és accidens; car lors que
 les accidens ont quelque particuliere liaison
 avec vne substance, les changemens &
 les alterations diverses qui surdiennent
 immédiatement à ces accidens, sont attribuez
 à cette substance. Il allegue l'ex-
 emple d'une pomme dont la substance
 est dit estre veüe & goûtée, parce
 qu'on voit sa couleur, & qu'on goûte
 sa douceur. Et l'exemple de cette
 femme qui avoit touché Iesus Christ,
 bien qu'elle n'eut touché que le bord
 de sa robe. De-là il conclud, que la
 fraction faite des especes consacrées
 est attribuée au corps du Sauveur qui
 en est couvert, & qui a vne particuliere
 liaison avec elles. Voilà vne Theologie
 bien tenebreuse: ceux qui la suivent
 ne sçavent ce qu'ils disent, de mesme
 que ceux qui cheminent en tenebres
 ne sçavent où ils vont. Eclairons
 l'Adversaire par la lumiere de la
 verité, dans les plus obscures retraites
 de l'erreur. Il dit, que ce qui est rompu
 immédiatement en soy-mesme, n'est

Page 42.

43.

Luc 8.45.

pas le corps du Sauueur, il devoit dire
n'est pas *appellé*, selon que ce mot est
dans mon argument; par ce qui est
rompu immediatement, il entend les
accidens du pain separez de leur sujet.
Il dit donc que ces accidens ne sont
pas le corps de Christ, en quoy il a
raison; mais c'est sans preuves qu'il dit
que ce qui est rompu és accidens est
le corps de Iesus Christ; le corps de
Christ n'est point sous les accidens du
pain, comment donc seroit-il rompu
en eux? Ioint que si le corps de Christ
est rompu és accidens, entant que les
signes visibles sont rompus; il s'ensuit
que cette fraction du corps de Christ
n'est qu'en figure, parce que sa fraction
reelle ne s'est faite qu'en la Croix, qui
est dire ce que nous croyons; mais il
faut qu'une main soit bien subtile pour
rompre vne rondeur, & des couleurs
suspenduës en l'air & sans sujet. Les
accidens du pain ne peuvent estre
rompus qu'en leur matiere, qui est le
pain, n'y ayant que la matiere qui puis-
se estre rompuë. J'ajoute que quand il
dit, que ce qui est rompu és accidens
est

est le corps du Sauveur, il n'a pas bien examiné le texte de l'Évangile; car il est dit que le Seigneur rompit le pain avant que de prononcer ces paroles, *Cecy est mon corps*. Ainsi quand il rompit les accidens du pain, il ne rompit pas en eux son corps, puis qu'il n'y estoit point encore. Joint que s'õ corps ne peut estre rompu és accidens, puis qu'on veut qu'il y demeure tout entier; autrement ce seroit parler d'aussi bonne grace, que si je disois qu'un vase s'est rompu dans le coffre, lors que le seul coffre s'estant rompu, le vase est demeuré tout entier. Les exéples que l'Adversaire allegue sont entierement dissemblables; car la couleur & la douceur de la pomme, ne sont pas sans la pôme, mais icy il veut que les accidens du pain soient sans le pain: La couleur & la douceur de la pomme ont vne particuliere liaison avec la pôme, au lieu que les accidens du pain n'en ont point avec le corps de Christ: La substance de la pomme n'est pas veüe & goûtée en sa couleur, & en sa douceur, cõme en des qualitez étrangères;

Matt. 26.

26.

Mais le corps de Christ est dit estre rompu és accidens étrangers du pain. Je di aussi que la robe de Iesus Christ qu'une femme toucha, retenoit sa propre substance, & le corps de Iesus Christ qui en estoit couvert, ses propres accidens; & qu'on peut dire que cette femme touchant la robe du Sauveur, toucha son corps qui estoit vrayement sous cette robe: mais le Iesuite nous baille icy des accidens du pain sans substance, & un corps sous ces accidens-là, & non sous les siens propres: & ainsi c'est sans raison qu'on dit que ce corps est rompu en la fraction de ces accidens étrangers, comme cette femme toucha Iesus Christ, en touchant sa robe: D'ailleurs cette femme toucha le corps du Sauveur en touchant sa robe, parce qu'elle apperceut sensiblement & veritablement sa grandeur, sa figure, ses mouvemens, & ses actions; ce qu'on ne peut pas dire du corps du Sauveur, sous les accidens du pain, veu que les sens n'y apperçoivent rien de Iesus Christ. Ce seroit vne chose tres-absurde de dire, que si
cette

cette femme en serrant avec affection
la robe de Iesus Christ, l'eut rompuë,
qu'elle eut rompu le corps de Iesus
Christ: de mesme qu'on ne dira pas,
quand David eut coupé la robe de
Saül, qu'il ait coupé Saül; mais icy on
tient que le corps de Iesus Christ est
rompu, lors que les accidens sont
rompus. L'Adversaire ne répond point
à la seconde proposition de mon ar-
gument qui est telle: *Or le pain est ce qui
est rompu en l'Eucharistie, cōme dit S. Paul:*
ni a ce que j'ay ajoûté, que le mesme
Apostre expose ce pronom, Cecy, par
ce pain, Toutesfois & quantes que vous
mangerez de ce pain, &c. Que chacun
mange de ce pain, &c.

1. Cor. 11.
26.28.

de de digressions. Je n'ay pu relever
trois choses. 1. Ce qu'il dit de la robe
de Saül. 2. Sur l'accord du pain rompu
es mysteres de la Trinité, & de l'In-
carnation avec la Transsubstantiation.
3. Sur ce qu'il dit, que Iesus Christ n'a
pas parlé par figures, & l'explication de la
verité de ces paroles. C'est un ouvrage
de 44. Il dit touchant le verbe, & que s'il est
pris pour signifier en quelques lieux
de



CHAPITRE XI.

Du verbe, est. Réponse à quelques objections du Iesuite. Contrediction du mesme.



LE Iesuite cōtinuant jusques à la page 55. ne dit presque rien qui merite réponse: le reste n'est qu'un ramas inutile de redites, ou de fuites, & de digressions. Il n'ay qu'à relever trois choses. 1. Ce qu'il dit sur le verbe, *est*. 2. Sur l'accord qu'il presuppose és mysteres de la Trinité, & de l'Incarnation avec la Transsubstantiation. 3. Sur ce qu'il dit, que Iesus Christ n'a pas parlé par figures, à l'exclusion de la verité en ces paroles, *Cecy est mon corps*.

Page 44. Il dit, touchant le verbe, *est*, que s'il est pris pour signifier en quelques lieux de

de l'Ecriture, il ne s'ensuit pas qu'il
doive icy estre pris de cette façon: En
quoy il s'abuse, car par tout où il s'agit
de signe en l'Ecriture, le mot d'estre,
se prend pour signifier: il est donc evi-
dent que ce mot estant employé és
paroles de l'institutio de l'Eucharistie,
où il s'agit du signe du corps de Iesus
Christ, il le faut necessairement pren-
dre en cette mesme sorte. Le Iesuite
pense d'avoir bien rencontré, quand
sur ce que j'ay dit en mon Sermon,
Que la langue Hebraïque, pour le mot *Serm.*
signifier, n'a point d'autre mot, que le mot, *pag. 27.*
estre: il dit, qu'il suffit qu'elle en ait pour
dire signe, & figure. Il se defend par où *Page 44.*
il n'est point attaqué; on luy parle d'un
verbe, & il s'arreste au nom. Mais il
oppose que Iesus Christ pouvoit dire,
Cecy est le signe, ou la figure de mon corps.
Je ne scay cōme cette raison qui n'est
que pour les bas esprits, est échappée
au Iesuite qui se pique de scavoir.
Ignore-t-il que Iesus Christ n'ait vou-
lu suivre la forme vstée entre les He-
breux, & perpetuelle en l'Ecriture
saincte? Le S. Esprit pouvoit-il pas dire,

- Dan. 2. Que la teste d'or est le signe du Roy Nabu-
 28. cadnezar: Que les quatre grandes bestes
 Dan. 7. sont la figure de quatre Rois: Que la Cir-
 17. concision est le signe de l' Alliance: Que
 Gen. 17. l' Agneau est le signe du passage: Au lieu
 10. 14. qu' en tous ces exemples on ne trouve
 Exod. 12. que le verbe, *estre*, qui se prend pour
 18. *signifier*. Faut-il mettre en avant la
 puissance de nostre Seigneur, là où il
 s'agit de sa volonté? Notez aussi qu'en-
 core que la langue Greque n'ait point
 faite des mots pour dire, *signifier*, ou
representer; si est-ce que le Nouveau
 Testament qui imite souvent la phrase
 Hebraïque, use ordinairement du ver-
 be, *est*, pour *signifie*, comme en ce pas-
 sage, *La pierre estoit Christ*; c'est à dire,
 I. Cor. 10. estoit la figure de Christ: & en cettuy-
 4. cy, *Les sept testes sont sept montagnes*;
 Apoc. 17. c'est à dire, les signifient. Pour prou-
 9. ver que par tout où il s'agit de signe,
 le mot, *estre*, ne se prend pas pour
signifier, il allegue cette exemple; C'est
 Page 45. Exod. 12. icy l'ordonance de la Pasque: il dit, qu'en
 43. ce passage, le verbe, *estre*, n'est pas
 pris pour *signifier*, & neantmoins la
 Pasque estoit vn signe, voilà des
 adre

adresses d'un esprit bien profond, qui ne void pas qu'il est icy question du verbe *estre*, entant que là où le signe est appellé du nom de la chose signifiée, il est mis pour le milieu qui est entre le sujet & l'attribut, & qu'il les lie ensemble par quelque analogie; Alors je di que par tout où il s'agit de signe, le mot, *estre*, se prend pour *signifier*. Or en l'exemple allegué, il n'y a point de signe qui soit appellé du nom de la chose signifiée, & le verbe, *estre*, n'y est point mis pour vn tel milieu, au contraire il designe proprement vne réelle liaison des termes, & non par analogie: comme quand je di, *C'est icy l'explication du Portrait du Roy*, ou bien, *cecy est le secret des sept estoiles*: esquels exéples bié qu'il y soit parlé d'un signe de mesme qu'au passage que l'Adversaire produit; toutesfois le verbe, *estre*, n'y est pas pris pour *signifier*, parce qu'il ne lie pas le signe avec la chose qu'il represente; mais nous ne disputons pas de cette sorte de propositions, où la nature du sujet montre que le verbe, *estre*, doit estre pris proprement;

la question est si lors que le signe est nommé du nom de la chose qu'il represente, le mot, *est*, se prend pour *signifie*: comme quand je di du Portrait du Roy, *Cery est le Roy*; ou des sept estoiles, *Qu'elles sont les Anges des sept Eglises*; on ne peut pas nier qu'en ces exemples le mot, *est*, ne se prene pour *signifie*, parce qu'il designe la liaison des termes non reelle, mais par quelque analogie: Je di le mesme de toutes les autres façons de parler semblables à celles-là. Il s'ensuit donc que cet exemple du Iesuite est inutilement employé; car encores que la Pasque soit vn signe, si est-ce que là ce signe n'est pas lié par le verbe, *estre*, avec la chose qu'il represente, qui est Iesus Christ. Ainsi ce passage est fort dissemblable: il en est de mesme des autres que l'Adversaire met en avant. Mais si l'on considere la Pasque cōme vn signe que le verbe, *est*, lie avec la chose qu'il represente, comme quand

Apoc. 1.
20.

Exod. 12.
18.

1. Cor. 5.

7.

Pasque; alors le mot, *est*, se prend pour *signifie*.

L'acc

L'accord du Mystere de la Trinité avec la transsubstantiation, est imaginaire : ce mystere est au dessus de la raison sans la ruiner ; au lieu que la transsubstantiation est directement contre la raison, & détruit la raison : Bien que le mystere de la Trinité, qu'un soit trois, & que trois soient un, trois en substance, un en vertus & en essence, soit si profond, & la veüe de la raison si foible qu'elle n'y puisse pas atteindre, si est-ce qu'il n'y a rien en nostre raison qui en puisse marquer l'impossibilité, à cause qu'il s'agit de Dieu, dont l'immensité & toutes les autres perfections sont infiniment élevées au dessus de la portée de nos entendemens. Mais la transsubstantiation est de la nature des choses qui peuvent estre examinées par la raison, & où la raison découvre de manifestes contradictions, & en fait voir l'impossibilité, parce qu'il est question du corps humain tel qu'est le nostre, dont la nature peut estre connue par nostre raison ; & j'ay desja montré quelques vnes des contradictions qui naissent de cette doctrine.

Page 46. L'Adversaire décrie sa plume, quand
 1. Jean 5. de ce passage, *Ils sont trois qui rendent*
 7. *témoignage au Ciel, le Pere, la Parole, &*
l'Esprit, & ces trois ne sont qu'un, où le
verbe, estre, est pris pour vn estre reel.
 Il conclud, que le mesme verbe se doit
 ainsi prendre en ces parolos, *Cecy est*
mon corps: ô l'habile Logicien, qui tire
 d'une proposition particuliere, vne
 conclusion vniverselle! Ioint qu'en ce
 passage il n'est point parlé de signe,
 ni de figure, comme en celuy de l'Eu-
 charistie. Je luy pourrois fournir mille
 autres semblables exemples, où le ver-
 be, *estre*, se prend pour *signifier*; mais
 de-là s'ensuit-il qu'il le faille prendre
 de la sorte en ce passage, *Cecy est mon*
corps, où il est parlé d'un signe qui est
 nommé du nom de la chose signifiée
 Page 46. par analogie? Je fais la mesme réponse
 à l'exemple qu'il allegue de l'Incarna-
 Jean 1.14. tion du Fils de Dieu, *La Parole a esté*
faite chair: & pour en montrer la di-
 sparité, je di, que la parole & la chair
 sont vn seul & mesme Christ, & qu'ain-
 si l'on peut proprement dire, que la
 parole a esté faite chair, de mesme
 que

que l'homme est dit, avoir esté fait en *Gen. 2. 7.*
ame vivante : Mais en ces paroles, *Cecy*
est mon corps, le mot, *Cecy*, *ce pain*, cet
individu n'est pas en cette sorte ce
corps de Iesus Christ, cet autre indi-
vidu. Deux substances peuvent estre
dites l'une de l'autre, l'espece de l'indi-
vidu, comme *Pierre est homme*, le genre
de l'espece, comme *l'homme est animal*;
mais vne espece ne peut pas estre dite
de l'autre, comme, *vne pierre est vn ar-*
bre, *vne montagne est vn fleuve*, ni l'in-
dividu de l'individu, comme, *Iean est*
Iaques, si ces propositions ne sont adou-
cies par le moyen d'une figure : Je di-
dóc que *Cecy, ce pain*, n'est pas ce corps
qu'entât qu'il y a figure en ces paroles.
Joint qu'en ce passage, *La parole a esté*
faite chair, il n'y a point de locution sa-
cramételle, de mesme qu'en celuy-cy,
Cecy est mon corps. Or quand il s'agit
des Sacremens, l'Ecriture donne ordi-
nairement au signe, le nom de la cho-
se signifiée, ce qui ne se peut faire sans
figure ; mais cela n'a pas lieu en toutes
enõciations. Le Iesuite peut aussi bien
dire de ce passage, *Je suis le vray sep*, que *Iean 15. 1.*

de celuy-cy, *Cecy est mon corps*, pourquoy il y a plustot figure qu'en celuy-cy, *La parole a esté faite chair*. Il faut estre du tout sans yeux pour n'appercevoir la disparité qui est entre l'Incarnation du Fils de Dieu, & la transsubstantiation: l'Incarnation nous manifeste Iesus Christ, la transsubstantiation le cache: En l'Incarnation Iesus Christ a pris vn corps semblable au nostre en toutes choses, horsmis peché; au lieu que la transsubstantiation luy donne vn corps dissemblable au nostre en beaucoup de choses, comme de n'occuper point de lieu, d'estre impalpable & invisible: par l'incarnation le corps de Iesus Christ qui n'estoit point a esté fait; & par la transsubstantiation on pése faire vn corps qui est desja fait; cōme si je disois, que tādīs que le Sieur Mercier est à Montpelier, quelqu'un le produit de nouveau à Rome. Qu'on juge par cet échantillon, si c'est estre raisonnable que de presser l'accord de la transsubstantiation, avec les mysteres de la Trinité, & de l'incarnation du Fils de Dieu.



CHAPITRE XII.

*Contradiction du Iesuite, sur le mot
de Figures. De la Commemora-
tion de Iesus Christ.*



L'ADVERSAIRE écrit avec vne main tremblante, quand il n'ose pas ouvertemēt coucher sur le papier que Iesus Christ en l'institution de l'Eucharistie n'a point vsé de figures, ajoutant, *Qu'il n'a point parlé par figures* Page 49. *exclusives de la verité, ni si obscures, qu'elles ne donnassent un evident sujet d'erreur. Iugez s'il ne nous donne pas gain de cause, puis qu'au lieu de refuter ce que j'ay dit en mon Sermon, Que Iesus Christ a vsé de figures, pour* Serm. p. *rendre l'intelligence de son discours plus* 25. *facile, qu'un Testament ne laisse d'estre*

210 *Réponse au Iesuite Mercier*
clair, encore qu'il y ait de façons de parler
figurées, &c. Il admet les figures qui
n'excluent pas la verité; car il dit ce
que nous croyons, & que nous pres-
chons à nos peuples. Nous ne rece-
vons point de figures nuës & vuides
de la verité. Il a plustot fait de relâ-
cher ainsi, que de se travailler à ré-
pondre à quatre pages, où je me suis
estendu sur ce sujet, auxquelles il ne
touche presque point. O sainte verité
que tu es forte, puis que tu contrains
vn Adversaire si passionné à te consa-
crer sa plume, & à écrire contre ce
qu'il avoit enseigné jusques alors.
Bellarmin s'efforce de prouver, Qu'il
n'est pas probable que Iesus Christ ait vou-
lu parler figurement en l'explication de
ces paroles, Ceci est man corps, & le Ie-
suite efface d'vn trait de plume tout
ce que son predecesseur a sceu dire sur
cette matiere; & bien qu'il semble se
contredire, disant puis apres, Que le
Seigneur n'a point parlé par figure, il s'ex-
plique encore vn peu plus bas en ces
mots, à l'exclusion de la verité. Quoy
que ce soit on voit quelques estincelles
de

Bellar. de
Sacram.
Euchar.
l. 1. c. 9.

de verité parmi les tenebres de son esprit. Que si l'on veut qu'il se contredise, tousjours ce regret luy demeurera d'avoir flêtri sa plume par vne legereté si reprochable, puis qu'apres avoir fait vn pas dans la terre de Gossen, qui est seule éclairée, il est si tost retourné aux tenebres de l'Egypte. Il n'estoit pas besoin que le Iesuite cherchât dás les subtilitez de son esprit cette belle cõparaison, *Que celuy qui laisseroit à son aîné vn Château, entendant le tableau, ou la figure de ce Château, se moqueroit de son heritier.* Qui est-ce qui voudroit contester cõtre cela? S'il en falloit vser ainsi, ce ne seroit que contre ceux qui ravissent les heritages d'autruy. Ce seroit les traiter comme ils meritent, que de ne leur laisser que des heritages en peinture. Le me fers de sa comparaison, & di, que nous avons le portrait du Château, & le Château mesme, la figure, & la verité. Nous avons en l'Eucharistie la realité du pain, & du vin, & la realité du Corps & du Sang de Iesus Christ; parce que le pain & le vin sont la communion de son Corps,

Page 50.

1. Cor. 10.

16.

& de son Sang, bien qu'ils ne le soient pas en substance, mais en signification; ce n'est pas toutesfois vne signification nuë, il y a aussi exhibition de son Corps, & de son Sang. Cependant l'Adversaire pensant se bien expliquer détruit la transsubstantiation; car parlant *de figures non exclusives de la verité*, il faut qu'il fasse difference entre les figures & la verité; parce que le mot de *figure*, estant icy pris pour ce qui exprime quelque chose, est vn terme relatif qui est tousjours distingué de son corrélatif. Iamais la figure n'est proprement la chose figurée, & ainsi le pain qui est la figure du Corps de Christ, n'est pas proprement le corps de Christ. La Philosophie dit bien, *Que les relatifs sont ensemble*, c'est à dire existent en mesme temps, & se regardent l'un l'autre, comme il n'y a point de Pere, qu'il n'y ait de Fils, & n'y a point d'Image qu'il n'y ait de prototype: mais la mesme Philosophie dit, *Que les relatifs sont des termes opposez*, tellement que l'un n'est jamais proprement l'autre. Vn mesme homme peut estre pere

& fils, mais nullement au regard d'un mesme correlatif. Paul peut estre pere de Iean, & fils de Iaqués, mais il ne peut estre pere & fils de Iaqués tout ensemble; ainsi Iean comme fils de Paul, peut estre aussi son image, & luy estre semblable, & en mesme temps estre le prototype d'un portrait qui aura esté tiré de luy, & qui le représentera; mais il ne peut pas estre l'image & le prototype d'une mesme chose tout ensemble. Je di donc que Iesus Christ est le prototype, dont le pain de l'Eucharistie est l'image, mais qu'il n'y est pas luy-mesme son image, & sa figure propre; autre est le pain, ou la figure, autre le corps de Iesus Christ, ou la chose figurée: & ce seroit chose fort absurde de dire, qu'en l'Eucharistie Iesus Christ se signifie & se represente soy-mesme. Or on ne peut pas dire que les accidens du pain, & non le pain, sont la figure du corps de Iesus Christ; parce que quand Iesus Christ montrant le pain, disoit, *Cecy*, ces accidens ne pouvoient estre sans la substance du pain, puis que toutes

les paroles par lesquelles on dit que la substance du pain cesse d'estre, n'estoient pas encore prononcées, & que mesmes à la fin de ces paroles, la substance du pain ne fut point changée, comme j'ay fait voir cy-dessus.

Serm. p.
34.

J'ay dit, que l'exposition que Rome donne à cette proposition, *Cecy est mon corps*, est contraire à ces paroles, *Faites cecy en commemoration de moy: Que Iesus Christ parle de commemoration, & non de transsubstantiation, & que cette commemoration emporte l'absence de son corps*, parce que la commemoration se fait

August. in des choses absentes, cōme dit S. Augustin,

Psal. 37. personne ne se remet en memoire, sinon ce qui ne luy est pas present. J'ay employé plus de deux pages sur ce sujet. C'est chose pitoyable, de voir comment

Page 55.
56.

l'Adversaire se defend; sa plus forte raison est de dire, *Que la cōmemoration peut estre des choses presentes, si elles sont invisibles, que c'est le sens de S. Augustin cité, & que le corps du Sauveur est present en l'Eucharistie invisiblement.* Voulant inferer de-là qu'on y fait commemoration de son corps comme present.

Il fait la mesme réponse que l'autre Adversaire contre lequel j'ay publié ce Sermon, avoit faite, à quoy j'ay desja repliqué, ayant dit, que par cette presence invisible du corps de Christ, on le met au rang des substances spirituelles: Il répond, *Que le corps de Christ n'est pas au rang des esprits, quant à la substance, mais seulement qu'il est sous les especes à la mode des esprits.* Mais il ne considere pas que ce qu'il dit repugne à la nature du corps humain, parce que luy oster la maniere d'estre du corps & luy donner celle de l'esprit, c'est le convertir en esprit, & par ce moyen faire qu'il soit au rang des esprits, quant à la substance. J'ajoute que comme l'ame ne peut estre en aucun lieu avec largeur, longueur & profondeur, ni occuper certain espace, ni estre veüe, ni touchée sensiblement; parce que si cela estoit, elle ne seroit plus ame, mais corps: ainsi vn corps ne peut estre en aucun lieu indivisiblement & spirituellement sans occuper aucune place, & sans y pouvoir estre veu & touché; parce que si cela estoit, il ne seroit plus

Serm. p.
34. 35.

Page 56.

216 *Réponse au Iesuite Mercier*
corps, mais esprit, & ainsi sa substance
seroit détruite.

Quant à S. Augustin, il n'a point crû
de preséce invisible du corps de Christ
en l'Eucharistie, ni par consequent
qu'on peut faire commemoration de
son corps present invisiblement. Il est
bien exprez sur cela, quand il dit, *Il*
faut que le corps du Seigneur auquel il
est resuscité, soit en vn seul lieu, mais
sa verité est estenduë par tout. Il n'a pas
donc tenu qu'il fut invisiblement en
l'Eucharistie, où l'on veut qu'il n'occu-
pe point de lieu, ni qu'il fut en dix
mille lieux sur la terre. Le Iesuite im-
pose à Calvin, quand il luy fait dire,
Qu'on se peut souvenir du Sauveur, quoy
que reellement present en l'Eucharistie,
parce qu'il y est d'une presence invisible.
Le passage qu'il cite de luy est fort
éloigné de cela: l'on n'en peut pas
conclurre que le corps de Iesus Christ
est invisiblement en l'Eucharistie,
sans tordre ses paroles; il n'a parlé
que d'une presence d'efficace par son
Esprit; car il dit vn peu apres, *Pour*
nous estre present il ne chāge point de lieu,
mais

August. in
Ioan.
tract. 30.

Page 57.

Calvin.
in 1. ad
Cor. c. 11.

mais du Ciel il fait découler sur nous la vertu de sa chair presentement & vrayement. L'Adversaire a bonne grace de faire parler ainsi nostre Seigneur, Prenez-moy-en ce Sacrement où je suis invisible, vous souvenant de ma mort, &c. jusques à ce que visiblement je revienne à vous. Helas, en quel lieu de l'Ecriture est-ce que Iesus Christ dit cela? Alleguera-t-on ces paroles, *Cecy est mon corps*; c'est à dire, *mon corps est invisible sous les accidens du pain*? Mais quand cette exposition seroit aussi vraye qu'elle est fausse, qu'avanceroit-on? on ne prouveroit pas que le corps de Christ fut de soy invisible, comme l'on y est obligé; & par cet argument on concluroit seulement que le corps de Christ est invisible sous les accidens du pain, & cette invisibilité ne seroit telle que par accident, & elle conviendroit à tout autre corps: car qui y a-t-il de plus facile que de cacher vn corps sous des accidens estrangers? Vn corps couvert de vestemens peut estre caché sous leur couleur; vn diademe, ou vn sceptre peut estre caché dás vn cabinet.

Page 59.

Mais j'ay desja montré que le corps de Christ n'est point caché sous les accidens du pain. C'est en vain que l'Adverfaire dit, *Que cette commemoration se rapporte à la mort du Sauveur, laquelle pour lors estoit absente; parce qu'il y a commemoration du corps de Christ, comme de sa mort: de son corps,*

Luc 22.

19.

I. Cor. 11.

26.

Page 59.

60.

passages que le Iesuite allegue des Peres. En l'Eucharistie nous faisons commemoration de l'un & de l'autre; & non seulement la commemoration de la mort de Christ, denote vne chose absente, mais aussi la commemoration de son corps, parce que ces mots, Faites cecy en commemoration de moy, designét la personne de Christ, au regard de sa nature humaine, selon laquelle il devoit quitter le monde, & aller au Pere. Or il implique contradiction que Iesus Christ au regard de son humanité, ou de son corps, en mesme tēps s'en aille,

&

& neantmoins demeure, qu'il soit le memorial de soy-mesme, c'est à dire, qu'il soit absent & present tout à la fois.



CHAPITRE XIII.

Examen des passages de S. Luc 22.

Cette Coupe est le Nouveau Testament en mon Sang. Je ne boiray plus du fruit de la Vigne, &c.



VS QV E S icy la verité a osté à l'Adversaire toute la pretention qu'il pouvoit avoir, que ces paroles, *Cecy est mon corps*, luy sont favorables, selon qu'il s'en est vanté au commencement de son livre: & pource que la vanité l'a poussé à dire le mesme de ces deux autres passages, *Cette coupe est*

Luc 22.

17.19.

*le nouveau Testament en mon sang, &c.**Je ne boiray plus du fruit de la vigne, &c.*

Il le faut derechef desabuſer. Il n'y a point de paſſages plus formels en l'Ecriture contre ſa creance ſur l'Euchariftie, & pour la noſtre, que ces deux-là, neantmoins il ſ'en veut ſervir, faiſant comme ſi quelqu'un pour ſe juſtifier, alleguoit les depoſitions des témoins

Serm. p.

36.37.38.

qui le convainquent. J'ay traité aſſez au long de ces paſſages. L'Adverſaire dit ſur le premier paſſage, *que ce qui eſtoit dans la coupe eſtoit le ſang du Sauveur, parce que le vin n'a pas eſté répandu pour la remiſſion des pechez.* Mais je di, que ce qui eſtoit dans la coupe eſtoit le ſacremēt du ſang de Chriſt, & non ſon ſang proprement, & que le mot, *répandu*, eſt joint au ſang, & non à la coupe, & que le ſang eſt dit répandu pour la remiſſion des pechez, au regard de l'effuſion réelle qui devoit eſtre faite en la Croix. Et quand il faudroit rapporter ce mot, *répandu*, à ce qui eſt contenu dans la coupe, qui eſt le vin; quel inconvenient y auroit-il de dire, que ce qui eſt dans la coupe, eſt répandu pour la remiſſion

des

des pechez, en mesme façon qu'il est le sang de Christ? C'est en figure & en signification, puis que ce qui est dans la coupe, n'est pas du vin commun, mais le signe sacré du sang de Christ, auquel signe est attribué ce qui convient au sang. Seló cela, ce qui est dans la coupe seroit répandu pour la remission des pechez au regard d'une effusion sacramentelle, entant que le vin répandu en la coupe, & donné à chaque fidele, nous represente & exhibe le sang de Christ répandu en la Croix pour la remission des pechez. Apres cela, le Iesuite porte le vent de sa passion contre vn grand arbre, il accuse Beze d'impudence, & l'appelle *Impie Apostat*. Voila qui est elegant pour vn homme qui se dit de la compagnie de Iesus! Voila vne preuve de la simplicité Chrestienne, & de la candeur de la Colombe dont il se glorifie. Ces fleurs de bien dire ne se cueillent pas dans le Iardin de la vraye Eglise: sa bile s'échauffe ainsi contre Beze, parce que cet excellent serviteur de Dieu rapporte le mot *répandu*, au mot de sang & non de *coupe*. Par ce

moyennant il faut taxer d'impudence S.
 Matthieu, & S. Marc, qui rapportent le
 mot *répandu*, au sang. Pourquoy donc
 condamne-t-il la version de Beze; car
 S. Luc n'a point parlé d'autre effusion de
 sang que les autres Evangelistes? Et de
 fait, comme il a dit du corps, *qui est*
donné pour vous, de mesme il dit du
 sang quelque chose de convenable à
 cette action, touchant la mort. Il faut
 aussi accuser d'impudence ses propres
 Docteurs: Vasquez montre qu'il faut
 rapporter cecy, à l'effusion faite en la
 Croix, & allegue les autoritez de Pier-
 re de la Mirandole, de Hosius, de Denis le
 Chartreux, de Titelman, & mesme des
 anciens. Ses propres Bibles Latine &
 Françoisse, traduisent *sera donné, sera*
répandu, rapportant cela au temps de
 sa Passion. La raison mesme nous obli-
 ge à reconnoître vne effusion faite en la
 Croix, soit que nous disions que la cou-
 pe est répanduë ou le sang; car la coupe
 n'est pas répanduë sinon à *raison du*
sang, qui devoit estre répandu en la
 Croix, comme dit Vasquez. Joint qu'il
 est parlé du Testament, & de sang. Or
 le

Mat. 26.

28.

Mat. 14.

24.

ἦτο ὅτι
 τὸ αἷμα
 μὲν τὸ πε-
 ρὴ πολ-
 λῶν ἐκ-
 χυρόμενον.

Luc 22 19

Vasq. in 3.

p. Thom. 9.

78. art. 3.

le Testament fait mention de la mort. Dire que le sang est le Testament, c'est dire vne chose inouïe, si ce n'est qu'on y reconnoisse vne figure. Ajoûtez que le sang de Christ n'a point esté répandu devant sa mort, ou devant sa Passiõ. Comment donc estoit-il répandu au Calice s'il demeueroit tout entier dans les veines? C'est en vain qu'on dit, que *le sang de Christ est répandu en l'Eucharistie en l'espece du vin, & non en sa propre espece*; parce que c'est ôster à ce sang precieux sa propre espece, ou ses qualitez & accidens, & à l'espece du vin, ou aux qualitez & accidens du vin leur propre substance, pour joindre ensemble la substance du sang, & les qualitez & accidens du vin, qui est vne vnion bien estrange. C'est ainsi que cette effusion du sang de Christ en l'Eucharistie ne sera qu'en figure, parce que la réelle ne s'est faite qu'en la croix. Que si l'on veut que cette effusion soit réelle en l'Eucharistie, pourquoy est-ce qu'on appelle la Messe vn sacrifice non sanglant, si du sang y est réellement répandu; & si l'on ne veut pas recevoir

vne figure fort vſitée en ces mots, *qui est répandu*, entant que l'effusion du vin represente celle du sang? Pourquoy nous en produit-on vne tout à fait estrange & inuſitée, en diſant, que du sang est répandu en vne autre espece qu'en la ſienne, ou que du sang est répandu ſans ſortir des veines, qui naturellement le contiennent? Mais comment oſe-t-on dire que du sang est répandu en l'espece du vin, puis que lors que le vin fut répandu dans le Calice, la conſecration n'eſtoit point faite, & par conſequent il n'y avoit point de sang en l'espece du vin? Le Iesuite s'allume encore contre Beze, pour avoir dit qu'en ce paſſage il y a vne apparence de ſolœciſme, entant qu'il faut rapporter les paroles du texte Grec qui ſignifient, *qui est répandu*, non à la coupe que S. Luc met au nominatif, mais au *sang*, bien qu'il ſoit au datif. Il n'oſeroit ouvrir la bouche contre S. Ierôme qui ne fait point difficulté de dire, que dans S. Paul on trouve des ſolœciſmes. Beze joignant le mot, *ἐκχυνόμενον* avec *αἷμα*, reconnoit qu'à l'ordinaire du Grec

Hieron. in
Ephes. 3.

Grec

Grec, vn cas seroit mis pour vn autre, qui est vne figure que les Rhetoriciens appellent *antiptose*, ou *changement de cas*. Ce qui se rencontre en d'autres endroits de l'Ecriture, de mesme qu'en S. Luc, comme en l'Apocalypse, *ἔπο' τῆς ὄων, de par qui est. τὸ τρίτον τῶν κτισμάτων τὰ ἔχοντα ψυχὰς, la tierce partie des creatures qui avoit vie.* Le Iesuite ignore-t-il que les bons Auteurs Grecs & Latins mettent par fois vn cas pour vn autre? Et s'estonnera-t-il que les Ecrivains du Nouveau Testament fassent le mesme, puis qu'ils suivent ordinairement les phrases de la langue Hebraïque, laquelle non plus que la Françoise, n'a point cette diversité de cas qui paroît és langues Grecque & Latine? Quiconque condamne vne telle construction, doit encore aller à l'école; faut-il pas en semblables termes, remarquer des Hebraïsmes, parce que ce n'est pas chose nouvelle aux Hebreux, que là où deux substantifs regardent vne mesme chose, l'adjectif puisse estre construit avec l'vn ou l'autre, comme en S. Luc, *ὅτι τῇ ἀρχῇ τῶν ἰχθύων ἢ σωμάτων.* Luc 5. 9.

Luc 9. 53. *captura piscium quam ceperam, au lieu de, quos ceperam, la prise des poissons, laquelle ils avoient prise.* τὸ ἄριστον αὐτῆ ἦν πρόσωπόν, au lieu de προεούδου, *facies erat iens, au lieu de, euntis, sa face estoit comme de celui qui alloit en Ierusalem. De mesme en cet endroit, Poculum sanguinis effusum, pour, effusi. Voila des semblables exemples de cette apparence de solœcismes tirez de l'Ecriture, parce que l'Esprit de Dieu ne s'assujettit pas toujours aux regles de la grammaire Grecque. L'avois allegué ces exemples en la victoire de la foy contre le monde.*

L'Adversaire qui piquote cōfusement mes écrits, fait semblant d'y répondre; mais en effect il n'y touche point: il tronque hardiment mes paroles, & en retranche le meilleur, me faisant simplement dire, que lors qu'un adjectif vient en suite de deux substantifs, il est permis de le rapporter auquel des deux il nous plaira; au lieu que j'ay dit, que là où deux substantifs regardent une mesme chose, l'adjectif peut estre construit avec l'un, ou avec l'autre. Omettant ces mots essentiels, regardent une mesme chose. Apres cela,

Victoire,
p. 148.

cela, il se contente d'ajouter, que par ce moyen on fera dire à l'Ecriture cent choses fausses & ridicules : ouïy, si l'on suit les imaginations de son esprit : & puis allegue quelques exemples du tout dissemblables, & hors de propos. Joignez à ce que dessus, que l'article præpositif τὸ, se met quelquefois pour le subjonctif, ὅ, selon cela rien n'empêche qu'on ne lie le mot répandu, avec celuy de sang, qui le precede immédiatement.

Rom. 13. 7.

Il faut venir des mots à la chose, j'ay dit, que ce que Iesus Christ dit, Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang, &c. n'est pas que la coupe soit transsubstantiée en Testament; mais c'est qu'elle est le signe & le seau de l'alliance que Dieu a traitée avec nous par le sang de Iesus Christ. Le Iesuite dit, Que le sang qui est dans la coupe est proprement & sans aucune figure, le Testament nouveau, parce que ce mot de Testament signifie, 1. La disposition du testateur. 2. L'instrument & le titre en vertu duquel on a droit à l'heritage. Que le mot de Testament, se prend en la premiere signification. Que le sens est, le sang

Serm. p.

36.

Page 60.

61. 62.

de l'alliance, ou de la disposition, ou de la promesse de Dieu, qui a esté seellée par l'effusion de ce mesme sang qui est répandu visiblement en la Croix, est invisiblement répandu de la coupe dans vos bouches, & dans vos estomacs, quand vous prenez l'Eucharistie, pour vous servir du titre qui vous donne droit à l'heritage de la gloire; qu'en ce sens, le Testamēt est vne partie du testateur; de mesme qu'en ce Sacremēt, le Seigneur est le Prestre & l'Hostie, ce qu'il appelle les admirables inventions de l'amour de Dieu, & les artifices de sa charité toute industriuse. Le Iesuite ne fait que declarer sa creance, sans répondre à aucune de nos raisons; on peut juger par là de sa suffisance, ou plustot de la force de la verité qui arreste tout court sa plume. Il faut pourtant relever les fautes & les contradictions d'un homme qui ne s'entend pas soy-mesme, qui fuit la lumiere, & qui affecte l'obscurité. Je conjure les plus passionnez de dire, si ce qui estoit dans la coupe, n'estoit pas le breuvage qu'on y avoit versé, si ce breuvage n'estoit pas du vin, & s'il y a aucun des Ecrivains

sacrez

facrez qui die, que c'estoit du sang proprement? Ou s'il est croyable que quád les Apostres virent que le Sauveur prit la coupe, & qu'il dit, *cette coupe*, ils ayēt entendu *par cette coupe*, non le breuvage qu'ils y avoient veu verser, & qu'ils voyoient dedans, mais du sang qu'ils n'y avoient point veu verser, & qu'ils n'y voyent point? Ou la conversion du vin au sang estoit faite lors que Iesus Christ dit, *cette coupe*, ou non; si elle n'estoit pas faite, il n'y avoit donc point de sang dás la coupe; si elle estoit desja faite, il s'ensuit qu'elle n'a pas esté faite par ces paroles de S. Luc, *cette coupe*, &c. I. Cor. 11. 25.

ni par celles de S. Paul, qui sont les mesmes, de sorte qu'ils auroient tous deux omis les paroles de la consecration de la coupe, par lesquelles on pretend que la transsubstantiation se fasse. Surtout est remarquable que S. Paul dit touchant l'Eucharistie, qu'il a receu du Seigneur ce qu'il a enseigné aux Corinthiens: or il ne leur a point enseigné qu'on deût dire en la celebration de ce Sacrement, *cecy est mon sang*, qui sont les paroles par lesquelles on

I. Cor. 11. 23.

veut que le changement du vin au sang se fasse. Il conste donc qu'il n'a point receu cela du Seigneur, & que le Seigneur ne luy a point enseigné la transsubstantiation, & que luy aussi ne l'a point enseignée aux Corinthiens. Ouvrez encore les yeux & vous appercevrez que le Iesuite s'embarasse extrêmement, quád il dit, *Que ce sang est sans aucune figure le nouveau Testament.* Notez qu'en ces paroles de S. Luc, il y a ces trois choses, la coupe, le nouveau Testament, & le sang. La coupe est distinguée du nouveau Testamét, le nouveau Testament est distingué du sang, & le sang est distingué de la coupe, ou de ce qui est dedans, & du nouveau Testament. Le nouveau Testament n'est ni la coupe, ni le sang, & le sang n'est ni la coupe, ni le nouveau Testament. La coupe, ou ce qui est dedans, est le signe & le seau du nouveau Testament, le nouveau Testament est la promesse de l'heritage celeste, & le sang du Sauveur en est le fondement. L'Adversaire cõfond ces trois choses, au lieu de les distinguer. Pour abatre

le fort où il se retranche, je di, que le sang de Iesus Christ n'est à proprement parler, ni la disposition du Testateur, ni l'instrument qui la contient, il n'en est pas mesme le signe, parce que le signe doit estre autant ou plus connu que la chose signifiée; mais le sang qu'on dit estre dans la coupe n'est connu, ni au sens, ni à la raison, ni à la foy. Le sang de Christ est la cause meritoire du nouveau Testament, ou de la disposition du Testateur; il n'est pas donc proprement cette disposition. Le sang de Christ est le fondement de ce Testament, ou de la disposition du Testateur, comment donc seroit-il cette disposition? Cette disposition, ou alliance, estoit devant l'institution de l'Eucharistie; ce sang donc qu'on dit y estre répandu, n'est pas cette disposition. S. Matthieu dit, *Que ce sang est le sang du* Matth. 26.
nouveau Testament; Peut-il donc estre 28.
sans figure le nouveau Testamēt? Peut-on dire que le sceptre ou que le Palais Bellarms.
du Roy soit le Roy? Remarquez que de Eu-
Bellarmin dit, qu'en ce passage de S. char. 1. l. 1.
Luc, le mot de *Testament*, se prend pour 6. 11.

l'instrument de la promesse divine; au lieu que le Iesuite dit, qu'il se prend pour la disposition du Testateur; vous diriez qu'il en veut à ce Cardinal, puis qu'il le choque si ouvertement. Il est vray que ce Cardinal dit, qu'en S. Matthieu, & en S. Marc, le mot de *Testament*, se prend pour la promesse divine; mais nous disputons du passage de S. Luc. Ce Cardinal a son opinion, & le Iesuite la sienne: les voix sont libres à Rome: les derniers y opinent contre les premiers. Ce Cardinal dit qu'icy, *le Testament*, signifie l'instrument de la promesse divine, & le Iesuite la disposition du Testateur: voyez comme il embrouille l'Escriture, faisant ainsi combattre les Evangelistes; neantmoins bien que ce Cardinal pese incomparablement plus que le Iesuite, si est-ce qu'on ne sçauroit non plus montrer, que le sang de Christ soit proprement ce Testament, c'est à dire l'instrument de la promesse divine, parce que l'Evangile est cet instrument, & l'Eucharistie en est la confirmation & le seau. Joint que c'est vne metonymie de mettre l'instrument

strument, ou la declaration écrite de la derniere volonté, pour la volonté mesme, & ainsi tousjours demeure que la coupe est nommée Testament par figure. C'est ce qu'a reconnu Thomas d'Aquin, *Le Seigneur dit, cette coupe est le nouveau Testament en mon sang, comme s'il disoit, par ce qui est contenu en ce Calice, est faite commemoration du nouveau Testament.* De mesme Salmeron, *Cette locution, cette coupe est le nouveau Testament, ne peut estre prise en vn sens propre.* Emanuël Sa dit sur ces mots, *Cecy est le nouveau Testament, que le mot est, se prend pour contient ou signifie.* Et Stapleton, *Le Calice, dit-il, est le nouveau Testament mesme entant qu'il le confirme.* C'est ainsi qu'on est obligé d'en venir à nostre interpretation, qui est que la coupe est appellée le nouveau Testament, entant qu'elle est la confirmation & le seau, si le dire du Iesuite a lieu, affirmant, *Qu'il ya vn sang invisiblement répandu de la coupe dans les bouches, & dans les estomacs des Apostres, & vn sang visiblement répandu en la Croix; le sens des paroles de S. Luc, Cette coupe est le nouveau Testamēt*

Thomas
Aquin.

in 1. Cor.
11.

Salmer.
tom. 9.
tract. 15.

Eman. in
not. in 1.
ad Cor. 11.

Staplet.
antiid.
Evang. in
Luc. 22.

234 *Réponse au Iesuite Mercier*
en mon sang, sera, ce sang est en mon
sang, qui est vne absurdité qu'on ne
peut defendre. Le sang de Christ est-il
au sang de Christ? Mais le Iesuite dit,
que le sang qui est invisiblement caché sous
les especes du vin au Calice, est confirmé
par le sang visiblement répandu en la
Croix. Je di que par ce moyen l'absur-
dité devient plus grande, car il s'ensuit
de-là que le sang de Christ a esté con-
firmé par le sang de Christ. Comment
est-ce que le sang de Christ caché sous
l'espece du vin, a esté confirmé par le
sang de Christ visiblement répandu en
la Croix, puis qu'en effect Rome croid
que ce n'estoit qu'un mesme sang? Il
faut donc que ce ne soit point un mes-
me sang; Car ce qui est confirmé par
vne chose, n'est point vne mesme cho-
se avec elle. Le Iesuite ajoûte, qu'en ce
sens le Testament est vne partie du Testa-
teur, de mesme que le Sauveur est le
Prestre & l'Hostie; je di, que ces deux
choses sont bien differentes, pource
qu'un mesme homme peut estre le Sa-
cificateur, & le sacrifice, le Redem-
pteur, & le prix de la redemption, lors
qu'il

qu'il s'offre soy-mesme pour racheter autruy ; mais vn homme ne peut estre Testamēt, & partie du Testateur, parce qu'il ne se fait pas soy-mesme ; d'autant que si vn homme estoit l'vn & l'autre, il faudroit qu'en faisant le Testament, il se fit soy-mesme. Par cette subtilité l'on pourroit appeller vn homme, parchemin, ou clauses de contract. C'est ainsi qu'on peint des chimeres, au lieu de proposer des doctrines solides. Neantmoins l'adversaire ne peut assez exalter des conceptions si sublimes ; il ne trouve pas dans l'Ecriture des termes assez propres pour en exprimer l'excellence ; C'est pourquoy il emprunte des Romains, où le langage est poli, & à la mode, des paroles toutes triées, disant, *Que ce sont les admirables inventions de l'amour de Dieu, & les artifices de sa charité toute industrieuse.* Voila vne plume bien delicate, qui represente Dieu en courtisan, luy attribuant des inventions, & des artifices. Les Apostres n'y ont rien entendu, puisqu'ils ne se sont jamais avisez d'embellir ainsi leurs discours, & qu'ils ont ignoré cette

Theologie de Cour, & ces mots elegãs, qui ne cõvienēt qu'aux bons esprits. Si de leur temps y eut eu des Iesuites, ils n'auroient pû souffrir la simplicité de leur langage, ils auroient dressé des chaires d'Eloquence pour leur enseigner à bien parler.

Luc 22.
17.

Quant au passage de S. Luc, *Je ne boiray plus du fruit de la vigne*, &c. Le Iesuite s'en sert pour prouver que Iesus Christ beut en l'Eucharistie son sang & non du vin, sous ombre qu'il appelle là, *fruit de vigne*, ce qui estoit dans la coupe de la Pasque, voulant que ce soit à l'exclusion de la coupe de l'Eucharistie, à quoy j'ay suffisamment répondu en mon sermon. C'estoit à l'adversaire à repliquer à ce que j'ay dit sur ce sujet; mais il s'en acquitte à son ordinaire, taisant ce à quoy il n'ose toucher, sans se confesser vaincu. J'ay dit, que *selon S. Matthieu & S. Marc, Iesus Christ designe ce qui estoit dans la coupe par sa substance, disant que c'est du fruit de vigne, apres l'avoir appelé son sang, & l'avoir donné à boire à ses Disciples, qu'ainsi c'estoit en substance de vin, puis que c'estoit du fruit de vigne*

Serm. p.
37. 38.

vigne, & que ce n'estoit son sang qu'en signification. Que ces deux Evangelistes parlent seulement de la coupe de l'Eucharistie, & non de celle de la Pasque. Qu'il faut également ajoûter foy aux trois Evāgelistes, en disant, que Iesus Christ appelle fruit de vigne, chacune de ces deux coupes. Le Iesuite ne se veut tenir qu'à S. Luc: mais S. Luc ne nie pas que Iesus Christ ait parlé de la coupe de l'Eucharistie; & on ne peut inferer autre chose de cet Evangeliste, sinon qu'il a esté dit des deux coupes, *Je ne boiray plus du fruit de la vigne, &c.* parce que les trois Evangelistes ont parlé selon la verité. Iesus Christ donc a dit cela des deux coupes; parce qu'apres cette seāce à table avec ses Disciples, il n'avoit plus à boire du vin avec eux, au moins pendant sa vie mortelle: Car il oppose le temps de cette seance, ou au temps auquel il avoit à manger & boire avec eux apres sa Resurrection; & de fait S. Pierre dit, *Nous avons mangé & beu avec luy apres qu'il a esté resuscité des morts; ou au tēps de la seance à la table du festin celeste.* Mais il n'oppose point la coupe de la

Act. 10.
43.

Origen.
 tract. 30.
 in Matth.
 Cyprian.
 epist. 68.
 ad Cæcil.
 Chrysoſt.
 homil. 68.
 in Matth.
 Epiph. hæ-
 ref. 43.
 Hieron.
 comm. in
 hunc locū.
 Aug. l. 1.
 q. Evang.
 c. 42.
 Beda in
 hunc locū.
 Theoph. in
 hunc locū.
 Thom. 3.
 part. ſum.
 q. 78.
 Cajer. in
 Matth. 26.
 Salmer.
 ſons. 9.
 tract. 15.
 Iansen.
 concord.
 c. 131.

Paſque à celle de l'Euchariftie, cōme ſi
 en celle-là il eut deu boire du fruit de
 vigne, & non en celle-cy. Cette verité
 eſt ſi claire, qu'elle n'a pas faite de té-
 moins. *Origene, Cyprien, Chryſoſtome, Epi-
 phane, Ierôme, Auguſtin, Beda, Theophi-
 lacte*: Et entre nos adverſaires *Thomas
 d'Aquin, Cajeran, Salmeron, Iansenius, &
 autres*, depoſent pour nous. Ce qui fait
 prendre vn autre écart à l'adverſaire: il
 dit donc, que le vin cōſacré peut eſtre ap-
 pellé fruit de vigne, à cauſe qu'après la cō-
 ſecration les accidens demeurent, lesquels
 ſont des vrais fruits de vigne. Ce qu'il dit
 ſans preuves. Les accidens du vin avec
 leur ſubſtance, ſont des vrais fruits de
 vigne; mais ſans leur ſubſtance, ce ne
 ſont que des chimeres: comme qui di-
 roit que des fleurs en peinture ſont des
 vraies productions de jardin. Je de-
 mande ſi ces accidens du vin ſans leur
 ſubſtance émeuvent les ſens? ſi on le nie,
 il ſ'enſuit qu'ils ſont ſeulement l'objet de
 l'entendement. Comment donc eſt-ce
 que le ſang de Chriſt eſt caché ſous ces
 accidens? ſi on l'affirme, il eſt evident
 qu'ils ne ſōt point ſans leur ſujet, parce
 que

que ce ne sont pas les formes nuës qui sont exposées aux sens; mais les choses qui en sont revêtuës, bien qu'elles ne soient veües que par leurs formes, ou par leurs accidens: Et puis qu'il appelle ces accidens, *des vrais fruits de vigne*, il faut qu'ils ayent quelque puissance d'agir sans la substance: ce qui est combattu par tout ce qu'il y a de Docteurs, qui tous enseignent que les accidens n'agissent qu'en vertu de la substance, parce qu'ils ont vn estre dependant de la substance. L'Adversaire seroit bien tost defabusé de son opinion, si on l'obligoit à se contenter de la couleur & de l'odeur du vin sans vin, qui sont les accidens qu'il appelle, *des vrais fruits de vigne*. Je presse encore & di, que ces accidens existét miraculeusement, ou non: s'ils n'existent pas miraculeusement, ils existent donc naturellemét, ce qu'on n'accordera jamais; s'ils existent miraculeusement, il faut que les sens les apperçoivét, parce que les miracles sont sensibles, de mesme que les mysteres sont intelligibles. Or il n'y a aucun qui puisse juger par

les sens, qu'en l'Eucharistie il y a autre chose que du vin en substance; & partant il n'y aura point de miracle, ni par consequent d'accidens de vin sans substance. Au passage que j'ay allegué d'Innocent troisieme, qui dit, *Que Christ a appellé fruit de vigne, le vin qu'il avoit consacré au Calice.* Il répond, que ce Pape enseigne la transsubstantiatiõ ailleurs; d'où il veut inferer que par le *fruit de vigne*, il entend les accidens du vin. Mais cela ne peut estre, parce qu'il dit, que Christ appelle *fruit de vigne*, ce qu'il avoit consacré au Calice: or il n'avoit point consacré des accidens sans substance, il n'appelle pas donc ces accidens seuls *fruits de vigne*; mais la propre substance du vin avec ses accidens.

Innocent.
III. l. 4.
de myste.
Miss. c. 27.

Page 65.

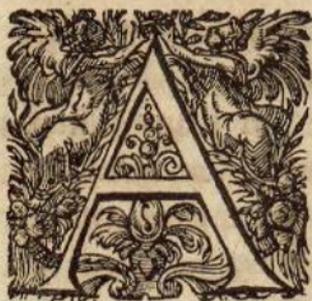
CHAP



CHAPITRE XIV.

De ce passage de S. Paul, 1. Cor. 10.

Le pain que nous rompons,
n'est-il pas la Communion
du corps de Christ? De
quelques autres ob-
servations.



CE passage dont je *serm. p.*
me suis servi pour 38.39.40.
refuter la Transsub-
stantiation, & que
j'ay estendu assez au
long, *Le pain que* 1. Cor. 10.
nous rompons, n'est-il 16.

pas la Communion du corps de Christ? Le
Iesuite dit, Que le pain que nous rompons Page 65.
est reellement le corps du Seigneur, parce
qu'on ne rompt pas, c'est a dire qu'on ne di-
stribuë pas au peuple le pain de l'Eucharis-
tie qu'apres la consecration. Je proteste,
comme j'ay desja fait, qu'il omet mes

principales raisons ; neantmoins pour peu qu'il parle, il s'embarrasse fort, il ne scauroit faire vn pas dans cette lice sans trebucher. Je remarque trois notables fautes en son discours. La premiere, quand il dit, *Que le pain que nous rompons est reellement le corps de Christ;* Car le sens des paroles de l'Apostre, sera, *Le corps que nous rompons est la Communion du corps de Christ.* Vne chose est-elle la Communion d'elle-mesme ? Le corps de Christ est-il proprement rompu en l'Eucharistie ? J'ay fait voir cy-dessus qu'il ne peut pas estre rompu sous les especes du pain, & que les Evangelistes disent que Iesus Christ prit le pain, & le rompit ; ce qui s'entend d'une fraction propre du pain. D'ailleurs comme le sang de Christ au Baptême n'est pas la Communion du sang de Christ, c'est plustot l'eau, parce qu'elle en est le Sacrement : ainsi le corps de Christ n'est pas la Communion du corps de Christ ; mais le pain, entant qu'il est le Sacrement de la Communion de son corps. La seconde faute de l'Adversaire est, en ce qu'il prend

prend icy rompre, & distribuer, pour mesme chose. Quoy? sçait-il point qu'en l'Eucharistie, rompre, precede, & distribuer, suit, donc l'un n'est pas mis pour l'autre, puis que chaque mot a sa signification diverse, & que ce que nous recevons en l'Eucharistie n'est distribué qu'apres avoir esté rompu? Cet esprit qui a vne science toute particuliere voudra faire passer l'action du Prophete Ahija qui déchira la robe de Ieroboam en douze pieces, & luy dit, Prens-en pour toy dix pieces, pour mesme chose. Et bien que par fois entre les Hebrieux rompre, signifie distribuer, selon que par fois l'action antecedente se prend pour la suivante; toutesfois cela ne peut point icy avoir lieu, parce que si rompre, signifioit, distribuer, il faudroit tourner ces mots des Evangelistes, le rompit, & le bailla, ainsi, le distribua, & le distribua. La troisieme faute est, en ce qu'il dit, qu'on ne rompt pas le pain qu'apres la consecration; c'est a dire, apres ces paroles, Ceci est mon corps. Car les Evangelistes témoignent que le Seigneur rompit le pain,

1. Rois II.
30. 31.

Matth.
26. 26.
Marc 14.
16.

avant que de prononcer ces paroles. Il est vray qu'il rendit graces avant que de rompre le pain; mais le Iesuite veut que la consecration se fasse par ces seules paroles, *Cecy est mon corps.*

Page 66.

L'adversaire dit, *Que les gentils mangeoient reellement de la victime offerte aux Demons sur l'Autel.* Mais je di, que cette victime n'estoit pas convertie en ces Demons. Je di aussi que les fideles reçoivent reellement le pain de l'Eucharistie, sans que ce pain soit converti au corps de Iesus Christ. Il dit, *Que*

Page 67.

Jean 6.

41.

l'Eucharistie apres la consecration est appellée, pain, au mesme sens que le Sauveur s'appelle pain, disant, Je suis le pain descendu du Ciel. Ce qui ne peut pas estre: car en ce passage, Iesus Christ ne parle pas de l'Eucharistie; mais d'une manducation spirituelle: Et par consequent il faut exposer le pain dont il est parlé, d'un pain spirituel, au lieu que S. Paul parle du pain de l'Eucharistie, du pain que Iesus Christ prit, & bailla aux Apostres, du pain qui est rompu & qui est le Sacrement de son corps. Ce qu'il dit que l'Eucharistie est appellée pain,

Comme

Comme Eve est appelée os d'Adam, & le serpent verge; a esté refuté au Sermon *Serm. pa*
precedent. Ce sont les mesmes exem- *41. 42.*
ples que l'autre Adversaire avoit pro-
posé. Il falloit repliquer à la réponse
que j'ay donné à ces exemples, & non
les alleguer de nouveau. Quant à ce
qu'il dit, *Que l'Eucharistie est appelée* *Page 68.*
pain, parce que la forme & apparence ex-
terieur du pain demeure apres la consecra-
tion; comme les Anges qui apparurent à
Abraham sont appellez hommes, à cause de
la forme qu'ils avoient vestuë. Je di, qu'il
suppose ce qui n'est point, qu'en l'E-
ucharistie il n'y a que l'apparence exte-
rieur du pain. J'ay montré cy-dessus,
que le pain retient sa substance apres
la consecration. L'exemple des Anges,
est fort dissemblable; car les Anges ap-
parus à Abraham, sont appellez hom-
mes, parce qu'il les prit pour des hom-
mes, & les traitta comme tels: ainsi il
est dit de luy, & de Lot, Qu'ils ont logé
des Anges, n'en sçachans rien. Or Rome *Hebr. 13.*
ne pretend pas le mesme du pain de *2.*
l'Eucharistie: elle ne le tient, & ne le
reçoit point comme tel. L'Ecriture qui

appelle ces Anges, *hommes*, enseigne incontinent qu'ils n'estoient pas vrais hommes; mais l'Ecriture qui appelle *le pain* de l'Eucharistie, *pain*, apres la consecration, n'enseigne point ailleurs que ce ne soit point vn vray pain. En ces Anges il n'y avoit jamais eu substance de vrais hommes; au lieu qu'en l'Hostie on veut qu'il y ait eu substance de vray pain. Les effets de ces homes témoignent qu'ils estoient Anges; & icy on ne void rien qui montre que ce ne soit plus pain: & ainsi cet exéple est entierement inutile. S. Paul parle d'un pain consacré, ajoute l'Adversaire: je l'accorde; mais je nie qu'il parle d'un pain trãssubstantié. Il a mauvaise grace de dire, *Que si en la Cene on ne mange que du pain, il n'y a aucune difference quant à la substance, entre le pain de la Cene, & celuy des boulangers.* C'est nous imposer que de dire, qu'en la Cene l'on ne máge que du pain. Le fidelle par l'organe de la bouche y mange du pain, & par l'organe de la foy y mange le corps du Sauveur. On peut dire de l'or de la courõne du Roy, qu'il n'y

n'y a point de difference entre cet or
& celuy des Orfévres ; mais ce qui le
rehausse , c'est l'usage auquel il est de-
stiné , qui est d'estre le Symbole d'une
dignité souveraine : ainsi le pain de
l'Eucharistie quant à la substance , ne
differe point du commun ; mais il est
bien plus excellent , entant qu'il est
employé pour estre le Sacrement & le
sean du corps de Iesus Christ. Ce qui
suit est remarquable , le Iesuite pour
montrer que s'il n'y a que du pain en
l'Eucharistie , les Sacremens de l'an-
cien Testament sont plus nobles que
ceux de la Loy de grace , quant à l'estre
significatif , allegue cette raison , *Qu'ils*
signifioient le Messie , aussi bien que les no-
stres. Il devoit donc dire , qu'ils signi-
fioient le Messie mieux que les nostres.
Il parle de mesme que celuy qui pour
prouver que Virgile est plus excellent
Poëte qu'Ovide , diroit que Virgile a
côposé d'aussi beaux vers qu'Ovide. Je
ne scay côme vn homme qui raisonne
si mal , ose cōsacrer sa plume au public.
Il est vray qu'il ajoûte vne autre raison
qui ne choque pas comme celle-cy,

le sens commun ; mais qui au fonds ne conclud rien, disant, *Que l'Agneau de Pasque avoit plus de rapport à une autre chose vivante, telle qu'estoit le Messie, que n'a pas une piece de pain qui est sans vie.* Car l'excellence du Sacrement consiste non en la dignité de son estre naturel, selon laquelle ce qui a vie est plus noble que ce qui n'en a point ; mais en la clarté, & efficace de sa signification : en quoy le Sacrement de l'Eucharistie surpasse de beaucoup l'Agneau de Pasque, & les autres Sacrements de l'Ancien Testament, soit quât à la nature mesme des signes, qui sont, *Le pain rompu, baillé, pris, & mangé en cette action, le vin épandu en la coupe, baillé, pris, & beu;* soit quant à la parole qui y est ajoûtée. Ces signes representent beaucoup mieux qu'aucuns autres, la Passion du Sauveur, & le benefice qui en procede, qui est la parfaite nourriture de nos ames. Aussi le Seigneur a voulu choisir ceux-cy, comme plus propres & plus convenables que tous les autres. La parole qui est ajoûtée à ces signes, est du tout expresse : Elle nous

nous dit d'annoncer la mort du Seigneur; 1. Cor. 11.
Elle nous represente son corps comme 26. 24.
rompu pour nous, & son sang comme ré- Matth.
pandu pour la remission de nos pechez. Ce 26. 28.
qui ne se trouve en aucun de ces Sa-
cremens anciens. Ainsi l'Eucharistie
ayant du costé du signe & de la paro-
le, vne signification accompagnée de
plus de clarté & d'efficace, est vn Sa-
crement beaucoup plus excellent que
ceux dont parle l'Adversaire, bien que
le corps & le sang de Christ n'y soient
point substantiellement contenus sous
les especes du pain & du vin. Cette
matiere a esté éclaircie assez au long
dans mon Sermon. Le Iesuite au lieu Serm. p.
d'y répondre ne dit en substance pres- 45. 46.
que autre chose que ce que l'autre Ad- 47.
versaire avoit opposé, à quoy j'ay desja
fatisfait.



CHAPITRE XV.

De ces passages de S. Iean 6. En verité, je vous di, que si vous ne mangez la chair du fils de l'hōme, vous n'aurez point vie en vous-mesmes. Ma chair est vraiment viande, &c. C'est l'Esprit qui vivifie, la chair ne profite de rien, &c. De l'Ascension de Iesus Christ au Ciel. Avec la Réponse à quelques menuës répliques de l'Adversaire.

*Serm. p.
48. &
suivātes.*



'A y employé en mon Sermon pour le moins dix pages sur ces passages, soit pour refuter quelques objectiōs de l'autre Adversaire, soit pour faire voir que ce Chapitre 6. de S. Iean nous fournit des argumens

iavinc

invincibles contre la manducation charnelle du corps de Iesus Christ. Je m'asseure que les plus passionnez jugeront que le Iesuite ne se defend pas mieux qu'il a fait jusques icy. Il esquive là où il faut ouvertement paroître ; & il dissimule mes raisons, là où il les trouve sans replique : il omet des passages entiers sans y toucher ; & là où il s'arreste, il rend si peu de combat, que je puis dire qu'il témoigne moins de résistance que celuy dont il prend le parti, bien qu'il ait eu plus d'une année à se preparer.

J'ay fait voir sur le premier passage de S. Iean, *En verité, je vous di, que si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, &c. que Iesus Christ a souvent usé de cette façon de parler, en verité, en des locutions figurées; & qu'il ne faut point prendre le mot de manger, à la lettre, à cause de cette forme de serment, qui n'est que pour affirmer la verité de la similitude, par laquelle sous les termes de manger & de boire, Iesus Christ represente l'efficace de la communion que nous devons avoir par son Esprit, & par la foy à sa chair & à son*

sang. Que dit-il sur cela? Il avouë,
Que quelquesfois ce mot s'employe là où il

Page 72. *y a figure; mais que le Seigneur en explique*

74. *luy-mesme le sens. Il ne pouvoit pas*

mieux donner gain de cause à la verité:

Car icy le Seigneur s'explique luy-

mesme, & fait voir, qu'il ne parle pas

d'vne manducation charnelle, disant

puis apres, Qui mange ma chair, & boit

mon sang, demeure en moy, & moy en luy.

Il ne dit pas simplement que Iesus

Christ demeure en nous; mais recipro-

quement que nous demeurons en luy:

Nous enseignant par là que nous le

mangeons en la maniere qu'il demeu-

re en nous, & qu'il demeure en nous

en la maniere en laquelle nous de-

murons en luy. Or nous demurons

en luy spirituellement, parce que nos

corps n'entrent pas dans le sien; mais

nous sommes vnis à luy par son Esprit.

Nous le mangeons donc spirituelle-

ment, & il demeure en nous spirituel-

lement, & par consequent son corps

n'entre pas dans les nostres. Le Fils de

v. 63. *Dieu ajoûte, C'est l'esprit qui vivifie, la*

chair ne profite de rien: les paroles que je

vous

vous di sont esprit & vie. Declarant par là que l'applicatiõ de sa chair en viande de vie eternelle, se fait par son Esprit, & non par l'entrèe de sa chair en nos corps; parce que son Esprit habitant en nous, nous applique la vie que la chair de Iesus Christ crucifièe pour nous, nous a meritèe.

I'ay aussi montrè, que ces paroles, *Ma chair est vrayement viande,* n'emportent pas un manger corporel, bien que le mot de *vrayement* y soit. Que selon le stile de l'Escriture, il ne les faut pas entendre corporellement, parce qu'elle a accoûtumè d'appeller les choses *vrayes*, quand elle veut distinguer les choses signifièes d'avec les signes, les choses spirituelles d'avec les corporelles, les eternelles d'avec les temporelles. Ce que j'ai éclairci par l'evidèce de plusieurs exèples, cõme lors que Iesus Christ est appellè, *Vraye lumiere, vray* Iean 1.9.
sep. L'Adversaire dit, *Que quand bien* Iean 15.1.
ces termes vray, vrayement, en verité, se Page 74.
prendroient diversement en l'Escriture, il 75.
se faut tenir à la decision des Peres. Et
ajoûte, qu'il a fait voir es Chapitres

precedens, qu'ils déposent en faveur de la manducation corporelle. C'est ainsi qu'il elude la force de la verité: & au lieu de répondre directement, il nous renvoye à certains Chapitres, où cette difficulté touchant le sens de ces mots, *Vray, vrayment*, n'est pas mesme proposée, & où j'ay prouvé que les Peres détruisent sa doctrine sur l'Eucharistie. Il nous en feroit bien accroire, si ces Chapitres n'avoient pas veu le jour; mais c'est par un coup de desespoir qu'il se defend de la sorte.

Serm. p.

51.

J'ay demandé, pour quelle raison on veut que les paroles du verset 58. & des autres versets du 6. de S. Iean, où Iesus Christ dit, *Que sa chair est vrayment viande, & que qui la mange aura la vie eternelle, s'entendēt plustot de la manducation corporelle, que celles qui precedent le verset 51. où le Seigneur traite de la mesme chose? Le Iesuite répond,*

Page 78.

Que c'est parce que les versets precedens parlent clairement de l'Incarnation, & de la Foy, par laquelle l'on doit croire ce mystere; mais que les suivans marquent un mystere futur, qui devoit estre accompli,
lors

lors que le Sauveur effectueroit sa promesse; Le pain que je vous donneray, c'est ma chair. O subtilité inouïe! Si cette difference consiste en ce qu'après le verset 51. il est parlé d'un mystere futur, elle cessera pour le moins au regard des versets 53. 54. 58. où il est dit, Si vous ne mangez ma chair. Celuy qui mange ma chair. C'est icy le pain qui est descendu du Ciel. Esquels passages il est parlé d'un mystere present. Par ces paroles, Le pain que je donneray, c'est ma chair, Iesus Christ promet de se donner en sa mort pour la vie du monde, & non en l'Eucharistie: la seule mort de Iesus Christ est la vie du monde, & le seul prix de nostre redemption. Iesus explique manifestement, dit le Cardinal Cajetan sur ce passage, que ce Cajetan. pain seroit sa Passion, & sa mort, disant, in hunc
Le pain que je donneray, c'est ma chair. locum.
Là mesme il fait voir que le Seigneur ne promet point de se donner en l'Eucharistie; mais en sa mort. Bien plus, il n'y a point de manducation de la chair de Iesus Christ qui ne soit spirituelle: C'est par foy que nous la

recevōs, & non par la bouche du corps. Ainsi quand Iesus Christ promettrait là de donner sa chair en l'Eucharistie, il ne s'ensuivroit pas qu'il parlât d'une manducation corporelle: c'est donc la mesme manducation dont est faite mention avant le verset 51. entant que devant & apres ce verset, il est parlé d'une mesme manducation spirituelle de ce pain, qui est descendu du Ciel, & que le Seigneur poursuit un mesme propos touchant ce pain. Ce qui montre que les exemples que le Iesuite allegue sont fort dissemblables, parce que les termes y sont pris diversément, au lieu qu'icy les mots de *pain*, & de *manger*, ont une mesme signification. Ces paroles, *Le pain que je donneray, c'est ma chair*, marquent bien un mystere futur; mais c'est mal conclurre que de dire qu'elles excluent le passé. Quoy? voudroit-on dire que celuy qui designe une chose future, nie tousjours cette chose au regard du passé? Iesus Christ dit-il pas, *Qui vient à moy n'aura jamais faim, & qui croid en moy n'aura jamais soif*. Cela emp

Page 78.

79.

Iean 6.

35.

empêche-t-il de dire que celui qui viét à Iesus Christ n'a point eu de faim, & n'a jamais eu soif? Iesus Christ dit encore, *Qui vaincra, je luy donneray à manger de l'arbre de vie.* Voila encore futur; neantmoins les fideles qui sont morts avant que Iesus Christ eut prononcé cette promesse, n'ont point esté privez de cet arbre de vie. Je dis donc que Iesus Christ promet de donner sa chair; qu'il l'a donnée, & qu'il la donne; & qu'en disant, *Je donneray*, il n'exclud point le passé, nō plus que le present n'exclud point le passé ni le futur. Quand le Fils de Dieu dit, *Mon Pere* Jean 6. *donne le vray pain du Ciel*, (où Rome 32. veut qu'il soit parlé de la manducation spirituelle, & dit qu'elle a esté, qu'elle est, & qu'elle fera) il n'exclud point par ce present, *donne*, ni le passé, ni l'advenir: & de fait, le pere a donné & donnera le vray pain du Ciel. Pourquoy donc dit-on, que ces paroles, *Le pain que je donneray, c'est ma chair*, sont exclusives du passé? Par quelle raison estime-t-on que le present cōprene le passé & le futur, & que le

futur exclud le present & le passé? Le present en ces paroles, *Mon pere donne, a-t-il de sa nature quelque chose de particulier qui ne soit au futur de celles de Iesus Christ, Le pain que je donneray, c'est ma chair?* Ainsi ces paroles n'emportent pas que les fideles n'eussent auparavant receu cette viande de laquelle Iesus Christ parle, puis que S. Paul dit, *Que nos Peres sous la Loy ont tous mangé d'une mesme viande spirituelle, & ont tous beu d'un mesme breuvage spirituel; car ils beuvoient de la pierre spirituelle qui les suivoit, & la pierre estoit Christ; Et par consequent la chair de Christ est vne viande qui ne se donne pas seulement en l'Eucharistie, puis que les fideles y ont participé avant son institution: tellement que le sens des paroles du Fils de Dieu est, que sa chair est ce pain qu'il avoit promis es versets precedens.*

1. Cor. 10.

3. 4.

Serm. p.

52. 53. 54.

J'ay encore montré que ces paroles, *C'est l'Esprit qui vivifie, la chair ne profite de rien*, sont du tout formelles contre la doctrine de Rome, qui porte que la chair de Christ entre en nos corps,

corps, & qu'il conste de-là que c'est l'Esprit de Iesus Christ & non sa chair qui entre en nous; parce que de Iesus Christ, ce qui vivifie, & non ce ne profite de rien, entre en nous, & que c'est l'Esprit qui vivifie, & la chair ne profite de rien. Le Iesuite allegue inutilement quelques passages des Peres, pour en conclurre, *Que la chair ne profite de rien prise par pieces: que seule, & separée de l'Esprit, & de la Divinité, elle ne sert de rien pour le salut du monde; mais que jointe à cet Esprit elle profite.* Il fait la mesme réponse quelques pages apres, jusques à dire, *Que le moindre écolier de Logique se joueroit de cet argument.* D'où vient d'oc qu'un si fameux Docteur ne s'en peut point développer? Nous souscrivons à tout ce qu'il cite ici des Peres; mais il n'y a aucun d'eux qui ait dit de la chair de Christ, que prise entiere, & sans la mordre, ni briser, & que jointe à l'Esprit, & à la Divinité, elle profite, entant qu'elle entre en nous quant à sa substance, en qualité de cause efficiente, qui est ce qu'il devoit prouver. Sa distinction donc est inutile; car il

Page 79.

80.81.82.

Page 85.

ne s'agit pas si la chair de Christ entiere, & jointe à l'Esprit, profite; il n'y a aucun de nous qui ne confesse que la chair de Christ est vivifiante, & qu'elle est receüe dedans nous; mais entant que nous ayant merité la vie en la Croix, elle nous est appliquée par l'entrée du S. Esprit en nous, qui nous vnit à ce glorieux Sauveur; mais la question est, si elle profite, entant qu'elle entre en nous avec son Esprit, comme cause efficiente de la vie. Je di qu'elle ne profite point en cette sorte, parce qu'elle n'entre point en nous en qualité de cause efficiente; mais comme cause meritoire de la vie: c'est donc son Esprit seul qui vivifiant comme cause efficiente, doit entrer en nous.

Le Iesuite se sert des mesmes repliques de l'autre Adversaire, il est vray qu'il les étend d'avantage; mais par ce moyen il fait mieux paroître leur foiblesse. Celuy-là ne fait voir l'erreur qu'en passant, & quant à luy, il le découvre à plein. Plus il discourt, plus il s'enferme, de mesme qu'un prisonnier imprudent, qui s'enlasse par ses paroles.

Le

Le Iesuite dit des Capernaïtes, qu'ils pensoient que Iesus Christ leur donneroient sa chair par pieces, &c. Rome est obligée de confesser qu'elle a la creance des Capernaïtes, puis qu'un de ses Conciles generaux tenu sous le Pape Nicolas I. y presidant, dit en termes expres, *Que le corps de Iesus Christ est brisé des dents des fideles, non seulement en Sacrement, mais en verité.* D'où s'ensuit ou qu'elle a la creance des Capernaïtes, ou que ce Concile a erré, & partant que le Pape & les Conciles peuvent errer en la foy. Ces mesmes termes sont en l'abjuration que ce Concile fit faire à Berengarius, qui avoit la mesme creance que nous touchant l'Eucharistie: Rome tient qu'il est loisible de jurer par les reliques, comme dit le catechisme du Concile de Trente, & le Iesuite pense qu'on peut jurer par la foy, disant par gentillesse d'esprit, ou par embelissement de langage, *Par vostre foy, Messieurs les Religionnaires, n'avoüez-vous pas par là que vostre Cene est un maigre souper, ou plustot vne triste collation, puis que vous*

Tom. 2.
Concil.
Synod.
Rom. sub
Nicolaos I.

Page 85.

ne presentez qu'un morceau de pain commun, & un doigt de vin. Cōment peut-il enseigner, puis qu'il pratique si mal ce que dit l'Evangile, *Que vostre parole soit oüy, oüy, non, non; & ce qui est par dessus est du mal?* Sa raillerie est scandaleuse, & le papier rougit de ce qu'il parle avec tant de mépris d'un si grand mystere, je m'estonne de ce qu'il ose ainsi ravaler la Cene du Seigneur. La Messe est vn repas, & vne collation bien plus maigre, & plus triste, puis qu'on croid qu'il n'y a ni pain ni vin; mais seulement des accidens de pain & de vin, c'est à dire des chimeres en l'air, ou vne viande, & vn breuvage en peinture, comme au festin d'Heliogabale. Il est vray qu'il n'en est pas ainsi des autres repas de ceux qui se disent de la Compagnie de Iesus, ils n'en font point de maigre, non pas mesmes en Carême. La table de Iesus n'a jamais esté si bonne que celle de sa Compagnie. Cependant le Iesuite nous impose, disant, *Que nous ne presentons que du pain commun*, veu que ce pain est le Sacremēt du corps de Iesus Christ. Qu'il sçache

ſçache donc que la Cene est vn repas pour l'ame, & non pour le corps, & que l'ame y trouve vne suffisante & delicieuse nourriture, bien que les symboles qui la representét ayent si peu d'apparence. Il ne faut pas considerer ce que les Sacremens sont en leur estre naturel ; mais ce qu'ils representent en leur estre sacramentel , comme dit S. Augustin : *On regarde tousjours és Sacremens , non ce qu'ils sont ; mais ce qu'ils signifient.* J'ay ainsi argumenté de ces paroles, *Cecy vous scandalize-t-il ? Que sera-ce donc, si vous voyez le fils de l'homme monter là où il estoit premierement. De Iesus Christ, Ce qui devoit estre osté de la terre, & emporté au Ciel , n'entre point en nous: Or c'est la chair qui devoit estre ostée de la terre, & emportée au Ciel: Donc de Iesus Christ la chair n'entre point en nous.* Le Iesuite répond , *Que la chair*

August. l.

3. contr.

Maxims.

c. 22.

Serm. p.

58.

Iean 6.

61. 62.

Page 86.

terre à la façon des esprits : Je di que son Ascension és Cieux est directement opposée à la demeure de son corps en terre, & qu'elle emporte vne absence de son corps, ce qui ne peut subsister avec cette presence invisible; car on ne dira pas qu'une chose soit absente pour estre invisiblement avec nous. L'ame est presente au corps, bié qu'elle soit invisible: vn homme est present dans vne chambre, quoy qu'une tapisserie empesche de le voir. Iesus Christ ne nous a laissé aucune presence depuis son Ascension és Cieux, que celle de son Esprit. S. Cyrille de Ierusalem dit sur ce sujet, *Parce que maintenant il est absent quant à la chair, ne pense pas pourtant qu'il ne soit present icy au milieu de nous en Esprit.* S. Augustin dit sur ces paroles, *Vous aurez toujours les povres avec vous; mais vous ne m'aurez pas toujours: il parloit de la presence de son corps. Car selon sa majesté, selon sa providence, selon sa grace ineffable & invisible, a esté accompli ce qui a esté dit par luy, Voicy je suis toujours avec vous jusques à la consommation des siecles, &c.* S. Cyrille d'Alex

Cyrill.

Hieros.

Catech.

14.

August.

tract. 50.

in Ioan.

d'Alexandrie dit, *Encore que le Seigneur* Alex. l. 1.
estât resuscité des morts, soit monté au Ciel in Ioan.
pour comparoître pour nous devant Dieu, 6. 45.
comme dit S. Paul ; toutesfois il promet
d'estre present aux fideles par son Esprit.
Il conste par là que ces Docteurs ne se
sont point figuré de presence invisible
du corps de Iesus Christ en terre, &
qu'ils ont creu que le Sauueur estant
monté au Ciel, a mis fin à sa presence
corporelle, & qu'il ne nous a laissé que
la spirituelle.

Je ne pense pas estre injurieux au
Sauueur, comme veut l'Adversaire,
pour avoir dit, *Que l'Ascension es Cieux* Serm. p.
estoit desja aduenüe en Enoch, & en Elie. 37.
Ay-je dit que ces deux seruiteurs de
Dieu y sont montez par leur vertu, &
en qualité de Redempteurs? Ceux qui
entrent les premiers dans vne ville
par ordre du Roy, ne font pas injure
au Roy, bien que le Roy y fasse son en-
treé apres eux. Les troupes qui alloient
devant Iesus Christ, lors qu'il entra en
triõphe dans Ierusalem, ne luy estoient
point injurieuses. Je di le mesme d'E-
noch & d'Elie, ils sont montez au Ciel

avant la venüe de Iesus Christ comme ses serviteurs, & ont-ils pour cela fait injure à leur maistre? Iugez par là si le Iesuite est fondé en raison. Il n'est pas moins absurde quand il improuve ce que j'ay dit, *Que puis que nostre faim est une faim de l'ame, nostre manger ne se peut faire que par l'ame: que puis que nous ne voyons Iesus Christ qu'avec les yeux de la foy, nous ne le pouvons manger que par foy. Que puis que c'est spirituellement que nous goûtons combien le Seigneur est bon, & que nous le vètons spirituellement, nous ne le pouvons manger que spirituellement.* I'ay insisté assez longuement sur cette matiere; mais il ne fait que l'effleurer: il fait côme celuy qui passe avec diligence en terre d'ennemi, & qui n'ose s'y arrester, de peur d'y laisser la vie. Il répond, qu'il pourroit dire de mesme, *Nous ne voyõs Dieu que des yeux de la foy, donc il ne le faut prier que par la bouche de la foy. Quoy? Docteur celebre, cet exemple est-il à propos? Il s'agit d'un Sacrement, & du moyen par lequel nous y recevons Iesus Christ, & vous parlez de la priere, & du moyen par lequel nous*

Serm. p.
58.

Page 88.

nous

nous demãdons à Dieu quelque chose. Mais pour le cõvaincre par son exẽple, je di que cõme en la priere nous-nous servons de la bouche & de la foy, parce qu'il faut prier de la bouche & par foy; ainsi en l'Eucharistie nous employons l'organe de la bouche, & de la foy; celuy-là en la perception des signes, & celuy-cy en la perception de la chose signifiée. Comme celuy qui prie par foy dans son cœur, ne laisse d'estre exaucé, bien qu'il ne puisse pas prier de bouche; ainsi celuy qui croid en Iesus Christ, est participant de sa chair & de son sang, encore qu'il n'ait pas le moyen de participer aux signes; ce qui arrive lors qu'il y a legitime empeschement. Et comme en la priere nous ne recevons la grace de Dieu que par foy, de mesme que nous ne la voyons que par foy, la bouche n'estant qu'un moyen exterieur pour la demander; ainsi en l'Eucharistie nous ne recevõs Iesus Christ que par foy, de mesme que nous ne le voyons que par foy; les signes n'estãs que des moyës exterieurs qui le representent, & qui l'exhibent à

Page 88.

Luc 22.

15.

l'ame. Le Iesuite renõce ouvertemēt à la lumiere naturelle, disant, *Que le desir de l'ame peut estre de manger mesme corporellement* : & allegue ce que dit Iesus Christ, *I'ay grandement desiré de manger cette Pasque*. C'est cõme qui diroit que le corps peut manger spirituellemēt : il se sert de l'exēple du Fils de Dieu, pour authorizer vne pure chimere. Quoy ? l'ame du Sauveur a-t-elle mangé corporellemēt l'Agneau de Pasque ? Ignore-t-il que Iesus Christ a mangé de cet Agneau par l'organe de la bouche du corps ? Je serois blâmé si je pressois plus avant vn hõme qui s'écarte si fort du grand chemin de la raison. Il y a de la honte de voir qu'un Docteur consõmé par l'âge, ait si peu avâcé en l'école du

Page 89.

sens commun. Ce qu'il ajoûte, *Que l'acte de la foy ne fait pas son objet reellement present*, sera examiné sur la fin de ce livre, parce qu'il en parle derechef sur la fin du sien. Il poursuit, disant, *I'avoüe*

Page 89.

90.

que nos ames sont reellemēt lavées de leurs pechez par le merite du sãg de Iesus Christ ; mais que ce seroit rêver de dire, que ce lavement se fit par la substance de ce mesme sang

fang reellement & immediatement appliqué à nos ames. Il nous fournit des armes pour le combatre : car si nos ames sont reellement lavées par le merite du sang de Iesus Christ, sans que la substance de ce sang entre en nous; pourquoy ne dira-t-on que nos ames sont reellement nourries du merite de la chair de Iesus Christ, sans que la substance de cette chair entre en nous? Et si ce lavement par le sang de Iesus Christ est reel, encore qu'il soit seulement spirituel, pourquoy ne confessera-t-on que la nourriture de nos ames par la chair de Iesus Christ, est réelle, bien qu'elle ne soit pas spirituelle? Il continuë & conclud de ce que j'ay dit, *Que pour guerir l'ame, il faut prendre les remedes que le Sauveur luy presente. Qu'il faut donc prendre reellement son corps, & son sang, qu'il nous donne au Sacrement de l'Eucharistie.* En quoy il ne dit rien contre nous, la chose estât bien entenduë: car nous enseignons que nostre vnion à Iesus Christ est réelle, quant à la verité, & substantielle quant aux objets qui sont conjoints, à sçavoir la

substance du corps & du sang de Iesus
Christ & la nostre ; mais qu'elle est
spirituelle , & non corporelle , quant
au lien qui fait cette vnion , ou quant
à sa forme & à sa maniere , entant que
Iesus Christ s'vnit à nous par son Es-
prit , & que de nostre part nous le re-
cevons par vne vraye foy , & non par
les organes du corps.

CHAP



CHAPITRE XVI.

Argument contre la Transsubstantiation, pris de ce qu'une épingle peut percer l'Hostie consacrée. De ce que la quantité ne peut exister sans matière, ou sans substance. De ce que l'Hostie peut estre empoisonnée. Et de ce qu'elle peut nourrir nostre corps. Avec la réponse aux repliques de l'Adversaire.



VAND vne armée assiege vne Ville, elle n'oublie rien pour bien attaquer; elle employe les mines, les grenades, les feux d'artifice, les canons, & autres sortes d'inventions; & il arrive par fois que tout

Serm. p.
61.

Page 92.

Serm. p.
61.

ce grand appareil est inutile : mais icy la verité abat la forteresse de l'erreur avec vne épingle : elle a bien d'autres armes qui ont plus d'éclat, neantmoins puis que l'autre Adversaire s'est servi de l'exemple d'une épingle sur cette controverse de l'Eucharistie, je l'ay aussi fait valoir contre luy. La verité imite son autheur, qui peut miner des places, & en faire fondre les bastimés avec des foibles instrumens, de mesme qu'avec des fortes machines de guerre, comme il l'a fait autresfois. Toutesfois le Iesuite dit, qu'on ne reçoit de cette épingle, *Que des petites égratignures*. Il ressemble à ceux qui estans frappez droit au cœur, sont insensibles aux autres coups : Il a esté desja blessé au cœur par l'épée de la Parole de Dieu, ce qui fait qu'il ne sent pas les piqueures de cette épingle. Il est aisé à voir que ce qu'il appelle *égratignures*, est vne fort grande playe. J'ay combatu la Trássubstátiation par cet argument, *Si vne épingle perce l'Hostie consacrée, ou elle perce le corps de Christ, ou les accidens du pain, ou le pain : non le corps de Christ, qu'on*

qu'on dit estre dans l'Hostie sous vn point,
 & qui est impassible; non les accidens du
 pain, parce qu'on ne peut pas percer des li-
 gnes, & des superficies, c'est donc le pain
 qui est percé en sa substance: ce qui est con-
 traire à la doctrine de nos Adversaires.
 J'ay aussi dit, Que des accidens, ou des li-
 gnes, & des superficies, ne peuvent porter
 cette épingle, ni aussi le pain, puis qu'on
 dit qu'il n'y est plus: non encore le corps de
 Christ, parce qu'on dit que l'épingle ne le
 perce point; & ainsi il faudra nécessaire-
 ment qu'elle tombe à terre lors que le Pre-
 stre la tient entre ses mains, autrement il
 s'ensuivra que la substance du pain la
 soutient, & partant qu'elle demeure apres
 la consecration. Le Iesuite dit, Que l'é- Page 92.
 pingle perce les especes, c'est à dire la quan-
 tité, ou les lignes, & les superficies, & les
 accidens qui sont retenus en elle; & que ces
 mesmes lignes, & superficies portent l'épin-
 gle & l'empeschent de tomber. Voicy vne
 Theologie de haut stile; mais il est fort
 aisé d'en decouvrir la vanité: L'Ad-
 versaire parle d'une quantité qui existe
 sans matiere, c'est à dire vne quantité
 de rien. Icy par vn autre argument la

Transsubstâtiation est détruite; car si la quâité ne peut point exister sans matiere ou sans substance, il s'en suit qu'en l'Eucharistie il n'y a point de quantité de pain sans la matiere, ou la substance du pain. Cecy est important, il ne sera d'õc hors de propos d'y insister vn peu. La Philosophie definit la quâité, *ce par quoy vne chose est dite quante*. Or icy il n'y a point de chose quante, n'y ayant point de matiere, il n'y a donc point de quantité, & ainsi vne épingle perce le rien, au lieu d'une quantité. Et de fait si cette quantité existe sans matiere, & sans substance, ou elle est indéterminée, ou déterminée: elle n'est pas indéterminée, n'y ayant rien au monde, excepté Dieu, qui ne soit borné: elle n'est pas aussi déterminée, parce que la quantité est actuellement déterminée par la substance, ou par la forme substâtielle; ou donc cette quâité n'existe point sans substance, ou elle n'est qu'une chimere. Ioignez à cela que ce qui est essentiel à vne chose, en est inseparable: Or l'inherence au sujet est essentielle à la quantité, c'est

c'est à dire ou elle est de l'essence de la quantité, ou elle en est vne propriété essentielle, donc elle en est inseparable. C'est pourquoy le sujet entre necessairement en la definition de la quantité, & par consequent la quantité ne peut non plus exister sans sujet que sans sa propre definition: on détruit donc la quantité en luy ostant son sujet, qui est la substance. Ne sert de dire, *Qu'on ne separe pas la quantité de l'aptitude à inherer qui luy est essentielle; mais seulement l'inherence actuelle qui luy est contingente; & qu'encore que la quantité existe actuellement sans la substance, neantmoins elle retient tousjours l'aptitude à inherer en la substance.* Car l'aptitude à inherer n'est pas separée de l'inherence actuelle, elle n'en est pas mesme distinguée que par nostre raison, & en general par vn acte de l'intellect, & non d'elle-mesme & reellement: Or en l'Eucharistie Rome ne reconnoit que des accidens singuliers qui sont exposez aux sens, & non des accidens en general: elle ne doit pas donc separer en ces accidés l'aptitude

*Arist. l. i.
poster. c.
6. & Me-
taphys.
c. 4.*

à inherer, d'avec l'inherence actuelle. Je presse encore, & di, que cette aptitude d'inherer à vn sujet, designe la puissance, ou l'acte; si la puissance, il s'en suivra contre l'opinion de tous les Philosophes, que la quantité existe premierement d'elle-mesme, ou est vne substance avant qu'exister en vn sujet, ou que d'estre accident, parce que ce qui est en puissance en vn sujet, est en acte de soy-mesme. Si cette aptitude marque l'acte, & non la puissance d'inherer, il est evident que l'aptitude d'inherer n'est point separée de l'inherence actuelle, si ce n'est par nostre raison, & par vne abstraction de l'entendement qui distingue ces deux choses, & prend l'aptitude d'inherer pour l'essence de l'accident, ou pour l'acte premier, & l'inherence actuelle pour l'existence, ou pour l'acte second. Or cet acte second ne peut pas estre separé reellement d'avec le premier, ni l'existence d'avec l'essence, puis que l'essence est comme le principe de l'existence, & par consequent l'inherence actuelle ne peut pas estre reellemēt
separ

separée d'avec l'aptitude à inherer ;
mais seulement par nostre raison , ou
par l'operation de l'intellect. Ne sert
de dire que l'aptitude actuelle est con-
tingente , & qu'elle peut estre separée
de l'accident ; car l'accident actuel est
aussi contingent : il pourra donc par ce
moyen estre separé de l'inherence
actuelle, ce qui est absurde ; parce que
l'accidēt actuel, & l'inherence actuel-
le sont vne mesme chose , de mesme
que l'essence actuelle, & l'existence.
Et de fait l'inherence actuelle est l'exi-
stence de l'accident ; & bien que cette
inherence de l'accident soit contin-
gente au regard de tel & de tel sujet,
si est-ce qu'elle est necessaire à l'acci-
dent ; ainsi c'est chose contingente que
la secheresse soit actuellement icy ou
là en ce sujet , ou en vn autre , parce
qu'elle peut n'estre pas icy , ni en ce
sujet que je designe ; mais ce n'est pas
chose contingente que la secheresse
qui est actuellement, soit inherente à
ce sujet particulier, posant que la se-
cheresse existe actuellement ; je di qu'il
est necessaire qu'elle soit ou en cette

Pierre, ou en cet arbre, ou en quelque autre lieu. C'est donc s'abuser que de separer reellemét l'aptitude d'inherer, & l'aptitude actuelle, puis qu'elles ne sont distinguées que par nostre raison. Ioint que l'inherence actuelle est de l'essence constitutive de l'accident existant actuellement, parce que l'existence actuelle en vn autre, comme en vn sujet par maniere d'inherence, ou entant qu'elle en dépend, est de l'essence constitutive de l'accident, & par consequent l'inherence actuelle qui est vne telle existence. Et de fait, ou l'accident existant actuellement a essentiellement son existence actuelle de soy, ou du sujet où il est inherent. Non de soy, autrement l'accident actuellement existant, ne pourroit jamais estre en vn sujet, ou avoir l'aptitude à inherer en luy; car ce qui est de l'essence d'une chose n'en peut point estre osté sans la détruire: Il s'ensuit donc que l'accident existant actuellement, a essentiellement son existence actuelle du sujet où il est inherent, de mesme que la substance a son existence
actuelle

actuelle d'elle mesme, & nō d'un autre. Les differences qui divisent le genre, & qui constituent l'espece, conviennent essentiellement aux inferieurs qui sont sous ce genre; ainsi les deux differences qui divisent l'animal & qui constituent l'espece, qui sont l'estre raisonnable, & irraisonnable, conviennent essentiellement à l'homme, & à la beste; car l'homme est essentiellement raisonnable, & la beste est essentiellement irraisonnable, parce que l'espece est essentiellement composée du genre & de la difference. Or l'existence actuelle en un autre comme en un sujet d'inhesion, & l'existence actuelle de soy, sont deux differences qui divisent l'estre actuellement existant; c'est à dire la substance & l'accident, & ainsi elles conviennent essentiellement à ces deux especes; tellement que la substance a essentiellement son existence de soy, & non d'un sujet d'inhesion, & l'accident a essentiellement son existence actuelle d'un sujet d'inhesion, & non de soy; car il est necessaire que tout ce qui a estre, ait l'une ou l'autre de ces

existences, parce que telles existences sont contradictoirement opposées, de sorte qu'il faut absolument que l'une appartienne à la substance, & l'autre à l'accidét, parce que la substance actuellement existente, ne peut point inherer en vn sujet comme l'accident, & l'accident actuellement existant, ne peut point exister de soy comme la substance, veu qu'il est impossible qu'une mesme chose tout ensemble soit, & ne soit point, que la substance soit accident, & que l'accident soit substance. Il s'ensuit donc que l'existence actuelle en vn autre comme en vn sujet d'inhesion, & l'existence actuelle de soy, conviennent essentiellement aux especes de l'estre actuellement existant; celle-cy à la substance, & celle-là à l'accident.

Pour revenir à l'exemple proposé, je di qu'une épingle peut percer une substance, à cause de sa longueur, ou de sa largeur; mais il ne s'ensuit pas que cette largeur, ou longueur puisse estre percée sans substance: un corps peut estre percé à cause de sa tendreur, ou
fragil

fragilité, neantmoins on ne dira pas que la fragilité puisse estre percé sans corps fragile: davantage si vne épingle peut percer des lignes, & des superficies sans sujet, ou vne longueur, ou largeur sans qu'il y ait rien de long ni de large, elle pourra percer plus ou moins vne partie de cette longueur, ou largeur qu'une autre. Or ou il n'y a rien ni de long, ni de large, il n'y a point de parties de longueur ni de largeur, vne telle longueur, ou largeur est indivisible, & par consequent vne partie ne peut estre plus ou moins percé que l'autre: cecy est notable, *Qu'un accident ne peut eschoir à un autre accident, sinon entant que tous deux sont accidens d'un mesme sujet*; Ainsi estre blanc convient à un Philosophe, parce qu'estre blanc, & estre Philosophe sont accidens d'un mesme homme: pareillement estre percé est dit de la quantité, parce que estre percé & avoir quantité sont accidens d'une mesme substance, & partant vne épingle ne peut point percer des lignes, & des superficies, qu'entant que ce sont accidés d'un mesme sujet.

Arist. l. 4.

Metaphys.

c. 4.

L'ajoute que la quantité ne peut estre
 sans substance, qu'elle ne soit substan-
 ce, ce qui est tres-absurde; car ce qui
 est tellement de soy qu'il ne soit ni en
 acte, ni en puissance inherent en vn
 sujet, est vne substance: Or si la quan-
 tité est sans substance, elle est telle-
 ment de soy qu'elle n'est ni en acte, ni
 en puissance inherente en vn sujet:
 non en acte, puis qu'elle est sans sub-
 stance, ni en puissance, parce que cette
 puissance seroit ou naturelle, ou obe-
 dientielle. Si la quantité est en vn sujet
 par vne puissance naturelle, elle peut
 reprendre son sujet; car à toute puis-
 sance passive naturelle, répond quel-
 que puissance active naturelle, pour se
 reduire en acte selon la nature. Mais
 Rome n'accordera pas qu'en l'Eucha-
 ristie la quantité du pain puisse estre
 reünie à son sujet, qui est la substance
 du pain, veu qu'il s'ensuivroit que ce
 qui est peri pourroit estre naturelle-
 ment reparé le mesme en nombre, ce
 qui est condamné par tout ce qu'il y a
 de vrays Docteurs. Si la quantité est en
 vn sujet par vne puissance obediétielle,
 qui

qui est vne puissance negative, ou vne non repugnance, l'inconvenient sera grand pour nos Adversaires; parce que là où est cette puissance negative, il y a vne telle impuissance qu'une chose est naturellement inhabile à vne autre: ainsi les pierres, ou il y a vne puissance negative à devenir des pains, ou des enfans à Abraham par le commandement de Dieu, sont naturellement inhabiles à cela; d'où s'ensuivra si la quantité est sans sujet, & neantmoins est en vn sujet par vne puissance negative, qu'elle sera inhabile à l'inherence au sujet. Par ce moyen la puissance, ou l'aptitude de l'accident à inherer sera renversée: car estre de sa nature inhabile à l'inherence au sujet, est du tout contraire à cette puissance, ou aptitude à inherer: & si l'accident a cette aptitude à inherer, bien qu'il n'inhere pas actuellement, non seulement il pourra inherer en vn sujet, mais aussi passer d'un sujet à l'autre; parce que si l'accident est sans sujet, & s'il a aptitude au sujet, il peut estre receu en vn autre sujet selon cette

apritude, ce qui est entierement inouï.
Si donc la quantité sans substance n'est
ni en acte ni en puissance inherente
en vn sujet, il s'ensuit qu'elle existe de
foy, & qu'elle est substance & non ac-
cident. Voyez à quelle absurdité nos
Adversaires sont reduits ! Le Iesuite
nous donne des nouveaux avantages,
quand il dit, *Que les autres accidens du
pain sont retenus en la quantité*; c'est à
dire que des lignes, & des superficies
sont le sujet où ces accidens subsistent.
Voicy d'autres abymes, il nous baille
vne quantité où il n'y a rien qui ait
quantité, vne grandeur où il n'y a rien
de grand, & veut qu'une chimere sou-
tienne d'autres chimeres. Chose estran-
ge qu'on ne voye pas découler vne
goute de vraye raison des eaux du Ty-
bre ! Il est aisé de découvrir le limon
& le borbier de cette riviere impure.
Je di donc puis que le sujet est dénom-
mé des accidens qui luy sont attri-
buez, comme vn homme est appellé
fort à cause de la force qui est en luy,
comme en vn sujet; & vn cigne est
blanc à cause de la blancheur qui est
en

en luy. Que si la quantité est le sujet de la saveur, blancheur, pesanteur, & dureté du pain, cette quantité sera dite savoureuse, blanche, pesante, & dure; ou il faut nécessairement que la substance du pain demeure, & que ces deux accidens dont l'un est dit de l'autre en concret, soient inherens en elle, ou cela repugne au sens commun. Et de fait si l'Hostie se moisit, ou si le calice se gèle, il faudra dire que des lignes & des superficies sont le sujet de cette moisissure & gelure; si l'on brûle vne hostie, des cendres en proviennent: comment donc sont-elles produites par des accidens? Vne substance peut-elle sortir de ce qui n'est point substance? C'est vne verité constante, que la substance ne reçoit point de contraire, parce que la contrariété se treuve entre les choses qui se chassent naturellement d'un mesme sujet, comme le froid & le chaud, le sec & l'humide; mais vne quantité ne combat point cõtre l'autre, pour la chasser d'un mesme sujet. Neanmoins si la quantité sert de sujet aux autres accidens,

elle sera susceptible des contraires ,
 parce que les especes peuvent estre
 alterées , & de douces devenir aigres.
 Je di aussi que la quantité produira
 quelque action, comme de toucher les
 sens , & de nourrir , parce que c'est le
 sujet proprement qui fait ces actions.
 Or la quantité n'a nulle action sans la
 substance , selon cet axiome receu par
 tous les Philosophes, *L'accident agit en
 vertu de la substance* ; entant qu'il a vn
 estre dependant de la substance. Si
 donc la quantité en l'Eucharistie pro-
 duit quelque action , il faut confesser
 qu'elle n'est point sans son sujet.

*Occam.
 in categ.
 quantis.
 & in 4.
 quodlib.*

Pour eviter tous ces inconveniens,
 le Iesuite devroit tenir l'opiniõ d'Occam , & de tous les Nominaux , & dire que la quantité n'est en effet autre chose que la matiere ; par ce moyen dire que les accidens subsistent en la quantité , c'est dire qu'ils subsistent en la matiere mesme , qui est ce que nous croyons. Icy il y a dequoy s'étonner, de ce qu'il veut que la quantité soit sans sujet , & non la qualité , comme la couleur & la saveur , puis que la
 quant

quantité dépend davantage de la substance, que la qualité; car la qualité est en la substance corporelle médiatement par la quantité, & la quantité est immédiatement inherente à la substance. Or l'inherence immédiate est plus étroite que la médiante. Par cette raison je di, que si la quantité est sans sujet, la qualité & les autres accidens le pourront mieux estre, & ainsi ils n'auront pas besoin de l'aide de la quantité: que si les autres accidens ne peuvent point estre sans la quantité, beaucoup moins la quantité pourra estre sans la substance; par là il est aisé à voir que ce que le Iesuite ajoûte, *Que* Page 92.
les lignes, & les superficies portent l'épingle, & l'empeschēt de tomber, n'est qu'une pure fiction du cerveau humain: car bien que le fardeau soit petit, si est-ce que quand il seroit encore plus léger, ce seroit rêverie que de s'imaginer que des chimeres en l'air le peussent soutenir, parce que j'ay montré que la quantité, ou ces lignes, & ces superficies, ne peuvent exister sans la substance. En vain donc leur attribuë-t-on vne telle

action, soit à cause que la quantité suit la condition de la matiere, de mesme que la qualité suit la condition de la forme, à laquelle les actions appartiennent; soit parce que chaque chose agit selon son estre; plus vne chose a vn estre excellent, plus ses actions sont excellentes; donc ce qui n'a point d'estre n'a nulle action; cette quantité n'a point d'estre, ou n'existe point hors de la substance, & par consequent elle n'a point d'action. Si cette quantité sans sujet existe de soy, ou elle est en quelque lieu, ou par tout, ou elle n'est en aucun lieu. Si elle est en quelque lieu, ou elle y est repletivement, ou circonscriptivement, ou definitivement: elle n'y est point repletivement, parce que cela ne convient qu'à Dieu, qui est vn estre infini: ni circonscriptivement, parce que cela est propre à vn corps naturel: ni definitivement, parce qu'il n'y a que les substances spirituelles créées qui soient en lieu en cette sorte. Il est donc évident que la quantité sans sujet ne peut estre en quelque lieu. Joint que puis qu'estre de

de soy en lieu, est le propre de la substance complete, & estre en lieu par accident, est le propre des parties ou des accidens qui sont en cette substance; c'est sans raison qu'on dit que la quantité sans sujet existe de soy-mesme en quelque lieu. Si cette quantité est par tout, son estre est donc infini, ce qui est inouï, puis que tous les accidens sont bornez par leur sujet. Il s'en-suit de-là que cette quantité n'est en aucun lieu, c'est à dire qu'elle n'est du tout point: comment donc ose-t-on dire que ce qui n'est point dans l'estre des choses, ait la vertu d'agir de mesme que celles qui existent?

L'employe toutes ces raisons pour montrer que quand vne Hostie consacrée est empoisonnée, des accidens sans sujet, ou des lignes, & des superficies ne sont pas empoisonnées, comme veut le Iesuite, mais la substance du pain, puis que le corps de Christ est inalterable & incorruptible; d'où s'en-suit que la substance du pain demeure apres la consecration. Ces raisons ser-vent aussi à faire voir que des accidens

Page 93.

sans sujet ne peuvent point nourrir nostre corps; & que puis que le pain consacré s'il est pris en grande quantité peut nourrir & rassasier le corps, il est evident que le pain de l'Eucharistie ne change point de substance.

Serm. p.
63.

Le Iesuite ne répond point à la réplique que j'ay faite à l'autre Adversaire, qui dit, *Que Dieu substitue par creation, ou autrement, vne nouvelle matiere, au lieu du corps de Christ qui estoit sous les especes, lors qu'elles viennent à estre corrompuës, laquelle reçoit la forme que l'action naturelle de nos corps eut imprimée par la digestion en la matiere du pain, si nous l'eussions mangé, sans qu'il eust esté consacré.* Il se contente de faire la mesme réponse; car ce qu'il dit de plus, voulant faire passer cecy pour vn miracle, est vne fuite; pource que la raison luy manque, il court aux miracles. Ignore-t-il que les miracles proprement dits, sont effets extraordinaires de la puissance de Dieu, dont l'usage a cessé il y a long temps en l'Eglise? Au lieu que les choses que Dieu fait en ses Sacremens, sont effets ordinaires dont l'usage

Page 98.

l'usage est perpetuel en l'Eglise. Ignore-t-il que les vrais miracles sont effets sensibles & manifestes de la vertu de Dieu, comme, *La multiplication des cinq pains, la guerison des boiteux, des muets, des aveugles, & des manchots?* Math. 14.
20. & 15.
30. 31.

Mais ce que le Iesuite met entre les miracles, n'est point apperceu par aucun des sens. Pourquoi dire, *Que Dieu substituë vne nouvelle matiere en l'Eucharistie*, pour nourrir nos corps, puis que celle du pain demeure apres la consecration, par le jugement mesme des sens? Qu'elle estime auroit-on fait de Moÿse, s'il eut dit que toutes les eaux d'Egypte estoient changées en sang, sans qu'il en parût rien, ni en la couleur, ni en la faveur, ni en aucun effet sensible? N'auroit-il point esté la fable des Israëlites? Et diray-je point qu'on est digne de risée, quand on dit, que la matiere du pain est changée au corps de Christ, sans qu'on remarque rien de tel ni par la veüe, ni par le goût, ni par aucun autre de nos sens? Ignore-t-il que les vrais miracles ne repugnent point à la nature & essence des choses,

& n'impliquent point contradiction; là où ce prétendu miracle, que la substance du pain cesse d'estre en l'Eucharistie, que les seuls accidens y demeurent, que la quantité y est, & qu'elle existe d'elle-mesme en la matiere de la substance, & que la maniere d'estre de la quantité n'y est point, détruit entièrement la nature de la substance corporelle & de ses accidens. Qui diroit que le ciel est, & qu'il a la maniere d'estre de la terre, ne proposeroit pas vn miracle, mais vne rêverie d'esprit; ainsi dire que la quantité est en l'Eucharistie, & qu'elle existe à la maniere de la substance, n'est pas alleguer vn miracle, mais vne fiction ridicule. Le Iesuite pense d'en scavoir plus que Thomas d'Aquin, qui dit, *Quant à ce que quelques uns nous disent, que les especes sacramentelles ne nourrissent point véritablement, comme si elles estoient converties au corps humain; mais recreent & confortant par certaine immutation des sens, (comme l'homme est conforté par l'odeur de la viande, & enyvré par l'odeur du vin,) il est evident au sens que cela est*

*Thom.
sum. part.
3. q. 77.
art. 6.*

est faux; car telle refection ne suffit pas long temps à l'homme, duquel le corps à cause de son continuel déchet, a besoin de restauration, & toutesfois l'homme pourroit estre sustanté longuement, s'il prenoit des Hosties & du vin consacré en grande quantité. Suarez a la mesme opinion; Si un homme, dit-il, mange un pain tout entier consacré, non seulement il en sera conforté; mais en sera nourri & saoulé, en la mesme façon qu'il le seroit d'un pain non consacré. Bref le Iesuite ne pourra jamais prouver ce qu'il dit, que Dieu substitué vne nouvelle matiere en l'Eucharistie pour nourrir nos corps, ni par l'Escriture, ni par le témoignage des Peres, ni par aucune raison. Aussi ne s'est-il point étendu sur cela. Il a veu le danger qu'il y avoit de s'y arrester; il luy en a pris comme à celuy qui ayant mis, sans y penser, le pied sur un serpent, le retire tout aussi tost, de peur d'en estre piqué.

Le Iesuite a bien jugé que la raison est contraire à cette opinion, que les accidens peuvent estre sans leur sujet par vne vertu surnaturelle; c'est pour-

Suar. t. 3.
in 3. disp.
57. s. 3.

Page 94.

Tertull.

contr.

Prax. c.

10.

quoy il tâche de s'appuyer par la puissance de Dieu. Lors qu'on faisoit voir aux Monarchiens, que ces paroles, *Moy & le Pere sommes vn*, ne s'entendoient pas d'une mesme personne; ils alleguoient que Dieu est tout-puissant. Rome pressée par l'evidence de la verité, imite ces heretiques, & se couvre de la puissance de Dieu. Il ne s'agit pas icy de ce que Dieu peut, mais de ce qu'il veut, & de ce qu'il fait. Il faut donc que le Iesuite nous montre par l'Ecriture, que Dieu veut, & qu'il fait qu'en l'Eucharistie, la quantité du pain sans pain existe d'elle-mesme, & que les autres accidens existent en la quantité comme en leur sujet. Je n'insisteray pas davantage sur cela, pour ce que j'ay refuté cette opinion en la réponse à la demande que Rome nous fait, où estoit nostre Eglise devant Luther, &c.

CHAP



CHAPITRE XVII.

*Où sont examinées les réponses que
le Iesuite fait aux passages que
j'ay pris des Peres, sur
l'Eucharistie.*



A suite du livre de l'Adversaire témoinne qu'il est las de répôdre, il se réd peu à peu apres quelques resistances, cômme vn hôme qu'on desarme. Au commencement il semble avoir la force de Miló Crotoniate, qui d'vn coup de poing tua vn Tauréau ; mais apres avoir fait quelque effort, il se trouve si affoibli, qu'il ne luy reste de pouls, que pour survivre à son malheur. Ses defenses sur les passages que j'ay produit des Peres, ne servent qu'à découvrir son impuissance, &

Serm. p.

72.

Iust. Mar-
tyr. dia-
log. ad-
vers. Tri-
ph. p. 58.

Page III.

I'ay allegué Iustin Martyr, qui dit,
*Que Iesus Christ a baillé à faire le pain de
l'Eucharistie en commemoration de la pas-
sion qu'il a soufferte pour ceux dont les
ames sont purgées de toute la malice des
hommes.* I'ay dit, *Que cette commemora-
tion emporte l'absence du corps de Iesus
Christ.* Le Iesuite dit, qu'il a desja fait
voir que la commemoration n'empor-
te pas absence. I'ay aussi cy-devant
refuté tout ce qu'il a pû dire sur cela.
Notez que Iesus Christ n'a point com-
mandé de faire son propre corps, parce
qu'il a esté fait vne fois de la semence
de la sainte Vierge, & comment faire
ce qui est desja fait? Remarquez en-
core que le corps de Iesus Christ n'est
pas le memorial des souffrances de ce
mesme corps qui a esté élevé dans le
Ciel, mais le pain rompu; ainsi faire le
pain de l'Eucharistie, n'est pas faire le
propre corps de Iesus Christ, mais c'est
faire le pain Sacrement, ou signe sacré
de son corps crucifié pour nous. Voicy
vn autre passage bien formel de cet
auteur, *Nostre Christ nous a baillé à faire*

Idem

ibid. p. 82.

le

le pain de l'Eucharistie en commemoration
qu'il a esté fait corps pour ceux qui croient
en luy, pour lesquels il a esté fait passible;
& le calice il a ordonné de le faire, en luy
rendant graces, en commemoration de son
sang. Par là je refute ce que dit le Je- Page III.
suite, *Que cette commemoration se rap-
porte à la Passion du Sauveur laquelle
estoit absente lors qu'il institua ce Sacre-
ment, voulant exclurre la commemo-
ration de son corps. Car il conste de
ces deux passages, qu'il y a double
commemoration en l'Eucharistie, l'v-
ne de la passion de Christ, & l'autre de
son corps; car ce Docteur appelle l'Eu-
charistie, memorial du corps de Christ,
de mesme que memorial de sa passion.
Or comme ce memorial de la passiiion
n'est pas reellement la passion mesme,
aussi le memorial du corps de Christ
n'est pas reellement le corps mesme.
D'ailleurs, que veulent ces paroles,
Faire le calice en commemoration de son
sang? Tertullieu exposant cette ma- Tertull. de
niere de parler, dit, *Que c'est consacrer* anima c.
le vin en memoire du sang de nostre Sei- 7
*gneur. Et dira-t-on que consacrer le**

vin en memoire du sang de Christ, soit faire le vin le propre sang de Christ, en memoire du propre sang de Christ? N'est-ce point plustot le faire Sacrement du sang de Christ?

- Serm. p.^o 72.
Iren. l. 5. I'ay allegué Irenée en ces mots, *Quand le calice est meslé, & que le pain rompu a receu la parole de Dieu, se fait l'Eucharistie du corps & du sang de Christ. Sur quoy j'ay dit, Que l'Eucharistie du corps de Christ n'est autre chose que le Sacremēt, ou le signe sacré du corps de Christ.*
- Page 111.
112. Le Iesuite dit, *Qu'Irenée par l'Eucharistie entend le mystere entier du Sacrement qui contient deux choses; l'une exterieure, qui sont les signes visibles, & les symboles: l'autre interieure, qui sont le propre corps*
- Iren. l. 4. *& sang du Sauveur. I'avoüe qu'Irenée dit, Que l'Eucharistie est constante de deux choses, l'une terrestre, l'autre celeste. Mais cela fait directement contre l'Adversaire; car par le chose terrestre, ce Docteur entend la pain, & par la celeste, le corps de Christ, & par consequent le pain retient sa substance apres la consecration. Irenée dit seulement là mesme, Que ce n'est plus pain commun,*
qui

qui est ce que nous croyons, entant que le pain devient le Sacrement du corps de Christ. Le Iesuite s'abuse de dire, que le corps & le sang de Christ sont contenus au Sacrement de l'Eucharistie. Le propre de ce Sacrement est d'estre signe & seuu exhibitif de la chose qu'il represente, & non de la contenir. Aussi Irenée ne dit pas, que le corps & le sang de Christ sont contenus en l'Eucharistie, ou que la chose terrestre est transmuée en la celeste. Il dit, *Que l'Eucharistie est constante de deux choses, l'une terrestre, l'autre celeste.*

Dire, comme fait le Cardinal du Per- Du Per-
ron, *Que par la chose terrestre, Irenée en- ron de*
tend le corps de Christ, & par la celeste son l'Euchar.
Esprit, c'est se méprendre bien fort: l.2. aut. 4.
il faudroit par ce moyen que le pain fut changé non seulement au corps de Christ, mais aussi en la divinité de Christ; & ce seroit parler contre le stile de l'Ecriture, & des Peres, qui appellent le corps de Christ, le pain descendu du ciel: Ce seroit ravalier la dignité du corps de Christ, & nier que les signes soient partie de ce Sacremēt,

puis qu'ils ne sont ni la chose terrestre, ni la chose celeste. L'Adversaire apres Gratian, produit de S. Augustin au livre des sentences de Prosper, vn passage du Canon, *Hoc est, en la distinction 2. de la consecration*, qui aussi est cité par Algerus, en ces mots, *Le sacrifice de l'Eglise est fait, & conste de deux choses, de l'espece visible des elemēs, & de la chair & du sang invisibles de Iesus Christ, du Sacrement & de la chose du Sacrement, c'est à dire du corps de Christ.* Mais ce passage n'est ni de S. Augustin, ni de Prosper son sectateur; c'est vne réponse de Lantfrancus en son traitté du Sacrement de l'Eucharistie contre Berengaire. Bellarmin dit, que les paroles de ce Canon, *Hoc est*, semblent estre plustot de Lantfrancus, que de S. Augustin, ou de Prosper; qu'elles se trouvent au livre de Lantfrancus, & Queyvo les cite sous son nom, *part. 2. c. 9.*

Bellar. l.
2. de Euchar. c. 24

Page 112.

Il allegue encore sur ce sujet vn passage de S. Hilaire, tiré du Canon, *Corpus Christi*, en la mesme distinction; mais il est faussement attribué par Gratian, soit à Hilaire Evesque de Poit

Poitiers, soit à Hilaire Evêque de Rome : il est plustot de Paschasius, bien que Gratian l'ait quelque peu changé en le produisant.

L'Adversaire dit, *Qu'il y a des signes* Page 112.
instituez pour suppleer le defaut de la pre- 113. 114.
sence de la chose ; dont ils sont signes, &
que ces signes sont exclusifs de la realité de
cette chose ; comme la manne, les pains de
proposition, le serpent d'airain, l'agneau
Paschal : Mais qu'il y a des signes insti-
tuez pour suppleer le defaut de l'apparence,
& qui servent comme de forme visible aux
choses qui sont invisibles, ou de leur propre
essence, ou autrement. Et dit, Que ces signes
sont conjointement avec la chose signifiée,
comme la flamme du buisson ardent, la co-
lombe au baptême de nostre Sauveur, les
formes humaines revêtues par les Anges,
& le serpent qui tenta Eve. Il pretend
par là de répondre à deux passages que
j'ay allegué: l'un d'Origene, qui appel- Serm. p.
le ce qu'on reçoit en l'Eucharistie, Un 73. 74.
corps symbolique, ou figuratif : Et l'autre Origen. in
de S. Augustin, en ces mots, Le Seigneur c. 15. Mat.
n'a point fait de difficulté de dire, cecy est August.
mon corps, quand il donnoit le signe de contr. A-
dim. c. 12.

son corps. Il dit donc que ces Docteurs parlent d'un signe, & d'une figure qui est conjointement avec la chose signifiée. Ce qu'il dit est tiré presque mot à mot du Cardinal du Perron. Ne pouvant pas avoir le Chapeau de ce Prelat, il se contente de se parer de sa plume. Il est aisé de découvrir la vanité de ce pompeux larrecin. Pour cet effet je di, que le mot de signe n'est point exclusif de soy-mesme de la realité, ou de la presence de la chose signifiée; mais bien de la propriété, estât du tout absurde qu'une mesme chose soit le signe, & la chose qu'elle signifie. Ainsi l'eau du baptême n'est pas proprement le sang de Iesus Christ, mais le signe de son sang; de mesme le pain de l'Eucharistie estant le signe du corps de Iesus Christ, n'est point substantiellement son corps. Joint que les signes de l'Eucharistie ne peuvent point estre au rang de ceux qui sont instituées pour supplier le defaut de l'apparence, & qui ne sont point exclusifs de la realité, ou de la presence de la chose dont ils sont signes, parce que les signes qui
 suppl

Du Perron de
 l'Euchar.
 l. 2. c. 7.

suppleent le defaut de l'apparence, ser-
vent cōme de figure visible aux choses
qui sont invisibles, ou de leur propre es-
sence, ou autrement, cōme dit le Iesui-
te; mais le corps de Iesus Christ est vne
chose visible de sa nature: il s'ensuit
donc que le symbole qui le signifie,
n'est point institué pour suppleer le
defaut de l'apparence, mais de la pre-
sence. Les exemples qu'il produit sont
donc entierement dissemblables, car
la flamme representoit Dieu qui est
d'une nature invisible; la colombe, le
saint Esprit qui est invisible; les for-
mes humaines, les Anges qui sont in-
visibles; le serpent, le Diable qui est
invisible. Mais il s'agit icy du corps de
Iesus Christ qui est visible de soy-mes-
me. J'ajoute que ces signes-là sont de-
meurez en leur propre substance, &
n'ont point esté changez és choses
dont ils estoient signes. La flamme n'a
point esté changée en la Divinité, ni
la colombe en la personne du S. Es-
prit, ni les formes humaines, en la sub-
stance des Anges, ni le serpent en la
nature du Diable; & ainsi autre a esté

le symbole, & autre la verité qu'il representoit. Au lieu que Rome veut que le pain de l'Eucharistie soit changé en la propre substance du corps de Iesus Christ; d'où s'ensuit cette absurdité, qu'il faut qu'il soit le signe, & la chose qu'il signifie.

C'est en vain qu'on dit, *Que Christ est dit l'image de Dieu, & toutesfois est Dieu luy-mesme.* Parce que quand le Sauveur est appelé *l'image de Dieu*, ce mot, *Dieu*, se prend personnellement pour le Pere; d'où je conclus contre la doctrine de Rome, le Fils n'est pas celui dont il est l'image, c'est à dire n'est pas le Pere mesme, mais vne personne distincte; ainsi le pain de l'Eucharistie n'est pas le corps de Christ mesme dont il est l'image, mais vne chose distincte. Et de fait il n'est pas moins estrange de dire, qu'une mesme chose à l'égard d'elle-mesme soit le signe & la chose signifiée, que de dire que le Fils soit le Pere, ou le Pere le Fils. C'est

Page 114.

sans raison que le Iesuite dit, *Qu'Origene, & S. Augustin parlent d'un signe qui est conjointement avec la chose signifiée;*

C'est

C'est à dire par vne vnion d'attouche-
ment local. Il fait cette réponse gene-
rale, n'ayant pas osé directement tou-
cher à ces deux passages. Origene mō-
tre que le pain n'est pas le vray & le
propre corps de Christ, puis qu'il l'ap-
pelle, *Corps figuratif, & symbolique*; par-
ce qu'estre *le corps figuratif*, & estre *le
propre corps*, sont choses opposées. Il
n'entend donc point que le corps de
Christ soit en l'Eucharistie de la façon
que le Iesuite s' imagine, veu qu'il tient
que le pain est tousjours pain, quant à
sa matiere. Et de fait il dît vn peu au-
paravant, *Que le pain du Seigneur, c'est*
à dire que le pain sacramentel, *selon ce*
qu'il a de materiel, va au ventre par la
manducation, & de-là par ejection au lieu
d'excretion. Et encore, *Que ce n'est pas*
la matiere du pain qui profite. Car par ce
pain du Seigneur, il entend ou le corps
de Christ, ou les simples accidens du
pain, ou le vray pain en sa substance:
non le corps de Christ, parce que sa
matiere ne va point és lieux d'excre-
tion: non les simples accidens du pain,
veu qu'outre que la matiere denote la

Origen.

in cap. 15.

Math. 5.

substance, & non les accidens, les accidens du pain ne sont point le pain du Seigneur, & jamais aucun Ancien ne les a ainsi appellez. Il faut donc qu'il entende le vray pain en substance, & par consequent qu'il n'est point transsubstantié au corps de Christ. Ioignez à cela que ce corps figuratif peut estre receu des bons & des mauvais; mais il dit du propre corps de Christ, *Que nul mauvais ne le peut manger.* Il conste donc qu'il n'est point caché sous les accidens du pain. D'ailleurs comment est-ce qu'Origene auroit entendu que le corps de Christ est present sous les accidens du pain, puis qu'il declare, *Que selon la nature de la Divinité, nostre Seigneur n'est point éloigné de nous; mais qu'il s'en est allé en voyage, & en est éloigné selon la dispensation du corps qu'il a pris?* Ce qui refute la réponse de Bellarmin qui dit, *Que par ce corps figuratif & symbolique, peut estre designé le propre corps de Christ, qui entant qu'il est en l'Eucharistie, est figure & signe de soy-mesme, entant qu'il estoit en la Croix, & qu'il est maintenant au Ciel.*

Origen.
ibid.

Idem in
Matth. bo-
mil. 33.

Bellarmin.
de Euchar.
l. 2. c. 8.

Ioint

Joint qu'Origene oppose ce corps figuratif, au corps propre de Christ: *Voyez la*, dit-il, *quant au corps figuratif & symbolique. On pourroit aussi dire plusieurs choses de la parole qui a esté faite chair, & vraye viande, &c. Il n'y a pas donc apparence que par ce corps figuratif, il ait entendu le propre corps de Christ; outre qu'il y auroit de l'impertinence de dire qu'une chose fut figure & signe d'elle-mesme. S. Augustin dit qu'il n'y a rien de plus absurde que cela. Et Origene dit, Qu'un signe est appellé quand par ce qui se void, quelque autre chose est démontrée. Or Rome ne dira pas que le corps de Christ, entant qu'il est en la Croix, ou qu'il est maintenant au Ciel, soit autre chose que ce mesme corps qu'elle pretend estre caché en l'Eucharistie sous les accidens du pain.*

Je di aussi que S. Augustin ne parle pas du signe du corps present, du signe contenant ce qu'il signifioit, disant, *Que le Seigneur n'a point fait difficulté de dire, cecy est mon corps, quand il donnoit le signe de son corps. Neantmoins si par le signe du corps, il faut entendre le signe*

Origen. in
cap. 15.
Matth.

August.
de Trinit.
l. 7. c. 1.
Origen. in
Epist. ad
Rom. l. 4.

du corps present, la creance de nos Adversaires sera renversée; car le sens de cette proposition, *Cecy est mon corps*, sera tel, *Cecy que je vous donne, est signe de mon corps present*. Cette exposition donnera à ces paroles vn sens literal & intelligible, sans faire mention de leur transsubstantiation. Ainsi S. Augustin ne seroit favorable qu'à ceux qui croient la consubstantiation, à laquelle pourtant il n'a nullement pensé, non plus qu'à la transsubstantiation; comme appert de ce que pour prouver cette façon de parler, *Le sang est l'ame de la beste*, où le signe prend le nom de la chose signifiée, sans estre proprement cette chose, il allegue cet exemple, que nostre Seigneur dit, *Cecy est mon corps*, quand il donnoit le signe de son corps, comme vne façon de parler semblable. Qui ne void donc qu'il entendoit ces paroles ainsi; *Ce pain que je vous donne, est le signe de mon corps*, à l'exclusion de la transsubstantiation? Autrement il auroit baillé gain de cause à Adimantus Manicheen, contre lequel il disputoit:

car

car son Adversaire pour rendre l'ame de l'homme mortelle, abusoit de ce passage du Deuteronomie, où il est dit, *Que le sang est l'ame*: Concluant, que comme les hommes peuvent épandre le sang, ainsi ils ont puissance sur les ames pour les détruire. A cela S. Augustin répond, que ce passage parle de l'ame des bestes, & non des hommes; en outre, que le sang peut estre appellé ame, non parce qu'elle l'est, mais parce qu'elle en est le signe; produisant cet exemple, que Iesus Christ ne fit point difficulté d'appeller son corps, le signe de son corps. Que si le signe que Iesus Christ donnoit eut esté en substance son corps, Adimantus eut dit, que si le sang est l'ame, comme ce que Iesus Christ donnoit estoit son corps, il s'ensuit que le sang est substantiellement l'ame de l'homme, comme ce que Iesus Christ donnoit estoit substantiellement son corps. Mais voicy la force du discours de S. Augustin, qui confirme du tout nostre creance: Puis que Iesus Christ n'a point fait difficulté de dire, *Cecy est mon corps*, quand il

donnoit le signe de son corps, il ne faut point aussi faire difficulté d'appeler ame, ce qui est le signe de l'ame. Or le Sang est signe de l'ame, & par consequent le sang est appellé ame, non parce qu'il est substantiellement l'ame, mais entant qu'il en est le signe. Que si l'on objecte que S. Augustin dit

*August. in
Levit. l. 3.
q. 57.*

ailleurs, Que le sang peut estre appellé l'ame, parce qu'il la contient. Je di que la transsubstantiation ne laisse pas d'estre détruite, parce que si le sang est substantiellement l'ame de l'homme, soit qu'il la signifie, ou qu'il la contienne, Adimantus a gagné sa cause. Or si le sang est l'ame, de mesme que Rome enseigne, que le signe du corps de Christ est son corps, il est evident que le sang est l'ame substantiellement. Et de fait selon Rome les accidens du signe qui est le pain, signifient le corps de Christ; mais la substance du signe est changée en la substance du corps de Christ, par ce moyen le signe est substantiellement le corps de Christ: d'où s'ensuivra clairement que le sang est l'ame substantiellement, qui est ce que
vouloit

vouloit Adimantus. Notez qu'en ce passage où S. Augustin dit, *Que le sang contient l'ame*, il n'allegue pas pour exemple le Sacrement de l'Eucharistie; mais seulement celuy du lieu où l'Eglise s'assemble; qui est appellé Eglise, parce qu'il la contient; au lieu que quand il expose ces paroles, *Le sang est l'ame*, parce qu'il signifie l'ame & non pas qu'il la contienne, il allegue seulement ou ces paroles, *Cecy est mon corps*, ou celles icy, *Les sept épics sont sept années, la pierre estoit Christ*, côme exemples pareils où il y a vne mesme façon de parler figurée. Ce qui fait voir qu'il ne croyoit point qu'en l'Eucharistie, le signe fut substantiellement le corps de Christ, ni qu'il le contint, non plus que la pierre n'estoit point Christ substantiellement, & ne le contenoit point, mais en estoit seulement le signe. Et de là s'ensuit, que puis que le Sacrement est le corps de Christ, de mesme que le sang est l'ame, par vn estre de signification, & non de conversion, & que ce ne sont point les accidens du sang, qui signifient l'ame; mais la substance du

August. in
 Levit. l. 3.
 q. 57.
 contr. A-
 dim. c. 12.
 contr. Ad-
 vers. leg.
 l. 2. c. 6.

312 Réponse au Iesuite Mercier
sang; ainsi ce ne sont point les acci-
dens du pain, mais la substance du pain
qui signifie le corps de Christ.

Serm. p.

73.

August.
de doct.

Christ. l. 3.

c. 15.

Page 122.

Bellar. de

Euchar. l.

l. c. 7.

I'ay aussi dit, que S. Augustin ne préd
point à la lettre ces paroles de nostre
Seigneur, *Si vous ne mangez la chair du
fils de l'homme & ne beuvez son sang, vous
n'aurez point de vie en vous-mesmes.* Il
semble, dit-il, que cela commande quel-
que meschanceté ou forfait; c'est donc vne
figure témoignant qu'il faut communiquer
à la passion du Seigneur, & mettre agrea-
blement & utilement en sa memoire que
sa chair a esté crucifiée pour nous. Le Ie-
suite dit, *Que la figure n'est pas en vne
manducation figurative, & par foy; mais en
ce que commandant de manger sa chair, il
semble qu'il commandoit de le tuer, puis
qu'on ne mange point la chair vivante.* Il
veut dire avec Bellarmin, *Que la figure
n'est pas en la manducation, comme si la
chair de Christ ne se mangeoit pas propre-
ment, & oralement; mais en la maniere de
la manducation, qui est que cette chair se
mange entiere, & sans estre blessée & dé-
chirée.* Mais c'est tordre les paroles de
ce Docteur, au lieu de les exposer. Il est

vray

vray qu'il appelle cette manducation, figurée, au regard de la maniere; mais il n'oppose pas vne maniere corporelle de manger la chair par pieces & par morceaux, à vne autre maniere corporelle, de la manger sans pieces, & sans morceaux, en l'avalant toute entiere. Il oppose plustot vne maniere corporelle de manger la chair à vne maniere de tout autre genre, qui est spirituelle, & qui se fait de l'entendement & de la memoire, & non de la bouche du corps. Et de fait il fait consister la figure en cecy, que manger la chair de Christ signifie, mediter en sa memoire les souffrances & la mort du Seigneur: c'est ainsi qu'il fait ailleurs

August.
tract. 26.
in Ioan.

opposition entre la manducation corporelle & spirituelle, parlant de *celuy qui mange au dedans, & non au dehors, qui mange du cœur, & non qui presse de la dent.* Où il designe deux sortes differentes de manducation, l'une de l'ame, & l'autre du corps, & non deux manieres differentes d'une manducation corporelle. Ioint que ce Docteur nous détourne de toute manducation de la

chair de Christ qui se fait par la bouche, & nous arreste seulement à celle qui se fait du cœur, & par la memoire de la mort. D'avantage il dit, que ces mots, *Si vous ne mangez ma chair, vous n'aurez point vie en vous-mesmes*, pris à la lettre, commandent quelque meschanceté: or est-ce point meschanceté d'avalier la chair d'un homme toute entiere, de mesme que de l'avalier par pieces? Oseroit-on bien dire, que ce Pere eut creu vne manducation corporelle de la chair de Christ, telle que Rome s' imagine, apres avoir ouï de luy ces paroles, *Entendez spirituellement ce que je vous ay dit, vous ne mangerez point ce corps que vous voyez, & ne boirez point le sang que répandront ceux qui me crucifieront. Je vous ay recommandé un signe sacré, lequel estant entendu spirituellement vous vivifiera.*

August. in
Psal. 98.

Serm. p.
72. 73.
Clem.
Alex. pæ-
dag. l. 2.
c. 2.

J'ay allegué Clement Alexandrin, qui dit, *Que Iesus Christ a pris du vin, car aussi il estoit homme, disant, Prenez, beuvez, cecy est mon sang, le sang de la vigne, appellent par allegorie vne sainte liqueur de liesse, le Verbe qui a esté répandu pour plusieurs*

plusieurs en remission des pechez, &c. Or que ce qui avoit esté benit estoit vin, il l'a montre derechef, disant à ses Disciples, je ne boiray plus de ce fruit de vigne, &c. L'adversaire est si fort pressé par ce passage, qu'il eut mieux fait de l'omettre que d'entreprendre d'y répondre. Il s'abuse de dire que ce Docteur dispute contre les Encratites qui detestoient l'usage du vin comme impur; parce que ni en ce Chapitre, ni mesme en tout le livre, il ne fait aucune mention de ces heretiques, excepté ce mot qu'il en dit icy, où il ne les refute que par incident & par occasiõ. Son but principal estoit de disputer contre les yvrongnes, & de montrer qu'il faut vser du vin avec moderation. Pour cet effet il allegue l'exemple de la sobrieté de Iesus Christ en l'Eucharistie. D'où s'ensuit qu'il a creu que ce que nostre Seigneur avoit benit, estoit du vin en substance, non seulement lors qu'il le prit pour le benir, mais apres qu'il l'eut benit: contre ce que dit le Iesuite, *Que le vin ne demeure pas vin apres la consecration.* Ajoûtez qu'il est convaincu par ce qu'il a

Page 114.

Page 115.

dit des Encratites, qui se seroient servis de cet argumēt pour maintenir leur erreur, en disant que Iesus Christ avoit bien pris du vin, mais que ni luy ni ses Disciples n'en avoient point beu; qu'au contraire il en avoit détruit la substance, comme d'une chose mauvaise & impure, laquelle il condamnoit. Notez aussi que Clement dit, que Iesus Christ *a pris du vin*, vsant d'un mot qui signifie *participer*. Il veut donc dire que Iesus Christ a beu du vin, parce qu'il dit cela immédiatement apres la demande qu'il avoit faite, *Comment pensez-vous que le Seigneur ait beu, est-ce impudemment comme vous, & non civilement, honestement, considerement?* Qui est dire bien clairement que Iesus Christ a beu du vin en l'Eucharistie. Ce qu'il confirme par ces paroles de nostre Seigneur, *Je ne boiray plus de ce fruit de vigne, &c.* Que si comme l'on veut, les simples accidens du vin pouvoient estre appellez fruits de vigne, l'argument de Clement auroit esté absurde, comme si les Encratites n'eussent cōdamné au vin que les accidens

μετέλα-
βεν.

sans

sans substance, ou comme si les yvrongnes de son temps eussent beu des accidens sans substance. Le Iesuite confesse que Clement dit, *Que ce que Iesus Christ avoit benit estoit vin*; il ne dit pas donc qu'il avoit esté vin, ce qu'il auroit deu dire pour establir vne transsubstantiation. Il employe plustot vn terme qui designe le passé avec le present. Remarquez encore que ce Docteur dit, que Iesus Christ a nommé ce fruit de vigne, *son sang par allegorie*; d'où s'ensuit que le vin en l'Eucharistie n'est point changé au sang de nostre Seigneur, & qu'il n'est appellé sang, que par figure. Le Iesuite ne répond point à ce que j'ay dit, que Clement prouve que Iesus Christ a beu du vin en l'Eucharistie, quand il allegue ces paroles, *Je ne boiray plus de ce fruit de vigne*, &c. comme elles sont en S. Matthieu & en S. Marc, qui les rapportent à la coupe de l'Eucharistie, où Iesus Christ appelle ce qu'il a beu, *fruit de vigne*.



CHAPITRE XVIII.

Où sont examinées les réponses du Iesuite aux autres passages que j'ay cité des Peres sur l'Eucharistie.

Serm. p.

73.

Tertull. l.

3. advers.

Marcion.

6. 19.



Le passage que j'ay allegué de Tertullien, Dieu l'a ainsi revelé en vostre Evangile, appellant le pain son corps, afin que par là tu entendes qu'il a don-

né au pain d'estre la figure de son corps, estonne tellement le Iesuite qu'il le regarde de loin, comme vne forte machine qui bat en ruine la transsubstantiation: il ne s'en ose point approcher de peur d'en estre foudroyé. Voicy tout son effort, il dit, que ce Docteur fait allusion aux paroles de Ieremie, mettons du bois dans son pain; certainement, dit

Page 115.

Ierem. 11.

19.

dit-il, on a mis du bois dans son pain, par le moyen de sa Croix. C'est ainsi que Dieu l'avoit revelé, appellant pain son corps, parce qu'en l'Ancien Testament, le pain estoit la figure de son corps. Il coupe court, parce qu'il craint de s'enlasser par ses paroles, il tronque, & altere ce passage. Le voicy tout du long: Ce bois (à sçavoir de la Croix) Ieremie te l'insinuë, preschant que les Iuifs devoient dire, venez, mettons le bois en son pain, c'est à dire en son corps, car ainsi Dieu l'a revelé mesme en vostre Evangile, appellant le pain son corps, afin que par là tu entendes maintenant que celuy a donné au pain, la figure de son corps, duquel le Prophete a auparavant figuré le corps au pain, le Seigneur devant luy-mesme puis apres interpreter ce Sacremēt. Passage tresclair pour nous, parce que s'il est vray qu'en l'Evangile I. Christ a donné au pain d'estre la figure de son corps, il est constant qu'il faut necessairement exposer ainsi ces paroles, *Cecy est mon corps*, ce pain est la figure de mon corps. Il dit la mesme chose au livre contre les Iuifs, *De ce bois Dieu insinuë par Ieremie, que vous*

Tertull. l. contr. Iud. c. 10. de hoc ligno etiã Deus insinuat, &c. sic enim Christus revelavit, panẽ corpus suum appellans, &c.

deviez dire, venez mettons le bois en son pain, &c. certainement le bois a esté mis en son corps, car c'est ainsi que Dieu l'a revelé, appellant le pain son corps, duquel le Prophete a auparavant figuré le corps au pain. Le Iesuite retranche de Tertullien ce qui fait le plus contre l'oy, particulièrement il en corrompt le sens, voulant que le but de ce Docteur ait esté de dire, que c'est en l'Ancien Testament que Dieu a donné au pain d'estre la figure de son corps, & non en l'Evangile. C'est pourquoy le Cardinal du Perron, duquel il tire cette réponse,

Du Perron de l'Euchar. l. 2. aut. 6.

dit, que ces paroles, afin que par là tu entendes maintenant qu'il a donné au pain la figure de son corps, doivent estre tournées en preterit plus que parfait, & rapportées au temps de Jeremie en cette sorte, avoit desja donné. Mais il est aisé de recueillir le contraire de la suite du discours de Tertullien, qui montre evidemment qu'il tient que Iesus Christ a donné au pain la figure de son corps en l'Evangile; parce qu'il distingue ce que Iesus Christ a fait d'avec ce que Jeremie avoit fait

aupar

auparavant ; & propose l'action de Iesus Christ, comme vne exposition & lumiere venuë apres l'action de Ieremie en l'Ancien Testament : car apres ces paroles, *Afin que par là tu entendes, que celuy a donné au pain la figure de son corps ;* il y a immédiatement, *duquel le Prophete a auparavant figuré le corps au pain, le Seigneur devant puis apres interpreter luy-mesme ce Sacrement.* Paroles que le Cardinal a supprimées frauduleusement, & qui font voir que puis que selon Tertullien, l'action de Christ est posterieure à celle de Ieremie, qui estoit en l'Ancien Testament, il parle de ce que Iesus Christ a fait au Nouveau Testament, & qu'il rend la raison pour laquelle nostre Seigneur a donné en l'Evangile la figure de son corps au pain, entant que Ieremie a figuré le corps de Iesus Christ au pain. Que s'il falloit tenir à l'exposition du Cardinal, on cõfondroit l'action de Iesus Christ avec celle de Ieremie, quant au temps ; ce qui est impossible, puis que ce Docteur dit, que l'action de Ieremie a esté *auparavant*. Ajoûtez que si l'exposition

Tertull.
advers.
Marc. l. 3.
Cujus retro corpus
in panem
Propheta
figuravit,
ipso Domino hoc
sacramentum
postea interpretatur.

322 Réponse au Iesuite Mercier
du Cardinal qui est telle, Afin que par
là tu entendes qu'il avoit donné, à sçavoir
en Ieremie, au pain d'estre la figure de son
corps, ne peut convenir avec cette sui-
te, duquel le Prophete a auparavant fi-
guré le corps au pain. On rendroit le dis-
cours de Tertullien du tout ridicule en
cette sorte, En Ieremie le pain avoit esté
jadis figure du corps de Iesus Christ, lequel
corps Ieremie avoit jadis figuré par le pain.
Il s'ensuit donc qu'il montre que Iere-
mie au Vieil Testament ayant figuré
le corps de Iesus Christ par le pain,
Iesus en l'Evangile voulant illuminer
cette Prophetie, & interpreter ce Sa-
crement ancien, a donné au pain la fi-
gure de son corps, nous laissant par là
vne exposition tres-evidente de ces
paroles, *Cecy est mon corps*, en cette sor-
te, *Ce pain est la figure de mon corps*.

Serm. p.

73.
Tertull. de
resurrect.
carnis.

J'ay aussi dit, Que Tertullien nie que
Iesus Christ ait entendu qu'on deût vraye-
ment manger sa chair. Qu'il prend le mot
vrayement, pour proprement & corporelle-
ment. Qu'il appelle le discours de Iesus
Christ, touchant la manducation de sa
chair, allegorie des viandes. Que l'allegorie
est

est opposée au sens propre & literal. Qu'il décrit la manducation de la chair de Iesus Christ par ces locutions, avoir appetit de la parole, la devorer de l'ouïe, ruminer de l'entendement, & digerer par la foy, & que tout cela ne se peut faire que spirituellement. Le Iesuite répond, que Tertullien parle des Capernaïtes qui avoient murmuré, & dit, Ces paroles sont rudes; & qu'il assure que Iesus Christ n'entendoit pas de leur bailler sa chair à manger à la façon qu'ils avoient conceu, entant que morte. Et qu'il appelle le discours de Iesus Christ allegorie des viandes, quant aux versets du Chapitre 6. de S. Iean, où le corps du Sauveur est appelé pain venu du Ciel, & que ce pain se mange par la foy, &c. L'adversaire ne dit rien qui ne soit frivole, & contre la verité. Il n'a pas bien leu l'Evangile, quand il dit, que les Capernaïtes dirent, Cette parole est rude; car nous y trouvons que ce furent les Disciples du Seigneur, & non les Capernaïtes qui dirent cela. Tertullien dit, que ce furent quelques vns des Disciples. S. Augustin dit, que ce furent presque les septante Disciples. Le discours

Page 115.

116.

Iean 6.

60.

Tertull. de
prescr.

August. in

Psal. 98.

de Tertullien aneantit les distinctions qu'on peut icy apporter de chair morte, & déchirer avec les dents, ou avaler toute entiere ; car tousjours cela est manger la chair par vn organe corporel, qui est la bouche du corps. Or il oppose à l'organe corporel, vn organe de tout autre genre qui est la foy ; & à la manducation *vraye* ou *charnelle*, vne manducation *allegorique*, ou *spirituelle* ; & par consequent il exclud la manducation de la chair de Christ par la bouche du corps, en quelque façon qu'on la considere, ou morte, ou lacerée, ou entiere ; & tient absolument qu'elle ne doit point estre oralement mangée, mais seulement spirituellement. Le Iesuite s'enferme de foy-mesme, disant que Tertullien appelle, *Allegorie des viandes*, le discours de Iesus Christ, quant aux versets du Chapitre 6. de S. Jean, où le corps du Sauueur est appellé pain venu du Ciel. Il s'ensuit donc que selon Tertullien, il est parlé d'vne manducation allegorique ou spirituelle au verset 58. de ce Chapitre, où Iesus Christ dit, *C'est icy le pain qui est descendu du Ciel ; qui mang*

mangera ce pain-icy, vivra eternellement. Et toutesfois Rome veut que ce passage s'entende d'une manducation corporelle, estimant qu'il n'est parlé de la manducation spirituelle que jusques au verset 51. & que depuis ce verset en bas, il est parlé seulement du pain de l'Eucharistie, & de la manducation corporelle. D'ailleurs, Tertullien appelle simplement le discours de Jesus Christ, *Allegorie des viandes*, sans le rétreindre aux seuls versets de ce Chapitre que l'Adversaire specifie.

Bellar. de
Euchar. l.
1. c. 5.

J'ay allegué S. Cyprien, qui ayant dit, que les eaux en l'Apocalypse signifient les peuples, parlant des eaux sur lesquelles s'assied la Paillarde; ajoûte, *Nous voyons qu'en l'eau est entendu le peuple, & au vin est montré le sang de Christ.* D'où j'ay formé cet argument, *Qu'en mesme façon que S. Cyprien disoit que l'eau estoit le peuple, il disoit que le vin estoit le sang de Christ. Or c'est chose du tout absurde, de dire que l'eau fut transsubstantiée au peuple, d'oc il n'est pas moins absurde, de dire que le vin soit transsubstantié au sang de Christ.* L'Adversaire apprehendant

Serm. p.
74.
Cyprian.
Epist. l. 2.
Epist. 9.

de faire naufrage dans ces eaux, se tient sur le bord sans les vouloir sonder. Il dit, *Qu'il ne s'ensuit pas que si en l'une de ces figures il n'y a point de transsubstantiation, il n'y en ait point en l'autre*: & dit, que Iesus Christ n'a point prononcé ces paroles, *Cecy est mon sang, sur les eaux, comme sur le vin de la Cene*: & qu'il y a transsubstantiation en celle-cy, & non en celle-là. J'ay desja montré, que ces paroles, *Cecy est mon corps*, ne sont point effectives du corps de Iesus Christ. Je di le mesme de ces paroles, *Cecy est mon sang*, qu'elles ne sont point effectives du sang de Iesus Christ, & ainsi la disparité qu'il met en avant est nulle.

Cyprian.
de Coena
Dom. &
de lapsis
1. 2. Epist.
3.

Il produit de ce Docteur pour la transsubstantiation, vn passage du sermon de *Coena Domini*, qu'on fait passer sous son nom, auquel j'ay desja répondu. Ce qu'il cite du mesme sermon, & du livre des *Tombez*, où il est parlé de boire le sang de Iesus Christ, est vne preuve bien foible. Ignore-t-il que c'estoit en Afrique vne façon de parler vulgaire, que d'appeller l'Eucharistie, le corps de Christ? Presque tous, dit S. Augustin,
appell

appellent le Sacrement son corps. On ap-
pelloit donc le pain & le vin, le corps
& le sang de Christ, parce que, comme
dit le mesme, Selon quelque maniere, le
Sacrement du corps de Christ, est le corps
de Christ, & le Sacrement du sang de
Christ, est le sang de Christ; c'est à dire
en signification, & en representation.
S. Cyprien entéd donc par boire le sang,
boire le Sacrement du sang.

I'ay dit que S. Athanase condamne la
manducation charnelle en l'Eucharistie, &
qu'il dit sur ces paroles, que Iesus Christ
appelle au Chapitre 6. de S. Iean, esprit &
vie; que c'est comme s'il disoit, ce qui est
montré & donné pour le monde, sera doné
cōme viande, afin qu'elle soit donée à chacū
spirituellement, & soit à tous un preserva-
tif à resurrectiō de vie eternelle. Le Iesui-
te répond, Que S. Athanase condamne la
manducation des Capernaïtes, qui donne le
corps du Sauveur divisé par pieces. Mais
cela ne peut avoir lieu. Qu'on parcour-
re tout le passage, & on trouvera que
ce Docteur condamnant la manduca-
tiō charnelle, exclud autāt vne chair di-
visée par pieces, qu'une chair entiere,

August. de
verbis

Dom.

Serm. 53.

Idem

Epist. 23.

ad Boni-
fac.

Serm. p.

74.

Athanas.

in illud

Evāgelij,

quicun-

que dixit,

&c.

Page 118.

parce qu'excluant le genre, il en exclud les manieres, & les accidens. Or estre divisé par pieces, ou ne l'estre point, sont manieres & accidens de la chair. Et de fait, il n'oppose pas à vne chair divisée, vne chair entiere, comme s'il falloit manger celle-cy, & non celle-là; mais il oppose à la substance corporelle l'esprit, ou vne substance spirituelle, qui est de tout autre genre; & ainsi il oppose substance à substance, & non maniere à maniere; entendant que la chair de Christ nous soit viande, non par l'entrée de sa substance corporelle en nous, soit qu'elle soit divisée, ou entiere; mais par l'entrée de son Esprit qui nous l'applique. Ce qui est confirmé par ces paroles du mesme Auteur, que le Iesuite allegue

*A combien de personnes
ent suffi son corps à estre mangé, à ce
qu'il fut la pâture de tout le monde?*

Faisant voir qu'il ne parle pas d'une manducation de la chair de Christ, ni divisée, ni entiere, par la bouche du corps. Car puis qu'il est necessaire à tout le monde, de manget sa chair,

quand

Athanas.
ibid.

quand elle seroit divisée en cent mille morceaux, ou qu'elle seroit entiere, elle ne pourroit suffire à tout le monde. Il faut donc que cette manducation se fasse spirituellement, & non charnellement, comme j'ay dit cy-dessus au Chapitre II. où ce passage est estendu & examiné plus au long.

J'ay allegué ce beau passage de Theodoret, où il dit, *Que Iesus Christ en l'Eucharistie a honoré les signes qui se voyent, du nom de son corps; non en changeant la nature, mais en ajoutant la grace à la nature.* Le Iesuite fait cette réponse: *Les signes visibles sont les especes du pain & du vin, que nous appellons corps & sang du Sauveur. Ils ne changent pas de nature, parce que ces accidens demeurent les mesmes apres la consecration qu'ils estoient devant; mais la grace y est ajoutée, c'est à dire le Sauveur y vient reellement, lequel est appelé par les Peres grace, par excellence, & grace substantielle.* Il cite quelques passages des Peres, pour prouver que le mot de *grace*, se peut prendre en ce sens, mesme il allegue S. Paul en ces mots, *Afin que la grace de Dieu souffrit la*

Serm. p.

74.

Theodor.

dialog. 1.

Page 119.

120.

Hebr. 2. 9.

mort pour tous. Il est aisé de refuter cette exposition, puis qu'elle n'a aucun fondement solide. Icy l'Adversaire veut que *la nature* ne signifie point la nature, & que *la grace* ne signifie point la grace. Il entend par la nature, l'essence des accidens, ou des especes visibles, comme il dit peu apres. Je ne nie point que les accidens designent par fois par le mot, *de nature*, les qualitez, facultez, & proprietiez de la substance. En quoy

Page 120. le Iesuite m'impose, quand il dit, *Que je soustenois que le mot de nature ne convenoit qu'aux substances.* Il songe encore en disant, *Qu'on me fit voir que le mot grec, φύσις, & le latin, natura, estoit aussi propre aux accidens.* Peut-estre qu'il s'est escrimé cõtre son ombre dans le Convent ou en chaire, & s'est imaginé que j'y estois. Je di qu'il ne s'agit point de cela, mais la question est, si le mot, *de nature*, se prend icy pour la substance, & non pour les qualitez, & facultez de

Theodor.

dialog. I.

la substance. Or que Theodoret prene ce mot, *de nature*, pour la substance, appert du texte entier: *Celuy, dit-il, qui a appellé froment & pain ce qui estoit son*

corps

corps, selon nature, a honoré les choses qui se voyent du nom de son corps & de son sang, non en changeant la nature, mais en ajoutant la grace à la nature. Comme donc il prend le mot, de nature, pour la substance, en ces mots, *Celuy qui a appelé froment & pain ce qui estoit son corps selon nature*; aussi prend-il le mot, de nature, pour substance és mots suivants. Et comme il entend que nostre Seigneur a appelé froment & pain, ce qui estoit son corps, quant à la substance, sans le changer substantiellement; de mesme entend-il que nostre Seigneur a honoré le pain & le vin du nom de son corps & de son sang, sans changer leur substance. Joint que si l'on prend icy le mot, de nature, pour les qualitez & facultez de la substance, & non pour la substance, on renverse le but de Theodoret, & on donne gain de cause aux heretiques qu'il refutoit; parce qu'il disputoit contre ceux qui enseignoient que la Divinité avoit esté transmuée, quant à la substance, en la substance de la chair, abusans de ce passage, *La parole a esté faite* Jean 1.14.

Theodor.
dialog. 1.

chair. Or ils employoient en l'expression de leur opinion, le mot, *de nature*, pour celuy *de substance*, cōme il conste de ces paroles de Theodoret, *Qu'ils s'abstienēt donc de dire, que la nature du Verbe a esté changée & transmuée.* Il ne s'agissoit dōc point entre Theodoret & ces heretiques, du changement de quelques qualitez & facultez de la substance du Verbe; mais de la substance & divinité du Verbe, laquelle ils disoient estre changée en la substance de la chair. Ces heretiques auroient donc gagné leur cause, en souūtenāt que Iesus Christ avoit honoré le pain du nom de son corps, parce qu'il n'avoit plus la substance du pain, bien qu'il en retint les qualitez & les facultez; ainsi la Parole avoit esté faite chair, parce qu'elle n'avoit plus la substance de la Divinité, mais estoit transmuée en chair. Je di encore, que Theodoret prend le mot, *de nature*, pour substance, comme

Theodor.
dialog. 1.

quand il dit, *Que le feu transfere les metaux de nature solide, en nature liquide.* Designant par la nature solide, la substance solide, & par la nature liquide,

la substance liquide ; parce que c'est le propre d'un corps d'estre solide, ou liquide; de mesme qu'en parlant de nos corps, qui seront immortels apres la resurrection, il dit, *Que la nature demeure bien, mais que ce qui est de corruptible est changé en incorruption.* Il faut necessairement entendre par *la nature*, la substance, parce qu'il oppose la nature aux accidens & qualitez.

Quant au mot *de grace*, il peut estre par fois pris par les Peres, pour Iesus Christ, l'Auteur de grace, comme la cause prend souvent le nom de son effect: neantmoins je soutiens que les Peres Orthodoxes n'ont jamais appelle l'Eucharistie, *grace*, parce qu'elle contient l'Auteur, l'essence, & la source de grace, c'est à dire, le corps & le sang de Christ. Sans insister sur le texte cité de S. Paul, je di seulement, que la pluspart des Originiaux Grecs portent, non que *la grace*, mais que *Iesus Christ par grace a goûté la mort pour tous*, ce qui est beaucoup plus à propos. Mais la question est, si en ce passage de Theodoret, le mot *de grace*, se prend

au sens que dit le Iesuite: & si quand cela seroit, la doctrine de la transsubstantiation est moins convaincuë. Il est evident que Theodoret prend le mot de grace, pour la faveur & vertu divine, dont le Seigneur accompagne le pain & le vin de l'Eucharistie, pour l'exhibition de la chose qu'ils signifient. Car comme il prend ce mot de grace, pour cette faveur & vertu divine, & non pour Iesus Christ en ce passage, Afin qu'on creut au changement qui se fait par la grace: où le Cardinal du Perron entend par le mot de grace, la bienveillance & amitié de Dieu operante gratuitement, & librement, & opposée aux causes naturelles. Ainsi faut-il prendre ce mot de grace, en ce mesme sens en ce passage, ajoutant la grace à la nature; parce qu'il conste par la lecture de ces deux passages, que ce mot de grace, en l'un & en l'autre, ne peut souffrir que cette signification, qui est que par cette bienveillance & vertu divine, les symboles sont changez, non à l'égard d'eux-mesmes, en changeant leur nature; mais à l'égard de nous, en

nous

Theodor.
 dialog. 1.
 Du Perron de
 l'Euchar.
 l. 2. c. 5. de
 Theodor.

nous le rendant signes & seaux representatifs & exhibitifs du corps & du sang de Iesus Christ. Mais quand on prendroit le mot *de grace*, pour cette grace essentielle qui est Iesus Christ, que feroit cela pour la transsubstantiation? Tousjours faudroit-il dire, selon Theodoret, que Dieu ajoûte cette grace à la nature des symboles, sans la changer, parce qu'il dit, *Non en changeant la nature, mais en ajoûtant la grace à la nature.* Par ce moyen la transsubstantiation ne laissera d'estre déruite, puis que la nature des symboles doit demeurer. D'où s'ensuit que cette grace essentielle est ajoûtée à la nature des signes, entant que Dieu l'exhibe reellement, & spirituellement au mesme temps que les signes sont exhibez.

La transsubstantiation est encore clairement refutée par cet autre passage de Theodoret, *Les signes mystiques ne se departent point après la sanctification de leur propre nature, car ils demeurent en la premiere substance & figure & forme, & sont visibles & palpables, comme ils estoient auparavant.* Ces paroles sont

Theodor.
dialog. 2.

si claires, que je m'étonne de ce que Rome refuse de passer condamnation.

φύσις.

εις θεο-
τητος ου-
σιας.

Icy le mot *de nature*, ne se peut prendre qu'au sens auquel l'heretique que Theodoret combattoit, venoit de dire vn peu auparavant, *Que le corps du Seigneur, apres l'assomption est changé en nature divine; où par la nature*, il entend la substance. Ce mot se prend donc icy pour la substance, & non pour les qualitez & facultez de la substance. Je di aussi que le mot, *ουσια*, *substance*, dont Theodoret se sert, de mesme que l'heretique, ne se peut icy prendre que pour la substance, & non pour des simples accidens du pain & du vin; parce que cela seroit contraire au but de Theodoret, & établiroit l'opinion de l'Adversaire, qui pretendoit que les symboles, apres la consecration, n'eussent plus la substance qu'ils avoient auparavant, afin de conclurre que le corps de Christ n'avoit plus sa substance; mais estoit changé en la substance de la Divinité. Ioint que cela repugne ouvertement aux paroles de Theodoret, qui ne dit pas, *Que les accidens des*
signes,

signes, mais que les signes demeurent apres la sanctification, en la premiere substance & figure & forme. Or qu'y auroit-il de plus absurde, que de dire que cette premiere substance ne se prend point pour vn sujet substantiel, mais pour des seuls accidens? Il s'ensuit donc que Theodoret entend par les signes toute la consistence de l'Eucharistie, & non les seuls accidens. Ainsi ce passage renverse du tout la doctrine de Rome, qui porte que la substance du pain & du vin ne demeure point en l'Eucharistie; mais qu'elle est chagée au corps & au sang de nostre Seigneur.

J'ay allegué S. Chrysostome qui dit, *Que quand Iesus Christ a donné les mysteres, il a donné du vin; & que cela exclut le changemét du vin au sang de Christ.* Serm. p. 75. Chrysof. homil. 82. in Matth.
 Le Iesuite dit sans preuves, *Que ce vin ne demeura pas vin; mais qu'il fut changé au sang de Christ, en vertu de ces paroles, Ceci est mon sang.* Page 122. Qui examinera au long ce passage duquel j'ay tiré ces paroles, trouvera qu'il est au delà de toute replique. Ce Docteur declare que Iesus Christ a dit, *Je ne boiray plus du*

338 Réponse au Iesuite Mercier
fruit de cette vigne ; pour témoigner,
qu'en administrant le Sacrement , il
bailla du vin, & non de l'eau, contre la
pratique de quelques heretiques. Il
ajoute , que nostre Seigneur *estant re-*
suscité , n'a pas beu de l'eau, mais du vin ;
qu'il a montré par là que quand il a donné
les mysteres , il a donné du vin. Il expli-
que ce fruit de vigne, parce que la vigne
produit. Or dit-il, *La vigne produit du*
vin, & non de l'eau. Si donc ce que Ie-
sus Christ beut en l'Eucharistie, & dōt
il disoit qu'il ne boiroit plus qu'apres
sa resurrection, estoit du vin; si c'estoit
cela mesme qu'il beut hors des myste-
res en vne table cōmune apres sa re-
surrection ; si c'estoit du vin qu'il dōna
és mysteres ; si ce qu'il y beut estoit ce
que la vigne produit ; il est infallible
que le vin apres la cōsecration, retient
sa substance , & n'est point changé au
sang de Iesus Christ , comme veut le
Iesuite. J'ay desja répondu à ce qu'il
dit de ces paroles, *Cecy est mon sang.*

CHAPITRE XIX.

Où sont examinées les réponses que le Iesuite fait au passage que j'ay tiré des Conciles sur l'Eucharistie, & ses accusations convaincues de calomnie.



N dit que l'encre de la seche versé dans les lampes, fait voir les plus belles figures sous des formes hideuses. L'encre du Iesuite represente les claires veritez que j'ay prises des Conciles avec d'horribles difformitez. Il m'accuse de les avoir falsifiées: je proteste que tout ce qu'il dit contre moy, n'est que calomnie: ce que je montreray avec tant d'evidence, qu'il ne luy demeurera qu'un triste repentir d'avoir osé diffamer mon innocence. l'ay

Serm. p.
75.
Concil.
Cartha-
gin. 3.
Can. 24.

dit, citant le Canon 24. du troisieme Concile de Carthage, *Qu'au code des Canons des Conciles d'Afrique, il est dit qu'au service sacré on n'offre rien que le corps & le sang du Seigneur, comme aussi le Seigneur l'a ordonné, c'est à dire rien que du pain & du vin meslé d'eau. Que ce Canon est repeté au Cöcile de Trulle, Can. 32. & que c'est là l'exposition qu'un Concile donne à ces mots, mon corps, & mon sang, c'est à dire du pain & du vin meslé d'eau.*

Page 124. Le Iesuite dit, que j'ay falsifié ce passage, & cependant il est visiblement convaincu du crime qu'il m'impose. C'est ainsi qu'il arrive par fois que celui qui vient de couper vne bource, est le premier à crier au larron. Examinós ses raisons, & nos defenses. Il produit

Page 125. ce Canon en ces termes, *Qu'au Sacrement du corps & du sang du Seigneur, on n'offre rien plus que ce que le Seigneur a donné, c'est à dire du pain & du vin meslé d'eau, & que d'oresnavant on n'offre plus aux sacrifices que des raisins & du froment. Ce qu'il dit du sujet d'establir ce Canon, ne fait rien au fait. Il ajoûte, Que ce Concile ne donne pas cette glose, qu'on*

qu'on n'offre que le corps & le sang du Seigneur, c'est à dire que du pain & du vin meslé d'eau. Pour defendre & justifier la fidelité de nostre citation, & pour découvrir la fausseté de celle du Iesuite, je di que ce Canon qui foudroye la transsubstantiation, a esté corrompu & tronqué és tomes Latins des Conciles publiez par l'Eglise Romaine. Et c'est de-là que l'Adversaire a tiré sa traduction, en ces mots, *Qu'aux Sacremens du corps & du sang du Seigneur, rien ne soit offert que ce que le Seigneur a ordonné, c'est à dire du pain & du vin meslé d'eau.* Mais par vne providence singuliere de Dieu, cette fausseté a esté évidemment convaincuë, en ce qu'au Concile de Constantinople rassemblé au palais de Trulle, pour dresser des Canons, ce mesme Canon du troisieme Concile de Carthage, est repeté mot à mot, selon que je l'ay allegué, en ces termes, *Les saints Peres assemblez à Carthage ont expressement ramanteu qu'au service sacré rien ne soit offert que le corps & le sang du Seigneur, comme aussi le Seigneur l'a ordonné, c'est à dire que du pain*

Trullana
Synodus
Can. 32.
καὶ οἱ ἐν
Καρθα-
γίνῃ συνα-
χθέντες
οἱ ἁγιοὶ πα-
τέρες ἐπι-
πέσωκεν ἐ-
πι τοῦ
σακ. ἵνα ἐν

τοῖς ἀγι- & du vin meslé d'eau. Nous lifons mes-
 οῖς πλείον me ce Canon en ces mots és tomes la-
 μηδεν rins, & non seulement és exemplaires
 σὰμαλ & grecs. Nos Adversaires qui ont falsifié
 ἔχ τὸ ἀι- ce Canon en vn endroit, ne se sont pas
 ματ & τὸ avisez de le falsifier en l'autre. Le Ie-
 κυεῖν, suite corrompt donc ce passage apres
 πρὸς νε- les Docteurs, quād au lieu de ces mots,
 ἁδὲμ, ὡς Qu'au service sacré rien ne soit offert que
 ὡς ὁ le corps & le sang du Seigneur, c'est à dire
 κύει & le pain & du vin meslé d'eau, comme
 παρὲ δο- du pain & du vin meslé d'eau, comme
 ζε, τοῦτ porte le Grec; il tourne, Qu'aux Sacre-
 ἐστὶν ἄρτυ, mens du corps & du sang du Seigneur,
 ἔχ οἶνυ ὁ rien ne soit offert que du pain & du vin
 δατι μι- meslé d'eau, contre la verité du Grec.
 γυμνῶν.

La force de ce passage, comme il se lit
 dans le Grec, consiste en ce que ce
 Concile appellant les symboles Eu-
 charistiques, corps & sang de Christ,
 s'en explique ouvertement, disant,
 C'est à dire le pain & le vin. Ce qui fait
 voir que le pain & le vin ne sont pas
 proprement le corps & le sang de
 Christ: & que s'ils sont appelez corps
 & sang de Christ, c'est entant qu'ils en
 sont les Sacremens. Iugez par là si le
 Iesuite est bien versé en la lecture de

ce Concile, puis qu'il nie qu'au Canon sus-allegué de ce Concile, il y ait, *Qu'on n'offre rien que le corps & le sang du Seigneur*, Et toutesfois cela y est mot à mot selon le Grec; puis qu'il dit encore, que le Concile ne donne pas cette glose, *Qu'on n'offre que le corps & le sang du Seigneur*, c'est à dire du pain & du vin meslé d'eau, & cela aussi est mot à mot dans le Grec. Remarquez que ce Canon se trouve tout de mesme que je l'ay cité dans Balsamon, Patriarche d'Antioche, qui a redigé les Canons des Conciles en vn corps, & y a fait des commentaires, comme aussi en Zonare, & en tous les exemplaires grecs publiez par nos Adversaires. Ne faut omettre ce que dit Balsamon en son commentaire sur ce Canon, *Le trente-deuxieme Canõ du Synode de Tralle a ordonné que le sacrifice non sanglant se fit avec de pain & de vin meslé d'eau, comme le pain estant la figure du corps du Seigneur, & le vin le type de son sang.* Ajoutant, que parce que ce n'est pas du sang seulement qui est sorti de son costé, mais aussi de l'eau, l'eau est

Balsam.
in Synod.
Carthag.
Can. 40.

344 *Réponse au Iesuite Mercier*
mellée au vin qui est offert. Voila le
c'est à dire de ce Concile expliqué,
quand il dit, *Qu'on n'offre rien que le*
corps & le sang du Seigneur, c'est à dire du
pain & du vin meslé d'eau, ou la figure
du corps & du sang du Seigneur.

Page 127. Le Iesuite sçait le contraire de ce
qu'il a dit, *Que je n'ay jamais pû faire*
voir que le texte de ce Concile ait esté cor-
rompu. J'ay montré en chaire par les
mesmes raisons que je viens d'alle-
guer, & en presence d'un grand nôbre
des plus considerables de sa Religion,
que les siens ont corrompu ce Canon.
C'est vne fiction de son esprit de dire,
Qu'il nous produit les originaux des Con-
ciles: il ne produit qu'une version latine
corrompuë, & nous luy produisons des
exemplaires grecs en leur pureté. Ce
qu'il ajoûte, *Qu'il y a quatre mois qu'on*
me presse de faire voir mes livres, & qu'on
n'a jamais pû obtenir cette courtoisie de
ma civilité, est vne chose si éloignée
de la verité, que je m'estonne de la har-
dieffe de sa plume à déguiser un fait
dans vne ville où l'on est bien assuré
du contraire. Je conjure les siens qui
ont

ont assisté à plusieurs sermons que j'ay faits pour refuter ceux du Iesuite, de rappeler leur memoire, & de declarer si je ne protestay point publiquement que j'estois prest à faire voir mes livres, & que mon logis seroit ouvert à tous ceux qui me feroient la faveur d'y vouloir venir pour ce sujet. L'interpel- le la conscience de quelques-vns de son parti, qui sont personnes de repu- tation & de sçavoir, & qui me firent l'honneur de me visiter, de dire, si je ne leur montray point les Conciles d'où j'avois tiré les passages contestez par l'Adversaire, & s'ils ne confessèrent pas que je les avois fidelement citez, & qu'ils estoient fort satisfaits de l'é- claircissement que je leur avois donné. Je fis encore plus, puis que quelques- vns des siens de haute condition m'ayant parlé d'une entreveuë, je les assurey que j'estois prest d'entrer en conférence publique avec le sieur Mer- cier sur la matiere qui se presentoit, moyenant qu'il en eut la permission des Superieurs, & qu'on y observât les formes ordinaires; mais n'ayant point

eu de réponse, j'ay creu que le Iesuite n'y a point voulu consentir. Le sçay encore que d'autres luy ont dit qu'il pouvoit venir dans mon logis sans éclat, & que je le recevrois fort agreablement, ce qu'il a entierement refusé. Mais pourquoy m'amuse-je à représenter vn fait dont toute la ville est abreuvée? Le lecteur equitable jugera des raisons du Iesuite & de mes defenses. Ce qu'il allegue *du decret*, pour justifier la traduction du Canon de Carthage aux termes qu'il l'a couchée, est aussi vne corruption des exemplaires Grecs. Je refuteray cy-apres, ce qu'il dit contre le Concile de Trulle, puis qu'il en renvoye l'examen en vn autre lieu.

De con-
secr. dist.
2. Can. in
SACRA-
mento.

Serm. p.

75.

Concil.

Ancyran.

Can. 1. 2.

ἡ ὁμοῦ

σειν ἢ ἄρ-

τον ἢ πο-

τηριον

ἀναφέρει.

I'ay allegué contre la transsubstantiation le Concile d'Ancyre, qui defend aux Prestres, & aux Diacres qui ont sacrifié aux Idoles, *d'offrir, & de presenter le pain & le Calice.* Et parce que je n'ay pas étendu les paroles du premier & du second Canon, & que je me suis contenté de rapporter celles qui sont essentielles, à sçavoir, *de*

pres

presenter le pain & le calice, pour n'ou-
trepasser pas les limites d'un sermon; ce
que j'eusse fait, si en cette citation, &
en plusieurs autres, j'eusse exprimé
tout du long les passages que j'ay tirez
de l'Antiquité: parce aussi que j'ay mis
le mot de *Presbres*, qui est au premier
Canon, & non celuy de *Diacres*, qui
est au second, l'Adversaire dit, que j'ay Page 129.
alteré ces Canons, & vse de termes
qui font cōpassion, & qui témoignent
qu'il ne veut que poinctiller inutile-
ment, au lieu de disputer solidement.
Il y eut jadis procez entre deux per-
sonnages d'Athenes, l'un dit à l'autre
qui estoit peintre, de luy faire un che-
val renversé, les quatres fers en haut,
mais le peintre le fit autrement; si bien
que l'affaire vint devant les Iuges, le
President se fit apporter le tableau, &
leur fit entendre que tout leur diffé-
rent consiste en la façon de regarder
ce pourtrait, & dit à celuy qui deman-
doit un cheval renversé, les fers en
haut, qu'il ne falloit que renverser ce
pourtrait, & qu'il seroit content. Je
m'assure que le lecteur capable de juger

d'un différent meü par le Iesuite, luy dira quelque chose d'approchant de cela, que tout son debat consiste en la façon de regarder ces deux Canons, qui est de ne regarder point l'un sans l'autre. Que s'il veut le mot *de Prestres*, il le trouvera au premier Canon; s'il demande le mot *de Diacres*, il le trouvera au second, & qu'alors il pourra estre content. Et de fait pour faire voir que je joins ces deux Canons ensemble, j'ay mis le mot *de Prestres*, en lettre differente des mots qui suivent, à sçavoir *de presenter le pain & le calice*; pour montrer que le mot *de Prestres*, est pris du premier Canon, & les autres mots du second. Qu'estoit-il besoin de coter en la marge, comme veut l'Adversaire, le premier & le second Canon, puis qu'il suffisoit de marquer celuy où sont contenuës les paroles essentielles, esquelles consiste la force de mon argument, qui est de prouver qu'en l'Eucharistie *on presente le pain & le calice*? Si j'eusse creü qu'un esprit de cette pesanteur, eut deü examiner mon Sermon, je me ferois accommodé à sa portée;

portée ; mais tout homme non pre-
occupé verra bien qu'il chicanç, au lieu
de raisonner ; & qu'il estoit obligé de
répondre à ce que le Concile dit de
présenter le pain & le calice , puis que par
là la transsubstantiation est renversée :
parce qu'il s'ensuit de-là, que le pain &
le vin retiennent leur substance apres la
consecration , veu qu'on ne presente
les symboles qu'apres la consecration,
& qu'il ne devoit point s'amuser à ce
qui n'est point essentiel à la question.
Il reconnoitra bien que c'est par im-
puissance qu'il laisse le fonds pour s'ar-
rester à l'accessoire. En quoy il a esté
plus mal-heureux que ce Peintre, qui
ne pouvant tirer les deux gouffres de
Sylla & Charybde , se mit à pourtraire
les poissons & les rivages ; ce qu'il fit si
artificieusement , que chacun quittoit
le principal du tableau pour conside-
rer cet accessoire : au lieu que l'Adver-
saire se sentant foible sur le fonds de
cette matiere , s'est attaché à l'écorce
avec si peu de succez, que la honte luy
en demeure. Quant à ce qu'il ajoûte,
Que le Diacre ne donne au Prestre que du

Page 130. pain & du vin, & que le Prestre les prend
& les consacre, & que par la consecration,
il fait le corps & le sang du Sauveur. Ce-
la ne rend point sa cause meilleure, &
n'affoiblit aucunemét la force de mon
argument. Il altere le Canon du Con-
cile, & suppose ce qui n'est point. Ce
Canon ne dit point, *Qu'il est defendu*
aux Diacres de plus presenter le pain & la
coupe aux Prestres; mais dit simplement,
Qu'il leur est defendu de plus presenter le
pain & le calice, à sçavoir au peuple.

Bellar. de Bellarmin apres Lombard, instruira le
Cler. l. 1. Iesuite, & luy dira, *Que l'office des Dia-*
c. 13. ex *crés est d'assister & de servir au Prestre*
Lombar- *sacrisant, & de distribuer au peuple l'E-*
do l. 4. *ucharistie, de la porter & presenter aux laics.*
Sement. Il est vray qu'il dit, qu'ils n'ont point
dist. 24. pouvoir de consacrer comme les Pre-
stres; mais icy la difficulté n'est point
en cela, ni s'ils presentent le pain & le
vin aux Prestres, afin qu'ils les con-
sacrent, comme dit le Iesuite; mais si se-
lon le sens de ce Concile, ils presen-
toient au peuple du pain & du vin,
dont la substance demeurât apres la
consecration, ce qui est tres-constant,
puis

puis que l'office des Diacres estoit de presenter au peuple l'Eucharistie, ce qu'ils ne pouvoient faire qu'apres la consecration faite par les Prestres: d'où s'ensuit que *presentans le pain & le calice*, comme dit ce Concile, ils presentoient du pain & du vin, dont la substance demouroit apres la consecration, & par consequent le peuple recevoit les symboles du corps & du sang de Iesus Christ, & non son corps & son sang substantiellement. C'est ce qu'enseigne Iustin Martyr, qui est vn témoin fort ancien: *Ceux qui sont nommez entre nous Diacres, donnent à chacun des assistans à prendre du pain, du vin & de l'eau, qui ont esté benits, & cette viande-là est appellée par nous, Eucharistie.* Ce qui refute l'autre membre de la réponse du Iesuite, *Que le Prestre par la consecration, fait le corps & le sang du Sauveur; & ce qu'il ajoûte, Que je ne puis point preualoir du premier Canon de ce Concile, où il n'est point parlé du pain ni du vin.* Iustin Martyr Apol. 2. Page 131.

Car si par la consecration le pain & le vin sont changez au corps & au sang de Christ; s'il n'y a plus de substance de

pain ni de vin, pourquoy est-ce que ce Concile au second Canon, parle de presenter le pain & la coupe, puis qu'on ne la presente qu'après la consecration? Et bien que le premier Canon ne fasse point mention de pain ni de vin, mais seulement d'*offrir*, si est-ce que la raison fait voir clairement, que cela ne se peut entendre qu'au regard du pain & du vin, qui par la consecration deviennent Sacremens du corps & du sang de Iesus Christ, sans perdre leur substance. Car les Diaeres presentoient cela mesme que les Prestres offroient. Or les Diaeres presentoient le pain & la coupe, comme appert du second Canon de ce Concile, donc les Prestres offroient le pain & la coupe. Or que cela fut la creance de l'Eglise ancienne, il est aisé de le recueillir du precedent Canon du Concile de Car-

Can. 24. *Qu'au service sacré on n'offre rien que le corps & le sang du Seigneur, c'est à dire du pain & du vin meslé d'eau: & du Concile de Neocesarée, où il est dit,*

Can. 13. *Que les Prestres du plat-pais ne peuvent offrir en l'Eglise principale de la Ville,*
quand

quand l'Evêque, ou les Prestres de la Ville sont presens, ni donner le pain en la priere, ni le calice, comme il sera dit cy-apres.

Ignace en l'Epître aux Philadelphiens, parle d'un pain rompu à tous. En la Liturgie attribuée à S. Chrysofome, il est dit, que le Prestre eleve le pain & le distribué.

Tertullien contre Marcion, Nous avons desja prouvé par le Sacrement du pain & du vin, la verité du corps & du sang du Seigneur, contre le fantôme de Marcion; C'est à dire que le Seigneur a

eu vn vray corps & vn vray sang. S. Augustin dit, Que nous sommes bien éloignez des Dieux des Payens, Ceres & Bacchus, encore que nous embrassions selon nostre observance sacrée, le Sacrement du pain & du vin. Fulgence de la foy à Pierre, La sainte Eglise Catholique offre continuellement à Christ, un sacrifice de pain & de vin. Isidore de Seville dit, que le Sacrement de son corps & de son sang, c'est à dire l'oblation du pain & du vin, est offert par toute la terre. Il s'ensuit de ces passages, que le pain & le vin sont les symboles du corps & du sang de Iesus Christ; & qu'on offre en

Ignar.
Epist. ad
Phila-
delph.
Chrysof.
Liturg.
Tertull. l.
s. contr.
Marc. c. 8.

August.
contr.
Faust. l.
20. c. 13.

Fulgen.
de fide ad
Petr. c. 19.
Isidor.
hist. de
allegor.

l'Eglise, non ce corps & ce sang substantiellement, mais ces symboles qui en sont les signes & les seaux qui les representent, & les exhibent aux fideles.

Le trouble où l'Adversaire se trouve, le fait parler comme vn homme achevé, & qui a fait divorce avec la lumiere de la raison, sur ce que j'ay joint ces deux Canons ensemble, il dit, *Que selon cet artifice, il prouuera par nostre confession de foy, que nous excluons de nostre creance, Dieu, Iesus Christ & le S. Esprit; parce qu'en l'article 33. il y a, cependant nous excluons; & en l'article suivant, il est parle de Dieu, de Iesus Christ, & du S. Esprit, & joignant ces deux articles ensemble, ils font ce sens, nous excluons Dieu, Iesus Christ & le S. Esprit. Il dit encore, Qu'en l'article 5. il y a, nous detestons, & en l'article suivant il y a, toute l'Eglise & le nom de Dieu, & qu'en les joignant tous deux, ils diront nous detestons toute l'Eglise & le nom de Dieu. Ce discours pesé à la balance du sens commun, se trouve si leger, qu'il y a tout sujet d'obliger le sieur Mercier ou a changer de*

de nom & de profession, ou à nous debiter quelque chose de meilleur. Il ne devroit estre fourni que de choses rares, & il ne fait icy montre que de ce qui est vniversellement décrié dans le commerce de la raison. Ce qu'il dit est si indigne de réponse, qu'il ne merite pas vn seul trait de plume. Ne void-il point que les exemples qu'il allegue sont entierement dissemblables du sujet dont est question? Es articles proposez on ne peut joindre les matieres qui y sont traitées sans impieté, parce qu'elles sont totalement contraires, & détachées, au lieu que les deux Canons que je cite du Concile d'Ancyre, parlent d'vn mesme sujet, qui est l'Eucharistie, & que l'vn explique l'autre, parce que le second qui dit de *presenter le pain & le Calice*, éclaircit le premier, & montre que le Prestre offre les mesmes choses. On peut fort bien joindre ensemble deux flambeaux allumez; mais non le feu & l'eau qui se détruisent l'vn l'autre. Ces deux Canons sont comme ces deux flambeaux, ils peuvent subsister ensemble, l'vn estant

l'exposition de l'autre; mais ces exemples sont comme le feu & l'eau, tellement qu'on ne les peut mesler ensemble sans les détruire. J'ay regret de m'arrester à ces choses, mais l'Adversaire m'en a ouvert le chemin.

Je passe à vne autre belle observation qu'il fait. J'ay encore cité le Concile de Neocesarée, *Qui inhibe aux Prestres du plat-pais de donner le pain & le calice en presence d'un Evêque, ou d'un Prestre de la Ville.* D'où j'ay conclu, que ces deux Conciles d'Ancyre & de Neocesarée, appellent pain & calice, ce qui est distribué en l'Eucharistie. Et parce que pour la raison que j'ay cy-dessus dite, je n'ay allegué que le sens de ce passage, sans m'arrester à tous les mots, il dit *Que j'ay supprimé à dessein le mot decisif de la controverse, qui est celuy du pain sanctifié, ou de priere: & ajoute, que cela signifie pain consacré, parce que les paroles de la consecration estoient appellées prieres, par les anciens Peres, & allegue Justin Martyr, Origene & S. Augustin.* Par là il donne gain de cause à la verité que je soutiens, & me justifie de ce qu'il m'imp

Serm. p.

72.

Concil.

Neocesar.

Can. 13.

ἡ ποσὸς

ἔστιν ἡ δὲ

ἑνὸς ἡ

m'impose, que j'ay supprimé à dessein ce mot de priere, puis qu'il nous fournit contre la creance de Rome, vn puissant argument, que la briefveté d'vn Sermon ne m'a pas pû permettre de relever. Et pour rendre cet argument plus fort, je me fers de ce passage du Concile de Neocesaree, & des autres que le Iesuite produit, desquels il appert clairement que la consecration se fait par la priere. Rome veut que la consecratiõ soit precisement attachée à ces seules paroles, *Cecy est mon corps, cecy est mon sang.* Cette opiniõ est renversée par les passages sus-alleguez, en cette sorte: Si par ces seules paroles, *Cecy est mon corps,* le pain est consacré, il s'ensuit qu'il n'est point cõsacré par aucune priere du Pasteur, parce que ces paroles ne contiennent aucune forme de priere, & que par elles le Pasteur ne fait point de demande, ni d'action de graces; elles declarent seulement que par la priere, & par la benediction qui a precedé, le pain est fait Sacrement du corps de Iesus Christ, & ne changent point la substâce du pain en celle

de son corps. Et quand mesme ces paroles contiendroient quelque forme de priere, ce seroit la priere de Iesus Christ, & non celle du Pasteur. Et bien qu'elles soient recitées par le Pasteur, ce n'est qu'entant qu'il represente Iesus Christ qui les a prononcées: & elles sont aussi peu prieres du Pasteur, que ces autres prieres de Iesus Christ, *Je te rens graces, ô Pere, Seigneur du Ciel & de la terre, de ce que tu as caché ces choses aux sages & entendus, &c. Pere, mon desir est touchant ceux que tu m'as donnez, que là où je suis ils soient aussi avec moy, &c.* sont des Evangelistes S. Matthieu & S. Iean, encore qu'elles soient recitées par eux. Poursuivant mon argument, je di, que c'est chose absurde de croire que le pain n'est point consacré par aucune priere du Pasteur; il s'ensuit donc que le pain n'est point consacré par ces seules paroles, *Cecy est mon corps.* Et de fait les passages du Concile de Neocesarie, & les autres produits par le Iesuite, prouvent evidemment cela mesme, que la consecration se fait par la priere, ou par l'invocation. A ces
passag

Matth. 11.
26.

Iean 17.
24.

passages j'ajoute ce que dit Irenée, *Le pain recevant l'invocation de Dieu, n'est plus pain commun, mais Eucharistie.* Ce que dit Basile, qui appelle les mots de consecration, *les mots de l'invocation, quand on montre le pain; & ce qui est dit en la 2. distinction de la consecration, Nous appellons corps & sang de Christ, ce qui estant pris des fruits de la terre, est consacré par la priere mystique, & pris droitement par nous pour le salut spirituel, en memoire de la Passion du Seigneur.* Ioi- gnez à cela la creance d'Innocent III. qui tient que Iesus Christ n'a point consacré par ces paroles, *Cecy est mon corps*, mais par sa vertu divine avant que prononcer ces paroles.

Il est certain que l'Evangile nous apprend, que Iesus Christ a consacré le pain avant que dire ces paroles, *Cecy est mon corps*, & ainsi la consecration ne consiste point en ces seules paroles. Et de fait les Evangelistes disent, *Que Ie-* *sus Christ prit le pain, & qu'apres qu'il eut rendu graces ou benit, il le rompit, & le bailla à ses Disciples, & dit, Prenez, man-* *gez, cecy est mon corps.* Cette action de

Iren. l. 4.

c. 34.

Basil. l. de

Spir. san-

cto, c. 27.

τὰ τῆς

σπικλήσε-

ως ἡμῶν.

τα ἐν τῇ

αὐτῆς εἰσε-

τῆς ἁγίας.

De conse-

cr. dist. 2.

Can. cor-

pus.

Innoc. III.

de myster.

Missæ l. 4.

c. 6.

Matth.

26. 26.

Marc 14.

22.

Luc 22.

19.

1. Tim. 4.
4. 5.
Chrysoft.
in Matth.
homil. 82.

graces, ou cette benediction de nostre Seigneur, est la vraye consecration du pain. Oseroit-on dire que la benediction du Fils de Dieu sur le pain, ne fut point suffisante pour le sanctifier & consacrer, puis qu'és repas ordinaires la priere du fidele sanctifie les viandes, comme dit S. Paul? C'est ainsi que les Pasteurs consacrent le pain de l'Eucharistie. Nostre Seigneur, dit S. Chrysofome, rend *graces*, nous enseignant comme il faut faire ce mystere. Quand donc le Iesuite dit, *Que les paroles de la consecration estoient appellées prieres par les anciens Peres*; s'il entend par ces paroles de la consecration, ces seules paroles, *Cecy est mon corps*, il s'abuse d'imputer aux Peres qu'il a alleguez, vne opinion qu'ils n'ont jamais eüe, & que je viens de refuter. Comment auroient-ils appellé *priere*, des paroles où il n'y a ni demande, ni action de graces, & qui sont les paroles de Iesus Christ; au lieu que quand ils parlent de la priere par laquelle se fait la consecration, ils entendent la priere du Pasteur? D'ailleurs, il se trouve qu'en
cette

cette divine actiō, on joignoit ensēble
l'invocatiō & l'avenement du S. Esprit. *Theophyl.*
Theophile Evêque d'Alexandrie, dit, *Paschal. a.*
Que le pain du Seigneur, & le sacré calice,
sont sanctifiez par l'invocation & avene-
ment du S. Esprit. Optat Milevitain re- *Optat.*
presentant les fureurs des Donatistes, *cont. Par-*
men. l. 6.
Qu'y a-t-il, dit-il, de plus sacrilege que de
briser, racler, & oster de leur lieu les Au-
tels, &c. esquels le Dieu tout-puissant a esté
invoqué, où le S. Esprit invoqué est des-
cendu. Or en ces paroles, *Cecy est mon*
corps, il n'y a rien qui puisse designer
l'invocation du S. Esprit, parce qu'elles
signifient seulement que la consacra-
tion est faite.

Le Iesuite altere ce passage du Cō-
cile de Neocesaree, traduisant, *pain*
sanctifié, au lieu qu'il y a au Grec, *Pain* *α' αχ'*
en la priere: faute qu'il confesse tacite-
ment, disant, *Qu'une autre version tour-* *Page 132.*
ne pain de priere, à cause du mot Grec.
Mais quand il y auroit *pain sanctifié*, il
ne s'en pourroit point prevaloir, parce
que quand les Peres disent, que le pain
& le vin de l'Eucharistie sont sancti-
fiez, ils entendent qu'ils sont employez

*Basil. in
Psal. 28.
August. in
Epiphan.
Serm. 1.
Maxim.
Taur. ho-
mil. 6. in
Epiphan.*

& appliquez à vn usage sacré pour estre les Sacremens du corps & du sang de Iesus Christ, sans que leur substance soit changée. De mesme que quand nostre Seigneur est descendu en l'eau pour estre baptizé, autorisant & benissant cet employ de l'eau du baptême, il est dit avoir consacré ou sanctifié ces eaux. *Christ*, dit S. Basile, *a sanctifié les eaux par son baptême. L'eau de regeneration*, dit S. Augustin, *devoit estre sanctifiée du Ciel.* Et Maximus dit, *Que Christ estant baptizé par Iean, a consacré les eaux du Iordain.* Or pourquoy y auroit-il changement de substance en la sanctification ou consecration du pain & du vin en l'Eucharistie, puis qu'il n'y en avoit point en celle de l'eau du baptême? Aussi les Anciens ne croyoient point que cette sanctification ou consecration se fit en murmurant certaines paroles sur le pain; mais cōme il a esté dit cy-dessus, par l'efficace de la priere, en implorant la grace du S. Esprit, afin qu'il accompagnât de sa vertu, l'usage de ce signe, & qu'en mesme tēps que les fideles recevoient

ce Sacrement de la main des Pasteurs, il fit interieurement dans leurs ames, ce que ce signe demontroit exterieurement à leurs corps.

Le ne sçay comment le Iesuite ose Page 133.
me blâmer de ce que j'ay dit, *Que ces deux Conciles, d'Ancyre & de Neocesarie, appellent pain ce qui est en l'Eucharistie; disant, Que l'un, qui est celuy d'Ancyre, n'en dit pas vn mot, & que l'autre l'appelle pain sanctifié, pain de priere, c'est à dire pain consacré, & non simplement pain.* O plume dangereuse, où l'on n'apperçoit pas seulement vn ombre de verité & de sincerité! Le Concile d'Ancyre dit en termes formels, *Qu'il est* Can. 2.
*defendu aux Diacres qui ont sacrifié aux Idoles, de plus presenter le pain & le calice; & cependant il soutient que ce Concile n'en dit pas vn mot. Le mot de pain, y est: luy-mesme en tournant ce passage a exprimé le mot de pain, & Page 129.
maintenant il nie qu'il y soit. Ou il a écrit cela sans y penser, ou sa mauvaise foy est sans excuse. Car bien qu'il soit homme d'equivoques, il ne nous persuadera jamais que le Soleil n'est point*

Soleil, ni le blanc blac, ni qu'un Cõcile qui dit de presenter le pain, ne parle point de pain. Il n'est pas moins convaincu en ce qu'il dit, que le Cõcile de Neocesarée appelle ce qui est en l'Eucharistie, *pain sanctifié*. Ce Concile appelle donc ce qui est en l'Eucharistie *pain*, & le Iesuite a dit cy-dessus, que ce Cõcile, de mesme que celuy d'Ancyre, *ne l'appelle point pain*. Quand l'Ecriture apelle certains jours, ou lieux, ou vases, & ornemens sanctifiez ou consacrez, entant qu'on les employoit à l'exercice de la Religion & au service de la Divinité, appelle-t-elle point ces jours, ces lieux, lieux, & ces vases, vases? Et lors que ce Concile appelle ce qui est en l'Eucharistie *pain sanctifié*, appelle-t-il point ce pain, pain? Mais cela n'est pas du goût du Iesuite, qui veut que ce qui est appelé pain, ne soit point appelé pain. Il faudroit bien avoir l'esprit blessé pour ne reconnoître point que pour tout raisonnement il ne nous peint que des chimeres: car ce qu'il dit, que ce Concile appelle ce qui est dans l'Eucharistie, *pain sanctifié*

ou consacré, & non simplement pain, n'empesche pas qu'il ne l'appelle pain; il est vray qu'il n'est plus pain commun apres la consecration, entant qu'il est employé à vn usage religieux & mystique, & à des effets spirituels & divins; mais il ne laisse pas de demeurer pain quant à la substance, comme cela a esté cy-devant prouvé. La cire est toujours cire en sa substance, bien qu'elle ne soit plus cire commune lors qu'elle devient le seau du Roy. Les vaisseaux d'or & d'argent des Egyptiens, que les Israëlites emporterent au service du Tabernacle, estoient toujours or & argent en leur substance, encore qu'ils ne fussent plus or & argent commun, lors que de prophanes ils devindrent sacrez; ainsi le pain de l'Eucharistie est toujours pain en sa substance, bien qu'il ne soit plus pain commun, & qu'il soit transferé à vn usage sacramental & divin pour la nourriture de l'ame.

Iugez par là si je n'ay pas sujet de dire que le mot *de priere*, exprimé en ce Cõcile de Neocesaree, fait pour nous. Alleguer que j'ay dit, que j'ay omis ce

mot en mon sermon, parce qu'il faisoit pour nous, comme veut le Iesuite, est vne invention qui n'a nulle vray-semblance. C'est donc en vain qu'il dit, que j'ay fait *comme celuy qui disputant en justice vn riche heritage, diroit, je n'ay point produit cet acte au procez, parce que c'estoit mon gain de cause.* Il se plait à forger des fantômes & des chimeres pour les combattre. Je ne me suis point servi en mon Sermon de cet argument pris de ce mot *de priere*, parce que j'en ay allegué beaucoup d'autres qui suffisoient à convaincre la doctrine de Rome sur l'Eucharistie, & parce qu'on ne peut pas tout dire en vn Sermon, comme en vn livre où l'on se peut étendre avec liberté. J'ay donc fait comme celuy qui pouvant produire plusieurs pieces contre sa partie, l'auroit fait condamner, bien qu'il ne les eut pas toutes produites. Le souverain Sacrificateur disoit faussement de Iesus Christ, *Il a blâphémé, qu'avons-nous plus à faire de témoins?* J'ay véritablement montré en mon Sermon que la doctrine de Rome sur l'Eucharistie est injur

Matth. 26.

6.

injurieuse au Fils de Dieu, & contraire à son Evangile, & l'ay fait voir par beaucoup de raisons & d'autoritez qui sont suffisantes pour la détruire; de sorte que je pouvois sincerement dire d'elle, ce que le souverain Sacrificateur disoit malicieusement de Iesus Christ. Qu'ay-je plus à faire de témoins? Qu'est-il besoin de nouvelles preuves, puis que j'en ay assez allegué pour la convaincre?

Vient le dernier passage que j'ay pris des Conciles, j'ay dit, *Que le Concile de Constantinople tenu l'an du Seigneur 756. composé de 338. Evêques, condamnant les Images, parle incidemment du Sacrement de l'Eucharistie. Qu'il dit, voicy l'Image de ce corps vivifiant. Qu'il appelle la substance du pain, vne Image du corps de Iesus Christ. Que cela est du tout contraire à la transsubstantiation. L'Adversaire pour eluder la force de ce passage, s'en préd à ce Concile, & dit, Que les Prelats estoient assemblez à Constantinople, sans l'autorité du Pape, laquelle est absolument nécessaire pour rendre un Concile legitime: que ce Concile a esté condamné par le Pape*

Serm. p.

76.

Concil.

Constan-

tinop. ap.

Concil.

Nic. 2. act.

6. ἰδὲ

οὐκ ἢ εἰ-

κὼν τῶ

ζωοποιῶ

σώματι

αὐτοῦ.

Page 135.

Estienne, & puis par le second Concile general de Nicée. Et ajoûte, Nous méprisons donc tout ce qu'on nous cite de ce faux Concile, comme indigne de réponse. Si c'estoit icy le lieu de faire voir que c'est sans raison qu'il attribué vn si grand pouvoir au Pape, j'aurois dequoy le convaincre par vne infinité de preuves. Je diray seulement que je ne pense point que le Iesuite ne sçache, que ce sont les Empereurs qui convoquoient jadis les Conciles, & qui pour cet effet envoioient par tout leurs lettres de convocation. Que ce sont les Grecs qui ont presidé aux sept premiers Cōciles. Que les Papes n'ont eu que bien tard le pouvoir dont ils se prevalent aujourd'huy. Que tous les Conciles vniuersels jusques au neufvieme siecle, ont esté tenus en Asie, cōme à Nice, à Constantinople, à Ephese, à Chalcedoine. Que si alors les Papes eussent eu sur les Cōciles l'autorité qu'on pretéd, pourquoy n'en eussent-ils point convoqué ou en Italie, ou en Espagne, ou en France, ou en Allemagne, durant huit ou neuf cens ans? Le Iesuite ignore-t-il
que

que depuis le neufvieme siecle, jusques au douzieme, il ne s'est tenu aucun Concile vniuersel? Que c'est au douzieme siecle seulement que les Papes ont assemblé leur premier Concile à Latran, qui mesme n'a point esté vn Concile vniuersel. Que les Conciles de Constance & de Basle ont défini, *Que le Concile est pardessus le Pape.* L'aduersaire mesme confesse, *Que les Prelats écrivirent à l'Empereur, & luy ayant demandé pouuoir des'assembler, dresserent les Canons de ce Concile de Constantinople.* Mais pour venir au fait, je di qu'il a tort de ravalet ainsi ce Concile de Constantinople. Il n'en a pas moins de dire qu'il a esté condamné par vn Pape, comme si nous estions obligez de recevoir pour Oracle, ce qu'une partie interessée prononce en sa propre cause. Ioint que je luy oppose le témoignage du Pape Adrian, qui confirme les Canons de ce Concile. Quant au second Concile de Nicée, qu'il appelle general, il ne peut non plus renverser l'autorité de celuy de Constantinople. Ce Concile de

Page 135.

Adrian.
dist. 3. de
consecr. c.
sexam.

Theodor.
Studita
Epist. 38.
ad Arse-
nium.

Annales
Pipini
Caroli
Magni, &
Ludovici
anno 794.

Carolus
Magn. de
Imagini-
bus in
priefatio-
ne.

Nicée est tenu pour particulier, & entre les Grecs par *Theodorus Studita*, & entre les Latins par le *Synode de Paris*, par *Hincmarus*, par *Ado*, par *Hermannus Contractus*, & devant eux tous par *Charlemagne*, & par le *Concile de Francfort*. Car il faut remarquer que *Charlemagne* en l'an 794. apres qu'*Adrián I.* luy eut envoyé les actes de ce second Concile de Nicée, pour les approuver, assemblea vn Concile à *Francfort* des Evêques des Gaules, d'Allemagne, & d'Italie, où fut ordonné que le Concile de Nicée ne seroit point reconnu pour vniversel, & où il fut rejezté de tous, comme du tout superflu. *Charlemagne* l'impugna avec tant de zele, l'appellant vn Concile tenu en Grece follement, & arrogamment, pour la tres-impudente tradition de l'adoration des Images. Et soustenant qu'il ne pouvoit estre dit vniversel, tant parce qu'il n'avoit point esté fait de l'autorité de toutes les Eglises, que parce qu'il n'avoit point gardé la pureté de l'Eglise vniverselle: que le Pape *Adrian* mesme qui entreprit la defense de ce Concile

contre

contre Charlemagne, n'osa jamais luy donner ce titre de Concile vniuersel. Quant au Concile de Constantinople que j'ay allegué, il doit estre reconnu pour vne notable assemblée composée de 338. Evêques, comme l'attestent *Theophanes & Cedrenus*, & le Concile mesme de Nicée, & tenuë par l'ordonnance & en la presence de l'Empereur, & depuis confirmée particulièrement par *Leo Armenius*, qui vint à l'Empire l'an du Seigneur 813. qui remit ce Concile de Constantinople, & selon son arresté, osta les Images des Eglises, & fit deposer les Evêques qui les vouloient retenir. Zonarus recite l'oecasion qui le meut à ce faire, qu'un jour, comme on lisoit en l'Eglise ce passage d'Esaye, *A qui avez-vous fait le Seigneur semblable? le charpëtier en a-t-il fait l'Image? l'orfèvre en a-t-il taillé la ressemblance?* Le Patriarche Theodorus s'approcha, & luy dit à l'oreille, *Ecoutez la Prophetie, Sire, & luy obeysses: de-là en avant, il suivit ouvertement cette secte*, dit cet Auteur, c'est à dire l'opinion des Iconoclastes. C'est donc à

*Sirmond.
admonit.
ad Lector.
in Concil.
Fræcoford.*

*Zonar.
tom. 3. p.
105. 106.
107.*

Gregor. 2.
 Epist. ad
 Germ. an.
 Carolus
 Mag. l. 2.
 de Imag.
 c. 18.
 Synod.
 Paris. cap.
 15.
 Ivo parte
 4.
 Grat. c.
 Sextam. c.
 habeo li-
 brum. c.
 didicimus
 dist. 15.
 Carolus
 Mag. de
 Imag.
 Hincmar.
 contr.
 Hincmar.
 Laudu-
 nens. c. 2.
 Ado in
 Chron.

tort que le Iesuite appelle ce Concile
 de Constantinople, *faux Concile*. Il n'a
 pas semblé tel à Gregoire, qui l'appel-
 loit *l'assemblée des Saints qui a eu le Con-*
seil de Dieu; ni à l'Empereur Charle-
 magne, ni au Concile de Paris, ni à Ivo,
 ni à Gratian, qui en infere partie en son
 decret: de sorte que le Iesuite ne peut
 parler mal de ce Concile, sans mettre
 Rome aux prises contre Rome, & sans
 la faire tomber en erreur, & en con-
 tradiction. J'ajoute que tout ce qu'on
 a dit contre le second Concile de Ni-
 cée, comme quand Charlemagne l'ac-
 cuse, de n'avoir ni la pureté de la foy, ni
 l'autorité de l'Eglise universelle, & que
 Hincmar, & Ado l'appellent *faux Con-*
cile, sert à autorizer ce Concile de
 Constantinople, parce qu'il est du tout
 contraire à celuy de Nicée au faict de
 l'adoration des Images, pour laquelle
 il a depuis esté condamné. Il est vray
 que Charlemagne tient le milieu entre
 les deux Conciles de Constantinople
 & de Nicée, n'approuvant point ce
 que cettuy-là avoit ordonné, qu'on ne
 peut point avoir des Images, ou pour
 l'orn

l'ornement, ou pour l'histoire, & rejet-
tant entierement ce que cettuy-cy
avoit arresté, touchant l'adoration des
Images. Neantmoins cet Empereur,
& les autres qui ont prononcé Ana-
theme contre le Concile de Nicée,
s'accordent quant au principal avec
celuy de Constantinople, en ce qu'ils
soutienent avec luy, qu'il ne faut point
adorer les Images, ce qui est vne ma-
nifeste approbation de ce Concile.
Iugez s'il se faut tenir à ce que le se-
cond Concile de Nicée dit contre ce-
luy de Constantinople, comme veut le
Iesuite, puis qu'au Concile de Nicée
d'une mesme bouche procede bene-
diction & malediction, contre ce que
dit S. Iaques. Là on donne au Concile
de Constantinople des loüanges, de
mesme que des blâmes. Là on le con-
damne avec chaleur, particulièrement
parce qu'il s'est opposé à l'adoration
des Images; mais hors de-là on en par-
le avec le respect qui est deu à vn ce-
lebre, & legitime Concile. On l'ap-
pelle *saint & universel Concile*, & ceux
qui y ont assisté sont honorez de la

1aq. 3. 10.
Synod.
Nic. 2.
Añ. 4.

qualité de saints Peres. Pierre Evêque de Nicodemie represente, *Que leurs regles sont sacrées.* Tarase Patriarche enseigne, que ce Concile s'est assemblé pour la seconde fois, pour dresser des Canons, estant necessaire que ceux qui constituent vn Synode vniuersel proposent des Canons, & ne veut point que personne les revoque en doute. Et comment pourra subsister ce que le Iesuite dit, *Qu'il méprise tout ce qu'on luy cite de ce faux Concile,* comme indigne de réponse, avec ces beaux titres de *Concile saint & vniuersel, de saints Peres & de regles sacrées.*

Pour le passage que j'ay tiré de ce Concile qui dit, que le Sacrement de l'Eucharistie est l'image du corps vivifiant de Iesus Christ, & qui appelle la substance du pain vne Image de son corps. Le Iesuite dit, *Qu'il a montré cy-devant en quel sens il y a figure du corps vivifiant du Sauueur en l'Eucharistie.* Il a essayé de détruire l'autorité de ce Concile, parce qu'il a bien preveu qu'il ne pourroit point répondre à vn passage si clair, & si concludant. Il nous renvoye à ce qu'il

a dit cy-dessus, qui est vne fuite manifeste. Ioint qu'il n'a rien dit d'essentiel à quoy je n'aye repliqué. Qui voudra voir le passage de ce Concile tout du long, apprendra qu'en l'Eucharistie se trouve *la propre substance du pain*: que cette substance par l'avenement du S. Esprit qui est invoqué par le Prestre, y est renduë sainte, & divine de commune qu'elle estoit auparavant: que Iesus Christ nous a baillé cette substance du pain ainsi sanctifiée, *pour vne figure & un memorial* de son incarnation: & que c'est là la seule vraye *Image*, propre à le représenter: & qu'il nous a laissé ce memorial de soy-mesme en cette forme, & non en forme d'homme, afin que nous n'adorions point ce Sacrement au lieu de luy-mesme: & que ce Concile parlant du propre corps de Iesus Christ, & du pain de l'Eucharistie, & appellant cettuy-là, *sa chair naturelle, animée & doiïée d'entendement*, & cettuy-cy, *un pain divin qu'il nous a donné pour Image de sa chair*, fait voir evidemment qu'il ne tient pas que le pain de l'Eucharistie soit vne mesme

376 *Réponse au Iesuite Mercier*
chose avec le propre corps du Sau-
ueur, qui est enseigner manifestement
ce que nous croyons.



CHAPITRE XX.

*Réponse à ce que le Iesuite nous op-
pose du Concile de Constantinople
tenu en l'an 756. Ce Concile est
contraire à la doctrine de Rome en
plusieurs poincts.*



A VOIS dit en
chaire, que puis
que le Iesuite re-
jettoit ce Concile,
& que nous prou-
vions nostre crean-
ce sur l'Eucharistie
par vn Concile qui fut assemblé en
l'an 756. où assisterent 338. Evêques,
qu'elle n'estoit pas si nouvelle qu'on la
figuroit. Le Iesuite laisât ce point par-
ticulier, parce qu'il se sentoit cõvaincu
par

par l'evidéce de ce passage, veut montrer en passant qu'és autres poinçts la doctrine des Peres de ce Cõcile estoit contraire à la nostre, c'est dire que s'il a perdu sa cause en vn poinçt, il desire de la gagner en d'autres. Pour cet effet il cõte quelques Canons sans les étendre; car il a bien preveu que s'il les mettoit tout du long, le Lecteur n'y auroit point trouvé ce qu'il luy fait esperer. Je ne suis point obligé de le suivre dans cette digression, pour ne point confondre les matieres. Neantmoins afin de defabuser ceux qui par facilité pourroient ajoûter foy au Iesuite, je montreray brièvement qu'il fait tort à sa cause de la vouloir si mal appuyer.

Il dit donc, *Que pour estre fidele observateur des Canons, & des ordonnances que ces Peres avoient établies, il ne faut point se marier dès qu'on est dedié au sacré ministere, & qu'il faut aller à la Messe.* Il cõte pour le premier poinçt le Canon 6. Il n'a pas osé alleguer les paroles de ce Canon, parce qu'elles font contre luy, en ce que le mariage y est permis aux Lecteurs & aux Chantres, au lieu que

Page 136.

137.

Balsam.
in Can.

6.

Rome le leur defend. Ce Concile se fonde sur les Canons Apostoliques. Sur quoy Balsamon dit, que le Canon 26. des Apostres porte, que les seuls Lecteurs & Chantres se peuvent marier, & qu'il ne dit rien des autres, & partant que les saints Peres étendans leur doctrine, ordonnent que les Lecteurs & les Chantres peuvent prendre des femmes, & non aucun Sousdiacre, ni Diacre ni Prestre apres l'ordination. Qui ne void donc que ce Concile ne condamne pas le mariage avant l'ordination, mais apres l'ordination, tellement que ceux qui vouloient servir aux charges Ecclesiastiques, Sousdiacres, Diacres & Prestres, se pouvoient marier devant les ordres, & demeurer dans le mariage apres les ordres, contre ce qui se fait aujourd'huy parmy nos Adversaires? Joint que ce qui meut ce Concile à excepter les autres Ecclesiastiques de la liberté du Mariage, est clairement expliqué

Can. 12.

au Canon 12. Non pour abolir & renverser les choses qui auparavant ont esté établies apostoliquement; mais ayans égard au salut des peuples, & à leur progres &

avanc

avancement de mieux en mieux. Où ce Concile reconnoit que la regle & pratique des Apostres est toute autre, comme appert du Canon 5. qui leur est attribué. Voudroit-on donc faire passer pour loy, ce qui se faisoit contre vne ordonnance Apostolique, & qui n'estoit fondé que sur vne maxime de prudence, pour amener, comme dit Balsamon, l'estat Ecclesiastique à un plus bel ordre? Le mesme dit, Qu'avant le sixieme Synode, qui fut tenu au Palais de Trulle, il estoit loisible aux Evêques d'avoir des femmes, mesme apres la dignité Episcopale, tout ainsi que les Prestres & Diacres reçoivent les ordres apres leur mariage. Et defait il appert par ce mesme Canon 12. que les Evêques estoient en liberté de se marier, disant, Qu'en Afrique & Lybie, & autres lieux, quelques Evêques tres-religieux de ces contrées-là, ne refusent point d'habiter avec leurs propres femmes, mesme apres les ordres. Le Canon 30. nous apprend qu'il n'y avoit que les Prestres des Eglises barbares qui apres leurs ordres rejettassent leurs femmes; & il est dit, que cela est con-

Balsam. in
Can. 12.
idem in
Can. 5.
Apostol.

Can. 30.

380 Réponse au Iesuite Mercier
trevenir au Canon Apostolique, & faire
oultre ce qui est cōmandé. Mais qu'y a-t-il
de plus formel que ce qui est au Ca-
non 13. la seule lecture duquel fera voir
que le Iesuite procede peu judicieuse-
ment, quand il entreprend d'alleguer
sur ce poinct vn Concile qu'il sçait luy
estre si contraire ?

Can. 13.

Voicy les termes du Canon, D'au-
tant que nous avons entendu qu'en l'Egli-
se Romaine il est baillé pour regle, que ceux
qu'on veut honorer de l'ordre de Diacre ou
de Prestre, doivent promettre ouvertement
qu'ils ne se joindront plus à leurs femmes,
nous suivant la regle ancienne de la disci-
pline exacte & ordre des Apostres, voulons
que desormais la cohabitation des hommes
sacrez faite selon les loix, soit ferme, ne les
separans aucunement de l'attouchement de
leurs femmes, & ne les privans point de la
compagnie mutuelle au temps convenable;
tellement que si quelqu'un est trouvé digne
de l'ordination de Sousdiacre, de Diacre,
de Prestre, qu'on ne l'empêche point de par-
venir à ce degré, sous ombre qu'il cohabite
avec sa femme legitime; & qu'à l'heure de
son ordination on ne requiere point de luy
qu'il

qu'il s'abstiendra de la legitime habitation avec sa propre femme, de peur que par ce moyen nous ne soyons contraints d'outrager le mariage que Dieu a ordonné & benit par sa presence, veu que l'Evangile crie, Ce que Dieu a conjoint, l'homme ne le separe point. Remarquez qu'en ce Canon l'Eglise Romaine est expressement condamnée, au grand prejudice de la primauté que le Pape s'attribuë: que les mariages contractez devant l'ordination sont autant valables apres qu'au paravant: que cela regarde le lit conjugal, & non seulement le soin & la conduite: qu'il defend d'exiger en l'ordination le vœu de Celibat: que cela seroit deshonorer le mariage & contredire à l'Escriture. Notez aussi que ce Canon est rapporté par Gratian. Le *Grat. dist.* Iesuite voulant appuyer le Celibat des Ecclesiastiques par la deposition de ce Concile, fait comme celuy qui pour se garantir de la pluye, se jetteroit dans l'eau, ou qui pour se preserver de la chaleur, s'exposeroit au feu.

C'est avec la mesme imprudence qu'il allegue le Canõ 32. de ce Concile

- Concil. Constantinop. Can. 32. sur le sujet de l'autre point, qui est la Messe. Il falsifie le Grec de ce Canon qui parle de *Liturgie*, & non de *Messe*. Il a suivi la version Latine corrompuë des siens : ce Canon condamne les Armeniens qui se servoient és mysteres du vin sans eau, & approuve le decret de retenir l'usage du vin meslé d'eau en la sacrée *Liturgie*, ou *ministere*. L'Adversaire n'altere pas moins le sens de ce Canon. Quoy? Le mot de *Liturgie*, signifie-t-il le sacrifice de la Messe d'aujourd'huy? L'usage de l'Écriture est de designer par là vn service public & general, & non celuy de chäter la Messe. Quand S. Paul est appellé
- Rom. 15. 16. *λεειτουργός*, *Ministre de Iesus Christ*, dira-t-on qu'il fut Sacrificateur & immolateur de Iesus Christ? N'est-il pas ajoûté, pour vaquer au sacrifice de l'Évangile. Les Anges sont-ils pas appelez,
- Hebr. 1. 14. *leitourgika πνεύματα*, *Esprits Administrateurs*? Et celebrent-ils pour cela la Messe? N'y a-t-il point d'autre service que celuy de sacrifier? Dieu rejet-
- Esa. 1. 11. 16. 17. toit les sacrifices, & neantmoins il vouloit estre servi par vne sincere obeïss

obeïssance. Les Peres Grecs prennent par fois le mot de *Liturgie*, pour vn nom general, qu'ils appliquent aux vsages convenables. Theodoret dit, *Nous faisons distribuer la Liturgie*, où il designe la charge & le ministere, & non le sacrifice. En la Liturgie attribuée à Basile, le sacrifice est appellé Liturgique. Or il seroit absurde de dire que cela signifie sacrifice de sacrifice. De-là s'ensuit que les Anciens appelloient du nom de sacrifice, toutes les prieres, & tout le service divin; auquel sens la sainte Cene peut estre appellée sacrifice, entant que c'est vn sacrifice d'action de graces, & non de propitiation. Mais cōment se pourroit-il faire que le mot de *Liturgie*, se prit pour la Messe d'aujourd'huy, où l'on pretend de sacrifier reellement & veritablement le corps & le sang de Iesus Christ pour les pechez des vivās & des morts; & cependant, comme j'ay dit cy-dessus, en ce Canon est allegué celuy de Carthage qui dit, *Qu'au service sacré, on n'offre rien que le corps & le sang du Seigneur, comme aussi le Seigneur l'a ordonné;*

Theodor.
in dub.
Script.

384 *Réponse au Iesuite Mercier*
c'est à dire que du pain & du vin meslé
d'eau ? S'ensuit-il pas de-là que par le
corps & le sang du Seigneur offert en
l'Eucharistie, ne s'entend pas son pro-
pre corps & son propre sang ; mais le
Sacremēt de son corps & de son sang,
*puis que ce Canon expose, *Que ce corps**
& ce sang, c'est du pain & du vin ? Et
comment trouveroit-on la Messe, en
laquelle il n'y a ni pain ni vin ? Vous
diriez que le Iesuite n'a autre dessein
que de nous obliger, choisissant pour
sa creance des passages qui nous four-
nissent des preuves invincibles pour la
détruire.

A-t-il pas bonne grace de dire, que
selon ce mesme Concile il est permis
de se faire Moine ? Il devoit dire de se
faire Iesuite; mais ce nom est en blanc
dans les monumens de l'antiquité. Si
les Moines qu'on a ainsi appelez quel-
ques siecles apres les Apostres, ont du
rapport avec ceux d'aujourd'huy, ce
n'est pas pour le moins en la doctrine.
Ce Concile ne dit point que la Reli-
gion des Moines, est une façon de vivre
qui tend à la perfection par les vœus de
pour

povreté, de celibat, & d'obedience, com- Bellar. de
me l'on fait maintenant. L'Adversaire Monach. l.
pretend encore de fonder l'adoration, 2. 6. 2.
& la veneration de la croix, & des
Images sur ce mesme Concile; mais il
n'allegue pas vn seul mot de ce que ces
Peres ont dit. Il a bien consideré, ou
qu'il ne pouvoit prendre leurs paroles
à son avantage, sans en alterer le sens,
ou qu'il a sujet de soupçonner que le
Canon qu'il leur attribüë, *des venera-*
bles Images, est plustot du second Con-
cile de Nicée, que de celui de Con-
stantinople. Et de fait Zonare dit, que Zonar.
le Concile de Nicée fit ce decret, que 10m. 3. p.
Les venerables Images doivent estre ado- 95.
rées & servies. Au fonds il n'a pas igno-
ré que ces Peres parlent de ce point
d'une façon qui est prejudiciable à sa
cause, & que ce qu'il en pouvoit tirer
n'auroit servi qu'à découvrir davanta-
ge la foiblesse de ses preuves; mais il
auroit encore mieux fait de s'en taire
du tout. Car quoy qu'il sçache dire, il
sera tousjours batu de cette invincible
raison, qu'il n'y a du tout point d'appar-
ence que ce Concile de Constanti-

Concil.
 Constan-
 tinop. in
 act. 6. in
 2. tom.
 Concil.
 Niceni 2.

nople ait ordonné le service des Images, puis que le second Concile de Nicée a prononcé Anatheme contre luy pour l'avoir si expressement defendu. L'arresté de ce Concile se lit encore aujourd'huy, s'estant conservé dans les actes du second Concile de Nicée. Ces Peres disent tous d'une commune voix, que c'est renouveler l'erreur des Payens, que de servir les Images. Que vouloir peindre l'Image de Iesus Christ, est ou le diviser avec Nestorius, ou le confondre avec Eutyches & Dioscorus. Que la vraye Image du Seigneur, est la sainte Eucharistie, *Le type & le memorial de son corps & de son sang*, comme il a esté dit cy-dessus. Que les Images de la bien-heureuse Vierge Marie & des Saints, sont semblablement illicites, & outrageuses à la gloire qu'ils possèdent dans le Ciel. Puis ils produisent divers passages de l'Ecriture, & des Peres plus anciens qu'eux, comme de S. Epiphane, de S. Gregoire de Naziazé, de S. Chrysostome, de S. Athanase, d'Amphilochi⁹, de Theodorus d'Ancyre, d'Eusebe de
 Cesar

Cesarée, & ordonnent en suite qu'il faut jeter les Images hors de l'Eglise Chrestienne, defendans de faire, ou adorer, ou eriger, ou cacher aucune Image, soit dans vne Eglise, soit dans vne maison particuliere. Neantmoins le Iesuite veut appuyer le poinct du service des Images sur le témoignage de ce Concile, comme si pour prouver qu'il est loisible de tuer, ou de dérober, on alleguoit la loy qui dit, *tu ne tueras point, tu ne déroberas point.*

C'est aussi vn grand aveuglement à l'Adversaire de se vouloir prevaloir de ce que ce Concile dit du jûne. Qui ne sçait que le jûne des Anciens, estoit bien different de celuy de l'Eglise Romaine d'aujourd'huy? Ils jûnoient sans opinion de meriter, ou de satisfaire à la justice de Dieu, ou pour soy ou pour autrui. Ils jûnoient diversement en divers païs, par l'ordonnance des Evêques, sans attendre les decrets de celui de Rome. Ils s'abstenoient principalement de vin és jours de jûne, au lieu que Rome permet l'usage du vin en ses jûnes. Ils ne croyoient pas qu'avoir

*Fulgent.
de fide ad
Petr. c. 42.
Basil. ho-
mil. 1. de
jejunio.*

mangé vn morceau de chair en la semaine sainte, fut vn peché pour lequel on devoit estre envoyé à l'Evêque, ou au Penitétier, & que des pechez commis contre la loy de Dieu, comme de la paillardise, & du larrecin, les moindres Prestres peussent donner l'absolution. Que ceux qui se sont saoulez de poisson, de confitures, de fruits secs & autres delices, eussent jûné; & que ceux qui à faute d'autre viande ont mangé vn peu de chair, eussent violé le jûne.

Can. Presbyter. dist. 82. & glossa ibid.

Qu'un homme peut jûner pour vn autre. Que les penitences des jûnes se peuvent racheter par argent. Ils ignorent le trafic des dépenses qui se fait aujourd'huy. Le livre de la taxe de la Chancellerie Apostolique, qui met vn certain prix aux lettres de telles dispences, n'estoit pas encore en lumiere. Mais voyez si le Iesuite fait judicieusement d'alleguer ce Concile pour établir les jûnes de l'Eglise Romaine, puis qu'il a fait sur ce sujet vn Canon bien exprez contre elle, en ces termes : *D'autant que nous avons appris que ceux de la Ville de Rome jûnent és samedis du*

Concil. Constantinop. 6. 55.

Carême

Carême contre l'ordre établi par tradition en l'Eglise; il est resolu par ce saint Synode qu'aussi en l'Eglise Romaine la regle tiennne, qui ordonne que si quelque clerc est trouvé jûnant au saint Dimanche, ou au Samedi, hormis en vn seul, qu'il soit deposé; ou si c'est vn laic, qu'il soit excommunié. Iugez si le Iesuite est adroit de se servir d'un Concile sur vn sujet sur lequel il traite si mal l'Eglise Romaine. Par là remarquez que les Evêques de Grece, d'Asie, & de tout l'Orient, estoient assemblez en ce Concile, & que parlans de la sorte ils témoignoient assez qu'ils ne reconnoissoient point l'Evêque de Rome pour chef vniversel de l'Eglise.

Ce Concile est si contraire à la doctrine de Rome en plusieurs points, que si le Iesuite s'y veut tenir, comme il en fait le semblant, il faut qu'il renonce à cette opinion, que le Pape ne peut estre jugé de personne, parce qu'au Canon 1. où les decisions des six premiers Conciles vniversels sont confirmées, la condamnation des Monothelites, & nommément celle de Honorius Evêque de Rome est

approuvée. Il faut qu'il cesse de croire, que le Pape ait seul pouvoir de faire des loix, ou defenses en matiere de Religion, puis que le Canon 2. autorizant les quatre-vingts cinq Canons attribuez aux Apostres, & ceux du Concile de Nicée & d'Ancyre, &c. inhibe d'en recevoir aucuns autres. Il faut qu'il confesse que les Lecteurs & les Chantres se peuvent marier, & que celuy qui avant que d'estre Soufdiacre, Diacre, ou Prestre, se veut marier, le peut faire, & perseverer dans le mariage apres les ordres, comme cela est enseigné au Canon 6. Il faut qu'il reconnoisse que l'Eglise Romaine n'a point esté vniversellement tenuë pour infallible, puis qu'elle est condamnée au Canon 13. de ce qu'elle avoit decreté, que ceux qui seroient promeus au Diaconat, ou Presbyterat, promet- troient de delaisser leurs femmes. Il faut qu'il improuve le retranchement de la coupe au peuple, & la transsubstantiation, puis que le Canon 32. approuve le decret de retenir l'usage du vin, & l'exposition du Concile de Carth

Carthage, *Que le corps & le sang de Iesus Christ en l'Eucharistie, c'est du pain & du vin*; qui est dire que le pain & le vin sont les Sacremens de son corps & de son sang, & non proprement son corps & son sang. Il ne faut plus qu'il soutienne la primauté de l'Evêque de Rome par dessus les autres Evêques, puis que le Canon 36. confirme les décisions des Conciles de Constantinople, & de Chalcedoine, & égale du tout, mesme és choses Ecclesiastiques, les Evêques de Rome & de Constantinople. Il faut encore qu'il s'oppose à cette primauté, puis que le Canon 38. confirme le 12. de Chalcedoine, *Que le rang des Parroisses Ecclesiastiques suive les formes civiles & publiques*. C'estoit vne coûtume receuë en l'ancienne Eglise, que la dignité des Evêques estoit selon la dignité de la Ville. Ainsi la jurisdiction Ecclesiastique s'étendoit aussi loin que la jurisdiction civile du Magistrat de la Ville. Selon cela la jurisdiction Ecclesiastique de l'Evêque de Rome estoit jadis bornée par les limites de la jurisdiction civile, &

Synod.

Nicæn. 1.

Can. 6.

Que les anciennes coûtumes qui estoient en Egypte, ou Libye & Pentapolis, demeurent en vigueur, tellement que l'Evêque d'Alexandrie ait puissance sur tout cela, puis que c'est aussi la coûtume de l'Evêque de Rome, &c. C'est à dire d'étendre la juridiction Ecclesiastique selon l'étendue de la juridiction civile du Prefect de la ville de Rome. C'estoit donc là le limite ancien de l'Episcopat Romain, qui de siecle en siecle a esté merveileusement élargi & augmenté. Il faut derechef que l'Adversaire ne jûne point le Samedi durant le Carême, puis que le Canon 55. le defend. Il faut aussi qu'il rejette l'adoration des Images, puis que ce Concile l'a condamnée tout ouvertement. Il faut aussi qu'il confesse qu'alors l'Evêque de Rome estoit sujet à l'Empereur; car ce fut Constantin Pogonatus Empereur qui convoqua ce Concile, & qui écrivit à Agathon Evêque de Rome, & l'exhorta d'y deputer; & Agathon par sa lettre, qui est en la session 4. répondant à

Concil.

Constantinop. in

Act. 6. in

2. tom.

Concil.

Nicæni 2.

l'Emp

L'Empereur, se reconnoit son bien-humble serviteur: & luy dit, *Que sa petitesse a mis de bon cœur en execution ses commandemens: & appelle la ville de Rome, la tres-humble servante de sa serenissime principauté.* Et en effet il envoya incontinent ses deputez à Constantinople. L'Empereur presida à ce Concile, & parce qu'il ne fit aucuns Canons, quelques années apres l'Empereur Iustinian, second fils de Constantin, cōvoqua derechef le mesme Concile pour y dresser des Canons, cōme il est porté par l'Epistre de ce Synode écrite à Iustinian, & rapportée par Gratian. A cause dequoy, ces deux Conciles ne sont pris par plusieurs que pour vn. Ce Concile septieme ou suite du sixieme, fut tenu à Constantinople au Palais de Trulle. Ce qui montre, que le pouvoir que l'Evêque de Rome avoit alors, estoit bien petit au prix de celuy qu'il a maintenant. Par là on void aisement que si le Iesuite se veut tenir à ce Concile, il a perdu environ vn tiers de sa Religion, sur tout la primauté du Pape, sa Messe & ses Autels.

Gratian.
c. habeo,
&c. quoniam,
&c. dist.
16.

Il me supportera si je di qu'en cecy il procede avec legereté ; car tantost il dit, que ce Cōcile est faux, & que tout ce que j'ay cité de luy est indigne de réponse: tantost il pretend de prouver sa Religion par ce Concile, sa Religion est donc fausse, s'il la veut prouver par vn faux Concile : ou si elle est vraye, comment dit-il que ce Concile est faux, s'il dit que ce Concile est faux, lors qu'il parle contre l'Eglise Romaine, & qu'il n'est point faux lors qu'il s'accorde avec elle? Je di que c'est vne grande licence, & que par cette raison l'on peut eluder tous les autres Conciles ; & tousjours cecy demeurera, que trois cens trente-huict Evêques dans le huitieme siecle, sont en plusieurs points conformes à nostre doctrine, & contraires à celle de Rome. Je ne sçay si le Iesuite recevra châtiment pour s'estre tant hazardé. Il a tant de courage & si peu de moyen de resister, qu'il perdrait cent vies s'il les avoit. C'est ainsi qu'il s'enferme dans les armes que ce Concile nous fournit, & que la vanité qu'il se donne d'en tirer
des

des preuves pour soutenir sa Religion, n'est qu'une montagne d'eau qui se defait d'elle-mesme, ou qui se brise au rencontre d'un rocher.

Après cela il fait une pitoyable réponse aux paroles que j'ay alleguées de la glose du decret Romain, qui sont du tout formelles. *Le celeste Sacrement qui represente veritablement la chair de Christ, est appellé le corps de Christ, mais improprement, dont aussi il est ainsi dit en sa façon, mais non en la verité de la chose, ains en mystere signifiant; tellement que c'est icy le sens, il est appellé le corps de Christ, c'est à dire qu'il y est signifié.* Qu'y a-t-il de plus pressant contre la transsubstantiation? Il dit, *Que c'est vouloir prostituer honteusement son honneur, que de produire cette glose du decret.* Il pense d'ébloüir les yeux du Lecteur par cette fumée de paroles. Plus il est convaincu, plus il crie. Ce tonnerre & cet orage témoignent bien qu'il y a de feu dans le Canon de sa plume. Il ajoute que le sens de cette glose est, *Que le Sacrement, c'est à dire l'espece du pain, n'est pas la chair de Christ, mais qu'elle le represente & le*

Serm. p.
76.
de consecr.
dist. 2.
Can. hoc
est.

Page 137.

Page 138.

signifie ; entendant par l'espece la forme extérieure du pain , ou les accidens. Il détruit par ce moyen sa créance , qui porte que le verbe *est*, en ces paroles, *Cecy est mon corps*, ne se prend point pour *signifie*. Car s'il faut exposer le mot de *Sacrement*, par les accidens du pain, quand la glose dit, que le Sacrement est appelé le corps de Christ, parce qu'il le signifie : il s'en suivra que ces accidens sont appellez le corps de Christ, parce qu'ils le signifient, & que cette proposition, *Cecy est mon corps*, sera telle, *ce Sacrement, ou ces accidens signifient mon corps*, & par consequent le mot *est*, se prendra pour *signifie*, parce que ces accidens estans differens de genre & de nature d'avec le corps de Christ, ne peuvent estre proprement le corps de Christ, comme confesse le Iesuite. Ioint que c'est vne grande absurdité de dire que des accidens destituez de sujet signifient le corps de Iesus Christ, parce qu'il n'y a point de convenance entre ce signe imaginaire, & la chose signifiée. Le pain qui peut nourrir le corps, signifie
que

que le corps de Iesus Christ nourrit l'ame ; mais ces accidens ne peuvent point signifier que le corps de Iesus Christ nourrit l'ame, puis qu'ils ne peuvent point nourrir le corps. Le pain n'est plus en l'Eucharistie quant à sa substance apres la consecration, selon Rome, il n'y a donc rien qui puisse signifier ce que S. Paul dit estre representé en la Cene, qui est l'vnion de l'Eglise semblable à vn pain composé de plusieurs grains vnis. Notez aussi qu'au lieu de ces mots, *Le celeste Sacrement*, il faudra dire, *les celestes lignes, superficies, conleurs, saveurs & rondeurs*, comme si le ciel nous peignoit des chimeres. I'ay desja refuté cette opinion qui met des accidens sans sujet. I'ay encore montré que le corps de Iesus Christ n'est point caché sous l'espece du pain, & que le pain n'est point transsubstantié en son corps, contre ce que le Iesuite veut tirer du mesme decret, en la distinction 2. de la consecration. Qui

1. Cor. 10.

17.

Page 139.

140.

de l'Eglise Romaine, & qui est comme la Bible du Pape, & que nous voulions par là persuader à croire la transsubstantiation, ou la manducation charnelle du corps de Iesus Christ, c'est comme si le Iuif nous vouloit obliger à recevoir son Talmud par le témoignage de ses Rabbins? Or parce que ce livre est vn amas de plusieurs choses, où il y en a peu de bonnes, parmi vn grand nombre de mauvaises, nous nous servons de celles-là contre l'Eglise Romaine, & mettons en ce rang la glose citée cy-dessus, & plusieurs Canons qui renversent la doctrine de nos Adversaires sur l'Eucharistie, com-

De confes-
tr. dist. 2.
Can. qui
mandu-
cant.

me cettuy-cy : *Ce qu'on prend au Sacrement visiblement, est en verité mangé & beu spirituellement. Ce qu'on void, c'est pain & coupe, &c. ce dont il est besoin que la foy soit instruite, le pain est le corps de Christ, &c. & sont dits Sacremens, parce qu'une chose est veüe, & l'autre entendüe. Ce qu'on void a espece corporelle, ce qu'on entend a vn fruit spirituel. Ajoûtez le Canon qui suit, A quoy prepares-tu le ventre & les dens, croy, & tu as mangé.*

Et

Et ces deux autres, Croire en Christ, c'est Ibid. Can.
 manger le pain vivant. Quand tu montes ut quid.
 au saint Autel pour estre repeu de la vian- Ibid. Can.
 de & du breuvage salutaire, regarde par la credere.
 foy le saint corps & sang de ton Dieu, ad- Ibid. Can.
 mire-le avec honneur, touche-le de ton quia cor-
 entendement, pren-le de la main de ton pus.
 cœur, & sur tout avale-le d'un trait inte-
 rieur, c'est à dire de ton ame. Tout cela
 établit la manducation spirituelle &
 par foy du corps de Iesus Christ, &
 condamne avec la transsubstantiation,
 la manducation charnelle.

J'ay dit, Que le mot *vrayement*, en ce Serm. p.
 passage, ma chair est *vrayement* viande, 50.
 n'exclud pas le sens metaphorique, & que Iean 6.
 l'Ecriture s'en sert en des locutions figu- 55.
 rées, comme quand elle dit, Nous sçavons
 que cettuy-cy est *vrayement* le Christ, (c'est Iean. 4.
 à dire l'Oinct) parce que ce qu'il est appelé 42.
 Oinct, ne peut estre que par figure, veu qu'il
 n'a point esté oinct corporellement. Le le- Page 141.
 suite dit, Que je rapporte faussement ce οὗτος ὅτιν
 passage, & qu'il y a au Grec, Cettuy-cy est ἀληθῶς ὁ
vrayement le Sauveur du monde, le Christ. σωτῆρ τῶ
 Où le mot *vrayement*, n'est pas joint avec κόσμου ὁ
 le Christ, mais avec Sauveur. En quel Χριστός.

siecle sommes-nous, puis que les plus
 fideles citations sont condamnées,
 comme reconnoitra tout homme tant
 soit peu versé en la langue Grecque?
 Notez que le Iesuite pour nous accu-
 ser mal à propos, tóbe dans vn estran-
 ge erreur, voulant que le mot *vraye-*
ment, ne soit pas joint avec celuy de
Christ, de mesme qu'avec celuy de
Sauueur. Quoy? L'onction du Fils de
 Dieu est-elle imaginaire, puis qu'icy le
 mot *vrayement*, est opposé à fiction?
 N'y a-t-il pas autant de liaison en ce
 texte, pour nous obliger à dire que le
 mot *vrayement*, convient à celuy de
Christ, de mesme qu'à celuy de *Sau-*
ueur, comme en celuy-cy, *Que donc*
toute la maison d'Israël sçache asseurement
que Dieu l'a fait Seigneur & Christ? Où
 le mot *asseurement*, est autant dit au re-
 gard du nom de *Christ*, comme de ce-
 luy de *Seigneur*. Or ce que j'ay dit de
 l'Escriture, qu'elle employe ce mot
vrayement, en des locutions figurées, on
 le peut aussi dire des Peres, comme
 quand S. Chrysostome dit, *Qu'Abraham*
estoit vraiment vn Athlete, que S. Pierre

Et S. Paul estoient *vrayement* colomnes. Et Hesychius, que celuy qui medite en la loy, est *vrayement* vn arbre planté pres des ruisseaux d'eau courante. Et Theophylacte, Que Iesus Christ est *vrayement* Pasteur. Que l'Ecriture est *vrayement* la porte; Et que les Iuifs estoient *vrayement* aveugles. D'où il est aisé de conclurre, que le mot *vrayement*, n'empesche pas qu'une proposition ne soit figurée, & par consequent que le Iesuite est *vrayement* convaincu.

Chrysof.
de divers.
N.T. locis
homil. 29.
& 61.
Hesych. in
leuit. l. 2.
Theaphyl.
in Ioan.
10.



CHAPITRE XXI.

*Le Iesuite errant. Son livre finit
par impostures.*



LE Iesuite parcourt de nouveau mō Sermon, & le piquote par cy par là, es-
sayant de trouver à y mordre, en quoy
paroit la confusion

de son livre. Il devoit tâcher de répondre au mien page apres page sans y revenir. Mais il a voulu glaner apres vne mauvaise moisson. Je suis obligé de le suivre par tout pour le refuter. Je représenteray donc le tableau d'vn Iesuite errant, qui ressemble à vn homme qui va à travers champs, sans pouvoir trouver le droit chemin : mais avant cela, je diray vn mot sur sa delicateffe.

Page 145. Il dit que je traite injurieusement l'autre Adversaire, pour avoir dit en la
preface

preface de mon Sermon, *Qu'il edifia si mal les siens, qu'il sembloit qu'il eut esté payé pour cela.* Le Iesuite est trop sensible de se plaindre d'une parole qui n'est que douceur au prix de celles qu'il a proferées contre moy. Ce dont il se pique pour vn autre, luy peut estre mieux appliqué qu'à celuy dont il préd le parti, qui a beaucoup moins mal fait que luy. Qu'on juge s'il a bien reussi, puis que son livre est fidele gardien de la boutique des Libraires, & qu'en cette Ville l'on a esté dégoûté de le voir, par la seule inspection du titre, où il me calomnie en termes si noirs, qu'on diroit qu'il a entrepris de faire au lieu d'une réponse, vn libelle diffamatoire. Son livre offense plus la veüe, que ne le faisoient autresfois les temples d'Egypte, qui bien qu'on trouvat au dedans des serpens, & des crocodiles, neantmoins presentoient au dehors vne belle facade, & vne entrée magnifique; mais l'ouvrage du Iesuite exhibe des viperes au frontispice, & au corps. Il verse par tout du venin, aussi il seroit bien en peine de faire

autrement, parce que cela luy est tourné en habitude. Je ne seray pas marri d'avoir tousjours de tels Adversaires, qui par ce moyen affoibliront leur cause, & fortifieront la nostre.

Page 143. Pour venir au principal, je fais voir
 Matth. icy vn échantillon des erreurs du Ie-
 26. 26. suite, outre vn grand nombre que j'ay
 relevé jusques icy. Il dit, parce qu'en
 nos Bibles il y a, *Que Iesus Christ prit du*
pain, & qu'il rendit graces, que cela est
 mal tourné, & qu'il faut dire *benit*, se-
 lon la force du mot Grec. Il témoi-
 gne estre bien peu versé en la langue
 Grecque. Ignore-t-il que l'Ecriture
 en cette matiere se sert indifferément
 de ces deux mots? Et de fait S. Mathieu
 & S. Marc vsent du mot de *benir*; &
 Matth. S. Luc & S. Paul, de celuy de *rendre gra-*
 26. 27. *ces*. O prodigieux aveuglement du Ie-
 Marc 14. suite! S. Matthieu & S. Marc qui di-
 23. sent du pain, *ἄλογιστος*, *ayant beni*, di-
 sent-ils point de la coupe, *ἀχαιριστος*,
ayant rendu graces? Si donc ces deux
 mots ne signifiét icy vne mesme cho-
 se, il s'en suivroit que la coupe n'auroit
 point de benediction, mais seulement
 l'action

l'action de graces, & que le pain n'auroit que la benedictiõ. D'ailleurs toute personne equitable se contentera de ce qu'en nos Bibles, nous avons le mot de *benit*, adjoint au marge, afin que le Lecteur choisisse celuy qu'il voudra, & voye que le Grec peut porter l'un ou l'autre. C'est ainsi que nous-nous servons du mot de benediction en ce passage de S. Paul: *La coupe de benediction*, &c. L'Escriture employe aussi en d'autres sujets ces deux mots en mesme sens. Comme quand S. Marc dit de Iesus Christ au miracle des sept pains, & de quelque peu des poissons, apres avoir rendu graces, apres qu'il eut *benit*. Et en la multiplication des cinq pains & deux poissons, S. Matthieu, S. Marc, & S. Luc, se servent du mot de *benir*, & S. Iean de celuy de *rendre graces*. Les Anciens, comme *Ori-gene*, *Chrysoftome*, & *Theophylacte*, exposent le mot de *benir*, par *rendre graces*. De mesme plusieurs de nos Adversaires, comme *St ipleton*, *Iustinian*, *Picherel*, & autres. Ce que le Iesuite dit, si on tourne *rendre graces*, & non

d. 8. v. 16.

11. d. 1. 1. 1.

1. Cor. 10.

16. 1. 1.

16. 1. 1.

16. 1. 1.

16. 1. 1.

Marc 8.6.

7.

Matth.

14. 15.

Marc 6.

41.

Luc 9.16.

Iean 6.11.

Staples.

antid.

Evang. in

Matth.

26.

Iustin. in

1. Cor. 11.

Picher.

comm. in

verb. in-

sit. Eu-

char.

benir, qu'il faudroit dire, lors que le Sauveur prit cinq pains, & deux poissons, qu'il rendit graces aux poissons, est du tout ridicule. Je le renvoye à

Marc 8.6. S. Marc, où il y a, apres avoir rendu graces; à S. Jean qui a vsé du mesme mot; &

7. Jean 6.11. à son Maldonat, qui reconnoit que
Maldon. ἁχαιήσας & ἀλογήσας, se prennent pour
in Matth. vne mesme chose. Or Iesus Christ a
26.

fait cette action de graces, en parlant à Dieu, & non aux poissons. Le vray Iesus n'a jamais fait vne chose si basse.

C'est de ce pretendu Iesus typique, François d'Assise, qu'on dit qu'il parloit & preschoit aux poissons & aux pies, & qu'il faisoit entrer dans l'Eglise sa petite brebis, avec des gestes composez à la devotion.

J'ay dit, Qu'en l'Eucharistie le pain & le corps de Iesus Christ sont deux individus, & qu'on ne dira pas que le Prestre prene les especes, ou les genres. Cefameux Philophe soutient, que le Prestre prend les especes & les genres, c'est à dire des natures universelles qui se répandent sur plusieurs. Il faut icy admirer la pensée de cet esprit, qui fait de la bouche d'un

Liber con-
formitatis

Serm. p.

15.

Page

144.

d'un Prestre ce qu'Homere faisoit des nuées, où il trouvoit des chasteaux & des armées. Et le Iesuite se figure dans la bouche d'un Prestre des especes ou des genres, c'est à dire des natures vniverselles que l'entendement seul reçoit. Certainement, si son Ordre ne prenoit jamais que les especes ou les genres, quand il prendroit toute la France, il ne jouïroit pas d'un pouce de terre: quelque sens qu'il donne à ses paroles, il ne scauroit eviter l'indignation de l'école: il passera tousjours parmi les Philosophes, comme vn os disloqué dans le corps humain, puis qu'il est tout detraqué, & qu'il s'écarte si fort des communes expressions des Doctes. Il pense d'estre fort subtil, en disant, que *puis que les genres, les especes, & les individus sont reellement la mesme chose, on ne peut prendre les individus sans recevoir les autres, & que je ne scaurois prendre le pain de la Cene, sans prendre la substance & le corps.* Je nie que les genres, les especes, & les individus soient reellement vne mesme chose d'une identité majeure, selon laquelle

les choses sont par certaine raison cō-
me absolument les mesmes ; auquel
sens la definition, & le defini, comme
l'homme & l'animal raisonnable, sont
reellement vne mesme chose. Il est
vray que les genres, les especes, & les
individus, sont reellement la mesme
chose d'une identité mineure, ou en
quelque égard, entant qu'il y a identi-
té de conjonction sous-ordonnée entre
ces choses, & que sous vn mesme or-
dre predicamental où elles sont dire-
ctement, elles s'entresuivent, & par
vne certaine dependance les vnes des
autres, se trouvent engagées sous vn
empire generalissime qui les envelope
& les couvre de son étenduë. C'est
ainsi que l'estre, entant que genre sou-
verain, contient les genres, les especes,
& les individus auxquels il se commu-
nique. En cette sorte toutes les choses
superieures avec les inferieures, les
genres avec les especes qui leur sont
sous-ordonnées, sont reellement la
mesme chose; c'est à dire que ces cho-
ses sont telles, que bien qu'elles ne
soient point absolument & formel-
lem

lement la mesme chose, neantmoins elles ne sont point choses diverses, ou separées les vnes des autres: ainsi l'homme & l'animal, sont reellement vne mesme chose, parce qu'ils ne sont point deux choses separées, mais seulement sous-ordonnées: le mesme faut-il dire de tous les genres & especes, qui sont directement sous cette sous-ordination des vnes aux autres en vne mesme ligne predicamentale; mais de-là s'ensuit-il que celuy qui prend cet individu, qui est le pain de l'Eucharistie, prene le genre en general, sous lequel cet individu est rangé? il prend bien cette substance de pain ou cet individu, & non vne substance en general.

J'ay dit, *Que le pain & le corps en l'Eucharistie ne sont pas des individus d'un mesme genre, parce que le pain n'est pas sous le genre de l'animal, comme le corps.* Il dit, *en quelle Philosophie j'ay trouvé cela? & conclud, que si cela est, tout ce qui est sous le genre du corps, sera sous celuy de l'animal; & ainsi que tout ce qui est corps, sera animal; & que son bonnet, & mon*

Serm. p.
16.

Page
144.

410 Réponse au Iesuite Mercier
chapeau qui sont deux corps, seront deux
animaux sur nos testes. Je consens qu'il
couvre sa teste de mon chapeau, afin
qu'il mette cet animal avec les autres.
Cecy est pitoyable, je parle en mon
Sermon d'un corps humain ou animé;
& en sa réponse, il prend le mot *de corps*,
en general, pour tout ce qui est corps.
Ou son aveuglement est extreme de
dire, qu'un corps animé ne soit pas
sous le genre de l'animal, ou son dis-
cours est captieux, me faisant dire ce
à quoy je ne pense point, & tirant d'un
ne fausse presupposition cette conclu-
sion, que tout ce qui est sous le genre
du corps, sera sous celuy de l'animal.

Serm. p.
16. 18.

Je ne mets pas au rang de ses erreurs
ce qu'il dit, qu'en mon Sermon il y a
ἐν τῷ ὄσείῳ, au lieu de *τῶν*, & *ombre*, pour
ambre; j'appelle cela foiblesse, puis qu'il
releve un changement de quelque let-
tre qui ne peut estre que la faute de
l'Imprimeur. Il omet mes principales
raisons, & s'arreste à des fetus; comme
si quelqu'un laissoit les perles de la
mer, pour amasser des coquilles au ri-
Page 145. vage. Voicy vne liste de ses autres
erreurs;

erreurs, il veut que ce mot d'Antechrist, soit le mesme que le pronom, *cecy*; c'est à dire qu'un nom soit un pronom. Il conclud de ce que j'ay dit, *Qu'il n'y a point de phrase si usitée en toutes langues que celle-cy, d'honorer le signe du nom de ce qu'il signifie. Qu'il ne faut point crier cōtre les Images des Saints, lors qu'on dit d'elles, c'est Nostre Dame, c'est S. Pierre. Notez que Rome en ces exemples, donne les signes au nom de la chose signifiée, & non l'Escriture: & que si nous-nous servons de ces exemples, ce n'est qu'entant qu'ils ont cours chez elle, & pour faire voir par un argument tiré de sa creance, que le verbe est, dans l'usage ordinaire, se prend pour signifie. Mais s'ensuit-il de-là que nous devons approuver l'adoration qu'elle rēd aux Images des Saints? C'est bien estre aux abois que de raisonner ainsi.*

Serm. p.
29.

J'ay montré qu'en cette proposition, *Cecy est mon corps, le mot est, ne se peut prendre que pour un estre de signification, & non de conversion, parce que l'essence du signe consiste en signification. Je*

Serm. p.
29.

Page
146.

n'ay fait que discourir sans argumen-
ter, & il m'accuse d'avoir fait vn argu-
ment sans forme. C'est avoir la veuë
bien subtile que de voir le defaut d'un
syllogisme, là où il n'y a point de syllo-
gisme : le defaut est donc en ses yeux,

Serm. p.
35.

& non en mon Sermon. Il s'égare sur
ce que j'ay dit, *Que la memoire n'exclud
pas la presence spirituelle, mais la corpo-*

Page
147.

relle, soit visible, soit invisible, &c. Il dit,
Que je confonds la presence reelle avec l'in-
tentionnelle, & que j'équivoque sur la pre-
sence spirituelle ; mais il ne prouve rien
contre moy, & au bout il ne s'entend
pas soy-mesme. Il bronche sur ce que

Serm. p.
36.

j'ay dit, *Que quand ce qui est dans la cou-*
pe seroit proprement le sang de Christ, ce
sang ne pourroit pas estre proprement le
testament de Christ, parce que le sang est
une chose naturelle, & le testament une

Page
147.

chose morale & civile. Il dit, *Que la der-*
niere volonté du testateur est son testa-
ment, & qu'elle est aussi une action pure-
ment naturelle. Ce qui n'est point à pro-
pos, la derniere volonté du testateur
est vne action de l'ame. Si elle est vne
chose naturelle & civile, c'est à divers

égards :

égards: elle est naturelle, entant qu'un testateur est naturellement enclin à faire ses enfans heritiers: elle est civile entant qu'elle est redigée par écrit de main publique, selon les formes prescrites par les loix humaines. Or il ne s'agit pas de cela, mais bien si vne substance qui est vne chose naturelle, entant que naturelle, est proprement vne autre chose qui est civile, entant que civile: si en cette sorte la substance du sang de Christ, qui est vne chose naturelle, est proprement vn testament, qui est vne chose civile, c'est à dire si vne substance est proprement vn accident, vne relation ou vne action: ce que le Iesuite ne scauroit prouver.

Poursuivant ce discours, j'ay dit, *Serm. p.*
Que le sang de Christ n'est pas proprement 37.
alliance, mais en est la cause meritoire: &
parce que la faute de l'Imprimeur, qui avoit mis, *coupe*, au lieu de *cause*, n'a pas esté corrigée en son exemplaire, il m'accuse d'avoir dit, *Que le sang est la coupe*. La seule lecture de ce qui precede ces paroles, fait voir qu'il n'a pas plus de sincerité que de doctrine.

Page
148.

Serm. p.

40.

Page

148.

I. Cor. 10.

19.

Il m'appelle extravagant, pour avoir dit, *Que les symboles & les ceremonies de l'Idole, n'estoient pas transsubstantiées en Idoles*; & expliquant sa creance, il dit, *Que la substance du pain est seulement transsubstantiée au corps de Christ, & que les symboles demeurent les mesmes apres la consecration*. Voila la replique d'un homme fort doux, mais il le faut souffrir, aussi bien ne pourroit-on pas corriger ses amertumes, quand on auroit des reliques du bois de Moÿse. Il est marri que j'vse du mot de *symboles, & de ceremonies de l'Idole*, là où il s'agit de ce qui est sacrifié à l'Idole, & de ce qui la represente. Veut-il que je les appelle des accidens sans sujet? mais j'ay dit qu'il n'y avoit point de transsubstantiation. Quant à sa creance, qui est que la substance du pain est transsubstantiée, & que les symboles, c'est à dire les seuls accidens du pain demeurent apres la consecration, je l'ay cy-devant refutée, ayant montré que le pain retient tousjours sa substance, & que des simples accidens qui ne sont que des chimeres en l'air, ne peuvent point

point estre les symboles du corps de Christ.

J'ay dit, *Que si l'Apostre appelloit aussi* Serm. p.
souvent ce Sacrement, corps de Christ, com- 40.
me il l'appelle pain, Rome en feroit parade,
& en triompheroit comme d'une cause gai-
gnée. Il dit, Qu'il ne l'appelle jamais sim-
plement pain, mais tousjours ayant rapport
à un pain mystereux. En quoy il détruit
sa cause. Car il est vray que par le mot Page
de pain, S. Paul entend le Sacrement 149.
du corps de Christ, & non un pain cõ-
mun : mais si le pain de l'Eucharistie a
du rapport à un pain mystereux, & si
ce pain mystereux est le corps de
Christ ; il s'ensuit que le pain de l'E-
ucharistie n'est pas proprement le corps
de Christ, parce que ce qui a du rap-
port à vne chose, n'est pas proprement
cette chose. Il ajoûte, Qu'on ne pour-
roit point arrester mes rodomontades, si
l'Ecriture appelloit autant de fois ce Sacre-
ment figure, comme elle l'appelle corps du
Sauveur. Il poursuit, & dit, Que l'Ecri-
ture, ni les Apostres, ni les Peres, n'ont ja-
mais appellé ce non sanglant sacrifice qui
est offert par le Prestre, l'Image, mais le

416 Réponse au Iesuite Mercier
propre corps de Christ. I'ay desja montré
 en quel sens l'Escriture appelle ce Sa-
 cremēt le corps du Seigneur, *Parce qu'il*
en est la commemoration ; & que ces pa-
roles , Cecy est mon corps, ne se peuvent
 prendre que par figure , entant qu'elle
 donne au signe le nom de la chose si-
 gnifiée. Quant aux Peres, j'ay cy-des-
 sus fait voir , que ceux qui furent as-
 semblez au Concile de Constantino-
 ple tenu l'an 756. appellent *le pain, l'I-*
mage du corps du Seigneur. I'ajoüte à
 cela ce que dit Procopius de Gaze , *Le*
Seigneur donna l'Image de son corps à ses
Disciples. Ce que dit Eusebe, *Que Iesus*
Christ bailla à ses Disciples, les symboles de
sa divine œconomie, leur cōmandant de
 faire l'Image de son propre corps. Ce
 que dit Ephrem Syrien , *Regarde soig-*
neusement , comme prenant du pain en ses
mains, il le benit, & le rompit en figure de
son corps immaculé ; & benit le calice , en
figure de son sang precieux. Ce que dit
 Gregoire de Nazianze en l'oraison fu-
 nebre de sa sœur Gorgonia , où il ap-
 pelle expressement le pain & le vin,
antitypes du corps & du sang de nostre

Concil.
 Constant.
 apud Cō-
 cil. Nic. 2.
 Act. 6.
 Procop.
 Gaz. in
 Gen. 48.
 Euseb. de
 demonstr.
 Evang. l.
 S. c. 1.
 Ephrem
 de nat.
 Dei non
 scrut.
 Gregor.
 Nazien.
 in Epita-
 ph. in sor.

Seig

Seigneur. Et afin qu'on ne pense pas que ces anciens Peres Grecs appellent & se servent de ces noms avant la consecration & non apres, remarquez ce que dit Alain, *Les Grecs en leurs livres & Liturgies appellent à tout propos le corps & le sang de Christ, des noms des symboles, antitypes & mysteres. Car encore que le 2. Concile de Nicée, enseigne fort bien que le pain & le vin, sont appelez de ces noms par les Grecs devant la consecration, &c. toutesfois indubitablement chez les anciens Grecs, les mesmes appellations sont employées apres la consecration, comme appert clairement par Nazianzene, en l'oraison sur la mort de sa sœur Gorgonia. Billius dit de mesme, Il me semble avoir remarqué que plusieurs Auteurs tres-graves & tres-saints, ont appelé le pain & le vin, mesmes apres la consecration, antitypes du corps & du sang de Christ. Premiere-mēt donc nostre Nazianzene sur la loüange de Gorgonia, recitant un certain acte memorable de sa sœur, Appuyant, dit-il, sa teste contre l'Autel. Si sa main avoit où que ce fut thesaurisé quelque chose des antitypes du precieux corps ou sang, &c. Qui*

Alan. de
Euchar.
l. 1. c. 32.

Bill. in
Apol.
Greg.
Nazien.

est-ce, Jje vous prie, qui eut parlé du pain & du vin non encores consacrez avec une si grande veneration? Quant au 2. Concile de Nicée, qui dit en l'action 6. que le pain & le vin sont dits antitypes devant la consecration seulement, on a annoté en marge, *Les saints dons se trouvent souvent appelez antitypes apres la consecration. Comme par Gregoire de Nazianze en l'oraison funebre de sa sœur, & en la premiere Apologie par Cyrille de Ierusalem en la 5. Catechese mystagogique, & par autres.* D'où s'ensuit que quand

Tertull. l.
4. contr.

Mar. c. 40

August.

contr.

Adim. c.

12.

Ambros.

de Sacra.

l. 4. c. 5.

l. 6. c. 1.

in 1. ad

Cor. c. 11.

Serm. p.

42.

Matth 11.

5.

les Peres appellent le Sacrement le corps de Christ, ce n'est qu'entant que le signe prend le nom de la chose signifiée; & qu'ils n'entendent pas que la substance du pain soit changée en la substance du corps de Christ. Ajoûtez que Tertullien, S. Augustin, S. Ambroise & autres, appellent le pain de l'Eucharistie, *figure, similitude, memoire, &c.*

Le Iesuite n'a du Grec que pour le Convent, j'ay dit, *Qu'en ce passage, les aveugles voyët, S. Mathieu dit, ἀναβλέπῃς, qui signifie recouvrer la veuë. Que si ailleurs il est dit, βλέπῃς, là il faut prendre le*

simp

simple pour le composé, cōme la nature de la chose le montre. Que si on ne le veut prendre autrement, j'ay dit, Que les aveugles sont dits voir, parce qu'en effet ce sont les mesmes hommes qui estoient aveugles, & qui maintenant voyent. Ainsi quād l'aveugle-né dit, ἀρτιβλέπω, maintenant je vois; cela emporte que le mesme homme qui estoit aveugle dès sa naissance, voyoit pour lors. Notez qu'il est dit de luy, Que les Juifs ne creurent point qu'il eut recouvré la veuë, ἀνέβλεψεν. D'où appert que S. Jean vse du simple & du composé. Ce n'est pas que le composé signifie icy, voir derechef, puis qu'on ne peut pas dire de cet aveugle-né, qui n'avoit jamais veu, qu'il vid derechef; mais je di qu'il le signifie par fois, comme en ceux à qui le Fils de Dieu rendoit la veuë apres l'avoir perduë; & que par fois il signifie absolument voir, comme en l'exemple de cet aveugle-né. Le Iesuite auroit bien besoin de recouvrer la veuë, puis que son aveuglement est si grand qu'il m'accuse de mal interpreter l'Escriture: je feray donc pour luy la priere qu'Elizée

Jean 9.

25.

v. 18.

9. 1112

27

Page 150.

2. Rois 6.

17.

420 Réponse au Iesuite Mercier
fit pour son serviteur. O Eternel ! ouvre
ses yeux afin qu'il voye.

Page 150.
151.

Serm. p.
53.

L'Adverfaire m'impose, & me fait dire, *Que la chair de Christ seule, & separée de la Divinité, est la cause meritoire de nostre salut, comme si j'avois dit, que l'efficace de sa mort ne depend point de la dignité de la personne, & que sa chair qui a merité pour nous, est simplement la chair d'un homme, & non d'un homme Dieu & d'un Dieu homme. Il ne faut que lire la page qu'il a cité de mon Sermon, pour le convaincre : là j'ay dit, Que la chair de Christ nous profite en qualité de cause meritoire, & que l'esprit seul nous applique les effets du merite de la chair de Christ, & qu'en cet égard, il nous vivifie seul par forme de cause efficiente. J'ay simplement dit, que la chair de Christ est cause meritoire, & non sa chair seule & separée de la Divinité. Où est la conscience & la fidelité? elle trouve aussi peu de place chez luy, que la bien-heureuse Vierge en l'hostellerie de Bethlehem. Ce qu'il dit de la necessité de la foy, ne regarde que la cause instrumentelle qui reçoit l'action*

l'action du S. Esprit, & qui n'empesche pas que le S. Esprit ne nous applique seul le merite de la chair de Christ, comme cause efficiente.

Le Iesuite incapable de compren- Page 151.
dre cette distinction de cause meri- 152.
toire & efficiente, tombe dans cet er-
reur que de dire, *Que si nous mangeons* Serm. p.
la chair de Christ, par la seule entrée de son 54.
Esprit dedans nous, à l'exclusiõ de sa chair,
(qui sont les paroles qu'il rapporte de
mon Sermon) *c'est le mesme que de dire,*
que nous mangeons la chair sans la chair.
Cela seroit vray, si la chair de Christ
devoit entrer en nous quant à sa sub-
stance, alors on ne pourroit pas dire
qu'on mange sa chair à l'exclusion de
l'entrée de sa chair dedans nous; mais
puis que ce n'est que la vertu & l'effi-
cace de sa chair crucifiée pour nous,
qui entre en nous, entant que son Es-
prit nous l'applique; je di qu'il n'y a
point d'absurdité de dire, que nous
mangeons sa chair, en recevant par
l'operation du S. Esprit l'efficace de sa
chair, à l'exclusion de l'entrée de sa
chair dedas nous, quant à sa substance.

Du Per-
ron resu-
tat. p. 896.

Son erreur vient de ce qu'il ne distingue pas la cause meritoire de nostre salut, qui est la chair de Christ sacrifiée pour nous, & qui a expié nos pechez par sa mort, d'avec la cause efficiente qui est le S. Esprit, qui nous applique les effets du merite de cette chair. C'est ce que le Cardinal du Perron reconnoit du sang de Christ au Baptême, *Le sang de Christ*, dit-il, *ne nous lave point au baptême, comme cause efficiente, mais par maniere de cause meritoire & morale: & c'est le S. Esprit seul qui nous lave par forme de cause efficiente, en nous appliquant les effets du merite du sang de Christ, & en operant en nous la remission des pechez, & l'effaceure des tâches de nos ames, dont le droit nous a esté acquis par le merite du sang de Christ.* C'est ainsi que je di que la chair de Christ en l'Eucharistie ne nous vivifie pas, comme cause efficiente, mais en qualité de cause meritoire ou morale, & que c'est le S. Esprit qui nous vivifie, comme principe & cause efficiente, en nous appliquant l'efficace de la mort de Christ. Il y a donc cette differéce entre

ces deux causes, c'est qu'il est necessaire que la cause efficiente entre en nous pour nous vivifier, mais il n'en est pas de mesme de la cause meritoire ou morale; la chair de Christ est la rançon qu'il a offerte à Dieu pour nostre salut. Sa mort est entrevenue, dit l'Apostre, *pour la rançon des transgressions*. Or vne rançon ne doit pas entrer dans l'estomac d'un prisonnier de guerre, pour le mettre en liberté, il la faut bailler à celui qui le detient; neantmoins il est necessaire que quelqu'un luy ouvre les prisons & le fasse sortir, ce qui requiert quelque attouchement. Cette rançon est la cause morale de la delivrance de ce prisonnier; mais la cause efficiente est celui qui luy ouvre les prisons & qui luy donne la liberté. Puis donc que la chair de Christ est la rançon qu'il a présentée à Dieu pour nous tirer des prisons de la mort par maniere de cause meritoire ou morale, elle ne doit pas entrer en nous pour nous vivifier, mais il a fallu payer ce prix à Dieu pour satisfaire à sa justice; & en vertu de cette satisfaction, Dieu envoie son Esprit

Hebr. 9.

15.

dans le cœur des fideles , & cet Esprit est la cause efficiente , qui leur applique interieurement les effets de cette rançon, qui leur ouvre les prisons de la mort , & leur fait joiüyr de la douce liberté des enfans de Dieu.

Page 152.

Voicy vne belle Theologie du Iesuite. Il dit, *Que la charité nous unit plus intimement au Sauveur que la foy , & cependant la charité est vn effet de la*

1. Tim. 1.

5.

Page 153.

foy. L'Apostre dit, *Qu'elle procede d'une foy non feinte*. Il s'amuse à parler de

l'office du sujet sans sujet , & encore il applique mal ce qu'il dit ; car il parle de deux substances meslées ensemble, pour refuter ce que j'ay dit , *Qu'une substance ne se peut mesler & incorporer*

Serm. p.

60. 61.

avec des accidens. Ayant allégué l'exemple d'une hostie consacrée empoisonnée, & ayant dit, *Que c'est chose absurde que des lignes & des superficies soient empoisonnées , & que des accidens soient le sujet d'une substance*. Jugez par là s'il

Arist. l. 1.

de ort. &

inter. c. 10.

peut donner au but, puis que quand je di blanc, il dit noir. Il n'est pas moins ridicule quand il dit, que là où la Philosophie condamne la mixtion de la subst

substance avec les accidens, *Il y est parlé d'une mixtion substantielle*. Quoy, merveilleux Docteur, la mixtion substantielle se fait-elle point entre deux substances, comme quand l'eau est meslée avec du vin? Mais là où l'un des termes est vne substance, & l'autre des accidens, appellera-t-on cela mixtion substantielle, & telle est la mixtion que la Philosophie condamne? Joint que si sa réponse avoit lieu, la Philosophie condamneroit la mixtion substantielle, contre ce qu'elle enseigne ouvertement.

Ce qu'il dit apres, ne merite pas Page 154.
moins la censure de l'école, *Que selon la commune Philosophie, ce sont proprement les accidens qui agissent*. Parce qu'il est icy question des accidens sans sujet, & il veut que selon la Philosophie telles chimeres agissent. D'ailleurs fait-il point que la Philosophie dit formellement, *Que les accidens agissent en vertu de la substance?* Il tombe en la mesme page dans vne manifeste contradiction; car ayant appelé ce que j'ay dit, *tres-impertinent*, qui est, *Que les* serm. 2.
63.

426 Réponse au Iesuite Mercier
accidens du pain ne nourrissent pas le
corps, parce que les accidens d'eux-mesmes
n'ont point d'action. Et ayant tout frai-
chement dit, *Que ce sont les accidens qui*
agissent proprement, il efface d'un trait
de plume, ce qu'il vient de dire; car il
confesse incontinent apres, que les ac-
cidens ne nourrissent pas, & en donne
la raison. C'est qu'il veut aussi estre
tres-impertinent. Or comment accor-
dera-t-on nourrir, & ne nourrir point:
& si les accidens agissent proprement,
pourquoy dit-il, qu'ils ne nourrissent
pas? Remarquez vn trait de sa sence-
rité, il me fait argumenter ainsi, *Le Sau-*
veur montre que son corps glorifié est visi-
ble, donc il est visible sous l'Eucharistie.
Et sur cela la raillerie n'est point épar-
gnée. Voicy mes propres termes: *Iesus*
Christ montre que son corps glorifié est vi-
sible, disant apres sa resurrection, Voyez
mes mains & mes pieds, &c. Pourquoy
donc dit-on, que son corps existe en l'hostie
indivisiblemēt sous un poinēt invisible &
impalpable? Apres quoy j'ay dit, que
son corps est visible de foy, & qu'il
n'est point dans l'Eucharistie quant à
sa

Page 155.

Serm. p.
64.65.

sa substance. Cependant il change mes paroles, & en pervertit le sens, parce qu'il ne les peut attaquer sans les déguiser. Il forge vn Adversaire selon la portée de ses forces, & luy fait dire ce qu'il veut pour avoir plus du moyen de se defendre, & ainsi il combat vne ombre, & non vne personne. Il vse de la mesme sincerité quand il dit, que je ne puis comprendre qu'un corps puisse estre invisible, s'il n'y a tout vn hemisphere entre deux, ou vne distance de plusieurs lieuës.

Page 156.

I'ay dit, *Que le corps de Christ estant* Serm. p.
visible de soy peut estre dérobé à la veüe 65.
par quelque cause exterieure qui survient,
qui nous empesche de le voir, & que c'est
ainsi qu'estant visible au Ciel, il est invis-
ible à ceux qui sont en terre. Qu'en cette ma-
nierre vn thresor caché dans la terre est in-
visible. Les espies que Rahab cacha estoient
invisibles: le Soleil qui luit en vn hemi-
sphere, est invisible à ceux qui sont en l'au-
tre, &c. Il en feroit bien accroire s'il
parloit tout seul. Ces espies que Ra-
hab cacha dans Jerico, estoient invis-
ibles aux habitans de la mesme Ville.

Le n'ay pas donc estimé qu'il faille vn hemisphere entre deux, ou vne distance de plusieurs lieuës, afin qu'un corps soit invisible. Je pense qu'on assure- roit mal sa bourse entre les mains du Iesuite; car si on ne luy peut pas fier des paroles sans qu'il les altere ou en retranche, comment luy fieroit-on de l'argent? vn homme n'y trouveroit pas son conte.

Page 157. Ce qu'il dit, *Que les autres corps peu- vent estre en plusieurs lieux par la vertu divine, de mesme que le corps du Sauueur; non seulement par trassubstantiation, mais aussi par vne autre façon, si Dieu le vou- loit, a esté refuté cy-dessus.* Il ajoûte que la Philosophie enseigne, *Qu'il n'y a point de contradiction qu'une mesme chose puisse estre produite plusieurs fois sans avoir cessé d'estre; mais de cela il ne donne aucune preuve, & ne répond point à ce que j'ay dit, Que c'est vne maxime tres-certaine, que tout ce qui s'est fait, n'estoit point devant qu'il fut fait: que le Ciel & la terre n'estoient point devant qu'ils fussent créés: que la verge de Moyse n'a point esté changée en vn serpent pre- exist*

Serm. p.
68.

existant; ni la femme de Lot, en vne statue
de sel qui fut auparavant; ni l'eau des
nopces de Cana, en un vin qui fut devant
cette conversion, &c. Ce qui suit est du Page 157.
tout absurde, La Philosophie, dit-il, mon- 158.
tre aussi que Dieu peut conserver quelque
chose sans conserver toutes ses proprietéz;
& allegue immediatement apres, le Dan. 3.
feu de Babylõ, qui ne brûloit point les 24 &c.
trois jeunes hommes, & ne restoit pas 2 Rois 6.
d'estre vray feu; & le fer qui estoit vray 6.
fer, quoy qu'il revint sur les eaux con-
tre son inclination naturelle, qui est de
tendre en bas. Il croid de trouver sa
vaine Philosophie dans les histoires de
Daniel, & dans le 2. livre des Rois: il Dan. 3.
mesle cet or profane, avec l'or sacré 24 25.
du Temple. Sçait-il point que la puis-
sance de Dieu empescha l'effet du feu
de Babylon en ces trois jeunes hom-
mes, & que le feu retint tousjours sa
propriété interieure de brûler, comme
appert de ce qu'il brûla les bourreaux
qui y avoient jetté ces saints person-
nages? Or cela procedoit de la diffe-
rence qui estoit en l'exterieur, entant
que l'Ange de Dieu empeschoit l'effet

du feu és vns, & non és autres. Car l'ac-
tion de brûler ne depend pas seule-
ment de la propriété interieure du
feu, mais aussi de la disposition exte-
rieure des choses qui sont exposées au
feu; parce que Dieu les peut tellement
disposer qu'elles seront affranchies de
la force naturelle du feu. Je di le mes-
me du fer d'Elizée, qu'il avoit sa pe-
santeur naturelle, que sa propriété in-
terieure de tendre en bas, n'en fut
point separée, & que l'empeschement
estoit en l'exterieur, entant que par la
vertu divine, le fer nageoit sur les eaux,
sans enfoncer. Si on arreste en l'air
avec la main vne bale de plomb, on ne
dira pas que sa pesanteur, ou son incli-
nation naturelle à tendre en bas en
soit separée. Or la vertu divine a bien
pû faire sur le fer, ce que la main d'un
homme peut faire sur cette bale. Et
ainsi est détruite la Philosophie du Ie-
suite. Icy finit ma réponse au livre qu'il
a fait contre mon Sermon.

Le Lecteur remarquera que si l'Ad-
versaire a commencé sa replique par
vn titre faux & calomnieux, il en fait
la

la clôture par les plus noires impostures dont on se soit jamais pû aviser. Car apres avoir dit, que nous appellons bien-heureux les Sectateurs de nostre doctrine, il represente Dieu parlant en cette sorte à ceux de nostre communion: *Povre peuple, ceux qui t'appellent bienheureux, te trompent: ils te disent que la foy, bien que divine, est tousjours meslée d'incertitude: que l'Ecriture mesmes laquelle j'ay dictée, contient des impertinences & des faussetez. Que je suis auteur du peché, pour lequel je damne les hommes, & auquel je les ay contrainsts. Que Iesus Christ a reculé tant qu'il a pû l'office de Mediateur: qu'en la croix il a esté entaché de passions vicieuses, &c.* Diriez-vous point que le cœur du Iesuite est vne boutique de Vulcain, où les pensées, comme autant de Cyclopes, s'exercent à former des foudres & des tempestes? Nous prononcons anatheme contre tous ceux qui croient de telles impietez. Le plus haut Ciel n'est pas tant éloigné du centre des abymes, que nostre doctrine l'est de ces infernales propositions, que l'Adversaire

nous impose. Le pis est que faisant parler Dieu en cette sorte, il luy fait dire autant de mensonges que des mots: car ce grand Dieu qui seul sonde les cœurs, sçait bien, que s'il y avoit quelqu'un parmi nous qui eut vne si damnable creance, nous le retrancherions de nostre corps, comme vn membre execrable, & digne d'estre immolé aux flammes de l'enfer. O plume criminelle, qui ose bien se prendre à la Majesté de Dieu, de mesme qu'à l'innocence de son Eglise! On dit qu'autre fois on établit pour Sacrificateur du Temple de la Verité, vn homme qu'on tenoit n'avoir jamais menti; mais il est bien assuré que celuy-là n'estoit pas Iesuite.

L'Adversaire ne devoit pas prendre cet écart, car il m'oblige par là à luy dire, qu'il n'y a point de doctrines empoisonnées où le venin soit plus subtil & plus dangereux, que dans celles de l'Eglise Romaine: que ceux qui les enseignent répondront vn jour devant Dieu, de la perte de tant de peuples, qui par la force de leur seduction, courent

courent dans le precipice d'une eter-
nelle ruine: qu'on leur peut faire sur ce
sujet, cent & cent reproches, sans leur
rien imposer: & qu'on a bien raison
de renouveler contr'eux cette juste
plainte que Dieu faisoit par Ieremie;
I'ay oüy ce que les Prophetes ont dit, pro- Ierem. 23.
phetizans mensonge en mon nom. Si Iesus 25.
Christ, le souverain Iuge du monde,
parloit aujourd'huy contr'eux, par
quelque voix éclatante des Cieux, ou
formée dans les airs, comme autres-
fois, ne diroit-il point tout allumé
d'indignatiõ, *Approchez-vous, ô nations,* Esa. 34. 1.
pour écouter; & vous peuples, soyez atten-
tifs; Rome, qui jadis avoit esté éclairée
d'une grande lumiere, est à present en-
veloppée de toutes parts d'épesses te-
nebres? Je luy avois revelé les secrets
de mon Royaume, & l'avois enrichi
des thresors de mon Evangile; mais el-
le a corrompu la sainteté de mes my-
steres, & souillé la gloire de mes ri-
chesses. Le parfum de ses sacrifices
m'est abomination: je suis las de porter
les impietez de la foy qu'elle publie
parmis les peuples, & dont elle épand

Concil.
Florent.
sess. vlti-
ma.
Thom. 2.
secunda
q. 1. art.
 10.
Andrad. l.
 2. *defens.*
Concil.
Trident.
Concil.
Roman.
sub Gre-
gor. 7.
apud Ba-
ron. an.
 1076. *ex-*
travag.
cum inter.
Ioan. 22.
in glossa.
Concil.
Lateran.
vltim.
sess. 2. 6.
 9. 10.
Belar. de
Rom. Pon.
lib. 4. c. 5

le venin dans leurs ames. Ses Do-
 cteurs reconnoissent vn Chef visible
 en terre, qu'ils élevent par vsurpation
 sur le throne de ma puissance, pour me
 ravir l'honneur qui m'appartient. Ils
 maintiennent, qu'il peut ajoûter au sym-
 bole de mes Apostres, établir de nou-
 veaux articles de foy, & de choses es-
 sentielles à la Religion. Qu'il n'y a
 point d'autre nom sous le Ciel, que le
 sien : que nul livre ne doit estre receu
 pour canonique, sans son autorité : &
 que tous les Princes luy doivent bai-
 ser les pieds. Ils le revêtent de mes ti-
 tres, l'appellant Dieu en terre, le Sau-
 veur de Sion, & le lyon de Iuda. Ils di-
 sent, qu'il doit estre adoré de tous peu-
 ples, comme estant tres-semblable à
 moy. Ils luy attribuent ce que ma ju-
 stice & ma sainteté ne souffrent point
 que je fasse, qui est, que s'il comman-
 doit les vices, ou defendoit les vertus,
 l'Eglise seroit tenuë de croire que les
 vices sont bons, & les vertus mauvai-
 ses. Ils soutiennent, que l'excellence
 des traditions de l'Eglise surpasse de
 beaucoup mon Ecriture, dont ils parlent

avec

avec mépris, l'appellans vne regle muette, vne épée à toutes mains, vne pierre de scandale, & vn nez de cire, ce qu'ils n'oseroient pas dire de leurs traditions. Ils enseignent que permettre au peuple la lecture de ma Parole, c'est donner les choses saintes aux chiens, & les perles au porceaux. Que mon merite est vtile, mais non necessaire, au regard de la peine temporelle, pour laquelle ils veulent qu'on satisfasse à Dieu, tant en cette vie que dans le Purgatoire. Que se fier es merites des Saints, est chose qui m'est honorable. Que les Saints sont en quelque façon les Redempteurs des pecheurs. Que toute creature peut estre adorée avec Dieu, comme estant son Image, mesme jusques à vn fêtu. Que le baptême que j'ay administré n'estoit point necessaire, & qu'il n'a commencé d'estre necessaire qu'apres ma mort. Voila quelques vns de leurs blâphemes, le dénombrement de tous les autres meriteroit vn livre à part. Vn jour le Fils de Dieu convaincra les auteurs de tant d'impiete, à la veuë de toutes

Coster.

Enchirid.

c. 1.

Sixtus

Senes. l. 6.

Biblioth.

Bellar. l. 2.

de indul-

gent. c. 1.

Idem l. 2.

de indul-

gent. c. 8.

Idem l. 1.

de indul-

gent. c. 4.

Vasq. de

adorat. l.

3. disp. 2.

c. 2.

Bellar. l. 1.

de baptis.

c. 5.

[*Apoç. 20.*

12.

Rom. 2. 6.

creatures, il les couvrira d'un eternel opprobre, lors que les livres seront ouverts, & qu'il rendra à chacun selon ses œuvres.

Cependant l'Adversaire pour grossir son traité, s'est escarmouché contre deux autres de mes livres, intitulés, *La victoire de la foy contre le monde, &c. La defense de la foy Catholique, &c.* Mais il ne fait que les effleurer, les piquotant par cy par là. De sorte qu'il en laisse plus de deux tiers sans y toucher. Il a trouvé la verité que j'y maintiens si forte, qu'il n'a pas eu l'assurance d'en examiner le fonds. Il a preveu qu'il s'embarquoit mal à propos dans vne mer où il auroit esté coup à coup couvert de ses ondes. Vn homme superficial se plait au rivage. Je ne me dois point amuser à relever ce qu'il dit, puis qu'il témoigne par sa procedure, qu'il ne se sent pas assez fort pour attaquer mon livre de front; joint qu'il n'est pas à propos d'entasser confusement tant de matieres ensemble. Je seray prest à le refuter, lors qu'il y répondra pied à pied, & non en fuyant. Il ne faut que
confer

conferer ce peu qu'il dit, avec ce que j'avance dans mes livres, & on reconnoitra aisement que cela sert à détruire sa doctrine, & à soutenir la nostre. La verité méprise ces petites attaques, de mesme que le lyon celles des moindres animaux. Elle se plait aux grands combats. Mais ces legeres escarmouches du Iesuite ne sont pas capables de l'émouvoir. Elle ne daigne pas d'employer sa fonde & ses cailloux contre des fantômes, de mesme que contre des geants. Elle est ravie de vaincre des genereux courages, mais elle détourne ses yeux de ces ames timides qui tremblent à son abord : elle tire matiere de gloire de leur lâcheté, & du mépris qu'elle en fait. Je somme donc l'Adversaire de repliquer à fonds à ces deux livres, de les couper article par article, sans en rien retrancher, & avec l'aide de Dieu, son écrit ne sera pas long temps sans refutation.

· J'estime n'avoir rien omis de considerable en la réponse au livre que le Iesuite a publié contre mon Sermon, à quoy je n'aye satisfait, excepté ce qu'il

438 *Réponse au Iesuite Mercier*
dit en la page 99. & suivantes, sur le
point de la positio d'un corps en plusieurs
lieux à la fois par la puissance de Dieu.
Mais j'ay creu n'en devoir point par-
ler, parce que je destine au public, sous
la faveur du Seigneur, vn traitté à part,
touchant cette matiere ; bien que je
me pouvois contenter de dire, que ce
que le Iesuite a avancé sur ce sujet, est
hors de propos, puis qu'au lieu de
répondre à ce que j'en ay dit dans
mon Sermon, il s'amuse à ex-
pliquer sa creance, éludant
ainsi la force de mes
raisons.

Serm. p.
70. 71.

F I N.

